L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

1re édition
1970

numéro spécial du bulletin
de l'Afrique noire

ediafric la documentation africaine
57, avenue d'Iéna - Paris XVI

EDIAFRIC - LA DOCUMENTATION AFRICAINE

57, AVENUE D'IÉNA - PARIS (16e)

Téléph. : 553.14.47 — Télégr. : DOCAFRIC

1 PUBLICATION HEBDOMADAIRE

- *BULLETIN DE L'AFRIQUE NOIRE* (BAN)

4 PUBLICATIONS BIMENSUELLES

- *HOMMES ET ORGANISATIONS D'AFRIQUE NOIRE* (HORAN)
- *TRAVAIL ET PROFESSION D'OUTRE-MER* (TPOM)
- *INSTITUTIONS D'AFRIQUE NOIRE* (IAN)
- *AFRIQUE INDUSTRIE* (AI)

2 REVUES TRIMESTRIELLES

- *RECUEIL PENANT*
  REVUE DE DROIT DES PAYS D'AFRIQUE
- *REVUE JURIDIQUE ET POLITIQUE*
  INDÉPENDANCE ET COOPÉRATION

11 ANNUAIRES ET OUVRAGES

POLITIQUE

LA POLITIQUE AFRICAINE EN 1969 (2e édition)

ECONOMIE

MEMENTO DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION AFRICAINES (1968) - (4e édition)

MEMENTO STATISTIQUE DE L'ECONOMIE AFRICAINE (1969) - (5e édition)

MEMENTO DE L'ECONOMIE AFRICAINE, 1970 (6e édition)

L'AGRICULTURE AFRICAINE (1re édition)

INDUSTRIE

L'INDUSTRIE AFRICAINE EN 1969 (2e édition)

REPERTOIRE DE L'INDUSTRIE AFRICAINE (1970) - (1re édition)

ENTREPRISES PRIVÉES

SOCIETES ET FOURNISSEURS D'AFRIQUE NOIRE ET DE MADAGASCAR (SOFAN) 1970 (20e édition)

LES 500 PREMIERES SOCIETES D'AFRIQUE NOIRE (1970) - (2e édition)

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

REPERTOIRE DE L'ADMINISTRATION AFRICAINE - (1re édition)

REPERTOIRE DE LA DIPLOMATIE AFRICAINE (1re édition)

4 WHO'S WHO

PERSONNALITES PUBLIQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (1969) - (2e édition)

PERSONNALITÉS PUBLIQUES DE L'AFRIQUE CENTRALE (1970) - (2e édition)

P.D.G.-AFRIQUE - (1re édition)

REPERTOIRE DES ELITES AFRICAINES 1970 (1re édition)

RECEIVED
13 OCT 1970
CLD
Acquisitions
Section

GROUPE BLOHORN

Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire (PHCI)
S. A. au capital de 211.000.000 Frs CFA
B.P. 715 — PLANTATIONS DE PALMIERS A HUILE — ABIDJAN

Silicate de Côte d'Ivoire (SCI)
S. A. R. L. au capital de 5.000.000 Frs CFA
B.P. 46 — SILICATE DE SOUDE — ABIDJAN

Franco Africaine de Raffinage (FAR)
S. A. au capital de 120.000.000 Frs CFA
B.P. 87 — HUILES DE TABLE - MARGARINE - JAVEL - MOUSSANT — ABIDJAN

Société Africaine d'Emballages Métalliques (MECANEMBAL)
S. A. au capital de 70.000.000 Frs CFA
B.P. 742 — EMBALLAGES MÉTALLIQUES — ABIDJAN

Société Africaine de Produits Chimiques et de Synthèse (SAPROCSY)
S. A. au capital de 50.000.000 Frs CFA
B.P. 2277 — POUDRES A LAVER ET DETERGENTS DE SYNTHÈSE — ABIDJAN

Société Immobilière ELAEIS (SIE)
S. A. au capital de 170.635.000 Frs CFA
B.P. 46 — ABIDJAN

Société Ivoirienne d'Études et de Réalisations Industrielles (SIERI)
S. A. au capital de 10.000.000 Frs CFA
B.P. 1751 — ENGINEERING — ABIDJAN

Société Ivoirienne de Transformation des Corps Gras (SITCOG)
S. A. au capital de 230.000.000 Fr CFA
B.P. 1751 — HUILE DE TABLE - SAVON - ACIDES GRAS - GLYCERINE — ABIDJAN

30 OCT 1970

ABIDJAN
B.P.46
Téléphone 31.14.22

huilerie et savonnerie
des lagunes (HSL)
BLOHORN
capital 504.000.000 Frs CFA

9 INDUSTRIES AU SERVICE DE LA COTE D'IVOIRE

CENTRAL LIBRARY AND
DOCUMENTATION BRANCH

graphitec-champigny

70 A 970

39465

L'AIR LIQUIDE

à votre service en AFRIQUE

- gaz comprimés, liquéfiés ou dissous à usages industriels et médicaux
- matériels et produits pour soudage et techniques connexes
- appareils médicaux et chirurgicaux
- matériels pour plongée et exploration sous-marine

DIRECTION DU DÉPARTEMENT AFRIQUE	Marseille	10, rue Alexandre (13e) tél. : 37.41.94 +7 lig.
ALGÉRIE ET SAHARA	Alger	2, boulevard Amirouche tél. : 66.58.00 et 09
MAROC	Casablanca	route des Quatre Chemins - B.P. 47 tél. : 400.78 à 79
TUNISIE	Tunis	12, rue de Tunisie tél. : 24.11.10 et 19
LIBYE	Tripoli(Bd Afrique)	Immeuble Dar Fadhouma - 2e étage - Appartement n° 4 Adresse : B.P. 47 (Bd Afrique) tél. : 31.606
	Benghazi	Rue Mahkeda Dar Chemmam - B.P. 1005 - tél. : 24....
MAURITANIE	Port-Etienne	Société Mauritanienne des Gaz Industriels (S.M.G.I.) B.P. n° 39 - tél. : 11
SÉNÉGAL	Dakar	rue Félix Faure - B.P. n° 45 tél. : 226.51 et 59
CÔTE-D'IVOIRE	Abidjan	Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène (SIVOA) Boulevard de Marseille - B.P. n° 1703 - tél. : 322.51
MALI	Bamako	route des Quatre - B.P. n° 5 tél. : 22-64
DAHOMEY	Cotonou	P.K. 3,5 - Route de Porto-Novo B.P. n° 357 tél. : 21-76
GHANA	Takoradi	Cape Coast Road - P.O. Box n° 56 tél. : 2470
NIGERIA	Port-Harcourt	Oil Mill Road (G.R.A.) 2, Aggrey Street - P.O. Box n° 1407 - tél. : 21....
CAMEROUN	Douala	Bonas - B.P. n° 398 tél. : 42.78
GABON	Port-Gentil	Cie Française d'Oxygène et d'Acétylène (CFOA) rue Alfred Marche - B.P. n° 1...
CONGO	Pointe-Noire	Société Congolaise des Gaz Industriels (SOCOGI) B.P. n° 1...
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Bangui	Société Centrafricaine des Gaz Industriels (SOCAGI) B.P. n° 826
SOMALIE FRANÇAISE	Djibouti	Société Djiboutienne d'Oxygène et d'Acétylène (SODOA) B.P. n° 81
SOUDAN	Khartoum	Société Soudanaise des Gaz Industriels (SOSOGI) P.O. Box n° 1...

80 points de vente à travers l'afrique

GIANTS

›LA PUISSANCE EN MARCHE‹

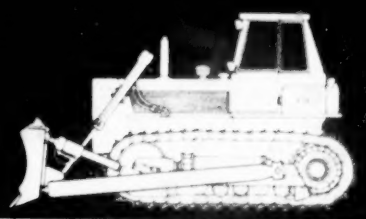

Crawler dozers 55 - 180 SAE HP
Niveleuses sur chenilles 55 - 180 CV SAE

Crawler loaders 55 - 180 SAE HP
Chargeuses sur chenilles 55 - 180 CV SAE

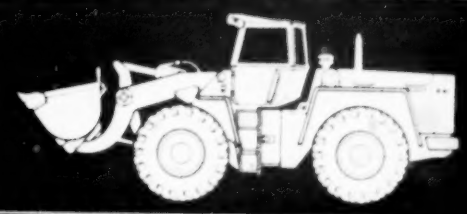

Wheel loaders 90 - 190 SAE HP
Chargeuses sur pneus 90 - 190 CV SAE

Crawler shovels
Pelleteuses mobiles

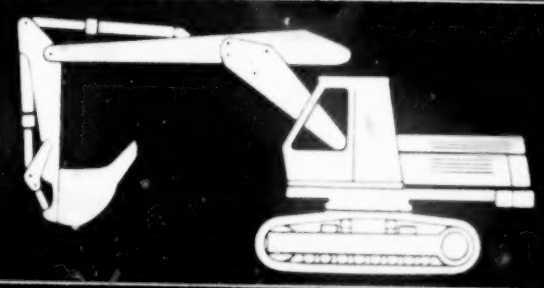

Self-propelled excavators.
Pelleteuses sur chenilles

Our giants are taking on really tough jobs. Fastloading jobs, long strenuous jobs, demanding jobs where the going is the hardest. Put the Hanomag giants — 55-190 SAE HP — to the test. You'll find more flexibility, more speed and power, and a dogged endurance the never lets you or your driver down. Isn't it time to get Hanomag power to work for you?

Des géants qui accomplissent les tâches les plus difficiles: travaux à grand rendement, travaux de chargement rapide, travaux d'endurance, et tout cela sans fatigue! Les Géants HANOMAG. Des géants d'une puissance de 55 - 190 CV SAE. Rapidement, facilement et de toutes leurs forces ils se frayent un passage sans jamais vous «laisser en plan» ni vous, ni votre conducteur. A vous de maîtriser ces forces gigantesques.

HANOMAG

pour U.T.A. chaque passager est un V.I.P
chaque fret est un V.I.C. (Very Important Cargo

Tout le monde sait que, chez nous, les passagers sont privilégiés : en respectant leur confort, en prévenant leurs moindres désirs et en répondant à tous leurs problèmes, nous avons gagné cette réputation.
Cet égard pour nos passagers, vous le retrouverez dans notre façon de traiter votre fret.
Pour votre fret, nous n'avons pas hésité à consacrer nos plus puissants DC 8 tout cargo-long-courrier. A bord, vos marchandises bénéficient de nos plus grands soins et vivent à l'air conditionné.
A terre, tout se passe en toute sécurité : les méthodes modernes de "palettisation" sont utilisées pour toutes les opérations de chargeme et de déchargement.
Tout autour du monde, nous offrons à votre politique d'échange éc nomique, les clés de 35 pays, le plus vaste réseau de fret-aérien Afrique, et les services de nos spécialistes qui établissent, pour chaq type de marchandise, des conditions de transport particulièreme avantageuses.
Où que vous soyez, il y a toujours un spécialiste fret U.T.A. prêt vous conseiller ; n'hésitez pas à le consulter.

UTA FRET

où vous voulez, quand vous voulez transporte tout votre fret

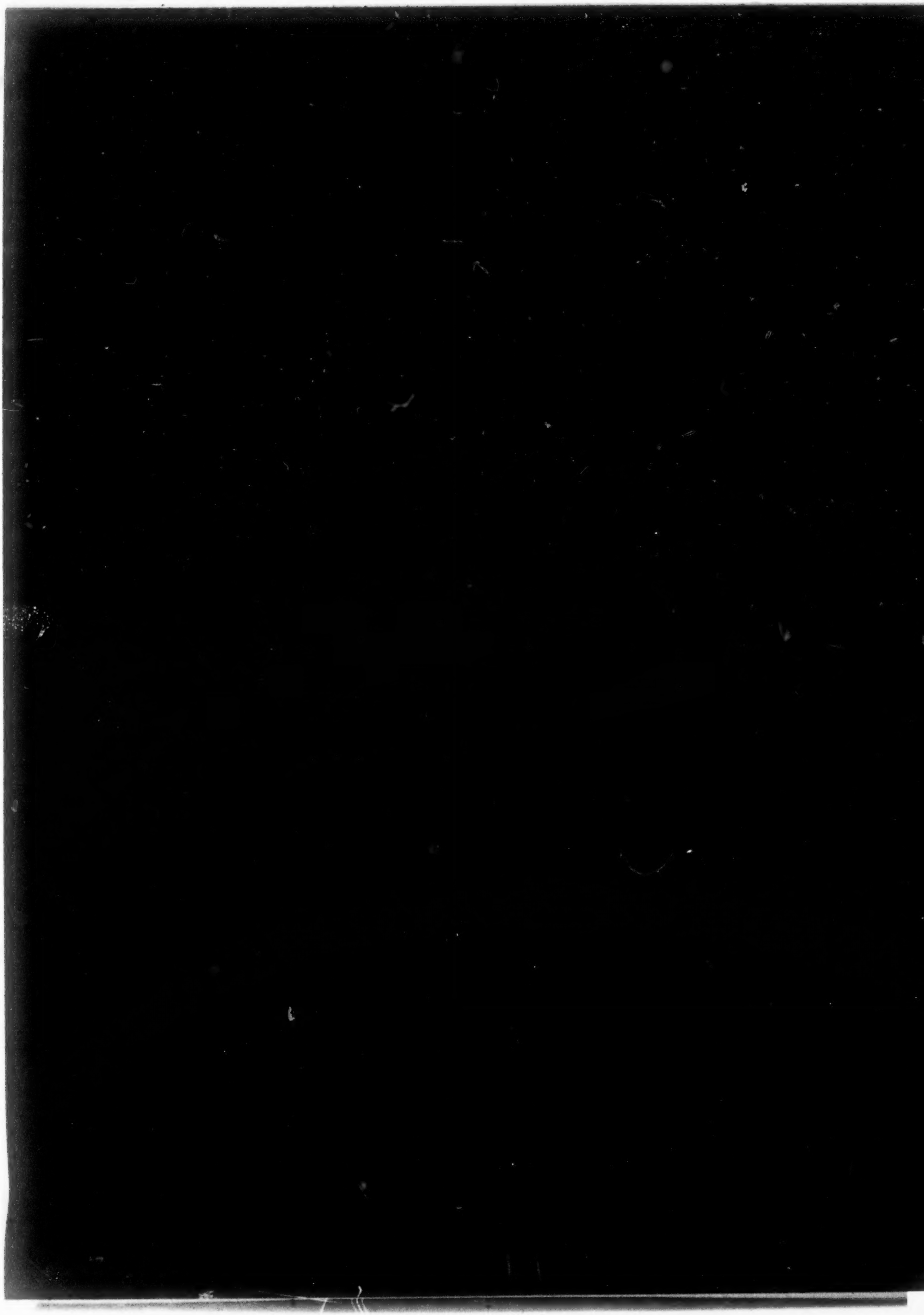

nous sommes des specialistes

INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF : AGENCES CENTRALES — CFAO

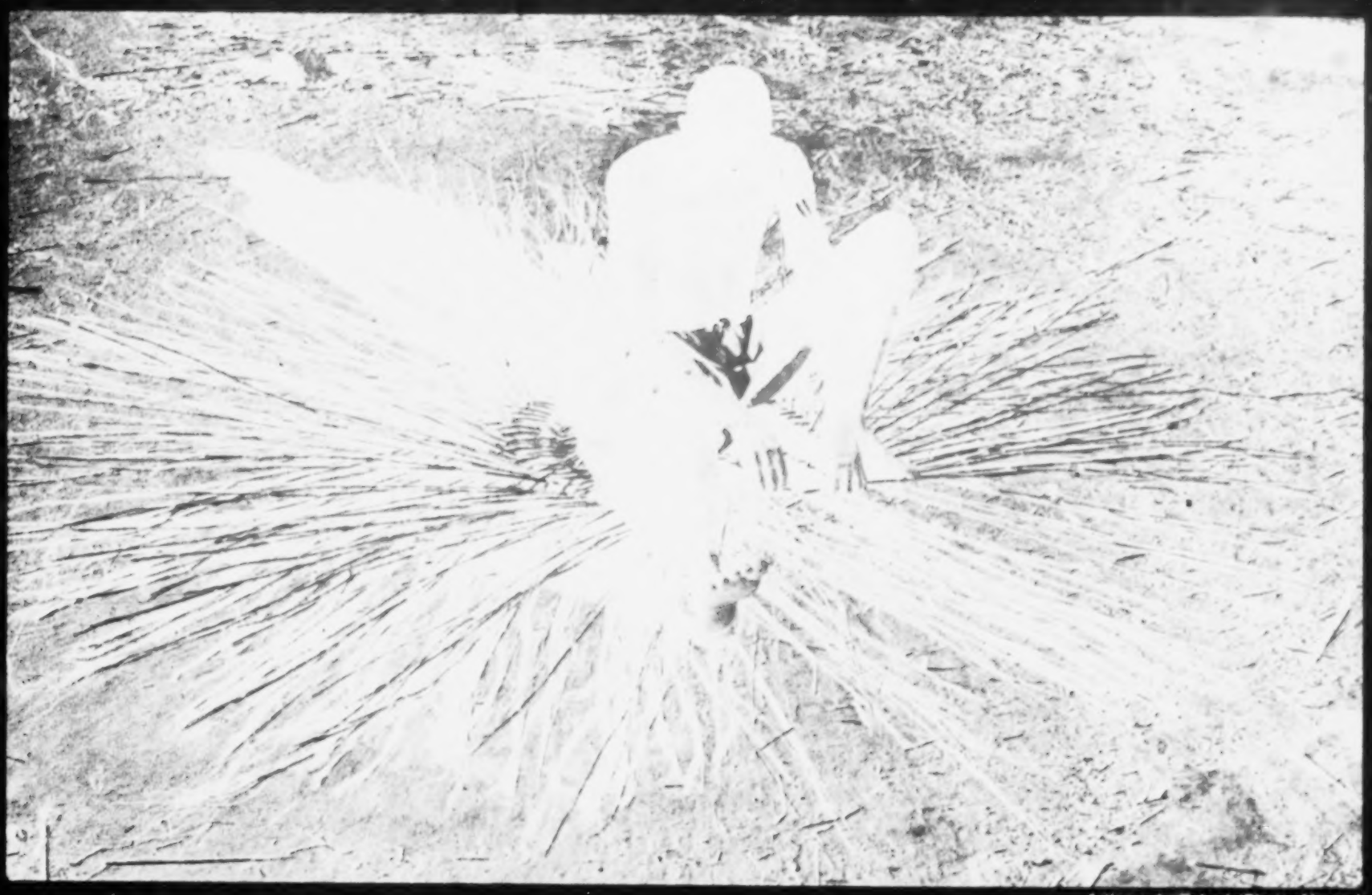

Artisan du Tchad (Photo Almasy)

De la Terre de Feu à l'Irlande... de la Corée à la Nouvelle Zélande...

en passant par l'Afrique : assis sur
un soleil d'osier aux multiples rayons,
cet homme tresse, tranquille et patient,
répétant des gestes millénaires.
Son ombre allongée indique
que le soleil se couche.
Tout à l'heure ce sera la nuit
avec son cortège
de craintes et de peurs.
Mais cet homme n'est pas seul.
Personne n'est plus seul en Afrique.
Une entreprise française,
la C.G.C.T., y établit et multiplie
les contacts humains.
A Tananarive, à Grand Bassam
ou à Nouakchott, par exemple, la C.G.C.T.
a installé les centraux téléphoniques
automatiques, en système Crossbar
PENTACONTA, entièrement conçu
et réalisé en France par ses soins.

Dans plus de 60 pays, plus d'un million
de lignes en système de téléphonie
automatique Crossbar PENTACONTA
sont au service de toutes les activités
humaines et transmettent
toutes les langues du Monde.
Cette présence française
aux quatre coins du monde
qu'assure la C.G.C.T.
est la consécration de son avance
technique dans le domaine
des télécommunications.
C'est aussi le résultat du travail
des 5.500 personnes hautement
spécialisées qu'emploie la C.G.C.T.
et de la production de ses 3 usines
de Paris, Massy et Saint-Omer.
Là où d'immenses déserts, de denses
forêts équatoriales
séparent les hommes, ceux-ci peuvent
néanmoins dialoguer.
La C.G.C.T. est leur trait d'union.
Ils ne le savent pas,
mais ce n'est pas là l'essentiel...

L'essentiel, c'est la C.G.C.T.
spécialisée dans l'étude, la fabrication,
le montage et l'entretien
du MATERIEL TELEPHONIQUE
et dans diverses techniques connexes :
INTERPHONIE, COMMUTATION
TELEGRAPHIQUE, TELECOMMANDE,
TELESIGNALISATION,
TELEPHONIE
PAR HAUTE FREQUENCE,
TUBES PNEUMATIQUES,
TRANSMISSION DE DONNEES,
SIGNALISATION.

COMPAGNIE GENERALE DE
CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES
251, rue de Vaugirard - PARIS XVe -
Tél. : 828-25-70

60 Agences ou Points de Service
en France et en Afrique.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES

GCT

REPRÉSENTANT EXCLUSIF EN AFRIQUE : C.F.A.O. - REPRÉSENTANT EXCLUSIF A MADAGASCAR : C.I.M.E.L.T.A

pyc-publicité 6

POUR TOUS VOS PROBLEMES DE MANUTENTION

sur les ports
et les parcs de stockage,
dans les usines,
dans les exploitations,
dans les hangars
et magasins
HYSTER
a un modèle adapté
à vos besoins.

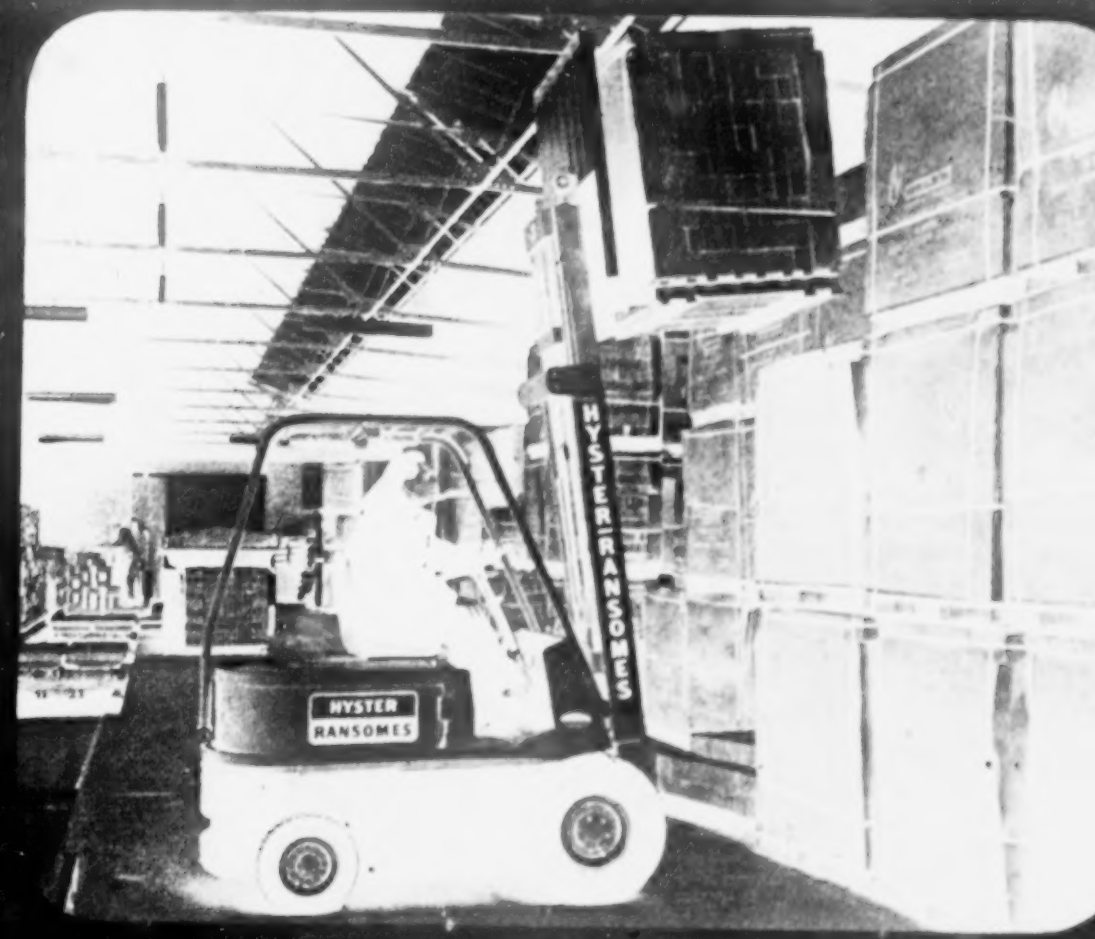

Distribué en Afrique par :

Sénégal : NO.SO.CO. - Côte d'Ivoire : C.F.C.I. - Haute-Volta : KING-HAUTE VOLTA
Togo : U.A.C. Ltd - Dahomey : JOHN WALKDEN & Co Ltd - Niger : NIGER-AFRIQUE
Cameroun : CIACAM/KING MOTORS - Tchad : N.S.C.K.N. - R.C.A. : S.C.K.N.-Centrafrique
Gabon : HATTON & COOKSON Ltd - Congo-Braz. : S.C.K.N.-Congo.

Bureaux à Paris :

COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS. 157, bd Haussmann (8e) - Tél. 225.71.40.

H

JOSEPH PARIS SA

ponts et charpentes métalliques
bâtiments industriels
pylônes
chaudronnerie
ponts roulants
travaux d'eau
entreprise générale

RUE DE LA BOETIE PARIS 8e TEL. 225-15-60

SACOME	BP 1888	DAKAR
SIFERCOM	BP 1541	ABIDJAN
SOCAPAR	BP 261	DOUALA

L' ECONOMIE IVOIRIENNE

SOMMAIRE

MESSAGE A LA NATION DU PRESIDENT HOUPHOUET-BOIGNY 3

LES DONNEES GENERALES 5

LES DONNEES ECONOMIQUES 9

LES DONNEES FINANCIERES ET COMMERCIALES 167

LES DONNEES REGIONALES 205

LES DONNEES SECTORIELLES 237

LES DONNEES PROSPECTIVES 251

BIBLIOGRAPHIE 285

EDIAFRIC - LA DOCUMENTATION AFRICAINE - 57, avenue d'Iéna - PARIS 16ème - Tél : 553 14-47

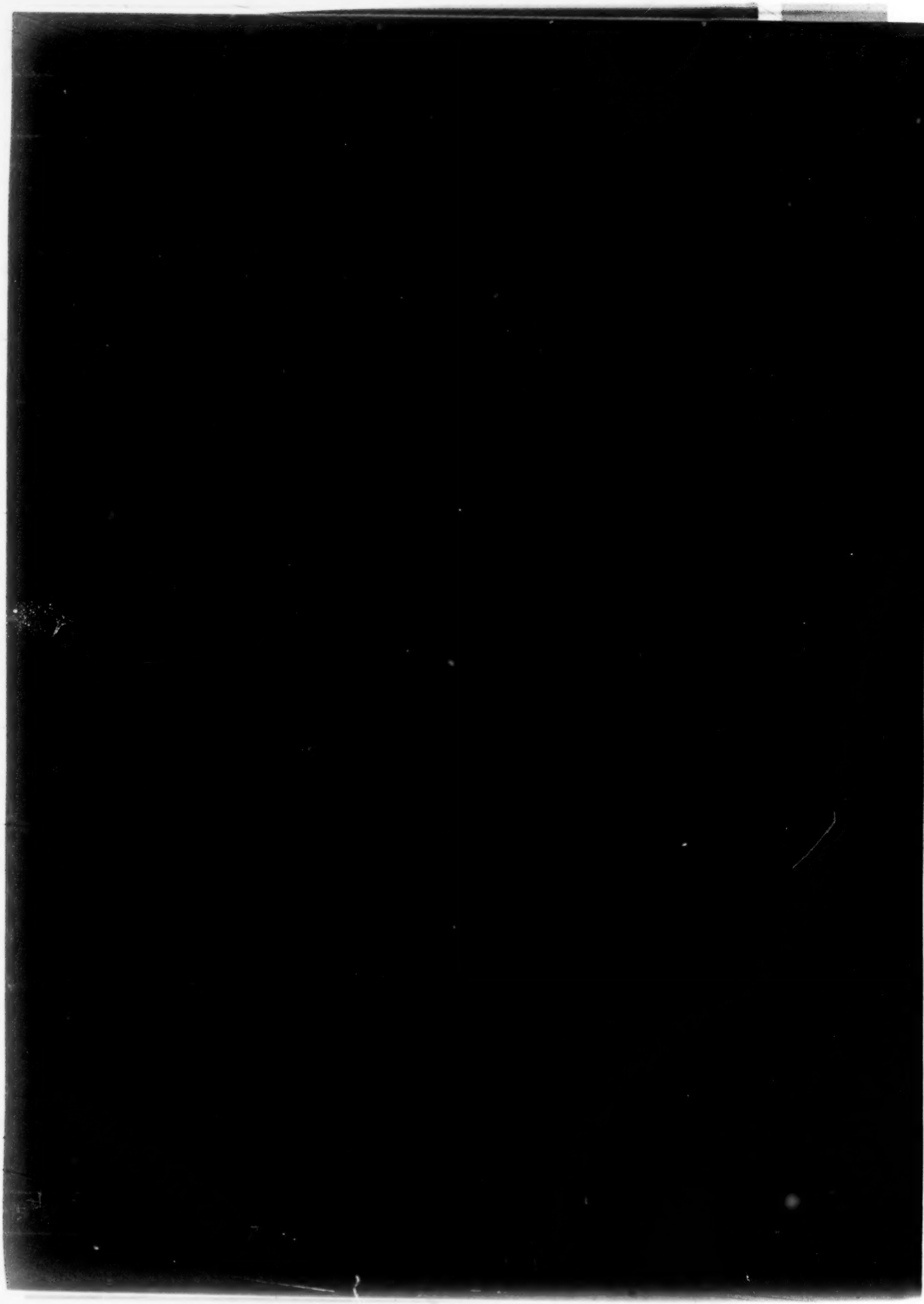

Adressé à la Nation à l'occasion de la fin d'année 1969, le message de M. Félix HOUPHOUET-BOIGNY souhaite en conclusion que "Dieu fasse que notre beau et cher pays soit toujours plus heureux et fier de son merveilleux destin".

LE BILAN MONDIAL DE 1969 présente "des raisons d'inquiétude".

LE BILAN IVOIRIEN DE 1969 donne d'autres raisons d'espoirs et de confiance.

Sur le plan économique, 1969 offre un nouveau bilan satisfaisant.

- "Kossou est maintenant parti et "bien parti" et les travaux du port et de la ville de San Pedro se poursuivent dans de très bonnes conditions, confirmant concrètement notre souci d'une expansion plus équilibrée et plus dynamique de l'ensemble des régions du pays".

- "Les productions de café et de cacao, favorisées par une bonne conjoncture, ont atteint des chiffres enviables et les plans palmier et cocotier se déroulent au mieux des prévisions".

- "L'industrie continue sa progression régulière et le gouvernement s'efforce d'ores et déjà de poser, pour l'avenir, les jalons d'une politique plus diversifiée et plus ouverte sur la modernisation".

"L'exploitation du gisement de fer de la région de Man contribuera pas les activités d'extraction, de transformation et de transport du minerai qu'elle suscitera, à donner un rythme nouveau à l'ouverture au monde moderne des régions de l'ouest et du sud-ouest. C'est aussi le très vaste projet textile en cours d'étude qui donnera naissance, dans un avenir prochain, à une ou plusieurs usines à même de par la part essentielle qui sera consacrée aux exportations, d'aider notre pays à trouver le second souffle d'une expansion plus vigoureuse encore".

- Le développement du tourisme, qui "donnera à la Côte d'Ivoire l'occasion de faire une nouvelle fois la preuve qu'elle est une terre privilégiée de la tolérance et des dialogues fraternels", autorise beaucoup d'espoirs (récent 30ème Congrès de l'Association internationale des Skat-clubs à Abidjan, réalisation de l'important complexe de l'Hôtel Ivoire, projet d'installation, par un club de voyages, d'un village de vacances "sur le site merveilleux d'Assinié", études de l'équipement rationnel de nouvelles zones favorables, notamment entre Abidjan et Bingerville et à l'intérieur du pays, visant à obtenir en 1980 plus de 300.000 touristes par an ...).

Sur le plan politique, "la démocratie ivoirienne se porte très bien ... Nos prisons n'abritent aucun détenu politique et notre stabilité intérieure n'est pas étrangère à nos succès économiques et au crédit dont nous jouissons".

2 constatations ont été faites au cours des rencontres avec les représentants de tous les secteurs de la Nation. D'une part, "personne ne remet en cause le régime d'économie libérale, ... dans la mesure où tous les artisans des richesses créées, investisseurs et citoyens ivoiriens à tous les niveaux, jouiront pleinement de la part qui revient légitimement à chacun". D'autre part, l'unanimité s'est dégagée pour considérer la formation des cadres comme la priorité de nos priorités. D'où la nécessaire revalorisation de la fonction enseignante".

La politique réaliste de la Côte d'Ivoire se tient à l'écart de la démagogie facile, des fallacieuses promesses". "Tout en pratiquant, comme il se doit, la politique des moyens, elle veillera cependant à ce que l'année nouvelle apporte un peu plus de mieux être à tous ses enfants" et en particulier aux populations du nord.

LES DONNEES GENERALES

APERCU GEOGRAPHIQUE 7

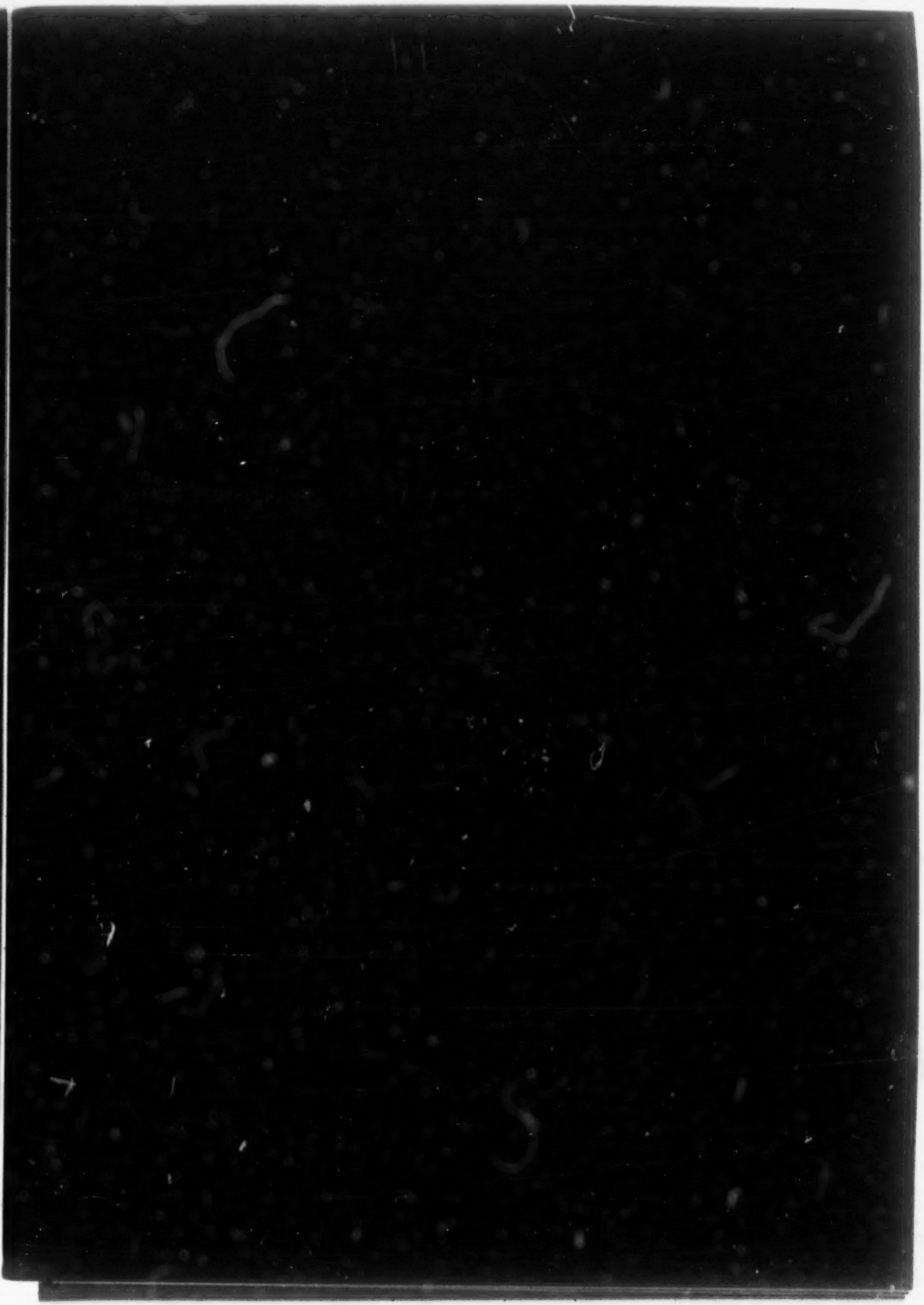

APERCU GEOGRAPHIQUE

LE PAYS, situé entre le 5ème et le 10ème degré de latitude nord, se présente sous la forme d'un vaste quadrilatère de 322.463 km2 (environ 550 km sur 600 km), qui offre l'aspect d'un plateau uniforme à relief érodé, s'élevant lentement et régulièrement de la côte vers le nord jusqu'à une altitude d'environ 400 m. Les seuls sommets sont dans la région de Man (1.500 m), à l'ouest, ainsi que dans celle d'Odienné (900 m), au nord-ouest.

- Quatre régions naturelles peuvent être distinguées, la zone des lagunes qui s'étendent sur 300 km de Fresco à la frontière du Ghana et qui sont séparées de l'Océan par un cordon sablonneux de 6 km de largeur maximum (le reste de la côte, de Fresco à la frontière du Libéria, est au contraire élevé, rocheux et bordé de falaises) ; la zone forestière, large de 300 km à l'est et à l'ouest, et de seulement 100 km au centre vers Tiassalé ; une zone de transition formée par une savane boisée ; et enfin, au nord, la zone soudanaise de savane herbeuse.

- Le système hydrographique de la Côte d'Ivoire comporte quatre fleuves coulant nord-sud (le Cavally, à la frontière libérienne, le Sassandra, le Bandama et la Comoé), dont aucun n'est navigable sur plus de 70 km, mais qui forment avec leurs affluents un réseau d'évacuation des bois.

LE CLIMAT comporte trois zones climatiques s'étageant du sud au nord, d'abord la zone équatoriale chaude (entre 24°5 et 28°7), humide et pluvieuse (entre 2 à 3,25 m de précipitations en 140 jours de pluie), comportant deux saisons sèches de décembre à fin avril et de la mi-juillet à fin septembre et deux saisons de pluie de mai à mi-juillet et en octobre et novembre ; ensuite, la zone subéquatoriale dans la zone forestière et le sud de la zone de savane, moins humide, aux écarts de températures plus élevés, avec deux saisons de pluie (mi-juillet à fin octobre et mi-mars à mi-mai), et enfin la zone soudanaise, moins pluvieuse, avec seulement deux saisons (saison des pluies de juillet à novembre et saison sèche de décembre à juin).

LA POPULATION est estimée en 1968 à 4.560.000 habitants, contre 3.300.000 en 1958 et 3.700.000 en 1963, non compris environ 307.000 manoeuvres étrangers non considérés comme résidents. Les perspectives moyennes portent sur 4.630.000 habitants en 1970, non compris 350.000 manoeuvres étrangers avec les familles. (204.000 manoeuvres masculins, dont environ 150.000 voltaïques et 30.000 maliens) et sur 5.380.000 habitants en 1975, non compris 420.000 manoeuvres étrangers. (Etude du ministère du plan sur la population de la Côte d'Ivoire en 1965).

.../

- La densité de la population, qui s'établit en moyenne à 12,5 habitants au km2, est très inégale. Deux fois plus forte en zone forestière (19 habitants au km2) qu'en zone des savanes (9 habitants au km2), la densité démographique est particulièrement élevée dans 3 "nébuleuses" situées autour de Man-Danané, de Korhogo et surtout de Bouaké. En outre, Abidjan et sa zone suburbaine regroupent dans un demi-cercle de 30 km de rayon un demi-million d'habitants, soit le huitième de la population totale. Par contre, le sud-ouest représente une sorte de réserve où l'implantation humaine est restée très localisée.

- Le taux de croissance naturelle est évalué à 2,1 % (2 % en milieu rural et 2,7% en milieu urbain).

- Le milieu urbain (20 villes de plus de 10.000 habitants) et semi-urbain (87 centres de plus de 5.000 habitants et sous-préfectures) représente près du quart de la population avec 980.000 personnes (1.430.000 personnes prévues en 1970, 2.180.000 en 1975).

Les principales villes sont Abidjan, la "ville champignon de l'ouest africain" (46.000 habitants en 1945, 155.000 habitants en 1958, 330.000 habitants en 1965, soit 8 % de la population totale, 500.000 prévus en 1970, 820.000 en 1975, 1.400.000 vers 1980), Bouaké (80.000 habitants en 1965, 126.000 prévus en 1975), Daloa (30.000 h), Man (27.000 h), Korhogo (24.000 h), Gagnoa (22.000 h), Grand-Bassam (20.000 h), Agboville (20.000 h) ... Seulement quatre villes de plus de 10.000 habitants se trouvent au-dessus d'une ligne Man-Bouaké.

La population résidente d'origine étrangère (née à l'étranger ou dont les ascendants directs sont nés à l'étranger) groupe 700.000 personnes, soit plus de 17 % du total des résidents, dont notamment 220.000 maliens, 200.000 voltaïques, 150.000 autres africains et 30.000 non africains. Avec les 307.000 manoeuvres étrangers, y compris leur famille, la population d'origine étrangère, résidente ou non résidente, représente plus de 1 million d'habitants.

- Le nombre des salariés est passé, au 30 juin de chaque année, de 180.970 en 1961, dont 28.000 pour le secteur public, à 197.025 en 1962, 203.700 en 1963, 208.870 en 1964, 216.000 en 1965, 221.170 en 1966, dont 35.900 pour le secteur public, et 235.750 en 1967 (bulletin de la Chambre d'industrie).

Les salaires bruts sont passés, d'après les Comptes Economiques, de 23 milliards en 1960 à 44 milliards Fr CFA en 1965, 47 milliards en 1966 et 53 milliards en 1967.

LES DONNEES ECONOMIQUES

- *Déclaration de M. MOHAMED DIAWARA sur les options fondamentales de l'économie ivoirienne* 11

- L'AGRICULTURE, LA FORET, L'ELEVAGE, LES PECHES 13

- L'INDUSTRIE, L'ENERGIE, LES MINES 85

- L'INFRASTRUCTURE ET LES TRANSPORTS

  - Le port d'Abidjan 157

  - Le trafic ferroviaire 160

- LES GRANDS TRAVAUX

  - San Pedro 164

  - Kossou 166

- La densité de la population, qui s'établit en moyenne à 12,5 habitants au km2, est très inégale. Deux fois plus forte en zone forestière (19 habitants au km2) qu'en zone des savanes (9 habitants au km2), la densité démographique est particulièrement élevée dans 3 "nébuleuses" situées autour de Man-Danané, de Korhogo et surtout de Bouaké. En outre, Abidjan et sa zone suburbaine regroupent dans un demi-cercle de 30 km de rayon un demi-million d'habitants, soit le huitième de la population totale. Par contre, le sud-ouest représente une sorte de réserve où l'implantation humaine est restée très localisée.

- Le taux de croissance naturelle est évalué à 2,1 % (2 % en milieu rural et 2,7% en milieu urbain).

- Le milieu urbain (20 villes de plus de 10.000 habitants) et semi-urbain (87 centres de plus de 5.000 habitants et sous-préfectures) représente près du quart de la population avec 980.000 personnes (1.430.000 personnes prévues en 1970, 2.180.000 en 1975).

Les principales villes sont Abidjan, la "ville champignon de l'ouest africain" (46.000 habitants en 1945, 155.000 habitants en 1958, 330.000 habitants en 1965, soit 8 % de la population totale, 500.000 prévus en 1970, 820.000 en 1975, 1.400.000 vers 1980), Bouaké (80.000 habitants en 1965, 126.000 prévus en 1975), Daloa (30.000 h), Man (27.000 h), Korhogo (24.000 h), Gagnoa (22.000 h), Grand-Bassam (20.000 h), Agboville (20.000 h) ... Seulement quatre villes de plus de 10.000 habitants se trouvent au-dessus d'une ligne Man-Bouaké.

La population résidente d'origine étrangère (née à l'étranger ou dont les ascendants directs sont nés à l'étranger) groupe 700.000 personnes, soit plus de 17 % du total des résidents, dont notamment 220.000 maliens, 200.000 voltaïques, 150.000 autres africains et 30.000 non africains. Avec les 307:000 manoeuvres étrangers, y compris leur famille, la population d'origine étrangère, résidente ou non résidente, représente plus de 1 million d'habitants.

- Le nombre des salariés est passé, au 30 juin de chaque année, de 180.970 en 1961, dont 28.000 pour le secteur public, à 197.025 en 1962, 203.700 en 1963, 208.870 en 1964, 216.000 en 1965, 221.170 en 1966, dont 35.900 pour le secteur public, et 235.750 en 1967 (bulletin de la Chambre d'industrie).

Les salaires bruts sont passés, d'après les Comptes Economiques, de 23 milliards en 1960 à 44 milliards Fr CFA en 1965, 47 milliards en 1966 et 53 milliards en 1967.

LES DONNEES ECONOMIQUES

- *Déclaration de M. MOHAMED DIAWARA sur les options fondamentales de l'économie ivoirienne* 11

- L'AGRICULTURE, LA FORET, L'ELEVAGE, LES PECHES 13

- L'INDUSTRIE, L'ENERGIE, LES MINES 85

- L'INFRASTRUCTURE ET LES TRANSPORTS

  - Le port d'Abidjan 157

  - Le trafic ferroviaire 160

- LES GRANDS TRAVAUX

  - San Pedro 164

  - Kossou 166

Prononcée le 9 juin 1969 à Paris au Cercle France outre-mer, une allocution de M. Mohamed DIAWARA, ministre du plan, a défini les options fondamentales de l'économie ivoirienne.

2 PRINCIPES ESSENTIELS sont "dictés par les enseignements que les responsables tiennent du passé".

Le rythme de croissance doit être maintenu "au niveau élevé atteint en 1960-70".

La participation maximum de tous les ivoiriens à l'effort de production et aux bénéfices de la croissance doit être recherchée.

7 OPTIONS FONDAMENTALES conformes à ces 2 principes, "constituent les orientations générales et les voies vers lesquelles nous devons engager l'économie ivoirienne".

La politique d'ouverture de l'économie sur l'extérieur doit être développée.

- Les inconvénients sérieux de ce type de croissance sont "notamment la dépendance à l'égard de la conjoncture des marchés extérieurs et les risques de blocage en cas de ralentissement des flux des investissements étrangers".

- Le maintien du même modèle de croissance, fortement ouvert sur l'extérieur, a cependant été jugé nécessaire après études, "si comme par le passé, on veut obtenir une croissance annuelle de 8 % de la P.I.B. et de 5 % du revenu par tête".

- "Ce rythme de croissance remarquable" dépend des efforts coordonnés de la part du gouvernement en vue de conquérir de nouveaux marchés extérieurs, d'attirer des capitaux et investissements étrangers et d'assurer un vigoureux développement industriel".

"Dans ces conditions, le "passé libéral" du gouvernement ivoirien est loin de constituer une politique de "laisser faire". Il vise à obtenir la croissance la plus forte possible en vue de réaliser un développement réel du pays sur des bases effectivement solides".

Une coopération économique avec les pays voisins permettra de "rechercher au niveau régional le dépassement du cadre national".

- Le cadre national va, en effet, devenir insuffisant.

"On peut considérer que, vers la fin de 1972, la Côte d'Ivoire aura réalisé le plein des industries de substitution aux importations compatibles avec les dimensions de son marché intérieur".

- "L'intégration régionale permettrait alors l'accroissement de l'appareil de production constitué des industries destinées à satisfaire la consommation locale".

- Une harmonisation plurinationale du développement industriel s'avère nécessaire en raison de la volonté de chaque pays de s'industrialiser. Son "cadre idéal" engloberait le Conseil de l'Entente, le Liberia et le Ghana.

"Cette harmonisation suppose la définition d'un statut des travailleurs étrangers".

Une agriculture et un paysannat modernes doivent être promus.

- L'industrialisation actuelle peut être qualifiée de "facile". En effet, d'une part "l'essentiel des investissements réalisés l'a été dans le domaine de la fabrication, à partir de matières premières ou de semi-produits importés, d'objets ou articles de grande consommation pour lesquels le marché ivoirien offrait un débouché suffisant pour justifier l'implantation d'usines rentables, ou rentabilisées du fait des protections instituées par notre législation sur les investissements". D'autre part, "les industries terminales qui constituent la majorité du secteur secondaire ivoirien n'engendrent qu'une valeur ajoutée médiocre".

"Une telle industrialisation trouve très vite ses limites qui sont celle du marché local, des seuils technologiques de rentabilité et des niveaux de protection admissibles. Son rythme d'auto-développement, compte tenu de sa faible capacité d'entrainement, sera très rapidement calqué sur celui du secteur agricole qui exerce un effet prédominant sur l'économie ivoirienne.

- La 2ème génération des industries à promouvoir devra viser la transformation des produits locaux et "s'adresser à la clientèle exigeante des marchés internationaux, en lui proposant des produits de qualité, vendus à des prix compétitifs".

Les atouts résident dans l'agriculture, "source de productions abondantes et variées", dans les forêts "dont on annonce périodiquement depuis 10 ans l'épuisement complet et définitif mais qui recèlent encore un potentiel considérable de richesses inexploitées", dans une "main-d'oeuvre importante qui a déjà largement démontré ses facultés d'adaptation à la fonction industrielle". "Mais, il sera également nécessaire que nous soyons aidés dans notre effort par la compréhension et la coopération active des pays industrialisés".

- L'augmentation de la production agricole, qui est donc l'objectif principal, suppose une modification des structures actuelles, en forêt pour résoudre les problèmes de gestion, de structures, d'investissement et de crédit posés par la diversification des cultures, en savane pour s'orienter vers l'accroissement des superficies des exploitations et vers la mécanisation.

Les blocs industriels, créés ou à créer, engendreront avant 1980 environ 108.000 emplois nouveaux.

"*La politique d'ivoirisation de l'économie*, conduite avec sérieux et fermeté, s'exercera dans 2 directions : ivoirisation aussi complète que possible, au fur et à mesure que les nationaux seront capables de les occuper, des emplois publics et privés et promotion d'entreprises ivoiriennes de toutes tailles dans tous les secteurs de l'économie".

Une politique sélective de formation sera poursuivie en fonction des besoins de l'économie et des possibilités de la nation.

La participation de tous à l'effort de développement permettra d'éviter les interventions autoritaires de l'Etat et le renforcement de la centralisation.

Au niveau administratif, "l'introduction des méthodes modernes de programmation (PPBS) permettra un meilleur dialogue entre le ministère du plan et les ministères techniques dotés à cet effet de cellules de programmation et de contrôle. De même, les instances régionales seront invitées à participer à la réalisation du plan comme elles le sont déjà à son élaboration".

La concentration des moyens sur un nombre limité de points d'impacts, "pour renoncer à un égalitarisme inefficace", constitue "la vraie manière de réduire à terme les distorsions actuelles".

L'AGRICULTURE, LA FORET, L'ELEVAGE, LA PECHE

LA PRODUCTION RURALE, d'une densité deux fois plus forte en forêt qu'en savane, avec une sorte de vide dans le sud-ouest, représente environ 75 % de la population totale (4 millions d'habitants en 1965) avec 3.020.000 personnes réparties en quelques 8.700 villages, soit environ 350 habitants par village (Synthèse des études régionales 1962-1965 : population - Ministère du plan).

Une des caractéristiques de la population rurale réside dans le déficit en main d'oeuvre familiale constaté dans les régions de culture du café et du cacao (notamment Abengourou et Daloa) et dans les zones de grandes plantations, déficit comblé par des migrations internes de la savane vers la forêt et par des manoeuvres venus de l'étranger, soit 307.000 personnes en 1965, y compris les familles.(En outre, 150.000 personnes résidant en milieu rural sont nées dans un Etat étranger).

Selon la 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, des déficits "considérables" apparaîtraient en 1975 et en 1980 dans le centre nord, "régions où la valorisation de la journée de travail des principales spéculations ne permet pas la rémunération de la main d'oeuvre salariée". Cette situation ne recouvre pas moins une sorte de sous-emploi permanent, dû aux calendriers agricoles, le nombre de journées de travail par an par actif masculin étant évalué à une moyenne de 170 jours.

D'après l'étude citée plus haut, la population rurale passerait à 3.200.000 personnes en 1970 (augmentations de 180.000 unités par rapport à 1965, correspondant à une croissance naturelle de 300.000, une migration étrangère de 40.000 et un exode rural de 160.000) et se maintiendrait à ce niveau en 1975, l'exode rural (350.000) compensant la croissance naturelle (310.000) et les immigrations d'étrangers (40.000).

LE NOMBRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES est estimé à 460.000 (Synthèse des études régionales 1962-1965 - Emploi).

LES SUPERFICIES CULTIVEES effectivement étaient évaluées en 1965 à 2.250.000 ha, soit environ seulement 7 % de la superficie totale (32 millions d'ha) ou encore 9 % de la superficie utilisable (80 % de la superficie totale, soit 26 millions d'ha). Mais, en tenant compte des jachères, la superficie cultivée serait portée à environ 7.600.000 ha pour cette même année 1965, soit 30 % de la superficie utilisable, forêts et pâturages compris (1ère esquisse du plan 1971-1975).

Les perspectives de la même étude portaient sur une superficie cultivée, avec jachères de 9.800.000 ha en 1975 et 11.300.000 ha en 1980. Ainsi, en 1980, si les disponibilités en terre demeuraient importantes, les superficies mobilisées dépasseraient la moitié du territoire national et représenteraient environ 62 % du territoire utile. En fait, "cette moyenne cache d'énormes disparités entre les situations locales. On sait, en effet, que dès à présent il existe des zones critiques où les jachères doivent être réduites, autour de Korhogo, Bouaké et Abidjan. Il en va de même des sous-préfectures de Sinfra et Oumé. Il apparait ainsi que, même si dans la plus grande partie de la Côte d'Ivoire le sol n'est pas encore un facteur rare, il l'est déjà devenu par endroit et pourrait le devenir plus encore à l'avenir".

.../

L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION RURALE ressort notamment de la valeur de la production (aux prix à la production) qui dépasse maintenant nettement les 100 milliards Fr CFA.

En millions Fr CFA	1965	1966	1967	1968
Agriculture vivrière - élevage ...	47.200	46.432	51.210	49.412
Agriculture industr. et d'export..	33.262	38.395	32.625	43.655
Exploitation forestière	16.709	16.734	19.882	23.750
Pêche	2.974	2.885	3.167	3.035
TOTAL	100.145	104.446	106.884	119.857

(source : comptes de la nation 1966-1967 et 1968).

La valeur ajoutée du secteur primaire a progressé de 84.363 millions Fr CFA en 1965 à 88.065 millions en 1966, 86.080 millions en 1967 et 99.085 en 1968, mais sa part dans le PIB a diminué de 39,4 % en 1965 à 34,3 % en 1968, en raison notamment de l'accroissement du pourcentage du secteur industriel.

Les exportations de 5 produits bruts ou transformés (café, cacao, bananes, ananas, bois) représentent plus des 3/4 des exportations totales de la Côte d'Ivoire.

La masse salariale distribuée dans le secteur rural était estimée à 11.860 millions en 1965, dont 5.050 millions Fr CFA dans le secteur traditionnel (4.030 millions pour les cultures d'exportation) et 6.810 millions dans le secteur moderne (2.640 millions pour les cultures d'exportation, 3.500 millions pour l'exploitation forestière et 670 millions pour la pêche). Sur ce total, 3.050 millions reviennent à des ivoiriens, 6.485 millions à d'autres africains et 2.225 millions à des européens.

LA SATISFACTION DES BESOINS NATIONAUX EN CALORIES est assurée quantitativement par la production vivrière locale (2.156 calories par habitant et par jour en 1965, selon la 1ère esquisse du plan 1971-1975), mais comme le montrent les Perspectives décennales, de nombreuses faiblesses qualitatives existent encore : "abondance des calories glucidiques (tubercules et bananes plantain), insuffisance proportionnée des calories protidiques, insuffisance des aliments d'origine animale (9 grammes par tête et par jour en 1960), disponibilités insuffisantes en protéines végétales de qualité : céréales et notamment légumineuses", disponibilités en vitamines B2 et en calcium insuffisantes.

Les importations de produits du groupe alimentation-boisson-tabac représentaient cependant encore, avec 11.829 millions Fr CFA, 15,2 % du total des importations de 1968.

.../

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL DE LA COTE D'IVOIRE

DANS LE CADRE DES PERSPECTIVES DECENNALES ET DE LA LOI-PLAN

(1967-1970)

LA POLITIQUE AGRICOLE de la Côte d'Ivoire a été définie par les Perspectives décennales (1960-70), publiées en juin 1967.

Le caractère prioritaire de l'agriculture résulte à la fois de l'importance de la population rurale et du rôle essentiel qu'elle est appelée à jouer dans la croissance globale du pays tant par l'importance de sa production et de la consommation du milieu rural que par les matières premières qu'elle fournit aux industries et les exportations qu'elle permet.

La diversification des cultures est nécessaire pour rendre moins vulnérable une économie basée essentiellement sur la production de café et de cacao, et pour diminuer les importations en développant les productions possibles (sucre, riz, oeufs et une partie de la viande, des produits laitiers, du tabac, des légumes et des fruits).

Les déséquilibres régionaux doivent être corrigés. Si les différences les plus apparentes existent entre le sud (orienté vers la production forestière, la pêche et les cultures d'exportation) et le centre et le nord (surtout fournisseurs de produits vivriers), d'autres se manifestent dans le sens est-ouest, les régions les moins développées étant, dans le sud, la zone proche de la frontière ghanéenne et le sud-ouest, et, dans le centre et le nord, les zones d'Odienné et de Man.

Les régions du centre et du nord "seront appelées à jouer un rôle particulièrement important" pour consolider l'économie ivoirienne en attendant que les cultures pérennes aient le temps de donner leurs fruits" (palmier à huile, cocotier, hévéa,...).

L'amélioration des rendements, encore faibles et souvent stationnaires, grâce à l'action des Instituts de recherche et des Stés d'intervention, est préférable à l'extension des superficies "qui aurait des conséquences désastreuses sur le climat

.../

et les sols" notamment par la destruction de l'équilibre entre forêts et cultures. (De 1956 à 1966, les défrichements pour la culture extensive ont amputé la forêt dense ivoirienne de 2,8 millions d'ha, soit 28.000 km2).

"Si "diversification" a été le mot d'ordre du 1er plan, "productivité" est aujourd'hui le nom de la bataille que nous invitons le paysan ivoirien à livrer et à gagner". (M. Abdoulaye SAWADOGO, ministre de l'agriculture, au colloque organisé en avril 1968 par la Côte d'Ivoire et l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis).

Une agriculture sédentaire, "conservatrice du capital foncier" doit progressivement se substituer à une "agriculture de rapine", ne serait-ce que sous l'effet de la pression démographique.

"Des opérations globales, ayant le maximum d'efficacité", permettront, en évitant de "sombrer dans un éparpillement stérile", d'utiliser au mieux les moyens disponibles.

"C'est en plaçant un matériel végétal d'élite dans des conditions favorables, en lui fournissant les éléments fertilisants indispensables à son développement, en le protégeant contre les parasites, en appliquant les meilleurs procédés culturaux, que l'on aboutira à une agriculture intensive à productivité élevée".

La qualité des produits agricoles sera recherchée en vue de leur valorisation et d'un meilleur écoulement sur le marché international, ce qui suppose un encadrement important et une rentabilité des prix offerts par le commerce.

La transformation industrielle des produits agricoles doit être poussée "aussi loin que possible".

DES STRUCTURES NOUVELLES ONT ETE MISES EN PLACE.

- *Des sociétés d'intervention, Stés d'Etat*, avaient été prévues par les Perspectives décennales pour l'exécution des différents programmes. Leur substitution aux services agricoles correspondait à la recherche d'un meilleur rendement et d'une plus grande souplesse, ainsi qu'aux méthodes de travail des organismes extérieurs de financement comme le FED, la BIRD ou l'AID qui "refusent de prendre en charge les frais de fonctionnement pour la réalisation des opérations qu'ils financent lorsqu'il s'agit de l'administration" (rapport d'activité 1960-1965 du ministère de l'agriculture).

.../

En fait, quelques Stés d'Etat seulement ont été créées :

La SODEPALM pour les programmes palmier à huile et cacao.

La SATMACI pour les programmes de développement rizicole, de régénération cacaoyère et de création de ranches.

La SODEFEL pour les programmes de reforestation.

MOTORAGRI, Sté d'Etat créée en 1966, qui dispose de près de 700 engins et machines agricoles en 1968 (120 tracteurs à chenilles, 72 tracteurs à roues, 25 engins pour travaux de terrassement, 90 citernes pour carburants, 45 véhicules légers, 8 véhicules lourds et porte-chars, 8 ateliers mobiles) pour les travaux d'aménagement au profit des collectivités rurales et qui a effectué, en 1968, 10.000 ha de défrichements et de sous-solage, 30.000 ha de travaux agricoles, 100.000 m3 de barrages et de travaux de terre, 4.000 km de pistes et bandes anti-érosives et 3 plates-formes de villages, contre respectivement 7.000 ha, 18.000 ha, 40.000 m3, 1.500 km et 102 en 1967 et 2.600 ha, 1.700 ha, 21.000 m3, 400 km et 8 en 1966).

L'autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB) pour le programme de mise en valeur à partir du barrage de Kossou, créée en juillet 1969.

L'autorité pour l'aménagement du sud-ouest (ARSO) pour le programme de développement de la région de San Pedro, créée en décembre 1969.

- *D'autres sociétés* se sont vu confier la réalisation de certains programmes, comme la CFDT pour le coton, la CAITA pour le tabac, la PROMOCI pour les plantations gouvernementales d'hévéas, la SOPRODAV pour les plantations d'avocatiers, le Consortium des agrumes et plantes à parfums de la Côte d'Ivoire, la SIVAK pour le programme kenaf, et même une coopérative, la COFRUCI, résultant de la fusion de COBAFRUIT et de la COBASANDRA, pour le développement de la banane.

La 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, envisageant la concentration progressive des efforts de modernisation sur des zones sélectionnées, prévoit en contrepartie l'extension et le renforcement des Stés d'intervention (CFDT, SATMACI) sur le reste du territoire, ces sociétés devenant polyvalentes, alors que les structures d'intervention actuelles sont sectorielles. En outre, des Stés d'Etat seraient chargées des secteurs de modernisation (6 prévus de 1971 à 1975 à Bouaké, Daloa, Man, Ferkessédougou, Bandama-sud et San Pedro).

- *Des commissions de développement régional (CDR)* ont été prévues par la loi-plan 1967-1970, une par ancien département, plus 2 commissions pour la région d'Abidjan et pour le sud-ouest, leur mise en place devant s'échelonner jusqu'en 1970.

.../

En plus de ces commissions, la mise en oeuvre de la politique régionale de développement sera assurée par des Comités d'action rurale (CAR), au niveau des anciennes sous-préfectures, et par l'animation rurale qui atteignait, en 1968, onze sous-préfectures du département du centre et qui devrait comporter 23 centres de formation des animateurs ruraux (CFAR) en 1975 au lieu de 4 en 1968. (1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975).

- *Une "remise en route du mouvement coopératif"*, surtout pour les planteurs de café et de cacao, est prévue par la 1ère esquisse du plan 1971-1975. (Environ 500 coopératives fonctionnent encore en 1968 sur 968 déclarées en 1965 au ministère de l'agriculture).

LES RESULTATS DE LA POLITIQUE AGRICOLE IVOIRIENNE sont déjà si évidents que, lors de la 15ème session de la conférence de la FAO (novembre 1969), M. Joseph AKA ANGHUI, directeur général du développement agricole, pouvait souligner "les différences importantes qui existent entre les données chiffrées du rapport" (Plan indicatif mondial de la FAO), "tant sur le plan de la conjoncture actuelle que des propositions d'objectifs à réaliser pour 1985", et la situation et les perspectives de son pays ; ces différences tenant "essentiellement à la situation géographique et aux potentialités relativement favorables de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux progrès déjà réalisés en matière de développement agricole". "Une étude récente, précisait-il, situe le taux de croissance annuel du secteur primaire entre 1966 et 1970 à 4,8 %". "Ainsi, de 1960 à 1968, la production du paddy se trouve portée de 160.000 T à 365.000 T".

I - LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION définis par les Perspectives décennales (1960-1970) et leur projection (1970-1975) pour les productions vivrières sont basés sur des taux de progression égaux à ceux de la population (environ 2,6 %) pour les racines, tubercules, bananes plantain, mils et sorghos ... et de 6 % pour le riz, le maïs, l'huile de palme et les fruits et légumes, la valeur des productions, aux prix de 1960, devant progresser de 43 milliards Fr CFA en 1960 à 50 milliards en 1965, 60 milliards en 1970 et 71 milliards en 1975.

.../

Objectifs Perspect. décen.	1960		1965		1970		1975	
	ha	1000 T	ha	1000 T	ha	1000 T	ha	1000 T
Tuberc. bananes								
Igname	210.000	1.900	240.000	2.147	240.000	2.432	280.000	2.774
Manioc	160.000	-800	180.000	904	150.000	1.024	170.000	1.168
Banane	170.000	851	190.000	962	220.000	1.089	250.000	1.242
Patate	20.000	44	25.000	50	28.000	56	32.000	64
Taro	20.000	103	23.000	116	26.000	132	30.000	150
Céréales								
Maïs	210.000	147	285.000	200	260.000	260	350.000	350
Mil	80.000	42	94.000	47	77.000	54	87.000	61
Sorgho	50.000	37	58.500	42	47.000	47	54.000	54
Riz (1)	194.000	165	237.500	220	248.500	295	274.000	395
Fonio	9.000	5	12.000	6	12.000	6	14.000	7
Légumineuses								
Arachides (2).	37.000	24	37.500	27	27.500	31	42.000	35
Autres	15.000	22	19.000	29	26.000	39	35.000	53
Oléagineux								
H. Palme (3) .		17	+3.000	22	+4.500	26	+7.750	32,5
H. arachide ..		-	5.000	1	6.700	2	15.000	4,5
H. coton		-			10.000	2	20.000	4
Fruits et légumes		100		130		180		240
TOTAL		4.257		4.903		5.675		6.634

(1) dont 2.000 ha de riz irrigué en 1960, 11.000 en 1965, 31.000 en 1970, et 51.000 en 1975.
(2) tonnes d'arachides coques.
(3) palmeraie naturelle.

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION définis par les Perspectives décennales (1960-1970) et leur projection 1970-1975 pour les cultures industrielles et d'exportation ont fait l'objet de programmes particuliers.

Un accroissement des objectifs 1970 est prévu pour le cacao (200.000 T au lieu de 175.000 T), l'ananas (125.000 T au lieu de 50.000 T) et le coton (80.000 T au lieu de 5.000 T) par la loi-plan 1967-1970, qui a confirmé ceux du palmier à huile (plantations sélectionnées), du cocotier, des bananes, du tabac, de la canne à sucre et du caoutchouc.

.../

Objectifs Perspect. décen.	1960		1965		1970		1975	
	ha	1000 T	ha	1000 T	ha	1000 T	ha	1000 T
Café (1)	535.000	136	667.000	200	614.000	185	525.000	180
Cacao (2)	275.000	83	279.000	105	312.000	175	303.000	200
H. palme (3)	6.700	6	21.000	11	76.000	47	151.000	178
Cocotier (4)	6.000	1,5	11.000	4,3	25.000	13,3	50.000	24,3
Bananes (5)	8.750	105	7.800	156	7.630	187,5	7.630	200
Ananas (6)	380	17	750	34	950	50	1.200	63
Hévéa (7)	7.600	-	10.900	4,3	11.780	12,5	15.000	14,8
Coton	70.000	7	76.000	11,8	95.800	50	108.000	63
Tabac (8)	9.155	2	17.000	4	24.500	6	31.200	8

(1) dont la production pour le café soluble : 1.700 T en 1965, 5.000 T en 1970, 10.000 T en 1975.
(2) dont la production pour fabrication de beurre de cacao : 10.000 T en 1965, 20.000 T en 1970, 30.000 T en 1975.
(3) superficies plantées et production en huile (en régimes : 40.000 T en 1960, 65.000 T en 1965, 203.000 T en 1970 et 860.000 T en 1975).
(4) superficies plantées et production en T de coprah
(5) production totale (exportations : 105.000 T en 1960, 156.000 T en 1965, 187.500 T en 1970, 200.000 T en 1975).
(6) superficies récoltées des plantations intensives.
(7) superficies totales et productions de caoutchouc sec.
(8) culture industrielle et artisanale.

Les Perspectives décennales avaient également prévu l'étude d'une production de succédanés de jute (objectif de 9.600 T de fibres) et de ricin ainsi que l'éventualité d'une production de 17.600 T de sucre en 1970 et 49.600 T en 1975.

Les investissements prévus par les Perspectives décennales en 1960-1969 inclus pour le secteur primaire portaient sur 35 milliards Fr CFA (10,3 % du total, soit 339 milliards Fr CFA), dont 24,2 milliards pour la période 1965-1969 (11,1 % du total de la période, soit 218,5 milliards Fr CFA). Les investissements publics représentaient 26,2 milliards Fr CFA (18,2 milliards pour 1965-1969) et les investissements privés à 8,8 milliards (6 milliards pour 1965-1969). Sur ce total, la reforestation intervenait pour 1.790 millions (1965-1969), l'élevage pour 3.037 millions, la pêche pour 528 millions et les études forestières pour 141 millions Fr CFA. La part de l'agriculture était donc d'environ 29,5 milliards.

En fait, comme le constate la loi-plan 1967-1970, les investissements de développement agricole ont, pendant la première période des Perspectives décennales, accusé un retard sensible et doublement inquiétant du fait que la croissance agricole demeure la base essentielle de l'expansion économique en Côte d'Ivoire et que, faute d'initiatives privées suffisantes, cette croissance est étroitement dépendante de

.../

l'action des pouvoirs publics. Cependant, les importants programmes concernant les cultures industrielles et d'exportation dont le démarrage avait demandé une mise au point minutieuse sont à présent passés à la phase active de réalisation. Dès 1965-1966, s'est dessiné un mouvement de rattrapage que la mise en oeuvre de nouveaux programmes (cocotier, coton, régénération cacaoyère) devrait confirmer. Aussi la loi-plan 1967-1970 prévoyait-elle un financement accru.

(En millions Fr CFA)	1960-66 (Réalis.)	Prévisions 1967-70			1960-70 Total
		noyau garanti	Tr.optionnelle	Total	
Cultures	9.645	26.150	4.600	30.730	40.395
Sols et forêts	790	1.350	300	1.650	2.440
TOTAL	10.435	27.500	4.900	32.400	42.835

Le détail des principaux investissements publics en faveur du développement des cultures pour la période 1967 à 1970 inclus est donné dans la loi-programme des investissements publics 1968-1969-1970, les totaux étant ceux de la loi-plan 1967-1970. Aucun objectif n'est modifié par la loi-programme qui stipule cependant que le "programme café se limitera à 300.000 T pour s'adapter au marché mondial".

LOI-PROGRAMME (En millions Fr CFA)	1967 Réalis.	Programme 1968-1970				1967-70 Total
		1968	1969	1970	Total 1968-70	
NOYAU GARANTI (Total) ...	7.923	8.348	6.154	3.525	18.227	26.150
Palmier (1)	3.179	3.704	2.814	1.679	8.197	11.376
Cocotier	233	439	501	569	1.509	1.742
Hévéa	361	133	50	50	233	594
Coton (2)	768	837	615	300	1.752	2.520
Cacao (3)	873	780	444	-	1.224	2.097
Ananas	96	161	80	90	331	427
Banane	70	60	60	45	165	235
Avocat	-	39	16	31	86	86
Canne à sucre	37	35	30	200	265	302
Kénaf	-	72	-	-	72	72
Riz	1.388	1.481	911	425	2.817	4.205
C. maraîchères	32	25	25	25	75	107
200 barrages	15	20	30	50	100	115
Motoragri	466	500	500	-	1.000	1.466

.../

TR. OPTIONNELLE	-	526	1.739	2.335	4.600	4.600
Palmier	-	75	600	395	1.070	1.070
Cocotier	-	-	110	450	560	560
Hévéa	-	250	233	140	623	623
Cacao	-	30	113	550	693	693
Banane	-	80	280	410	770	770
Ananas	-	15	26	13	54	54
Café	-	30	30	30	90	90
Riz	-	46	47	47	140	140

(1) Y compris huileries Eloka, Toumanguié, Ehania.
(2) Y compris usines décorticage.
(3) Régénération cacaoyère.

Le projet de la loi-programme 1969-1970-1971 (cf. Fraternité hebdo), qui n'a pas été adopté définitivement, prévoyait également plus de 30 milliards Fr CFA d'investissements publics pour la période 1969-1971 ainsi que l'extension de la production d'ananas à 140.000 T, dont 125.000 T pour la conserverie. "Le programme rizicole doit permettre entre 1970 et 1975 de supprimer totalement les importations de riz".

II - LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

LA POLITIQUE FORESTIERE devrait avoir un triple objectif : "assurer la continuité de la production forestière ; exploiter rationnellement le capital forestier ; maintenir dans chaque région naturelle un taux de boisement suffisant pour s'opposer à la détérioration du climat, à la dégradation des sols et à l'épuisement des réserves d'eau". (Perspectives décennales).

Les moyens à mettre en oeuvre conformément à ce triple objectif comportent :

- la création d'une infrastructure portuaire et routière dans l'ouest pour réduire les frais de transport,
- le développement de scieries et d'usines de transformation du bois réparties sur l'ensemble du pays,
- l'exploitation d'une gamme plus variée d'essences, pour l'exportation, après étude du marché mondial, et pour les besoins du marché intérieur,
- la récupération de toutes les grumes exportables,
- l'encouragement à l'implantation d'industries utilisant des produits forestiers,
- le reboisement en savane (boisements communautaires, selon la "méthode Taungya", pour la production de bois de feu et de perches ; plantations de type industriel en tecks pour la fourniture de bois d'oeuvre) et en forêt dense (importants blocs industriels).

.../

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DES PERSPECTIVES DECENNALES enregistrent une stagnation pour les bois en grumes et une progression pour les autres catégories de production.

	1.000 Tonnes				Millions Fr CFA			
	1960	1965	1970	1975	1960	1965	1970	1975
Grumes export.....	650	790	790	725	8.035	8.340	8.340	7.600
Bois ouvrés	130	300	500	730	575	974	1.711	2.668
Allumettes (approvt)	-	2,8	4,8	5,6	-	25	42	49
Pâte papier	-	-	525	840	-	-	690	1.105
Bois chauffe	979	1.047	1.224	1.440	980	1.047	1.224	1.440
TOTAL				3.740	7.590	10.386	12.007	12.862

Les objectifs de reforestation des Perspectives décennales visent à atteindre, en 1975, un régime de croisière de plantations de 20.000 ha par an, dont 10.000 ha de plantations taungya (4.800 en 1970), 3.500 ha de plantations industrielles en savane (2.000 en 1968, 3.000 en 1970) et 6.500 ha de blocs en forêts (3.500 en 1970). Le début du programme était prévu pour 1965.

	Plantations taungya	Plantations savane	Blocs forêts	Total
1965-69	12.000 ha	7.500 ha	10.000 ha	29.500 ha
1970-74	32.000 ha	17.000 ha	22.500 ha	71.500 ha
TOTAL	44.000 ha	24.500 ha	32.500 ha	101.000 ha

Les investissements prévus par les Perspectives décennales comportent 141 millions Fr CFA d'études diverses et 1.790 millions de reforestation durant la période 1965-1969 (3.795 millions pour 1970-1974).

En fait, les investissements publics dans le secteur "sols et forêt" se sont élevés à 1.167 millions Fr CFA de 1960 à 1967 inclus, le programme triennal d'investissements publics de la loi-programme 1968-1970 portant sur 1.273 millions Fr CFA. "Secteur relativement négligé jusqu'à présent, la reforestation va désormais, grâce aux nouvelles structures mises en place (SODEFOR) entrer dans une phase dynamique, aidée en cela par des ressources affectées" (loi-plan 1967-1970).

.../

III - LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

LES OBJECTIFS DES PERSPECTIVES DECENNALES visent à multiplier par 1,6 en 1970, par rapport à 1960, la production de bovins et porcins, à doubler la production d'ovins et de caprins et à porter de 500 T(montant très éloigné du potentiel) à 12.500 T la production de lait. Avec les taux d'accroissement anciens (3 % pour les bovins, 6 % pour les ovins et caprins, 3 % pour les porcins, 7 % pour les volailles, on aboutirait, en effet, en 1970 à une production de seulement 26.050 T (y compris produits laitiers et oeufs) pour des besoins théoriques de 143.100 T.

"Il sera toujours nécessaire de faire appel aux importations pour satisfaire les exigences de la consommation, mais, si les pays riverains du golfe du Bénin ne comptaient que sur cette source d'approvisionnement, il n'est pas certain que les pays sahéliens traditionnellement pourvoyeurs puissent suivre cette demande. En toute hypothèse, on courrait le risque que la viande atteigne des prix exorbitants".

	Situation 1960			Prévisions production(T)		
	Cheptel	Product. (têtes)	Product. (T)	1965	1970	1975
Bovins	280.000	27.000	2.700	3.130	4.320	6.100
Ovins-caprins	1.030.000	280.000	2.800	3.750	5.600	8.300
Porcins	80.000	48.000	1.440	1.670	2.300	2.900
Volailles			5.000	6.510	30.000	40.000
Lait			500	580	10.000	12.500
Oeufs			1.000	1.260	4.000	5.000
TOTAL			13.440	16.900	56.220	74.800

La valeur de cette production serait ainsi portée de 1.710 millions Fr CFA en 1960 à 2.249 millions en 1965, 7.113 millions en 1970 et 9.532 millions en 1975.

Les investissements prévus par les Perspectives décennales se montent à 3.037 millions Fr CFA dont notamment 236 millions pour la protection sanitaire, 305 millions pour la création de ranches d'élevage, 430 millions pour la constitution de noyaux d'élevage, 420 millions pour l'élevage amélioré de bovins et de buffles en basse Côte d'Ivoire, 362 millions pour la vulgarisation avicole, 511 millions pour l'hydraulique pastorale, 420 millions pour les pâturages de savane ...

En fait, "les dépenses pour l'élevage ont été faibles jusqu'en 1966" (loi-plan 1967-1970), les investissements de 1960 à 1966 inclus se montant à 455 millions Fr CFA. Cette même loi-plan fixe le programme 1967-1970 à 1.600 millions Fr CFA, dont selon la loi-programme des investissements publics 1968-1970, 500 millions Fr CFA en 1969 et 1970 pour l'étude et la construction d'abattoirs (100 millions prévus par les Perspectives décennales).

.../

IV - LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DES PERSPECTIVES DECENNALES visent à sensiblement doubler les tonnages de la pêche maritime, lagunaire et en eau douce, un essor particulier étant prévu pour la pêche au thon.

	1960	1965	1970	1975
Pêche industrielle	29.000 T	37.000 T	47.000 T	65.000 T
Pêche artisanale (1)	16.000 T	20.000 T	25.000 T	30.000 T
Pêche au thon	-	25.000 T	40.000 T	50.000 T
TOTAL	45.000 T	82.000 T	112.000 T	145.000 T
Valeur (millions Fr CFA) .	1.499	3.231	4.576	5.840

(1) Y compris pêche en eau douce, sans les rivières, dont la production devrait atteindre 10.000 T en 1970 (9.000 en lagune, 1.000 T de pisciculture).

Les investissements prévus par les Perspectives décennales se montent à 528 millions dont notamment 207 millions Fr CFA d'actions en faveur de la commercialisation. (L'extension du port de pêche figure au chapitre de l'infrastructure).

Un réajustement en hausse est prévu par la loi-plan 1967-1970. "La pêche fait montre d'un dynamisme certain qui a conduit à réajuster en hausse les objectifs fixés en 1962. Les importants programmes de recherches, l'assistance accrue à la profession, et notamment aux artisans de la pêche lagunaire, font bien augurer de l'avenir de ce secteur".

Le total des investissements pour la période de 1960 à 1970 inclus est maintenant porté à 730 millions Fr CFA dont 250 millions réalisés de 1960 à 1966, 132 millions réalisés en 1967 et 348 millions prévus de 1968 à 1970 inclus (loi programme 1968-1970).

Les principales opérations prévues pour la période 1967-1970 inclus concernent le programme de recherches de la sardinelle en liaison avec la FAO (étude sur la biologie, les stocks et la capture des poissons pélagiques côtiers du golfe de Guinée) pour 81 millions Fr CFA et l'étude et la création d'installations frigorifiques (55 millions) et de la 1ère tranche d'une cité de fumage (145 millions).

2 actions nouvelles figurent dans le projet de loi-programme des investissements publics 1969-1971 (cf. Fraternité hebdo) : la création d'un élevage expérimental de crevettes japonaises en lagune et les recherches sur la biologie des crevettes locales d'une part, des expérimentations de commercialisation vers l'intérieur de poissons, soit congelés, soit irradiés, d'autre part.

.../

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DE COTE D'IVOIRE

I.- LA PRODUCTION AGRICOLE

/ A.- LES PRODUCTIONS VIVRIERES /

1.- LE RIZ est le seul produit vivrier faisant l'objet d'un programme de développement particulier en raison du développement rapide de la consommation, de l'importance des importations passées, des conditions écologiques favorables en savane, permettant le développement d'une région défavorisée, et des résultats obtenus par les expériences rizicoles effectuées à Yamoussoukro par des spécialistes de Formose.

Le programme de développement de la riziculture (1966-1970), qui a démarré effectivement en 1966, a été confié à une section spécialisée de la Sté d'assistance technique pour la modernisation agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI), le projet initial d'une Sté spécialisée, la SODERIZ, n'ayant finalement pas été retenu. La SATMACI est chargée d'encadrer les planteurs, d'améliorer les techniques culturales et de développer un réseau de magasins, de stockage et de rizeries en fonction des besoins.

Le but du programme de la SATMACI est de pallier en 1970 la différence entre la production et la consommation, avec une production de 430.000 T de paddy (contre 295.000T prévues par les Perspectives décennales). Pour atteindre ce but, 3 moyens sont mis en oeuvre, d'une part l'accroissement des superficies (24.000 ha pour le riz irrigué, dont environ 11.500 ha dans la zone Bandama-Solomougou, dans la région de Korhogo, et 20.000 ha pour le riz pluvial), d'autre part l'encadrement des planteurs (724 encadreurs pour la culture irriguée et 310 encadreurs pour la culture pluviale à former de 1966 à 1968, chiffres ramenés ensuite à un total de 800) sur 104.000 ha de riz pluvial et sur la totalité du riz irrigué, et enfin le développement de la commercialisation et de l'usinage du paddy pour mettre sur le marché au moins 70.000 T de riz blanchi (110.000 T de paddy). L'assistance technique chinoise comprend environ 160 experts actuellement.

	Riz irrigué		Riz pluvial				Production totale (1)
	Superficies	Production	Extens.Surfaces		Amélior. rendements		
			ha	Product.	ha	Product.	
1966	3.040	18.000	650	1.170	3.200	1.920	251.000
1967	7.575	37.000	5.150	9.270	14.650	8.790	285.000
1968	15.415	71.000	11.000	19.800	33.750	20.250	351.000
1969	21.255	120.000	18.600	33.480	65.300	39.180	420.000
1970	23.400	120.000	20.000	36.000	84.000(2)	50.400	436.000

(1) En supposant la stabilisation de la production sur les cultures pluviales non encadrées.

(2) Dont 35.000 ha dans l'ouest, 20.000 ha dans le centre-ouest, 14.000 ha dans le nord et 15.000 ha dans les régions de Touba, Séguéla, Mankono.

.../

Les investissements prévus en 4 ans 1966-1970 sont de l'ordre de 3,5 milliards Fr CFA, les principaux postes étant constitués par l'encadrement (1.283 millions) et la formation du personnel (310 millions) et par les rizeries (1.084 millions).

En particulier, le prêt du Kreditanstalt für Wiederaufbau d'un montant de 30 millions DM (environ 1.840 millions Fr CFA), accordé en octobre 1963, est affecté à la réalisation du plan rizicole.

Les rendements, qui sont actuellement estimés à 1,5 T à l'ha en riz inondé et à 0,9 T en riz pluvial non encadré, devraient atteindre progressivement 1,5 T en culture pluviale avec encadrement lâche, 1,8 T avec encadrement rapproché et 4 T en culture irriguée.

La production de paddy a plus que doublé de 1960 à 1968. (Pour évaluer la production de riz usiné, il faut tenir compte d'un rendement au décorticage d'environ 62 % et d'un pourcentage de pertes et de semences de l'ordre de 11 %).

En T	1950	1955	1960	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Pr. paddy	118.300	114.200	159.000	219.000	247.000	250.000	274.000	335.640	345.000

L'ancien département de l'Ouest a fourni 104.000 T de paddy, soit 30,2 % de la production en 1968, pour 29,2 % des superficies plantées et l'ancien département du Nord 28,9 % pour 32,4 % des surfaces. Les autres anciens départements producteurs sont le Centre-ouest (62.000 T), le Centre (49.400 T) et l'Est (4.200 T).

La commercialisation du paddy, dont le prix d'achat est maintenant de 20 Fr CFA le kg, est handicapée par l'importance de l'autoconsommation (près de 150.000 T actuellement) surtout dans les départements producteurs de l'Ouest et du Centre-ouest.

La commercialisation de la SATMACI a porté sur 2.100 T en 1965-66, 13.500 T en 1966-67 et 11.000 T en 1967-68 de paddy.

Les importations de riz sont passées de 58.113 T en 1964 à 77.911 T en 1965, 83.179 T en 1966, 24.067 T en 1967 et 47.226 T en 1968.

L'usinage du riz est actuellement effectué par les 4 rizeries modernes de la SATMACI d'une capacité totale de traitement de 14 T/h, soit environ 53.000 T de paddy. A la

.../

suite de la réalisation de ces usines, les anciennes et petites rizeries (Korhogo, Bouaké, Odienné, Ferkessédougou et Boundiali) ont été arrêtées, à l'exception de celle de Bouna (300 kg/heure).

Usines	Capacité traitement	Capacité stockage paddy	Prod.de riz blanc		Prévis. de prod.		Invest. (M. Fr CFA)
			1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	
Bouaké ..	4 T/H	5.000 T	1.380 T	1.920 T	5.600 T	8.000 T	128
Gagnoa ..	4 T/H	5.500 T	2.157 T	450 T	2.200 T	3.500 T	123
Korhogo .	4 T/H	3.500 T	1.775 T	1.803 T	3.100 T	5.000 T	160
Man	2 T/H	6.000 T	1.398 T	2.040 T	2.500 T	3.200 T	153
TOTAL ...	14 T/H	20.000 T	6.710 T	6.213 T	13.400 T	19.700 T	564

Le programme rizeries de la SATMACI prévoit la mise en route en 1970 de 5 nouvelles rizeries d'une capacité unitaire de 4 T/heure, moyennant des investissements évalués à 1,3 milliard Fr CFA, financés à 80 % par un prêt italien. L'implantation des 4 premières usines aura lieu à Bongouanou, Daloa, Séguéla et Yamoussoukro. La capacité totale de traitement sera ainsi portée à 34 T/heure, soit le minimum prévu dans le programme 1966-70 de la SATMACI, correspondant au traitement d'une centaine de milliers de tonnes de paddy par an.

2.- *LE MAIS* constituait, avant l'intervention rizicole de la SATMACI, la première céréale ivoirienne.

La culture du maïs, culture familiale, couvre environ 220.000 ha essentiellement dans 2 régions : Korhogo-Ferkessédougou-Boundiali d'une part, Katiola-Béouni-Bouaké-Tiébissou d'autre part.

Les rendements moyens sont de l'ordre de 9 quintaux à l'ha.

La production de maïs, en grande partie autoconsommée, a progressé de près de 50 % de 1960 à 1967, son développement, lié à celui de la culture du coton en tant que plante d'assolement, dépendant notamment de l'emploi de matériel végétal à haut rendement et du respect du calendrier cultural.

(En tonnes)	1950	1960	1963	1965	1966	1967(1)
Production	44.000	147.000	175.000	180.000	195.000	220.000

(1) En 1967, la production des autres céréales a été, d'après les Comptes de la nation, de 37.000 T de mil, 11.500 T de sorgho et 7.500 T de fonio. Avec le riz et le maïs, la valeur de la production des céréales était estimée à 9.689 millions.

L'utilisation industrielle du maïs, destiné jusque là à la consommation humaine et à celle des volailles, a débuté en 1967 avec la maïserie pilote de la Sté ivoirienne de développement industriel (SIDI), constituée par l'Industrial Promotion Service (IPS), qui a produit 1.000 T de farine blanche pour 1.300 T de graines traitées, et envisagerait, en cas de réussite de ses essais de commercialisation, une production de 15.000 T de produits finis divers pour l'alimentation humaine et animale dans une usine située à Bouaké. (La COPRAVI utilise également le maïs pour la fabrication d'aliments pour les volailles, ainsi que les centres d'élevage de Bingerville et de Bouaké).

La création à Bouaké d'une usine-pilote de fabrication de "foutou-prêt" est envisagée.

3.- LA PRODUCTION DE FECULENTS croit régulièrement depuis 1060, mais plus lentement que celle des céréales.

(En tonnes)	1950	1960	1965	1966	1967
Igname	780.000	1.150.000	1.300.000	1.320.000	1.350.000
Manioc	690.000	450.000	500.000	515.000	520.000
Bananes plantain ...	490.000	490.000	600.000	615.000	620.000
Taro	49.000	135.000	160.000	160.000	162.000
Patates	14.000	18.000	20.000	20.000	21.000
Pois de terre		12.000	13.000	14.000	15.000
TOTAL	2.023.000	2.255.000	2.593.000	2.644.000	2.688.000

La valeur de la production, d'après les comptes de la Nation, serait de 28.077 millions Fr CFA en 1967.

4.- LA PRODUCTION DE FRUITS ET LEGUMES (sauf les bananes et les noix de coco), qui ne fait pas l'objet de statistiques précises, est évaluée par les Comptes de la Nation à 3.300 millions Fr CFA en 1967 contre 3.250 millions en 1966. Un programme de développement de l'agrumiculture dans la région de Sassandra est en cours d'élaboration.

Le Consortium des agrumes et plantes à parfum, créé en 1969, a entrepris la création, dans la région de Sassandra, d'un complexe agro-industriel susceptible de fournir à une usine d'huile essentielle 37.000 T de fruits (bergamote, bigarade, lime) pour produire environ 180 T d'essence, 1.200 T de jus concentrés et 3.000 T de marc pectine. L'approvisionnement de l'usine sera assuré par les 1.600 ha de plantations individuelles existantes actuellement dans la région, la réalisation de 500 ha supplémentaires, de 1970 à 1975, sera assurée par le Consortium.

.../

5.- L'ETUDE DE L'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL sucrier a été effectuée par la Sté sucrière de Côte d'Ivoire (SOSUCI), l'expérimentation, entreprise par l'IRAT sur les 2 points de Ferkessédougou et Koudougou (près de Bouaflé) et près de Mankono, étant terminée en 1969. Un projet du groupe MIMRAN serait actuellement en compétition avec le projet SIAN-Raffineries de Saint-Louis (SOSUCI).

Les objectifs de production sont limités par l'accord sucrier de l'OCAM à la satisfaction du marché local (31.084 T importées en 1965, 35.715 T en 1966), 32.180 T en 196 et 36.837 T en 1968 ; 55.000 T de consommation prévues en 1975 et 70.000 T en 1980) dont il faut retrancher 10.000 T d'engagement d'achat à la Haute-Volta dès l'entrée en service des plantations de Banfora.

6.- LE ROLE DE L'INSTITUT POUR LA TECHNOLOGIE ET L'INDUSTRIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES TROPICAUX (ITIPAT), créé en janvier 1967, est particulièrement à souligner en ce qui concerne les études de valorisation industrielle des productions agricoles nationales.

Les projets déjà étudiés concernent notamment la fabrication d'essence d'agrumes à Sassandra (cf. ci-dessus), de foutou-prêt (farine de manioc), de sauces à partir de poisson, de farine de manioc crue (pour la biscuiterie et l'alimentation infantile) et précuite (manioca), de crème de banane, de conserves de coeurs de palmiers, d'extrait stabilité de cola, d'huile de coco directement à partir de l'amande fraiche, de jus transformé de mangues, de maniobanane, à partir de farine de manioc et d'écarts de banane, ...

B.- LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION

1.- LE CAFE représente toujours, malgré les efforts de diversification entrepris, la première ressource de la Côte d'Ivoire, qui en est le 3ème producteur mondial, après le Brésil et la Colombie et le 1er producteur africain (et même le premier producteur mondial de la variété Robusta). La récente élection de M. Abdoulaye SAWADOGO, ministre de l'agriculture, comme président du Conseil international du café, l'exécutif de l'Accord international, reflète bien d'ailleurs la place de la Côte d'Ivoire dans les instances mondiales.

Les superficies plantées sont difficiles à évaluer, une partie des plantations étant régulièrement exploitée et plus ou moins entretenue et une partie seulement périodiquement reprise ou abandonnée en fonction des cours et des motivations économico-psychologiques des cultivateurs. L'ensemble représente environ 700.000 ha (près d'un million d'ha en comptant les plantations abandonnées) pour quelque 280.000 plantations). Les 2 principales régions sont la zone Dimbokro-Bocanda et le sud-est (Aboisso). Dans l'ensemble, les sous-préfectures présentant les plantations les plus anciennes sont celles de Gagnoa, Oumé, Daloa (Centre-ouest), Beoumi, Mbahiakro, Yamoussoukro (Centre), Bocanda, Bongouanou, Arrah, Daoukro (Est) et Divo (Sud).

.../

Environ les 2/3 des plantations datent de 1950 à 1960, du fait de la diminution des replantations annuelles (43.000 ha en moyenne annuelle de 1950 à 1959, environ 17.000 ha depuis 1960-61, année de chute des cours mondiaux). Or, en culture traditionnelle, la productivité du caféier décroit assez vite après l'âge de 15 ans.

Les rendements varient beaucoup selon les types de culture (intensive ou extensive), les conditions écologiques des régions (régions marginales, terres, pluviométrie), les conditions climatiques des années successives, l'âge des plantations ... Les rendements moyens sont de l'ordre de 250 à 600 kg à l'ha en culture extensive, de 800 à 1.200 kg en culture intensive et de 400 kg en moyenne générale.

L'IFCC vient de mettre au point une nouvelle variété susceptible, avec des techniques culturales améliorées, de fournir 700 kg/ha à 3 ans, 1.500 kg/ha à 4 ans et 2.000 kg/ha à 5 ans et, en système traditionnel, 550 kg/ha à 4 ans et 700 kg/ha à 5 ans. Mais, il semble que la rentabilité de cette variété soit surtout intéressante en culture réellement intensive.

Les productions varient également sous l'effet des causes influant sur les rendements et, en partie, avec les répercussions des fluctuations des cours mondiaux sur la reprise de plantations abandonnées. Au cours des 10 dernières années, les 2 extrêmes de ces productions ont été réalisés en 1961-62, avec moins de 100.000 T et en 1967-1968 avec près de 300.000 T, soit une différence du simple au triple. (La campagne de commercialisation dure d'octobre à fin septembre).

Campagnes	Commerc. (T)	Campagnes	Commerc. (T)	Campagnes	Commerc. (T)
1955-56	113.800	1960-61	184.308	1965-66	272.565
1956-57	95.700	1961-62	96.956	1966-67	130.776
1957-58	110.000	1962-63	194.639	1967-68	287.760
1958-59	157.128	1963-64	261.212	1968-69(1)	210.100
1959-60	131.485	1964-65	202.188	1969-70	

(1) Chiffres provisoires.

Le potentiel productif moyen (sur plusieurs années dont les productions peuvent varier du simple au double) est de l'ordre de 240.000 T. Sans un rajeunissement de la caféraie, il pourrait tomber à environ 220.000 T dès 1975.

Les prix d'achat au producteur ont été évalués en nu-bascule Abidjan jusqu'au 15 décembre 1963 et uniformisés pour tous les points d'achat à partir du 15 décembre 1963, les frais de transport jusqu'à Abidjan étant pris en charge par la Caisse de stabilisation et de soutien des prix de productions agricoles, créée le 7 août 1964. (Auparavant, existaient une Caisse de stabilisation des prix du café et une Caisse de stabilisation des prix du cacao, qui ont fusionné le 22 mars 1962. Depuis le décret du 9 février 1968, le champ d'intervention de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles comprend le café, le caçao, le coton, la banane, les produits du palmier, le coprah et le tabac).

.../

Les prix minima d'achat aux producteurs ont évolué de 115 Fr CFA en 1958-59 à 105 Fr CFA en 1959-60, 95 Fr CFA en 1960-61, 80 Fr CFA en 1961-62 et 1962-63, 90 Fr CFA en 1963-64, 75 Fr CFA en 1965-66, 90 Fr CFA en 1966-67, 1967-68 et 1968-69 et 95 Fr CFA en 1969-70.

Les cours du café Côte d'Ivoire courant grade 2 à New-York ont ainsi évolué (la lb CAF en cents).

Janv.62	Janv.63	Janv.64	Janv.65	Janv.66	Janv.67	Janv.68	Janv.69	Mai 69	Déc. 69
19	22,25	33,75	24,75	35,25	30,04	32,9	30,5	27	36

(Source : Marchés Tropicaux).

Les revenus des producteurs de café, d'après les Comptes de la nation 1967, ont évolué par année (fin d'une campagne et début de la campagne suivante) de 13.508 millions Fr CFA en 1960 à 18.757 millions en 1965, 19.406 millions en 1966 et 13.778 millions en 1967. Ils seraient tombés de près de 26 milliards Fr CFA en 1967-68 à environ 19 milliards en 1968-69.

La commercialisation est contrôlée par la Caisse de stabilisation depuis l'achat au producteur, généralement effectué par des traitants libanais, jusqu'à l'embarquement.

Le conditionnement du café est réalisé à Abidjan où une quinzaine de stés commerciales retraitent le café déjà séché, décortiqué et trié en brousse. Les principales stés sont la nouvelle SIFCA (traitement 1967 : 50.000 T) ; la Cie France-Amérique (45.000 T); Daniel Ancel et fils (45.000 T) ; la Sté havraise africaine de commerce (21.000 T) ; les Ets Jean Abile Gal (30.000 T) ; la Sté ouest africaine d'entreprises maritimes (SOAEM) (24.000 T) ; la Cie française de la Côte d'Ivoire (15.700 T).

Une réorganisation du système de commercialisation, d'usinage et de stockage du café, qui avait, pour l'essentiel, donné satisfaction jusqu'à présent, est actuellement à l'étude pour remédier aux insuffisances apparues (décorticage et triage défectueux et coûteux, surpaiements au bénéfice surtout des traitements libanais pour "faire du tonnage", hétérogénéité des lots de café vert non usiné arrivant à Abidjan, coût du transport et fraudes au cours de ce transport, concentration des usines à Abidjan, suréquipées pour traiter la récolte en quelques mois, insuffisance du stockage, contrôle de la qualité difficile à l'intérieur à cause de l'évacuation rapide et progressivement inefficace à l'exportation ...). La solution envisagée consiste à confier les activités de collecte et d'usinage à des Stés mixtes groupant la Caisse de stabilisation, les Stés commerciales et des intérêts privés ivoiriens. Le café serait acheté en cerises, le séchage seul étant effectué par le planteur, et traité dans 9 usines, non compris une petite usine à Sassandra, d'une capacité totale de 540.000 T de

.../

cerises (ou 270.000 T de café), dont 30.000 T à Man, 40.000 T à Daloa, 61.000 T à Gagnoa, 64.000 T à Yamoussoukro, 85.000 T à Dimbokro, 53.000 T à Daoukro, 55.000 T à Abengourou, 52.000 T à Aboisso, 76.000 T à Abidjan. Une usine reviendrait à environ 480 millions Fr CFA avec les logements et magasins de stockage. La Sté d'étude pour la formation de l'industrie caféière (SEPRIC) a été créée dans ce but le 27 juin 1969. Une usine pilote pourrait commencer à fonctionner fin 1970, l'ensemble du programme pouvant être achevé en octobre 1973.

La qualité du café a nettement progressé à la suite des efforts du gouvernement pour rendre le café ivoirien compétitif sur le double plan des prix et des qualités. Le pourcentage du classement supérieur est ainsi passé de 0,9 % en 1954-55 à 93,3 % en 1965-66, tandis que celui de la qualité limite baissait dans la même période de 65 % à 0,05 %. Actuellement, environ 95 % du café exporté est de qualité supérieure. "Ainsi, déclarait le rapport 1960-64 du Conseil économique et social de décembre 1965, les cafés de Côte d'Ivoire ont-ils acquis en peu d'années un renom de qualité qui leur a permis de rejoindre progressivement les cours des meilleurs robustas et de faire l'objet d'une demande active".

Le problème de l'écoulement de la production du café ivoirien est primordial en raison de la surproduction mondiale.

- Les quotas d'exportation de base sur les marchés traditionnels de café, accordés par l'Organisation internationale du café (OIC), sont nettement insuffisants. "Au cours des négociations de 1962, déclarait M. SAVADOGO le 4 octobre 1967, des erreurs dans l'attribution des quotas ont lésé un certain nombre de pays producteurs, dont essentiellement la Côte d'Ivoire. Celle-ci, en effet, dispose d'un quota qui ne correspond même pas à la moitié de sa production, alors que le taux de rétention chez les autres varie de 10 à 15 %". Le relèvement du contingent de base de 2.324.000 sacs en 1962 (environ 139.000 T) à 3.073.000 sacs dans le nouvel accord de 1968 (environ 188.000 T), s'il améliore la situation de la Côte d'Ivoire, ne résoud pas le problème de l'écoulement de la production. (A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'en juin et juillet 1968, en vue d'apporter sa contribution à la résorption des excédents mondiaux, la Côte d'Ivoire a procédé à la destruction de 101.903T de café.

- La limitation des extensions de plantations, qui constitue une première solution à moyen et long terme, a déjà fait l'objet de plusieurs mesures, comme la suppression de la prime d'encouragement à l'extension des superficies dès 1954, la suppression des pépinières entretenues par le service de l'agriculture dès 1968 et surtout l'interdiction, décidée le 8 décembre 1965, de toute création ou extension de plantations de café, la Côte d'Ivoire devenant ainsi le 1er pays producteur à avoir interdit par voie réglementaire toute plantation nouvelle.

- Le développement de la consommation nationale, entrepris depuis 1961 par le Comité national de propagande pour la consommation du café (CNPCC), commence à porter ses fruits (70 T consommées en 1961, 575 T en 1964, 642 T en 1965, 687 T en 1966, près de 1.000 T en 1968) mais ne peut avoir qu'une portée limitée dans les prochaines années (6.000 T prévues en 1975).

.../

- La recherche de nouveaux débouchés sur des marchés non traditionnels, se situant en dehors des contingents de base (annexe B de l'accord international), est facilitée par la qualité des cafés ivoiriens et par leurs bas prix relatifs par rapport aux arabicas. Ainsi, en 1968, ces pays ont-ils acheté pour plus de 30.000 T(13.601 T pour le Japon, 1.899 T pour le Sénégal, 5.005 T pour la Pologne). Pour la campagne 1967-68 le soutien moyen de la Caisse de stabilisation et de soutien a été, sur ces pays, de 18,31 Fr CFA le kg, alors que, pour les marchés traditionnels, le reversement moyen a été de 28,08 Fr CFA par kg. Dans l'ancienne Convention de Yaoundé, le café des EAMA bénéficiait d'une exonération des droits de douane (TEC 12 %).

Export. totales	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	147.488	142.680	182.074	204.271	185.651	181.460	149.030	214.444
Millions Fr CFA ..	18.680	18.941	24.472	31.724	25.890	30.233	25.423	35.861
% export.totales .	50	39,6	43	42,6	37,8	39,4	31,7	34,1

Les principaux clients ont été la France avec 87.818 T (68.148 T en 1967, 72.763 T en 1966 et 575.186 T en 1965) et les Etats-Unis avec 71.647 T (41.907 T en 1965, 49.122 T en 1966 et 48.402 T en 1965), soit près de 75 % pour ces 2 pays comme en 1967.

- L'industrialisation locale, en dehors de quelques usines de torréfaction, notamment celles de la Sté nouvelle SIFCA et des Ets Jean ABILE GAL, ne concerne que la fabrication du café soluble par la Cie africaine de préparations alimentaires et diététiques (CAPRAL), du groupe NESTLE France, dont la capacité est de 1.800 T par an, soit 6.000 T de café vert (production 1969 : 1.400 T de poudre soluble pour une valeur de 3,5 milliards). Un accroissement d'un tiers de la capacité est en cours. La CAPRA est, avec la SACO, la principale entreprise expertatrice de produits agricoles transformés.

Les perspectives de production du café dépendent de plusieurs impératifs : importance du café dans le revenu national, nécessité d'une modernisation de la culture et d'une réduction des surfaces cultivées, en fonction notamment de l'amenuisement des disponibilités en terres à culture surtout dans les zones de plantations de palmiers et hévéas, vieillissement de la caféraie ivoirienne et possibilités de commercialisation qui se présentent maintenant sous un jour plus favorable (augmentation des quotas de base de l'Accord international ; extension des marchés nouveaux).

Les objectifs minima des Perspectives décennales, "établis dans une perspective pessimiste de l'évolution des débouchés", donc éventuellement révisables en hausse, portaient sur 200.000 T en 1965, 185.000 T (dont 5.000 T pour le café soluble) en 1970 et 180.000 T (dont 10.000 T pour le café soluble) en 1975.

L'objectif de la loi-plan 1967-1970 était porté à 300.000 T pour 1970, montant confirmé par le projet de loi-programme des investissements publics 1969-1971. (La 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, non encore adopté, prévoit 230.000 T en 1970, 265.000 T en 1975, 360.000 T en 1980).

.../

La normalisation progressive de la production représente un processus lent et se heurte à certaines difficultés, en particulier en ce qui concerne le regroupement des plantations dans les zones écologiquement les plus favorables (par exemple, la faible possibilité de cultures de remplacement dans les zones marginales).

Le double programme actuellement envisagé comporte d'une part une tranche d'urgence de plantation en matériel tout venant traditionnel (37.000 ha par an) destinée à maintenir le potentiel productif actuel, qui suppose la levée de l'interdiction de planter dans les sous-préfectures où les arbustes sont les plus âgés, d'autre part, un programme à long terme de reconversion variétale (20.000 ha par an, dont la moitié avec encadrement serré) à partir de 1971, date où seront disponibles les nouveaux clones sélectionnés par l'IFCC.

2.- *LE CACAO* représente, pour la Côte d'Ivoire, 3ème producteur mondial après le Ghana et le Nigeria et sensiblement à égalité avec le Brésil, une importance actuelle se situant immédiatement après celle du café.

Les superficies plantées ont progressé d'environ 50 % en 4 ans et les superficies en production d'environ 25 % (cf. tableau ci-après).

Cette différence entre superficies plantées et superficies en production traduit le rajeunissement d'une cacaoyère dont on déplorait le dépérissement en 1959. A cette époque, en effet, selon des estimations officielles, 30 % des plantations avaient entre 25 et 40 ans, 45 % entre 10 et 25 ans et seulement 25 % moins de 10 ans.

Les rendements, grâce aux efforts entrepris depuis 1959, sont en nette progression, de près de 25 % entre 1960-61 (bonne année) et 1967-68 (mauvaise année) une alternance régulière existant entre bonnes et mauvaises années (cf. tableau ci-après).

Les variétés hybrides mises récemment au point par l'IFCC devraient permettre des rendements de 700 kg/ha dès leur entrée en production, à 4 ans, de 900 kg à 5 ans et de 1.500 kg à 6 ans.

La production, qui était demeurée stationnaire de 1939 (55.180 T) à 1950 (55.000 T) et 1959 (52.900 T) en raison non seulement du vieillissement des cacaoyers mais aussi de la dégradation continue de l'état sanitaire des plantations à la suite du défaut d'entretien et des attaques parasitaires (en particulier capsides) et des malfaçons culturales (défectuosité de l'entretien, de la taille, de la conduite, de l'ombrage), n'a depuis cessé de croître sous réserve de l'alternance des bonnes et des mauvaises campagnes.

.../

	Superficies (ha)		Production (T)			Rendement kg/ha
	Plantées	en product.	Campagne[1] principale	Campagne[2] secondaire	Total	
1957-58			41.810	3.686	45.496	
1968-59			46.528	9.242	55.770	
1959-60			52.709	9.314	62.023	
1960-61	383.400	300.000	88.016	6.791	94.807	312
1961-62	407.600	322.900	78.725	3.818	82.543	251
1962-63	435.700	340.000	91.702	11.336	103.038	302
1963-64	467.200	348.000	88.493	9.726	98.219	282
1964-65	508.600	357.000	126.811	20.718	147.529	413
1965-66	536.100	365.000	108.698	4.589	113.287	310
1966-67	558.600	370.000	139.570	10.360	149.662	404
1967-68	567.000	377.200	130.222	16.595	146.817	389
1968-69			128.441	13.327	141.768	

(1) d'octobre à fin avril.
(2) de mai à septembre.

Deux opérations de développement de la production, en dehors des plantations de jeunes cacaoyers, ont été entreprises par la SATMACI depuis sa création le 1er janvier 1959 après les essais de restauration et les tests capsides de l'IFCC.

- La lutte phytosanitaire anti-capsides a porté, en 7 ans, sur 273.734 ha, soit près des 3/4 des superficies en production terminée en 1965, cette opération qui était alors la plus importante de toutes les actions effectuées en faveur du cacao, a été prise en relais par les planteurs eux-mêmes, avec l'appui des Centres d'approvisionnement des planteurs (CAP). Un arrêté du ministre de l'agriculture réglementant la lutte anti-capsides a même procuré aux groupements précoopératifs de planteurs des moyens de recours légaux contre les exploitants négligents.

- L'action de régénération des cacaoyères, qui a débuté en 1962 et qui complète l'opération phytosanitaire, portait déjà fin 1967 sur 152.127 ha. 23.750 planteurs et 706 groupements précoopératifs bénéficiaient alors d'un encadrement dense (600 conseillers ruraux ou encadreurs de base, 60 assistants ... formés par l'IFCC dans les deux centres de Bingerville et de Divo). Cette régénération des vieilles plantations (débroussaillage, égourmandage, aménagement de l'ombrage ...) s'accompagne de la vulgarisation des méthodes de culture intensive et de l'utilisation de l'engrais

La qualité du cacao s'est nettement améliorée depuis une dizaine d'années, la Côte d'Ivoire ayant même été le premier pays producteur à adopter les normes internationales établies par la FAO.

.../

Pour la campagne principale 1967-68, la répartition qualitative du produit a été, selon la Caisse de stabilisation et de soutien, de 81 % pour le grade U, 16 % pour le grade II et 4 % pour le sous-grade.

Les prix d'achat aux producteurs ont varié presque du simple au double de 1960-61 à 1965-66, les cours mondiaux étant eux-mêmes très spéculatifs.

En Fr CFA le kg	1956 1957	1957 1958	1958 1959	1959 1960	1960 1961	1961 1965	1965 1966	1966 1967	1967 1968	1968 1969	1969 1970
Prix d'achat (1) .	70	75	90	95	95	70	55	70	70	70	80

(1) Pour la campagne principale nu-bascule Abidjan jusqu'en décembre 1963, tous points d'achat ensuite.

Les cours mondiaux (indice 100 en juillet 1950) ont varié entre l'indice 193,5 en juillet 1954 et l'indice 33,1 en juillet 1965. Inférieurs à l'indice 90 durant les 3 premiers trimestres 1968, ils se situent maintenant à un indice de l'ordre de 125.

Cents par lb	Juil. 1950	Juil. 1954	Janv. 1955	Janv. 1960	Janv. 1965	Juil. 1965	Juin 1966	Janv. 1967	Janv. 1968	Janv. 1969
Accra New-York	35,6	68,9	48,7	30,3	22,6	11,8	24,2	26,7	31,6	44,7

En 1967-68, mettant à profit une conjoncture particulièrement favorable, la Caisse de stabilisation a réalisé un prix moyen de 157,27 Fr CFA, soit un reversement moyen de 33,72 Fr CFA par kg.

Les revenus des producteurs sont évalués par les Comptes de la nation 1967 à 7.669 millions Fr CFA en 1960, 7.086 millions en 1965, 10.664 millions en 1966 et 9.039 millions en 1967. Pour les campagnes 1967-68 et 1968-69, ils seront de l'ordre de 10 milliards Fr CFA.

L'écoulement de la production ne pose pas de problèmes particuliers sinon celui des variations des cours. La conclusion d'un accord international, qui permettrait sans doute un développement plus régulier de la demande mais qui n'a pu se réaliser jusqu'ici en raison notamment de l'opposition des Etats-Unis, faciliterait encore cet écoulement. (La Côte d'Ivoire fait partie de l'Alliance des pays producteurs de cacao qui groupe les principaux pays producteurs : Brésil, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo).

.../

- Les exportations de cacao se situent en valeur après celles de café et de bois.

Fèves cacao	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	62.896	101.069	99.728	124.261	126.409	124.288	105.166	121.465
Millions Fr CFA	8.718	10.553	11.281	14.530	10.915	13.144	13.878	19.417
% exp. tot..	24,3	22,1	19,9	19,5	15,9	17,1	17,3	18,5

Les principaux clients en fèves de cacao ont été les Pays-Bas avec 35.384 T (22.704 en 1967, 21.841 T en 1966 et 28.575 T en 1965), la France avec 25.337 T (26.789 T en 1967, 35.455 T en 1966, 28.885 T en 1965), l'Allemagne avec 20.612 T (17.715 T en 1967, 14.888 T en 1966, 15.376 T en 1965), les Etats-Unis avec 14.819 T (17.150 T en 1967, 32.435 T en 1966, 31.959 T en 1965), l'Italie avec 11.366 T (9.792 T en 1967) ...

- La fabrication pour l'exportation de beurre et de poudre de cacao est effectuée depuis novembre 1964 par la Sté africaine de cacao (SACO), filiale du Cacao Barry. 28.000 T de fèves ont été traitées en 1967-68 contre 22.000 T en 1966-67 et 18.800 T en 1966, pour une capacité de traitement de 30.000 T. Les exportations de cacao en masse ont progressé de 2.624 T en 1967 à 7.848 T en 1968 et celles de beurre de cacao de 4.980 T en 1965 à 6.896 T en 1966, 7.117 T en 1967 et 7.773 T en 1968.

La réalisation d'une 2ème usine de beurre de cacao est envisagée par la Sté industrielle de transformation des produits agricoles (API), en association entre la SOCIPEC et une Sté étrangère. La capacité de trituration serait de 20.000 T de fèves. (Un autre projet portant sur un traitement de 40.000 à 50.000 T de fèves a été étudié par le Ward foods).

Les perspectives de développement de la production apparaissent favorables. Une récente mission de la FAO en Afrique a estimé que la production ivoirienne devrait progresser très rapidement après 1973 et atteindre 300.000 T vers 1980-83, alors que celle de ses 2 principaux concurrents devrait progresser de 2 à 3 % seulement par an en ce qui concerne le Ghana (550.000 T en 1964-65, 395.000 T en 1967-68, 320.000 T en 1968-69) et dépasser 300.000 T vers 1980 en ce qui concerne le Nigeria (230.000 T en 1967-68, 190.000 T en 1968-69).

L'objectif des Perspectives décennales, qui visait une production de 95.000 T en 1965, 155.000 T en 1970 et 170.000 T en 1975, a été porté à 200.000 T par la loi-plan 1967-1970.

- L'objectif de la 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975 (non encore adopté) propose un triplement de la production de 1965 à 1980 (115.000 T en 1965, dont 10.000 T pour le beurre de cacao ; 194.000 T en 1970 dont 40.000 T usinées ; 262.000 T en 1975 dont 66.000 T usinées et 340.000 T en 1980, dont 90.000 T usinées)

.../

Comme pour le café, un double programme d'intervention est prévu. D'une part, jusqu'en 1970, les actions de la SATMACI se poursuivront (plus de la moitié des surfaces régénérées en 1971, totalité des plantations en production traitées) tandis que les plantations de matériel tout venant continueront au rythme de 20.000 ha par an. D'autre part, à partir de 1970, un programme à long terme d'introduction de matériel végétal sélectionné porterait, au rythme de croisière, sur 10.000 ha annuels bénéficiant d'un encadrement dense, tandis qu'un encadrement lâche serait maintenu dans les zones régénérées. Les superficies passeraient ainsi à 620.000 ha en 1975 (539.000 ha en production) et 617.000 ha en 1980 (587.400 ha en production).

Le schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest, établi par le ministre de l'agriculture, prévoit le début en 1971 de plantations de cacao qui porteraient au total sur 27.100 ha en 1975 et 48.000 ha en 1980 ... La production envisagée serait de 10.000 T en 1977, 45.000 T en 1980 et 72.000 T en 1986.

3.- *LA BANANE* représente le 4ème produit d'exportation de la Côte d'Ivoire qui en est le premier producteur africain, mais seulement le 10ème ou le 11ème pays exportateur dans le monde, loin derrière l'Equateur (environ 1.200.000 T), le Honduras (environ 800.000 T) ou Panama (environ 450.000 T).

Les superficies plantées, uniquement dans l'ancien département du sud et dans la région de Sassandra, sont de l'ordre de 8.500 ha en 1968, dont environ 7.000 ha en production, réparties en 8 zones d'importance inégale, et notamment celles d'Abidjan (31 % du total), d'Azaguié (21 %), d'Agboville (19 %) et de Tiassalé.

Les plantations de la zone de Divo (3 % des superficies seulement actuellement), difficilement irrigables, sont en voie de disparition du fait d'une pluviosité insuffisante et de la distance excessive par rapport au port d'embarquement. De même, certaines exploitations industrielles des régions de Tiassalé (8 % des superficies actuellement) et d'Agboville arrêtent leur production en raison d'une rentabilité insuffisante.

Le caractère extensif de la culture est marqué par le nombre important de producteurs, qui varie de 1.200 à 1.500 selon les campagnes.

Environ 80 planteurs ou Stés exploitant 41 % des superficies, exportent 68 % du tonnage global, alors que plus de 1.000 planteurs n'exploitent que 39 % de la superficie et n'interviennent que pour 32 % dans les exportations. Des statistiques concernant l'année 1967 et portant sur 1.115 planteurs ou Stés, dont 161 dans la région de Sassandra, montrent qu'un seul producteur dépassait les 15.000 T tandis que 110 faisaient de 20 à 50 T et 317 moins de 20 T, les planteurs de la région de Sassandra (5.814 T au total, soit 36 T de moyenne par planteur) n'étant pas compris dans la répartition ci-dessus.

Le plus important producteur est la Sté d'étude et de développement de la culture bananière (SCB), du groupe Rivaud (728 ha plantés ; 21.180 T récoltées en 1968, contre 18.100 T en 1967, 22.367 T en 1966 et 20.000 T en 1965).

Une double politique de reconversion et d'intensification des cultures , menée depuis 1958 par la Sté de développement de la production des fruits et légumes (SODEFEL) est en cours.

- Les plantations ont été classées en 3 types (type A ou petites plantations familiales d'un rendement moyen de 13 T à l'ha ; type B ou plantations de 5 à 25 ha avec un rendement moyen de 20 T à l'ha ; type C ou plantations de plus de 25 ha avec un rendement de 30 T). Celles qui se situent au-dessous des normes définies pour chaque catégorie, étant reconnues non rentables, ne peuvent bénéficier de l'homologation et doivent soit se reconvertir, soit être améliorées.

- La politique de reconversion des plantations vise l'abandon des plantations extensives situées loin des portes et la concentration des bananeraies dans les zones les plus favorables, notamment la zone lagunaire, dont la mise en exploitation devrait notamment permettre une réduction des prix de revient. Pour éviter la diminution des revenus des paysans dans les zones abandonnées et un développement désordonné dans les secteurs favorables, le gouvernement, d'une part, encourage les productions de substitution à la banane dans les zones en régression (cacao et palmier à Divo ; cacao à Tiassalé, Adzopé, Agboville ; palmier, cocotier, agrumes à essences à Sassandra) et d'autre part, participe selon un pourcentage important à l'aménagement des périmètres de reconversion, tout en fixant à la production des limites compatibles avec la conjoncture du marché mondial.

- Les périmètres de reconversion, qui bénéficient de l'assistance technique de la SODEFEL, constitueront, avec les plantations industrielles appartenant à des particuliers où à des sociétés, la base essentielle de la production. Les principaux périmètres de reconversion concernent le N'Zi-Bandama (240 ha réalisés, 400 ha d'extension envisagée), Ano (35 ha en production ; extension envisagée), les marais de l'Agnéby (265 ha en cours d'aménagement sur la rive droite, 600 ha à l'étude sur la rive gauche ; 1.900 ha disponibles au total dont 1.500 ha sur la rive gauche), les vallées lagunaires de la région de Dabou (400 ha à l'étude) et San Pedro. Une demande de crédit a été introduite auprès du FED (près de 1 milliard Fr CFA) en faveur du projet de plantation de la rive gauche de l'Agnéby.

L'organisation professionnelle a été modifiée en juin 1968 par le regroupement en une coopérative unique, la COFRUCI, des anciens organismes (COBAFRUIT et COBASANDRA, ASSABAF, BANACO, ces 3 dernières étant en réalité des clientes de la COBAFRUIT, créée en 1953, qui a joué un rôle important dans le développement de la production). De la COBAFRUIT, la COFRUCI a hérité une double mission vis-à-vis de ses adhérents : conseils techniques et assistance phytosanitaire aux planteurs d'une part, réservation du frêt à destination des pays importateurs d'autre part.

.../

La production réelle est difficile à préciser, en raison des "écarts" constitués par le refus au conditionnement (régimes mal conformés, mains avortées, raffles ...) et par les produits non exportés à la suite d'une surproduction. En 1965, pour des exportations de l'ordre de 130.000 T, la production totale est estimée par les travaux préparatoires au plan 1971-75 à environ 180.000T, dont 5.000 T de consommation locale et 46.000 T d'écarts.

Les Comptes de la nation évaluent la production de régimes (consommation locale et exportations en équivalent régimes à 88.000 T en 1960 (5.000 T d'autoconsommation, 83.000 T d'exportation), 138.300 T en 1965 (10.000 T d'autoconsommation qui restent inchangées les années suivantes), 144.500 T en 1966, 186.800 T en 1967 et 192.700 T en 1968.

Les exportations de bananes présentent l'accroissement le plus rapide de tous les produits agricoles exportés par la Côte d'Ivoire avec un quadruplement de 1958 (46.129 T) à 1963 (133.406 T).

Le nouveau conditionnement en mains sous boîtes en carton (20 % du total en 1965, 70 % en 1966, 100 % en 1967), qui a remplacé l'ancien système en régimes sous gaines en polyéthylène, rend difficile une comparaison des chiffres d'exportation à partir de 1965. Par rapport à l'ancien mode de conditionnement, un coefficient poids de 1,24 devrait être appliqué.

Exportat.	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	72.620	125.274	133.406	125.930	128.321	131.712	142.573	147.347
Millions Fr CFA	1.273	2.895	3.488	3.120	2.796	2.823	3.048	3.134
% exp.totales	3,4	6	6,1	4,2	4,1	3,7	3,8	2,9

Les principaux clients ont été la France avec 82.553 T (85.011 T en 1967, 85.393 T en 1966, 70.497 T en 1965), l'Italie avec 37.883 T (40.687 T en 1967, 29.635 T en 1966, 26.510 T en 1965), l'Algérie avec 13.020 T (2.539 T en 1967, 8.598 T en 1966 et 24.571 T en 1965), le Sénégal avec 6.115 T (6.597 T en 1967, 4.336 T en 1966 et 4.302 T en 1965).

Le développement des exportations est handicapé par la concurrence des pays d'Amérique Latine et en particulier par le problème des prix.

- La réduction des prix de revient de la banane ivoirienne devrait résulter de la nouvelle politique ivoirienne de la banane (développement de la culture intensive, concentration des plantations à proximité des ports, rationalisation de l'assistance technique, ...). En particulier, la mise en exploitation des bas-fonds lagunaires doit permettre d'abaisser le prix de revient en diminuant le coût de l'irrigation et de placer les ventes de bananes au moment des plus hauts cours en contrôlant la saison de production.

.../

- Le nouveau mode de conditionnement permet à la fois de satisfaire les nouveaux goûts de la clientèle et d'atteindre des régions plus reculées. Pour ce faire, la Sté nationale de conditionnement (SONACO) dispose maintenant, sur les lieux de production, de 19 stations d'emballage et, sur le quai bananier, d'un entrepôt frigorifique d'une capacité de stockage de 900 T et d'une cartonnerie-caisserie (capacité : 11.250.000 cartons de 12 kg (les cartons de 12 kg remplacent depuis juin 1968 ceux de 18 kg) correspondant à l'emballage d'environ 140.000 T de mains). le 1er prêt de la BEI à un Etat africain (250 millions Fr CFA) a été accordé dans ce but en mai 1965. Un autre prêt de 250 millions a été accordé par la République de Côte d'Ivoire à la SONACO dont les investissements totaux se montaient à 612 millions Fr CFA fin 1968.

La production 1968 a été de 7.222.000 cartons de 18 kg, correspondant à l'emballage de 130.000 T de bananes, contre 7.100.000 en 1967 et 4.500.000 en 1966.

- Le marché français (430.700 T importées en 1968, dont 83.042 T de Côte d'Ivoire selon les statistiques des douanes françaises) est devenu insuffisant pour absorber la production de la zone franc dont le potentiel dépasse 600.000 T à raison de 320.000 T pour les Antilles et de 300.000 T pour l'Afrique et Madagascar. Les importations françaises font l'objet d'un contingentement sur la base des 2/3 pour les Antilles et de 1/3 pour l'Afrique (61 % pour la Côte d'Ivoire). Le complément du marché français pourrait être fourni par le reste de la CEE, mais seule l'Italie importe des tonnages appréciables de bananes ivoiriennes, l'Allemagne bénéficiant même d'un contingent garanti à droit nul, qui a été reconduit par la nouvelle Convention de Yaoundé.

Les perspectives de production commercialisée, en raison des difficultés d'écoulement, font l'objet d'estimations modestes.

- Les Perspectives décennales fixent comme objectif d'exportation 150.000 T en 1970 et 160.000 T en 1975 et la loi-plan 1967-70 de 165.000 à 190.000 T selon les possibilités d'exportation. D'après le projet de loi-programme 1969-1971 des investissements publics, "la production de bananes sera fonction des possibilités des marchés extérieurs et atteindra 175.000 T conditionnées sous carton. Afin de soutenir la concurrence internationale, les critères de qualité et de prix de revient seront primordiaux,d'où une politique de reconversion sur des zones de culture intensive à proximité des ports : marais de l'Agnéby, vallées lagunaires de Dabou" - (Fraternité Hebdo).

- La 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-75 (non adopté) prévoit ainsi l'évolution de la production.

	1965	1970	1975	1980
Exportations (T)	133.000	150.000	175.000	200.000
Consommation locale (T)	5.000	6.000	7.000	8.000
Production valorisée (T)	138.000	156.000	182.000	208.000
Ecarts et refus (T)	46.000	31.000	35.000	40.000
Production totale (T)	184.000	187.000	217.000	248.000
Rendement (T/ha)	20,4	25	31	33
Superficies (ha)	5.000	7.500	7.000	7.500
Valeur prod. valor.(M. Fr CFA)..	2.923	3.120	3.640	4.160

.../

La répartition par régions de production des exportations devrait subir d'importantes modifications.

	Lagunes	Azaguié	Agboville	Tiassalé	Aboisso	Comoé	Sud-ouest	Divo
1965	45.000	23.000	24.000	13.000	8.000	5.500	7.500	7.000
1975	90.000	30.000	15.000	15.000	10.000	5.000	10.000	-
1980	105.000	35.000	15.000	15.000	10.000	5.000	15.000	-

4.- *L'ANANAS*, qui convient particulièrement aux conditions naturelles de la basse Côte d'Ivoire, s'est développé à partir de 1950, à la faveur du système de prix protégés de la zone franc et à la suite de la création de 3 conserveries (COLFRA qui a cessé toute activité en 1964, la Sté des ananas de la Côte d'Ivoire (SALCI) et la Sté africaine de conserverie (SAFCO)), déterminant respectivement 3 zones de culture dans les régions d'Abidjan, Grand Bassam et Tiassalé. Actuellement, la Côte d'Ivoire est le 1er pays producteur africain et vient au 7ème ou 8ème rang dans le monde (principal producteur : Hawaï avec quelque 850.000 T).

La culture de l'ananas est pratiquée dans 4 régions, dans la région d'Ono (plantation de la SALCI et plantations africaines situées à moins de 60 km de l'usine et bénéficiant de l'assistance technique de la SALCI jusqu'en novembre 1967 et de la SATMACI depuis cette date), dans la région de Tiassalé (plantation de la SAFCO et plantations africaines) et dans les régions d'Abidjan et de Divo (notamment plantations européennes).

Les superficies récoltées, en ce qui concerne l'ananas industriel, ont porté en 1968 sur 1.318 ha dont 208 ha pour la plantation de la SALCI à Ono, dans l'est Comoé, 110 ha pour la plantation de la SAFCO, à Tiassalé, dans l'ouest Comoé, et 1.000 ha pour les plantations familiales africaines. En 1969, les superficies récoltées devaient être respectivement de 140 ha, 125 ha et 1.100 ha.

La production ivoirienne est orientée dans 2 directions.

La production d'ananas frais pour l'exportation, qui exige d'importants soins culturaux mis au point par l'IFAC, est seulement effectuée par des plantations industrielles de superficie relativement étendue (125 ha au total) capables de contrôler la production en fonction des besoins du marché. (L'approvisionnement du marché intérieur, de l'ordre de 6.000 T, est assuré par les plantations familiales de la région d'Abidjan et par les fruits trop petits pour être traités en usines). Les exportations en frais ont doublé de 1966 à 1968.

.../

(En tonnes)	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Export. en frais ..	3.045	2.382	2.885	4.210	4.591	6.839	9.987	13.736(1)

(1) dont 11.953 T sur la France.

La production d'ananas industriel, plus importante, s'est stabilisée en 1968, après une expansion particulièrement rapide au cours des années précédentes, la progression des exportations de conserves étant cependant plus nette (sextuplement de 1960 à 1967) que celle des jus (plus d'un doublement de 1960 à 1966).

Exportations	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Conserves (T)	4.202	5.450	7.826	10.747	12.880	19.079	24.158	23.137(2)
Jus (T)	3.769	4.220	5.927	7.265	7.815	7.882	8.331	8.744(3)
M. Fr CFA (1) ...	634	753	1.024	1.376	1.486	1.955	2.448	2.614

(1) Y compris les exportations en frais (611 millions Fr CFA en 1968)
(2) dont 10.887 T sur la France, 3.600 T sur l'Allemagne, 2.236 T sur les Pays-Bas, 1.575 T sur l'UEBL.
(3) dont 7.201 T sur la France.

L'approvisionnement des usines de la SALCI et de la SAFCO a porté sur 10.800 T d'ananas en 1961, 13.600 T en 1962, 19.400 T en 1963, 30.100 T en 1964, 33.400 T en 1965, 48.000 T en 1966 et 73.200 T en 1968 (61.400 T par la SALCI, dont 12.700 T provenant de sa plantation et 48.700 T provenant des plantations africaines.

La production totale d'ananas de la Côte d'Ivoire se situerait ainsi à 93.000 T en 1968 : 6.000 T d'autoconsommation, 13.736 T d'exportation et 73.200 T d'utilisation industrielle. (Les Comptes de la nation donnent un chiffre de 87.036 T en 1968 et de 83.687 T en 1967).

En tonnes	1960	1965	1966	1967	1968
Achats industriels	12.085	33.492	48.000	67.700	
Achats ménage	6.000	6.000	6.000	6.000	
Exportations frais	1.800	4.591	6.840	9.987	
Total Production	19.885	44.083	60.840	83.687	87.036

(source : Comptes de la nation).

.../

Les perspectives de développement de la production ont été réévaluées en hausse.

- Les objectifs de production des Perspectives décennales, non compris les 6.000 T de consommation locale, portaient sur 34.000 T en 1965, 50.000 T en 1970 et 63.000 T en 1975.

Les objectifs de la loi-plan 1967-1970, confirmés par la loi-programme 1968-70, prévoyaient une production de 125.000 T en 1970 pour la conserverie et la vente en frais. (Selon le projet de loi-programme 1969-1971, non adopté, "l'extension de la culture de l'ananas de 50.000 T à 140.000 T, dont 125.000 T destinées à la conserve, sera aussi fonction de l'impact possible de la production ivoirienne sur les marchés européens".

- Les objectifs de la 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, non adopté, basés sur les programmes d'extension de la SALCI et de la SAFCO, portent sur un quadruplement de la production de 1965 (44.000 T) à 1980 (175.000 T), l'augmentation des capacités de production devant permettre l'abaissement des coûts de transformation nécessité par la concurrence internationale (Hawaï, Formose).

La SALCI, qui avait déjà investi 1.230 millions fin 1968, portera sa capacité de 70.000 T actuellement à 90.000 T fin 1970 et à 120.000 T en 1971 (55.000 T de conserves et 8 millions de boîtes de jus), soit 800 millions d'investissements nouveaux, dont 250 millions Fr CFA sur un prêt de la BEI accordé en novembre 1968. La SALCI deviendra ainsi la 3ème usine mondiale de conserves d'ananas. Quant à la SAFCO, elle envisage de porter sa capacité de traitement de 15.000 à 20.000 T. Une 3ème société, la Sté ivoiro-allemande de conserves d'ananas (SIACA), créée fin 1968 sous l'égide de la SOCIPEC, a entrepris par ailleurs la réalisation d'une conserverie d'ananas d'une capacité de traitement de 50.000 T, située dans la région de Bonoua. Enfin, le problème de la valorisation des déchets d'ananas (30.000 T actuellement, 60.000 T prévues en 1970) est étudié par l'ITIPAT.

5.- L'AVOCAT, jusqu'ici seulement exploité en culture familiale, pourrait être développé en Côte d'Ivoire.

Les expériences de l'IFAC sur sa plantation d'Azaguié (7 ha), qui ont porté d'abord sur la sélection puis sur des essais d'exportation en Europe (5 T en 1962, 1963 et 1964, 10 T en 1965 et 1966, 7 T en 1967), se sont révélées très intéressantes aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui des prix, d'autant plus que les conditions de climat, améliorées par une irrigation judicieuse, permettraient une exportation sur l'Europe durant la période creuse de ses fournisseurs traditionnels (Israël et Antilles), soit entre avril et octobre.

L'expérimentation à échelle industrielle, nécessaire pour mettre au point les techniques de culture, étudier l'organisation de plantations commerciales et en établir la rentabilité, est actuellement entreprise par la Sté d'études pour la production de l'avocat (SOPRODAV) dont les 2 plantations pilotes de 35 ha chacune,

.../

situées dans 2 régions climatiques différentes (près de Bingerville et près de Katiola), devaient être réalisées pour la fin de 1969 (22,5 ha plantés en 1968 dans le sud). Une subvention de 141 millions Fr CFA a été accordée par le FED le 23 mai 1967.

La production envisagée serait de 200 T dès la 6ème année (rendement : 2.500 kg à l'ha) et de 465 T à la 8ème année (rendement : 6.500 T). En 1968, les importations françaises se sont élevées à 2.539 T. En même temps, une usine pilote d'extraction d'huile d'avocat (utilisée en parfumerie et pharmacie) sera installée pour le traitement des fruits impropres à l'exportation.

La 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, non adopté, prévoit, compte tenu des productions déjà existantes, des cueillettes d'arbres isolés, des productions des plantations pilotes de la SOPRODAV et des plantations privées, 2.000 T en 1970 (dont 200 T exportées), 5.000 T en 1975 (dont 1.000 T exportées) et 8.000 T en 1980 (dont 2.000 T exportées).

6.- *LE PALMIER A HUILE* fait l'objet du plus important programme de développement de la Côte d'Ivoire.

La palmeraie naturelle couvre des superficies estimées à quelque 700.000 ha, dont la production potentielle serait de l'ordre de 50.000 T d'huile de palme (avec un taux d'extraction de 7 % pour les régimes naturels contre 20 % pour les régimes sélectionnés) et de 36.000 T de palmistes. Mais d'une part, la majeure partie de la production étant autoconsommée ou commercialisée en l'état pour la fabrication de sauce de palme, la production d'huile ne dépasse pas 7.000 à 8.000 T et d'autre part, leur ramassage étant fonction des prix offerts et des facilités d'exportation, la production de palmistes est très irrégulière.

(En tonnes)	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Régimes	240.000	210.000	240.000	245.000	265.000	255.000	255.000
Huile	7.850	8.400	6.821	7.800	8.000	7.743	7.553
dont commerc. (1) .	1.850	2.400	821	1.800	2.000	1.743	1.553
consom.locale.	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Palmistes	13.833	10.328	8.115	7.038	9.128	12.220	8.542
dont pr. artisan. .	6.800	7.000	5.850	6.700	6.850	6.600	6.500
ramassage	7.033	3.328	2.265	338	2.278	5.620	1.952

(1) livrée à l'huilerie Blohorn.
(Source : Travaux préparatoires au plan 1971-75).

.../

Le développement de la culture du palmier à huile, bien que la première tentative de culture industrielle remonte à 1925 (sur savane de Dabou), n'a été amorcé que vers les années 1950 à la suite des premiers résultats obtenus par l'IRHO sur sa station de la Mé et sur ses plantations expérimentales de Dabou et de Grand Drewin : valeur du nouveau matériel végétal interorigines, précocité, production et teneur en huile (cf. infra), meilleure connaissance des problèmes de fumure et effet des apports de potasse, mise au point de nouvelles techniques pour la préparation des terrains sur forêt et sur savane. Ce développement a commencé par la mise en valeur de la savane de Dabou, plantation de la Cie fermière des huileries de palme (CFHP), par les extensions et replantations sur les 2 plantations IRHO, par l'extension de la Sté des plantations et huileries de Bingerville (SPHB), puis par le démarrage du programme de la Sté des plantations et huileries de Côte d'Ivoire (PHCI), Sté du groupe Blohorn, à Cosrou, et, enfin, par la réalisation de quelques plantations villageoises.

Le programme gouvernemental du développement du palmier, décidé dès 1960, a été mis au point par l'IRHO. Ses premières réalisations ont été mises en place en 1962 par la SATMACI.

La recherche de terrains favorables au développement de plantations sélectionnées a été entreprise par l'IRHO en plusieurs étapes, d'abord en 1960-61 pour le premier projet de 4.700 ha à réaliser sur crédits du 1er FED, ensuite en 1964 en fonction du projet de 32.000 ha du 2ème FED (60.000 ha localisés dans la zone climatique la plus favorable et sur les sables tertiaires) et enfin en 1966 sur les zones situées au sud de la limite de pluviosité (correspondant sensiblement, d'ouest en est, à la latitude 7°7 de la frontière libérienne au Bandama et à la latitude 6°3 du Bandama vers l'est avant de remonter jusqu'au nord d'Abengourou).

La prospection de très large reconnaissance menée en 1966, en dehors des sables tertiaires précédemment reconnus et de la zone du sud-ouest, a abouti à des résultats réservés sur les possibilités de la région étudiée (de l'ordre de 16.000 ha plantables industriellement), la région la plus favorable se situant à l'ouest de la ligne Fresco-Dimbokro. Par ailleurs, la réalisation de grands blocs industriels comme ceux prévus dans le programme 1966-70 semblant plus difficile, l'accent devrait être mis davantage à l'avenir sur les plantations villageoises.

La sélection du matériel végétal a montré la supériorité des croisements d'origines géographiques différentes (Côte d'Ivoire, Malaisie, Congo-Kinshasa). Le bloc semencier de La Mé comporte 500 ha entièrement plantés.

Dans de bonnes conditions de technique de plantation et de nutrition minérale, le potentiel des graines livrées par Dabou à La Mé atteint 90 à 150 kg de régimes par arbre, soit 15 à 20 T de régimes à l'ha, un pourcentage théorique d'extraction d'huile de 21,5 à 27,5 %, un pourcentage pratique d'extraction industrielle de 19 à 25 %, un pourcentage théorique de palmistes de 4,5 à 6,5 % et un taux

..../

d'extraction industrielle de 4 à 6 % de palmistes. L'amélioration continue de la qualité des semences sélectionnées permet désormais d'obtenir de 2 à 3 T d'huile en savane et de 3 à 4 T en forêt. Les rendements actuels des champs généalogiques les plus récents indiquent que de nouveaux progrès seront encore obtenus.

Les objectifs de production des Perspectives décennales "sont volontairement très ambitieux", en raison des conditions de climat (pluviométrie supérieure à 1.700 mm par an, température moyenne annuelle voisine de 26°, ensoleillement de 1.500 à 1.800 heures) et de sols (sables tertiaires) favorables ainsi que des possibilités de débouchés offerts par la progression de la consommation mondiale.

	1960	1965	1970	1975
Superficie (ha)	6.700	21.000	76.000	151.000
Superficie en rapport (ha)	4.200	7.600	28.000	91.000
Production régimes (T)	40.000	65.000	203.000	860.000
Production huile (T)	6.000	11.000	47.000	178.000
Production palmistes (T)	1.500	2.750	12.000	45.000
Valeur régimes (M. Fr CFA)	160	260	812	3.440
Valeur huile (M. Fr CFA)	300	550	2.350	8.900
Valeur palmistes (M. Fr CFA) ..	22,5	41	180	675

A raison de 300.000 Fr CFA à l'ha, les investissements prévus se montaient à 39 milliards Fr CFA, dont 3 milliards de 1960 à 1964 (10.000 ha), 13,5 milliards de 1965 à 1969 (45.000 ha) et 22,5 milliards de 1970 à 1974 (75.000 ha).

Le rôle de l'IRHO dans la réalisation du programme est particulièrement important. En plus de la recherche, de la sélection, de l'expérimentation et de la prospection de terrains favorables, l'Institut fournit à la SODEPALM son assistance technique et lui procure les noix germées sélectionnées nécessaires (1.254.700 graines germées livrées en 1968). La spécialisation du personnel de la SODEPALM est également assurée par l'IRHO dans le centre de formation construit par le gouvernement sur la station de La Mé.

La structure juridique du plan palmier à huile, qui reposait jusque là sur la SODEPALM, Sté d'Etat créée en novembre 1963, a été modifiée en mars 1969 pour le passage à la phase de commercialisation et du traitement des productions. 3 raisons expliquent les modifications adoptées : d'une part les nouvelles sources de financement (BEI, BIRD, CCCE) qui nécessitent une participation du secteur privé, d'autre part l'opportunité de l'intervention du secteur privé notamment en ce qui concerne les techniques et la commercialisation, et enfin l'impossibilité statutaire pour la SODEPALM de recourir à des prêts extérieurs. La nouvelle structure comprend 3 sociétés :

.../

- *La SODEPALM*, qui demeure une Sté d'Etat au capital de 400 millions Fr CFA, et reste propriétaire, pour le compte de l'Etat, des blocs industriels dont l'achèvement et la gestion seront confiés à PALMIVOIRE, conserve la totalité de ses activités quant aux plantations villageoises de palmier à huile et à la réalisation de l'ensemble du plan cocotier. SODEPALM garde la responsabilité de la mise en oeuvre du plan palmier à huile.

- *PALMINDUSTRIE*, Sté d'économie mixte qui sera propriétaire des huileries, aura essentiellement pour objet l'industrialisation et la commercialisation des produits oléagineux et des corps gras, des produits et sous-produits annexes ou dérivés.

Le capital de PALMINDUSTRIE, qui sera porté ultérieurement à 2,5 milliards Fr CFA par l'apport de l'Etat des huileries d'Eloka et de la Toumanguié, a été fixé initialement à 2,15 milliards Fr CFA, répartis à raison de 67,9 % (1.460 millions) pour l'Etat, 21,4 % (460 millions) pour le secteur privé (dont 230 millions pour la Sté de gestion commerciale pour le caoutchouc et les oléagineux (SOGESCOL), 143,75 millions pour le groupe Blohorn, 27,17 millions pour la BIAO, 27,17 millions pour la Sté générale, 17,25 millions pour la SIB et 14,66 millions pour la BICI), 10,6 % (230 millions) pour la SONAFI pour le compte du secteur privé ivoirien.

- *PALMIVOIRE*, Sté d'économie mixte également, aura pour mission l'accomplissement de 2 mandats de nature différente : tout d'abord, elle recevra un mandat de gestion émanant de la SODEPALM en ce qui concerne les blocs industriels et un mandat de PALMINDUSTRIE pour la gestion des huileries. En second lieu, cette société aura pour tâche de réaliser les investissements nécessaires dans le domaine du plan palmier. PALMIVOIRE est également chargée de la commercialisation des produits.

Le capital de PALMIVOIRE est fixé à 50 millions Fr CFA, dont 20 millions pour l'Etat de Côte d'Ivoire (40 %), 20 millions pour le groupe privé (10 millions pour la SOGESCOL, 6,25 millions pour le groupe Blohorn, 1,18 million pour la BIAO, 1,18 million pour la Sté générale, 0,75 million pour la SIB et 0,64 million pour la BICI) et 10 millions (20 %) pour la SONAFI et les nationaux ivoiriens.

Les structures financières annexes comprendront 3 fonds publics :

- Le Fonds d'extension et de renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (FER), alimenté essentiellement par le remboursement effectué par SODEPALM des dotations reçues du BSIE ou du FED, à raison de 0,80 Fr CFA par kilo de régime produit sur les blocs industriels. Ce fonds servira à financer la construction des villages définitifs pour la main d'oeuvre des blocs industriels, garantira l'équilibre du compte d'exploitation SODEPALM concernant les plantations villageoises, et financera les nouveaux investissements pour le palmier.

- 2 fonds alimentés sur la part des bénéfices revenant à l'Etat : d'une part, le Fonds de développement agricole prendra en charge des actions de développement dans d'autres régions du pays, et, d'autre part, le Fonds social servira à financer les infrastructures sociales sur les blocs industriels et dans les secteurs villageois.

.../

L'organisation sociale du programme a été modifiée par rapport aux prévisions.

- Le système de l'usufruit, initialement prévu, a été remplacé par celui d'un salariat amélioré (primes d'ancienneté, logements, infrastructures sociales), après l'expérience des premiers blocs entrés en production et devant le développement accéléré des plantations villageoises. Par ailleurs, la presque totalité des travailleurs employés à la réalisation des blocs est d'origine voltaïque, la multiplication des plantations villageoises et la mise en application de projets spécifiques dans le nord ayant contribué à tarir les sources de recrutement envisagées.

- Les avantages sociaux ont été élargis. D'une part, la SODEPALM remboursera la totalité des investissements agricoles sur subvention, au lieu de la moitié prévue initialement, au Fonds d'expansion et de renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (FER). Dans ce but, un prélèvement de 0,80 Fr CFA par kg de régimes produit sur les blocs industriels sera effectué par SODEPALM. D'autre part, la totalité des bénéfices revenant à l'Etat, qui ne seront pas disponibles avant 10 ans mais qui atteindront ensuite un rythme de croisière de plus de 1,2 milliard Fr CFA par an, sera répartie entre 2 Fonds, le Fonds social (25 %) qui financera les infrastructures sociales sur les blocs industriels et dans les secteurs villageois et le Fonds de développement agricole (75 %) qui prendra en charge des opérations de développement dans d'autres régions du pays. Enfin, un important programme de construction et d'infrastructures sociales sera réalisé rapidement.

Le rythme annuel des plantations sélectionnées réalisées par la SODEPALM (non compris le secteur privé), après un certain retard au démarrage jusqu'à la mise en place de la SODEPALM, est maintenant conforme aux prévisions. Et M. Abdoulaye SAWADOGO, ministre de l'agriculture, pouvait déclarer dans sa préface au rapport d'activité 1968 de la SODEPALM que "les résultats de 1968, supérieurs à ceux des années précédentes, représentent également une performance sur le plan international : c'est certainement la première fois qu'une telle surface de palmeraies (11.500 ha) est plantée en un an par une seule société sur un même territoire".

Plantations (en ha)	1961-62	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Prévisions	3.300	3.000	3.000	5.000	7.000	9.000	12.000
Réalisations	995	2.185	2.647	6.114	9.401	10.543	11.509

Fin 1969, les palmeraies sélectionnées réalisées s'élevaient à 58.500 ha (61.000 ha prévus par les Perspectives décennales), dont 48.200 ha réalisés par SODEPALM depuis 1962.

Les plantations industrielles privées, qui n'entrent pas dans le cadre de la SODEPALM, atteignent environ 10.300 ha à la fin de 1969 :

4.727 ha pour l'IRHO (811 ha pour la station de La Mé, 3.288 ha pour la plantation Robert Michaux à Dabou, 628 ha pour la plantation de Grand Drewin)
3.045 ha pour la plantation de la PHCI du groupe Blohorn, à Cosrou.
1.950 ha pour la plantation de la Cie fermière des huiles de palme (CFHP) de la savane de Dabou.
551 ha pour la plantation de la Sté des plantations et huileries de Bingerville.

.../

Les blocs industriels de la SODEPALM représentent une superficie plantée de 33.197 ha à la fin de 1969 (27.383 fin 1968).

- Le rythme annuel de plantations de blocs industriels a progressé de 337 ha en 1962 à 945 ha en 1963, 1.400 ha en 1964, 4.550 ha en 1965, 6.309 ha en 1966, 6.573 ha en 1967, 7.179 ha en 1968 et 5.814 ha en 1969.

- Les 12 blocs industriels sont, d'est en ouest, ceux de Ehania (7.376 ha dont 2.393 ha en 1968 et 2.855 ha en 1969), de la Toumanguié (3.280 ha dont 261 en 1968), d'Eloka (2.685 ha), de l'Anguédédou (2.836 ha), de Dabou-Cosrou (2.749 ha), de Tiegba (921 ha), de Tamabo (2.248 ha dont 1.106 ha en 1968), de Yocoboué (1.406 ha dont 4 ha en 1968), de Boubo (3.776 ha dont 917 ha en 1968 et 906 ha en 1969), de Bolo (2.831 ha dont 1.182 ha en 1968 et 946 ha en 1969), de Soubré (2.839 ha dont 1.014 ha en 1968 et 1.107 ha en 1969) et de Fresco (250 ha en 1968).

La réalisation des 8 blocs a été terminée en 1965 pour Eloka, en 1966 pour Tiegba, en 1967 pour l'Anguédédou et Yocoboué et en 1968 pour Toumanguié, Tamabo, Fresco, et Dabou-Cosrou. La superficie finale des 4 autres blocs sera de 10.000 ha à Ehania, 4.300 ha à Boubo, 3.982 ha à Bolo et 4.550 ha à Soubré.

- Le financement des 33.197 ha de blocs industriels plantés fin 1969 provient du 1er FED pour 2.200 ha, du 2ème FED pour 28.491 ha, du BSIE pour 1.006 ha et de la BIRD-CCCE pour 500 ha.

Les plantations villageoises réalisées par la SODEPALM, qui représentaient 13.980 ha en juillet 1969, devaient être de l'ordre de 15.000 ha à la fin de 1969.

- Le rythme des plantations villageoises a progressé de 714 ha en 1962 et auparavant, à 543 ha en 1963, 788 ha en 1964, 1.235 ha en 1965, 2.602 ha en 1966, 3.208 ha en 1967 et 3.935 ha en 1968. Le programme 1969 portait sur 3.500 ha, dont 1.875 ha déjà plantés à la fin de juin 1969. Les 12.105 ha plantés à fin 1968 étaient répartis entre 3.182 propriétaires (1.764 planteurs en 1968, dont 980 anciens et 784 nouveaux), les plantations villageoises ont actuellement une superficie unitaire moyenne de 4,09 ha.

- Les 15 secteurs villageois de plantations sont, fin juin 1969, ceux d'Aboisso-La Toumanguié (1.032 ha), Adiaké-La Toumanguié (905 ha), Alépé-La Mé (1.143 ha), Abobo-Eloka (1.020 ha), Bingerville-Eloka (653 ha), Dabou (1.326 ha), Yassap (1.084 ha), Nouvel Ousrou (628 ha), Cosrou (2.034 ha), Attinguié-Anguédédou (1.490), Ehania (367 ha), Yocoboué (493 ha), Divo-Boubo (753 ha), Soubré (392 ha) et Sassandra-Bolo (367 ha).

.../

(En hectares)	Réalisat. fin 1968	Prévisions 1969	Prévisions 1970	Prévisions 1971	Total 1971
Blocs industriels	27.382	5.230	4.276	2.318	39.206
Pl. villageoises (PV) ..	12.105	4.270	4.650	-	21.025
Total SODEPALM	39.487	9.500	8.926	2.318	60.231
Autres plantations	11.308	553	181	-	12.042
PV supplémentaires	-	-	227	3.500	3.727
TOTAL	50.795	10.053	9.334	5.818	76.000

La phase de transformation industrielle du programme palmier à huile a récemment commencé.

- Les 7 huileries existant actuellement en Côte d'Ivoire comprennent les 3 usines expérimentales de l'IRHO situées à Dabou-Mopoyem (capacité : 3.500 T d'huile),Grand-Drewin (capacité : 1.500 T d'huile) et La Mé (capacité : 3.000 T d'huile),"l'huilerie du plan" d'Acobo-Dabou, mise en service en août 1960, l'huilerie de la PHCI (groupe Blohorn) (d'une capacité de 12 T de régimes par heure, extensible à 24 T), mise en service en avril 1967 et les 2 premières huileries de la SODEPALM situées à Eloka (capacité : 10 T de régimes à l'heure, extensible à 20 T) et à La Toumanguié (capacité : 10 T, extensible à 40 T), mises en service respectivement en janvier 1968 et janvier 1969.

- Les premières productions des plantations sélectionnées de la SODEPALM ont débuté en 1966, les superficies en rapport étant passées de 1.036 ha en 1966 à 2.508 ha en 1967 et 4.670 ha en 1968. La production de régimes de l'ensemble des palmeraies sélectionnées (SODEPALM et secteur privé) a atteint 72.200 T en 1968 dont 13.734 T pour les 2 blocs industriels d'Eloka et de la Toumanguié, 9.838 T pour les centres villageois de la SODEPALM, 27.028 T pour l'IRHO (16.005 T à Dabou, 5.840 T à La Mé et 5.183 T à Grand Drewin), 13.152 T pour la CFHP, 14.219 T pour la PHCI et 4.229 T pour la SPHB.

- Les rendements des 2 blocs productifs (Eloka et Toumanguié) en 1968 sont égaux ou supérieurs aux prévisions pour les plantations de 6 ans (respectivement 12 et 13,3 T de régimes à l'ha obtenus contre des prévisions de 9 à 12,5 T), égaux aux prévisions pour les plantations de 5 ans (respectivement 6,4 T et 9 T à l'ha contre des prévisions de 6 et 9 T) et inférieurs aux prévisions pour les plantations de 4 ans.

- La production d'huile de palme des usines ivoiriennes s'est élevée à 14.736 T en 1968, contre 12.900 T en 1967, utilisées presque entièrement sur place.

(En tonnes)	Eloka (SODEPALM)	La Mé (IRHO)	Gd.Drewin (IRHO)	Dabou (CFHP)	Cosrou (PHCI)	Total
Régimes traités ...	19.889	9.179	5.183	46.943(1)	14.923	96.117
Huile	3.563	1.328	806	6.253	2.816	14.736
Palmistes	734	266	307	2.599	928	4.834

(1) Les régimes de la plantation IRHO de Dabou ont été traités en 1968 par l'huilerie de la CFHP (2.544 T d'huile). Dans l'ensemble, la production d'huile des plantations et stations expérimentales de l'IRHO est passée de 3.221 T en 1962 à 3.716 T en 1963, 3.953 T en 1964, 4.490 T en 1965, 3.673 T en 1966, 4.670 T en 1967 et 4.678 T en 1968.

Les financements du programme palmier de la SODEPALM actuellement acquis permettront la plantation d'ici fin 1971 de 64.735 ha (39.200 ha de blocs industriels et 25.500ha de plantations villageoises). Avec les autres plantations, les prévisions des Perspectives décennales (76.000 T en 1970) seraient ainsi réalisées. Les investissements actuellement acquis sont de l'ordre de 20 milliards Fr CFA.

- 1,15 milliard Fr CFA du 1er FED (2.200 ha de blocs, 2.500 ha de plantations villageoises, 2 huileries à Eloka et Toumanguié).
- 9 milliards Fr CFA du 2ème FED (32.000 ha de blocs industriels)
- 1,18 milliard Fr CFA du BSIE de 1964 à 1967 (2.590 ha de P.V., infrastructures complémentaires sur les blocs)
- 1.014 millions Fr CFA de prêt de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) de Côte d'Ivoire (usines d'Eloka et de la Toumanguié)
- 386 millions Fr CFA d'emprunt auprès de la CCCE en 1967 (3.000 ha de P.V.)
- 1.182 millions Fr CFA pour une extension de 4.000 ha du bloc d'Ehania (592 millions de la BIRD, 420 millions de la CCE et 170 millions du BSIE)
- 1.482 millions pour la plantation de 12.000 ha de plantations villageoises (742 millions de la BIRD, 510 millions de la CCCE, 230 millions du BSIE)
- 3 milliards pour la construction de 5 huileries (2.250 millions de la BEI et 750 millions de la CCCE)
- 941 millions de la BIRD pour l'huilerie d'Ehania.

Le programme d'installation d'huileries de la SODEPALM porte sur la création de 6 nouvelles usines, dont celle d'Ehania (achèvement prévu en mars 1970), avec une capacité de 60 T/heure, sera l'une des plus importantes du monde et dont les 5 autres, à Tiegba (achèvement prévu en novembre 1969), Anguédédou (achèvement prévu en juillet 1970), Bolo (achèvement prévu en novembre 1970), Boulo (achèvement prévu en janvier 1972) et Soubré (achèvement prévu en janvier 1973) auront des caractéristiques identiques (capacité finale maximum de 40 T/heure pour 2 chaînes de fabrication). La capacité totale des 8 huileries de la SODEPALM, y compris Eloka et La Toumanguié sera ainsi de 320 T à l'heure en 1973.

Les investissements industriels prévus par la SODEPALM pour les 6 huileries et l'extension des 2 premières représenteront à fin 1978 un montant de près de 7 milliards Fr CFA, sur un total de 7,8 milliards Fr CFA.

Les effets attendus du plan palmier portent sur une production de 135.000 T d'huile de palme en 1975 et 170.000 T en 1980, dont 150.000 T pour la SODEPALM et 20.000 T pour les usines privées. 120.000 à 130.000 T seront disponibles pour l'exportation en 1980, compte tenu d'une demande intérieure estimée à 45.000-50.000 T en 1975-80.

.../

Prévisions SODEPALM	1970	1975	1980
Production en T de régimes	135.000	700.000	840.000
Production en T d'huile	17.500	125.000	150.000
Production en T de palmistes	4.400	31.500	38.000
Chiffre d'affaires (M. Fr CFA)	995	6.500	8.000
Alimentation des fonds (M. Fr CFA)			
FER (1)	75	710	520
FS (2)	7	15	58
FDA (3)	-	-	380

(1) Fonds d'extension et de renouvellement des plantations de palmiers sélectionnés
(2) Fonds social
(3) Fonds de développement agricole.

Le programme ultérieur de plantations de la SODEPALM serait de 3.500 ha de plantations villageoises par an de 1972 à 1974 et 5.000 ha par an de 1975 à 1978, soit 30.500 ha au total. La plantation de 20.000 ha en blocs industriels dans le sud-ouest, à raison d'environ 4.000 ha par an est envisagée de 1974 à 1978.

7.- LE COCOTIER ne joue pas un rôle qui pourrait être le sien en Côte d'Ivoire où, comme celle du palmier, sa culture trouve un cadre naturel favorable, en particulier dans les sables côtiers littoraux.

Les superficies convenant à la culture du cocotier ont été évaluées, par une étude de l'IRHO, financée par le FAC, à 62.600 ha dont 43.000 ha dans la zone littorale (20.300 ha dans le secteur d'Alladian, 7.000 ha dans le secteur d'Assinie, 4.200 ha dans le secteur de Vridi-Bassan et 11.700 ha dans le secteur de Brignau-Grand Lahou) 14.700 ha dans la zone d'Adiaké et 4.700 ha dans la zone des savanes intérieures (Toumodi, Tiassalé).

Les objectifs des Perspectives décennales visaient une superficie plantée de 25.000 ha en 1970 et 50.000 ha en 1975.

	1960	1965	1970	1975
Superficies plantées (ha) (1)	6.000	11.000	25.000	50.000
Superficies en rapport (ha)	3.500	4.750	9.000	17.000
Coprah (T)	1.500	4.350	13.300	24.350
Valeur (millions Fr CFA) (2)	52,5	152	465	852

(1) Au rythme annuel de 1.000 ha de 1961 à 1966, 2.000 ha en 1967, 3.000 ha en 1968, 4.000 ha en 1969 et 1970 et 5.000 ha de 1971 à 1975.
(2) A 35 Fr CFA le kg.

.../

Le 1er programme de développement, confié à la SODEPALM, concerne la période 1967-1971.

- Avant 1967, la production de la cocoteraie ivoirienne, qui avait davantage le caractère d'une culture de cueillette, plutôt que celui d'une exploitation rationnelle, a subi des variations importantes.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Superficies (ha)	7.100	7.500	8.300	9.100	10.133	11.500	12.500
S. Productives	4.000	4.200	4.578	5.282	6.570	6.700	6.800
Prod. coprah (T)	2.500	1.386	2.655	3.591	2.036	3.000	4.000
Rendement (T/ha)	0,62	0,33	0,58	0,68	0,30	0,45	0,59

Les variétés plantées ont évolué. Les cocotiers "tout venant" plantés jusqu'en 1966, qui entrent en production vers 9-10 ans, peuvent donner pleine production, et entretenus et fumés, environ 1,7 T de coprah à l'ha. Par contre, les cocotiers sélectionnés, qui entrent en production à 7 ans, peuvent fournir des rendements de 2,7 T à l'ha à partir de la 11ème année. Enfin, les nouveaux cocotiers hybrides, obtenus par croisement inter-origines, qui entrent en production à 6 ans, pourront produire 3,2 T de coprah à l'ha dès l'âge de 9 ans.

- Les objectifs du programme 1967-1971, qui correspondent aux prévisions des Perspectives décennales pour 1970, portent sur la plantation en 5 ans de 15.000 ha (9.500 ha de blocs industriels et 5.500 ha de plantations villageoises).

La plantation de 4.000 ha de plantations villageoises est également prévue par le schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest, mais aucune date n'est encore fixée pour sa réalisation.

	1967	1968	1969	1970	1971	Total 1967-71
Blocs industriels	1.000	1.400	1.100	2.500	3.500	9.500
Plantations villageoises.	-	-	1.000	2.000	2.500	5.500
TOTAL	1.000	1.400	2.100	4.500	6.000	15.000

Le programme cocotier comporte, comme pour le palmier à huile, la création de blocs industriels et de plantations villageoises satellites, et, en outre, la poursuite de l'assistance (prêt d'engrais, distribution de plants) aux plantations familiales, qui sont des plantations isolées, créées à l'initiative de chaque planteur sur des terrains lui appartenant, ainsi que la restauration des anciennes plantations.

.../

- Le rôle de l'IRHO est analogue à celui qu'il joue dans le développement du palmier à huile. Pour l'amélioration du matériel végétal, l'IRHO dispose de 3 jardins graniers de divers hybrides de 55,50 et 65 ha, le dernier ayant été terminé en 1968. La fourniture des semences nécessaires sera assurée par un bloc semencier de 500 ha (une partie étant réservée à la poursuite des travaux de sélection), dont la réalisation, proche de la station de Port Bouet, sera effectuée de 1968 à 1970 sur crédits FAC de 116 millions Fr CFA accordés le 14 mai 1968.

Les superficies plantées à la fin de 1968 s'élevaient à 17.649 ha, dont 2.379 ha pour la SODEPALM, 392 ha pour la station de l'IRHO de Port Bouet et 14.878 ha (1.700 ha plantés en 1968) de plantations familiales.

- Les réalisations de blocs industriels ont porté sur 2.379 ha dont 516 ha en 1967 et 1.863 ha en 1968, le programme de plantation portant sur 1.391 ha en 1969 et 1.000 ha en 1970, soit au total 4.770 ha de 1967 à 1970, qui seront financés par le BSIE pour 250 ha, par le FAC pour 300 ha, par la CCCE pour 700 ha et conjointement par la BIRD et la CCCE pour 3.520 ha.

Les 6 blocs à réaliser jusqu'en 1970 inclus sont ceux d'Assinie (1.220 ha, entièrement plantés), de Port Bouet (550 ha, dont 200 plantés), Alladian (1.300 ha dont 607 ha plantés), Fresco (250 ha, dont 52 ha plantés), Toumodi (300 ha entièrement plantés) et Grand Lahou (1.150 ha dont aucun planté).

- La réalisation des plantations villageoises n'a commencé qu'en 1969 (1.000 ha prévus et 2.000 en 1970), seul, le déforestage mécanique des parcelles choisies dans les secteurs de Port Bouet et d'Alladian a débuté en 1968. Les 3.000 ha de plantations villageoises à réaliser en 1969 et 1970 seront financés conjointement par la BIRD et par la CCCE.

627 candidatures de planteurs ont été retenues à cet effet. 4 plantations villageoises sont envisagées à Assinie (753 ha), Port Bouet (270 ha), Alladian (1.509 ha) et Grand Lahou (468 ha). Les travaux à la charge de la SODEPALM comportent le déforestage, la fourniture de graines de couverture, le piquetage, la fourniture de plants, la lutte phytosanitaire et la fourniture de fumure minérale.

Le financement du programme cocotier jusqu'en 1970 inclus fait intervenir plusieurs organismes en dehors du BSIE : le FAC pour les 300 ha de plantation villageoise de Toumodi (prêt de 69 millions Fr CFA) ; la CCCE pour 696 millions Fr CFA (196 millions accordés en avril 1967 pour la plantation de 700 ha et 500 millions accordés en octobre 1968 dans le cadre d'un prêt global de 2,19 milliards Fr CFA pour les programmes cocotier et palmier) ; la BIRD (875 millions) pour le solde dans le cadre d'un financement conjoint BIRD-CCCE.

La production de coprah, entièrement traitée dans l'usine Blohorn de Cocody, a atteint 4.675 T en 1968.

.../

8.- LE COTON représente une des cultures dont le développement est le plus rapide depuis l'indépendance, tant pour fournir la demande industrielle locale que pour réduire les disparités de niveau de vie entre la région forestière et la région des savanes.

L'organisation mise en place, basée sur 3 secteurs régionaux (région nord (Korhogo) et région ouest (Mankono) dans l'ancien département du nord et 3ème région formée par les anciens départements du centre et du centre-ouest), fait intervenir :

- l'administration, chargée de la conception et du contrôle du programme
- l'IRCT qui effectue des recherches (variétés, traitements, fumures, méthodes culturales) dans sa station de Bouaké, réalise les champs de multiplication et assure la formation de l'encadrement (750 encadreurs et moniteurs en 1968, à raison d'un encadreur pour 70 ha).
- le service de la protection des végétaux, chargé des avertissements pour les traitements phytosanitaires, système unique en Afrique (26 points d'observation)
- le service de conditionnement, depuis 1968, pour le tri du coton blanc et du coton jaune.
- la CFDT, chargée des opérations allant du choix des terres à l'encadrement, à la vulgarisation des méthodes de la culture intensive, au transport du coton-graine, à l'égrenage et à la commercialisation.
- la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles qui assume le coût des traitements insecticides (la Côte d'Ivoire étant le seul pays producteur à ne pas laisser cette charge aux planteurs qui achètent seulement, au prix coûtant, les engrais chimiques, sur avance de la CFDT), le caractère polyvalent de la Caisse lui permettant de prendre en charge le soutien des prix du coton, grâce aux bénéfices réalisés sur le café et le cacao. La Caisse exporte également directement les graines de coton (16.000 T prévues en 1968-1969), principalement sur le Japon.

La culture du coton Allen est une "culture pure" nécessitant des traitements importants (insecticides, engrais, ...) mais offrant des rendements dix fois supérieurs à ceux du Mono. La production d'Allen, en accroissement constant, a été multipliée par 8 de 1964-65 à 1968-69 et a doublé de 1966-67 à 1968-69.

Coton Allen	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
S. (ha)	272	1.272	2.518	6.366	11.777	13.810	38.966	48.135
Prod. (T)	241	765	2.079	5.527	9.125	22.047	32.285	41.730
Rend. (kg/ha)	885	600	815	870	775	925	828	867
Revenus (M. Fr CFA)	8	24	69	185	306	724	1.080	1.400

.../

La culture du coton Mono, pratiquée en association avec les cultures vivrières, présente des rendements de 100 à 200 kg seulement à l'ha, mais ne nécessite aucun soin particulier. Sa production, difficile à évaluer (de l'ordre de 5.000 à 6.000 T auparavant) est en nette régression depuis quelques années : 3.086 T commercialisées en 1964-65, 1.136 T en 1965-66, 2.440 T en 1966-67, 970 T en 1967-68 et seulement 512 T en 1968-69.

Des différences existent entre les régions productrices.

- Le nord a confirmé en 1968-1969 sa vocation cotonnière, malgré un démarrage tardif des plantations, lié à la sécheresse du mois de mai, et une attaque de parasitisme au sud de l'axe Ferkessédougou-Boundiali. La culture du riz aurait pu concurrencer celle du coton si elle ne se développait surtout dans les bas-fonds.

- Dans l'ouest, la saturation des superficies (en moyenne : 15 ares par habitant) semble atteinte dans certaines zones. Les rendements sont les plus élevés de Côte d'Ivoire en raison notamment de la qualité des terres.

- Dans le centre et dans le sud, où de nombreux secteurs sont encore en état de sensibilisation, l'extension des superficies cotonnières se heurte notamment à la concurrence de cultures riches comme le café. La double saison des pluies permet une avant-culture vivrière lors du premier cycle.

	1967-1968			1968-1969		
	S (ha)	Prod. (T)	Rendt (kg/ha)	S (ha)	Prod. (T)	Rendt (kg/ha)
Nord	13.535	10.706	791	20.699	16.945	818
Ouest	11.116	10.555	949	13.396	13.534	1.010
Centre, Sud	14.315	11.002	768	14.040	11.251	810
TOTAL	38.966	32.253	828	48.135	41.730	867

(source : rapport CFDT).

Les rendements en coton-graine, du même ordre que ceux de la plupart des Etats producteurs de coton en culture sèche des Etats-Unis, sont particulièrement élevés pour une culture non irriguée pratiquée sur de larges surfaces. Dans la zone franc, seul le Sénégal obtient, en Casamance et au Sénégal oriental, des rendements supérieurs (9.000 T pour 5.440 ha en 1968-1969). En RCA, le rendement a été de 478 kg à l'ha en 1968-1959 et au Tchad de 340 kg en 1967-1968.

.../

La campagne 1969-1970 a vu l'élimination totale de l'Allen 333 par le triple hybride 444/2, nettement supérieur notamment en ce qui concerne le rendement à l'égrenage (40 à 41 %) et les qualités technologiques.

Les prix ont été fixés à 33,50 Fr CFA le kg tous points d'achat pour l'Allen depuis 1964-1965, soit le plus haut cours de l'Afrique francophone (en RCA : 28 Fr CFA de 1965-1966 à 1968-1969 et 30 Fr CFA en 1969-1970 ; au Tchad 26 Fr CFA depuis 1957-1958 ; au Sénégal : 33 Fr CFA de 1965-1966 à 1968-1969, 28 Fr CFA en 1969-1970). Ce prix correspond en quelque sorte à une subvention en faveur des producteurs de la région des savanes, actuellement au nombre d'environ 100.000.

Pour améliorer encore la qualité, les prix de la campagne 1969-70 ont été différenciés et portés à 35 Fr CFA le kg pour le coton trié, mais abaissés à 30 Fr CFA pour le coton non trié et le coton jaune. (Les prix d'achat du Mono pour la même campagne sont de 30,20 Fr CFA le kg rendu à Bouaké et 29,70 Fr CFA le kg rendu à Korhogo).

La qualité s'améliore sans cesse, grâce notamment à la politique du triage menée depuis 1968. La 1ère qualité (standard 0) représente 42 % du total des fibres en 1968-1969 contre 33,7 % en 1967-1968 et 9,6 % en 1966-1967 et la 2ème qualité (standard 1) 50 % contre 58,3 % et 38,7 %. (Le standard 2 subit une décote souvent supérieure à 20 Fr CFA le kg par rapport aux 2 premiers standards).

La capacité d'égrenage, en accroissement régulier pour faire face à l'augmentation de la production, est passée de 32.000 T en 1966 à 46.000 T fin 1967 (usine de Boundiali) et à 60.000 T en 1968-1969 (usine de Mankono), dont :

- 12.000 T pour l'usine de Korhogo des Ets Escarré.
- 6.000 T pour l'usine CFDT (ancienne usine CITEC) de Bouaké.
- 14.000 T pour la nouvelle usine CFDT à Bouaké, mise en service en février 1966.
- 14.000 T pour l'usine de la CFDT à Boundiali, mise en service en novembre 1967.
- 14.000 T pour l'usine CFDT de Mankono, mise en service fin 1968.

Cette capacité est portée actuellement à 87.000 T par l'adjonction d'une 3ème égreneuse à Mankono (capacité totale : 21.000 T) et par la construction d'une 2ème usine à Bouaké d'une capacité de 20.000 T par les Ets Escarré.

Une infrastructure de stockage (coton-graine et produits finis) est rendue nécessaire par la brièveté de la période de commercialisation, due, dans le Centre, aux risques de pluies précoces et à la mise en place des avant-cultures vivrières, et, dans le Nord, aux possibilités de précipitations tardives, qui impose, sur l'ensemble de la zone cotonnière, le stockage sous abri d'une partie du coton-graine commercialisé, soit en usine (en principe, stock pour 15 jours d'égrenage) soit en brousse dans des hangars de regroupement.

.../

La capacité de stockage était en 1968 de plus de 75.000 m3 pour 35 hangars métalliques. La mise en place de ces hangars a été réalisée dans le nord sur crédits FAC et dans le centre sur crédits de la Caisse de stabilisation et de soutien.

Les industries textiles ivoiriennes comprennent le complexe de filature-tissage des Ets Gonfreville, une des plus anciennes industries d'Afrique noire (1922) et encore la plus importante (capacité : 4.200 T de filés, 2.500 T de tissés, 2.400 T de fils teints et 600 T de confection), et trois unités d'impression : ICODI (capacité : 8 millions m), SOTEXI (capacité : 8 millions m d'imprimés, soit environ 1.300 T, et 3 millions de tissus teints, soit 800 T) et, depuis 1969, les Ets Gonfreville (capacité initiale : 3 millions m). Une 4ème usine d'impression, celle de la Sté UNIWAX fonctionnera en 1970.

D'importants projets de filature-tissage sont en cours de négociation avec le gouvernement.

Les programmes de développement de la production de coton ont été sans cesse révisés en hausse.

- Les objectifs des Perspectives décennales portaient sur une production de 50.000 T de coton-graine en 1970 (45.000 T d'Allen et 3.000 T de Mono) et de 63.000 T en 1975 (58.000 T d'Allen et 5.000 T de Mono), "objectifs difficiles à atteindre, précisaient-elles, car il faut tenir compte du fait qu'en substituant la culture industrielle du coton Allen à la culture du Mono associée aux cultures vivrières il s'agit de réaliser ainsi une véritable révolution agricole dans les régions du centre et du nord du pays".

- Le premier programme, établi en avril 1963 par la CFDT, prévoyait une superficie plantée de 95.000 ha (50.000 ha de Mono et 45.000 ha d'Allen) en 1972-73 et une production de 50.000 T de coton-graine (5.000 T de Mono et 45.000 T d'Allen). Devant les succès enregistrés grâce à la réceptivité des planteurs, 2 accélérations de ce programme ont avancé d'abord en 1970-71 puis en 1968-69, la date de réalisation de l'objectif de 50.000 T, exprimé uniquement en Allen.

Le programme actuel envisage une production de 115.000 T en 1974-1975 et de plus de 140.000 T, uniquement en Allen, en 1979-1980.

Le coût du programme a été supporté jusqu'en 1967-1968 essentiellement par le FAC (397 millions Fr CFA) et par la CCCE (806 millions Fr CFA en 3 prêts). L'actuelle campagne 1969-1970, en dehors des crédits FAC à la CFDT et à l'IRCT, est financée exclusivement sur ressources ivoiriennes. (En raison des conditions atmosphériques défavorables et de la diminution des superficies, cette campagne sera probablement médiocre).

.../

Des crédits FED de 1.752 millions Fr CFA (1.288 millions d'aide non remboursable et 464 millions de prêts à conditions spéciales) ont été accordés le 8 décembre 1969 pour la réalisation des programmes 1970-71 et 1971-72 dont l'objectif vise une production de coton-graine de 80.000 T. En plus des objectifs concernant la production cotonnière proprement dite, le projet FED comporte également 2 actions visant, à titre expérimental, l'introduction du riz pluvial dans la rotation cotonnière (2.000 ha dans les zones de Kani, Tieningboué et Touha) et celle de la culture attelée dans les 2 régions de Béoumi-Mankono et Tingrela-Ouangolodougou.

	Nord		Centre		Total			
	S (ha)	C.graine (T)	S (ha)	C.graine (T)	S (ha)	C.graine (T)	Graines (T)	C.fibre (T)
1970-71	32.000	27.400	39.000	37.600	71.000	65.000	32.500	26.000
1971-72	39.000	36.000	46.000	44.000	85.000	80.000	40.000	32.000

Grâce à ces crédits, la capacité d'égrenage sera accrue de 21.000 T par l'installation en 1970-71 d'une 3ème égreneuse de 7.000 T à Boundiali et par la construction en 1971-72 d'une nouvelle usine à 2 égreneuses (14.000 T) à Bouaké, tandis que l'infrastructure de stockage supplémentaire comprendra deux hangars de 2.500 m3 à Boundiali et à Mankono, un hangar de produits finis de 2.600 m3 à Ferkessédougou, plusieurs hangars de brousse d'une capacité globale de 55.650 m3 et 180 hangars de village pour les engrais, semences, insecticides et appareils (cette dernière opération étant exclue du projet FED).

La poursuite du programme de développement après 1971-72 devrait être effectuée par la Côte d'Ivoire qui en prendrait le relais sur le plan financier.

9.- L'HEVEACULTURE a pris un grand essor depuis son introduction, en 1953, à Elaéis, près de La Mé, au nord de Bingerville, par la Cie française des cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique.

La culture de l'hévéa, qui se pratique aussi bien en zone forestière qu'en zone de savane, est surtout le fait de sociétés privées. Les stés et organismes concernés par l'hévéaculture sont :

- la Sté africaine de plantations d'hévéas (SAPH) dont le capital de 2.960 millions Fr CFA est réparti à raison de 51 % pour la SONAFI et de 49 % pour des stés privées, dont la SIPH.

- la Cie des caoutchoucs du Pakidié (CCP), qui a succédé à la Cie française de cultures d'Extrême Orient et d'Afrique, filiale du groupe de la CEGEPAR (49,64%), de la SCOA (33,74 %) et de la COFIMER (12,05 %).

.../

- la Sté Promotion des cultures industrielles (PROMOCI), du même groupe financier que celui qui participe à la SAPH, qui réalise le programme de plantations du gouvernement.

- l'Institut de recherches du caoutchouc en Afrique (IRCA) dont la station est située à Bimbresso, à 25 km à l'ouest d'Abidjan, dans la forêt de l'Anguedédou.

- la coopérative d'Abidjan-Kouté.

Les rendements moyens, comparables aux rendements des plantations d'Extrême-Orient atteignent environ 1,5 T de latex vers la 12ème année, le rendement de caoutchouc sec étant d'environ 30 à 40 % du poids du latex, grâce aux conditions naturelles favorables dans la partie sud et ouest du pays et à l'action de l'IRCA. (Dans l'ensemble, la production du latex commence seulement à partir de la 8ème année, soit après une année consacrée aux greffes et 5 années de pousse après plantation).

L'activité de l'IRCA concerne notamment les essais comparatifs de clones, les plantations en graines ou en boutures, l'étude des maladies (notamment du fomes), de la nutrition minérale et des fumures, les façons culturales, les méthodes de saignée, la technologie des caoutchoucs produits et la protection des zones favorables à l'hévéaculture.

Les prévisions des Perspectives décennales étaient basées sur les programmes en cours d'exécution et les projets de l'IRCA et du secteur privé.

	1960	1965	1970	1975
Superficies plantées (ha)	7.600	10.900	11.780	15.000
Superficies en rapport (ha)	-	5.700	10.800	11.450
Production (T de caoutchouc sec)	-	4.300	12.500	14.800
Valeur (millions Fr CFA) (1)	-	430	1.250	1.480

(1) calculée à raison de 100 Fr CFA le kg.

La création de plantations villageoises à grande échelle n'est pas envisagée pour l'instant contrairement au palmier à huile et au cocotier. "Il n'est pas douteux que des plantations villageoises, comportant peu de frais monétaires de création et d'exploitation, seraient plus rentables que de grandes unités modernes et pourraient supporter des cours plus bas. Cependant, les exploitations familiales ne peuvent exister qu'autour de blocs modernes leur servant d'appui technique et offrant une capacité de traitement du latex. En outre, les meilleures conditions pour l'hévéa se rencontrent dans le sud ouest où il n'y a pratiquement pas de villages installés" (1ère esquisse du plan 1971-75). Toutefois, le rapport d'activité 1968 de l'IRCA signale que "le programme gouvernemental des 100 ha de plantations villageoises de l'Anguédédou est en bonne voie" (stade du greffage) et que le "ministère de

.../

l'agriculture a transmis des demandes d'intervention correspondant à plus de 400 ha dans la seule région de l'Anguédédou". De même, "un nouveau programme de 3.000 ha de plantations villageoises est à l'étude, ayant pour objet la création de 1.300 ha villageois à la périphérie de chacun des blocs industriels de Toupah-Pakidié, Anguédédou et Bongo-Elaéis".

Les superficies plantées fin 1968, déjà supérieures aux prévisions 1970 des Perspectives décennales, se montent à 12.600 ha dont 10.627 ha de plantations privées, 1.425 ha de plantations gouvernementales par la PROMOCI à l'Anguédédou (418 ha plantés en 1968), 545 ha de plantations de l'IRCA, dont 325 ha de jardins grainiers et expérimentaux et 51 ha de plantations villageoises en coopératives.

Les plantations privées concernent la SAPH avec 8.122 ha (5.530 ha à Toupah, en zone de savane et 2.590 ha à Bongo, en zone forestière) et la CCP avec 2.505 ha (1.396 ha à Pakidié, en zone de savane, et 1.109 ha à Elaéis en zone forestière).

Les superficies en production sont passées de 5.314 ha en 1965 à 5.871 ha en 1966, 6.955 ha en 1967, 8.171 ha en 1968 et 9.270 ha en 1969 dont 7.500 ha pour la SAPH (6.967 ha en 1968, 6.034 ha en 1967), 1.608 ha pour la CCP (1.066 ha en 1968, 921 ha en 1967) à raison de 793 ha à Pakidié et 815 ha à Elaéis, 144 ha pour l'IRCA (110 ha en 1967) et 18 ha pour la coopérative d'Abidjan-Kouté.

La production qui a réellement débuté en 1963, a progressé de 398 T en 1963, à 2.900 T en 1965, 4.900 T en 1966, 5.860 T en 1967 et 6.959 T en 1968.

En tonnes	1964	1965	1966	1967	1968	Prévis. 1969
SAPH	1.400	2.740	4.840	4.620	5.595	6.600
CCP	400	750	1.020	1.188	1.245	1.460
Total Stés privées	1.800	3.490	4.860	5.808	6.840	8.060

La production de l'IRCA (28 T en 1965, 70 T en 1966, 86 T en 1967 et 119,5 T en 1968 ; 160 T prévues en 1969) a été traitée en 1968 par l'usine de la SAPH à Toupah, sauf 15 T(équivalent caoutchouc sec) livrées sous forme de latex à un manufacturier.

Les perspectives de production pour les superficies actuellement plantées sont de l'ordre de 20.000 T à partir de 1976.

.../

Les installations de traitement comprennent 5 usines dont :

- 2 usines de la SAPH à Toupah et à Bongo, mises en service en septembre 1964 et mai 1965, d'une capacité totale de l'ordre de 12.000 T de caoutchouc (8.000 T pour l'usine de Toupah) soit la production attendue en 1974. Utilisant des méthodes de fabrication entièrement nouvelles (granulation et séchoirs à bandes) et fabriquant du caoutchouc aggloméré et conditionné non plus en feuilles mais en balles compactes de 35 kg, les usines de la SAPH réduisent de 15 jours à une trentaine d'heures la gamme des opérations allant de la récolte du latex au conditionnement du caoutchouc, tout en améliorant la rentabilité et en fournissant un produit d'excellente qualité. La capacité de l'usine de Bongo devrait être portée de 3.500 T à 4.500 T en 1970.

- 2 usines de la CPC dont l'une à Elaéis, mise en service en mai 1961, qui est une usine classique fabriquant de la feuille fumée Ribbed Smoked Sheets (90 % en 1ère qualité : RSS1) et des crêpes, avec une capacité de 1.000 T, et l'autre à Pakidié, mise en service en avril 1967, avec une capacité de 1.000 T également qui fabrique des granulés et des pains granulés. La capacité de l'usine de Pakidié devrait être portée à 2.000 T en 1970 et à 2.500 T en 1973-75 et celle de l'usine d'Elaéis à 1.500 T en 1970 et 2.000 T en 1973-75.

- Une usine gouvernementale à l'Anguédédou, gérée par l'IRCA, mise en service en octobre 1968 sur crédits FAC de 68 millions Fr CFA, pour traiter le latex des plantations de la PROMOCI, de l'IRCA et des plantations villageoises. La capacité initiale de 2 T par jour (400 T/an) sera portée à 10 T (2.000 T/an) en 1970 et à 20 T (4.000 T/an) en 1972.

Les investissements totaux se montaient à la fin de 1968 à 5.505 millions Fr CFA dont :

- 3.680 millions pour la SAPH (276 millions en 1968 ; 141 millions prévus en 1969)
- 955 millions pour la CPC (23 millions en 1968 ; 47 millions prévus en 1969)
- 566 millions pour la PROMOCI (165 millions en 1968 ; 67 millions prévus en 1969)
- 303 millions pour l'IRCA (16 millions en 1968 ; 22 millions prévus pour 1969).

Les perspectives de développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire, favorables dans l'ensemble, sont handicapées, d'une part, par la concurrence des caoutchoucs synthétiques et, d'autre part et surtout, par les variations des cours mondiaux dont le niveau, souvent très bas, compromet la rentabilité des plantations industrielles. C'est pourquoi les objectifs proposés par la 1ère esquisse du plan 1971-75 (18.000 ha plantés en 1980 dans les zones traditionnelles et 35.000 ha dans le sud-ouest) "gardent un caractère conditionnel".

Le schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest prévoit la création de 20.000 ha de blocs industriels, dont la moitié serait ensuite rétrocédée à des exploitants individuels, et de 10.000 ha de plantations satellites. Le FAC a accordé, le 8 juillet 1969, des crédits de 67,5 millions Fr CFA pour participer à une étude menée par

.../

la Sté Michelin en vue de la localisation d'une plantation industrielle de 10.000 ha dont la plantation serait effectuée de 1972 à 1975 (3.000 ha par an de 1972 à 1974, 1.000 ha en 1975, 1ère production de 2.100 T en 1978 ; production en 1988 : 18.800 T).

10.- LE TABAC représente une des rares cultures dont la production ne corresponde pas aux prévisions.

La culture du tabac est pratiquée sous 2 formes en Côte d'Ivoire, d'une part la culture artisanale, au faible rendement (environ 200 à 400 kg à l'ha), effectuée sous forme de jardinage autour des cases et donnant lieu à une préparation de tabac à domicile, et d'autre part la culture industrielle intéressant le département du centre et, depuis 1965, la région de Korhogo.

La promotion de la culture industrielle du tabac incombe à la Cie agricole et industrielle des tabacs africains (CAITA) qui a succédé en 1961 à la Sté J. Bastos, la CAITA distribue gratuitement les graines sélectionnées aux planteurs, encadre les producteurs durant tout le cycle cultural, assure la formation des moniteurs, achète la production et opère, dans ses installations, le traitement préliminaire du produit avant la vente.

Les objectifs des Perspectives décennales visaient une production de 6.000 T en 1970 et 8.000 T en 1975.

	1960	1965	1970	1975
Superficies (ha)	9.155	17.000	24.500	31.200
dont tabac industriel	430	2.000	2.000	3.200
tabac artisanal	8.725	15.000	22.500	28.000
Production (T)	1.959	4.000	6.000	8.000
dont tabac industriel (1)	214	1.000	1.500	2.400
tabac artisanal	1.745	3.000	4.500	5.600
Valeur (Millions Fr CFA)	225	425	640	828

(1) Le programme quadriennal agricole (1966-1969) du ministère de l'agriculture prévoyait une production de 650 T en 1967, 780 T en 1968, 900 T en 1969, et 1.000 T en 1970, dont 600 T dans le département du nord. L'objectif global de 6.000 T pour 1970 était cependant maintenu par la loi-plan quadriennale (1967-1970) ainsi que par le projet de loi-programme triennale des investissements publics (1968-1970).

.../

Le développement de la culture industrielle du tabac dans le but de satisfaire les besoins actuels de la manufacture de cigarettes de Bouaké (1.160 T en 1968, 1.100 T en 1967, 1.040 T en 1965, 880 T en 1962) tout en augmentant la proportion de tabac ivoirien dans la fabrication locale de cigarettes (environ 15 à 20 % actuellement ; 25 à 30 % possibles à long terme) et de diversifier les exportations, est surtout envisagé comme une production d'appoint, susceptible d'augmenter le revenu des paysans en zone de savane. Il est établi, en effet, que, parmi les cultures de rapport, "seul le tabac peut, à la rigueur, soutenir la comparaison avec les spéculations de forêt" (1ère esquisse du plan 1971-75). La recette monétaire par journée de travail est évaluée à 349 Fr CFA pour le tabac industriel avec un rendement de 1.800 kg, 303 Fr CFA pour le tabac traditionnel, 447 Fr CFA pour le cacao non sélectionné, 612 Fr CFA pour les plantations villageoises de palmier ...

La production du tabac est difficile à évaluer, en raison notamment de l'importance de l'autoconsommation du tabac national, ce qui explique la rareté des statistiques.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Production (T)	1.958	1.738	2.246	2.450	2.557	2.400	2.983	3.400
dont tab.industriel (1) .	150	192	213	407	200	339	270	350
tab. artisanal	1.808	1.546	2.033	2.043	2.357	2.061	2.713	3.050
Rendement (kg/ha)								
tabac industriel ...	454	581	608	740	500	968	771	945
tabac artisanal	348	278	296	274	323	260	355	384
S. (ha) T. industriel ...	330	330	350	550	400	350	350	370

(source : travaux préparatoires au plan 1971-1975).
(1) environ 650 T en 1968.

La nouvelle variété d'origine sud-américaine, le "Rio Grande", couvre environ 50 % de la production totale, tandis que des essais ont été entrepris sur un hybride Maryland-Havane, sur la variété Kentucky-Nyassaland et sur le Virginia.

La plus grande partie de la production du tabac industriel provient maintenant de la région de Korhogo. Les prix d'achat s'échelonnant de 40 à 85 Fr CFA en fonction de la qualité des récoltes et des catégories.

Les ventes de la CAITA à la MTCI ont évolué de 313 T en 1963 à 128 T en 1964, 200 T en 1965, 147 T en 1966 et 270 T en 1967, compte tenu de la perte de poids de 10 % à la fermentation. (Les exportations sont faibles : 3 T en 1968).

.../

Les perspectives d'évolution de la production de tabac, établies par la 1ère esquisse du plan 1971-1975, portent sur une production de 3.830 T de tabac en 1970 (dont 580 T de tabac industriel), de 4.810 T en 1975 (dont 1.010 T de tabac industriel) et de 6.210 T en 1980 (dont 1.710 T de tabac industriel), soit sensiblement l'objectif prévu par les Perspectives décennales pour 1970, sur des achats MTCI à la CAITA de 430 T en 1970, 755 T en 1975 et 1.270 T en 1980, et sur des exportations de 95 T en 1970, 155 T en 1975 et 270 T en 1980.

11.- D'AUTRES PLANTES TEXTILES que le coton pourraient être cultivées prochainement en Côte d'Ivoire.

La culture du kenaf (ou dah), déjà effectuée artisanalement par les populations du nord et du nord-ouest, est envisagée, après enquête et essais, par les Perspectives décennales, à condition que s'installe, pour l'écoulement du produit, une usine de transformation. Cette condition est réalisée depuis la mise en service, en janvier 1967, de la sacherie de la Sté Filature, tissage, sacs en Côte d'Ivoire (FILTISAC), créée par le groupe ismaélien Kassam (55 %) et la Côte d'Ivoire (45 %), qui utilise du jute pakistanais. (L'Inde et le Pakistan ont le monopole du marché du jute).
En 1968, FILTISAC a produit 7 millions de sacs pour le conditionnement des produits ivoiriens contre 5,2 millions en 1967.

Les essais de culture du kenaf ont été entrepris en 1967 par la Sté ivoirienne agricole et industrielle du kenaf (SIVAK), sté d'économie mixte créée par la Côte d'Ivoire (70 %) et par la Sté gênoise GARDELLA, qui est déjà à la base d'un projet analogue au Dahomey. Les plantations portaient fin 1968 sur 800 ha, dont 550 ha dans la région de Ferkessédougou. 2 stations de défibrage et de rouissage ont été également installées en 1968 (270 millions Fr CFA d'investissements).

Les objectifs de la 1ère esquisse du plan 1971-1975 visent, en cas de réussite des essais en cours, la plantation de 20.000 ha dans le nord et le centre du pays, une production de 16.000 T de fibre et la réalisation d'une usine de filature-tissage, d'une capacité de 6.000 T de fibre, pour l'exportation. FILTISAC s'est engagé à utiliser de la matière première locale, à qualité égale et à prix concurrentiels, dans la limite de 80 % de ses besoins (7.000 à 8.000 T vers 1975 et 10.000 T vers 1980).

La culture du sisal, autrefois pratiquée sur des plantations des environs de Bouaké, Katiola et Badika pour le ravitaillement des Ficelleries de Bouaké (FIBAKO), filiale de la SOCOSAC de Dakar, a été ensuite abandonnée à la suite de la chute des cours du sisal. En 1968, FIBAKO a traité 700 T de sisal (capacité : 1.200 T).

La création en 1967 de la sacherie de sisal de la Sté de filature et tissage (SOFITIS), également filiale de la SOCOSAC, semble avoir relancé la culture de cette fibre textile, notamment à l'est de Bouaké. La capacité de SOFITIS est de 1,5 million de sacs à partir du sisal importé de Madagascar et du Brésil.

.../

II - L'EXPLOITATION FORESTIERE

A.- LE POTENTIEL LIGNEUX IVOIRIEN

LA FORET IVOIRIENNE couvre environ 156.000 km2, y compris les forêts dégradées soit près de la moitié du territoire.

La zone forestière, qui se situe sensiblement au sud du parallèle Man-Séguéla-Bondoukou, est profondément entamée en son centre par un triangle de savanes Séguéla-Bouaflé-Tiassalé-Dimbokro-Mbalmayo, généralement appelé le "V Baoulé".

La forêt dense, comportant des massifs de plus de 10 ha, représente seulement 89.090 km2, dont 19.090 km2 dans le sud-ouest.

Les espèces représentées sont très nombreuses : plus de 300 essences ligneuses, dont environ 200 espèces arborées de grande taille.

Deux formations essentielles composent la forêt, d'une part, au sud, la forêt dense humide "sempervirente" (à feuilles persistantes), comprenant notamment les espèces acajou-bassam, makoré, niangon ... d'autre part, plus au nord, la forêt dense humide "semi-décidue" (à feuilles caduques) renfermant notamment les espèces sipo, aboudikrou, samba, bété.

Le nombre des essences exploitables est beaucoup plus réduit, une quarantaine environ, en raison d'une demande assez spécialisée.

Les bois rouges, qui sont les plus demandés dans l'ensemble, sont principalement l'acajou, le makoré, le sapelli (aboudikrou), le sipo et le niangon, tous bois d'ébénisterie et de menuiserie, et, secondairement, le bossé, le tiama et le kopisso. Les bois blancs, plus tendres, utilisables en déroulage, sont notamment le samba, le framiré, l'ako, l'aiele, le kondroti, le fromager ...

Des bois durs, comme l'azobé, le badi, le kotibé ... sont principalement utilisés comme traverses et grosses charpentes.

Des essences, telles l'assamela et l'iroko, sont également très recherchées comme bois spéciaux de menuiserie.

Le volume exploitable à l'ha est seulement en moyenne de 5 à 10 m3 pour un potentiel ligneux en essence exploitable (généralement plus de 80 cm de diamètre) de l'ordre

.../

de 300 m3 de bois divers. De grandes différences existent entre les espèces, certaines fournissant de 15 à 20 m3 par fût (40 à 45 m de haut ; 1,5 m à 2 m de diamètre) comme le sipo, le makoré, le kosipo et le tiama, alors que d'autres, comme le framiré, le bété et le niangon, ne dépassent pas 30 à 35 m de haut et un mètre de diamètre.

Le potentiel ligneux de la forêt ivoirienne a été évalué à partir de plusieurs inventaires récents, dont notamment ceux du CTFT (décembre 1965 à mars 1967) et celui, dans le sud-ouest, de la Development and Ressources Corporation (DRC), qui ont fait l'objet d'une synthèse de la part des services du plan.

Le volume immédiatement exploitable (plus de 80 cm de diamètre, sauf pour l'assamela, l'avodire, le bété et le niangon) est évalué pour les catégories I et II, qui ne présentent qu'une utilité fiscale, à 121,3 millions m3, dont 31,2 millions m3 dans le sud-ouest et 90,1 millions dans le reste de la Côte d'Ivoire. Par espèce, la catégorie I comprend 7 millions m3 de sipo, 6,7 millions m3 de bété, 6,1 millions m3 de niangon, 5,2 millions m3 d'aboudikrou, 4,7 millions m3 d'acajou, 2,7 millions m3 de makoré, 2,5 millions m3 de kosipo, 1,5 million m3 de bossé, de dibetou et de lingué, 1,3 million m3 d'abodiré et 400.000 m3 d'assamela, et la catégorie II 43,5 millions m3 de samba, 18,6 millions m3 de fraké, 10 millions m3 d'iroko, 4,5 millions m3 de tiama et 3,6 millions m3 de framiré. (La catégorie III, peu exploitée, représente 94 millions m3, dont 24 millions dans le sud-ouest).

Le volume d'avenir qui concerne le volume exploitable à moyen terme à partir d'arbres dont le diamètre actuel est compris entre 36 et 80 cm (étude CTFT) ou 42 et 80 cm (étude DRC), doit être considéré avec prudence, du fait notamment des différences de croissance entre les espèces (80 ans pour un sipo et 30 ans seulement pour un framiré par exemple). Les estimations portent sur 95 millions m3 de catégorie I, dont 26,4 millions m3 dans le sud-ouest (38,2 millions m3 de bété, 14,2 millions m3 de niangon, 7,7 millions m3 d'aboudikrou, 7,2 millions m3 d'acajou, 6,5 millions m3 de bossé ...) et sur 72,8 millions m3 de catégorie II, dont 13,6 millions m3 dans le sud-ouest (47,2 millions m3 de samba, 14 millions m3 de fraké ...).

B.- LA POLITIQUE FORESTIERE IVOIRIENNE

L'épuisement de certaines régions ivoiriennes, qui pose le problème de la pérennité de l'exploitation forestière, est dû à plusieurs causes. (Les seules réserves de bois d'oeuvre du pays sont celles de la région sud-ouest et celles de la zone nord-ouest de Daloa).

- Le rythme annuel d'exploitation a été multiplié par 6 de 1956 (475.000 m3 d'abattages) à 1965 (3 millions m3).

.../

- Le mode sélectif de l'exploitation, qui ne portait que sur les quelques essences les plus demandées sur le marché mondial, a conduit à un véritable écrémage des ressources forestières se traduisant finalement par un important gaspillage. Selon les Perspectives décennales, la forêt dense (région sud-ouest non comprise) aurait été réduite de 14 millions d'ha au début de la colonisation à 7 millions en 1961. Comme la production de grumes a totalisé 9.150.000 m3 jusqu'en 1961, les Perspectives décennales en déduisent que l'exploitation n'a porté que sur 30 % du potentiel utile (9 millions m3 sur 28 millions m3 commercialisables, à raison de 4 m3 à l'ha), autrement dit 70 % du potentiel des 7 millions ha détruits ont été gaspillés. "Ces résultats sont la conséquence d'une politique qui a consisté essentiellement à protéger la forêt tropicale et à n'en laisser exploiter que les bois précieux (politique de conservation de la nature et non de préservation de la richesse forestière) ... Les combats livrés, sous forme de créations de réserve de faune et de flore et de classement de forêts, ont eu finalement moins de succès pour la conservation du capital forestier que les crises périodiques de mévente des bois tropicaux" (notamment de la crise mondiale de 1929).

2 essences sont particulièrement menacées, en supposant le maintien du rythme d'abattage actuel, l'assamela, qui s'épuisera en 3 ou 4 ans et dont les réserves d'avenir apparaissent nulles, et le sipo dont les réserves actuelles représentent environ 8 ans et les réserves d'avenir 5 ans. Pour le makoré et l'acajou, les réserves actuelles sont respectivement de 18 et 25 ans tandis que les réserves d'avenir sont de 18 à 40 ans.

- Les défrichements dans la zone forestière, au profit des cultures vivrières et des cultures d'exportation, s'effectuent, selon l'étude du CTFT, à une cadence annuelle de 280.000 ha (sud-ouest non compris, pratiquement vide de toute population). En effet, de 1956 à 1965, 2.800.000 ha soit 28 % de la superficie totale de 1956 en massifs forestiers de plus de 10 ha ont été défrichés en 10 ans. Les régions les plus touchées par l'agriculture itinérante sont celles de Man et de Bouaké-est. Une très lourde perte de bois d'oeuvre exploitable, d'un ordre de grandeur de million de m3 par an pour les essences les plus commercialisées résulte de ces défrichements de la forêt dense, aggravés par la pratique des feux de brousse.

Une nouvelle politique forestière est appliquée depuis la promulgation, le 20 décembre 1965, du nouveau code forestier, qui se substitue au décret du 28 avril 1962, resté d'ailleurs en grande partie inappliqué.

- Le domaine forestier de l'Etat, qui représente la quasi totalité du domaine forestier ivoirien, comprend les forêts classées (environ 5,7 millions d'ha sur un total de 7 millions d'ha, sud-ouest exclu), les forêts protégées, les périmètres de protection et les reboisements. Les droits d'usage des populations ne s'exercent que dans le domaine protégé, après autorisation, et peuvent être réglementés ou même suspendus temporairement. Les feux sont en outre réglementés.

.../

- Une redistribution dans l'affectation des permis temporaires d'exploitation a été effectuée en mars 1966 (environ 2.426 chantiers de 2.500 ha attribués à 140 entreprises forestières, dont une soixantaine d'africaines). (33 nouvelles personnes physiques ou morales ont été agréées en qualité d'exploitants forestiers le 13 juin 1969). Le nombre de chantiers attribués est en fonction notamment du degré d'industrialisation des entreprises et de l'importance des travaux d'intérêt général effectués par elles. Les durées de validité des permis d'exploitation sont de 5 ans pour les entreprises se livrant à la seule production de grumes, à 10 ans pour les entreprises possédant une scierie et 15 ans pour les entreprises disposant d'autres industries de transformation.

- "Les exploitants forestiers sont tenus de livrer en usine, par rapport à leur production totale, un pourcentage de bois en grumes fixé par décision du ministre de l'agriculture après avis d'une Commission ad hoc" (arrêté du 27 mai 1968).

- Le contingentement fixé pour certaines essences le 4 juillet 1969 intéresse le sipo (800.000 m3 en 1969, 700.000 m3 en 1970, 600.000 m3 en 1971, 500.000 m3 à partir de 1972), l'aboudikrou (210.000 m3), l'acajou (210.000 m3), l'assamela (60.000 m3) et le makoré (150.000 m3).

- Les redevances et taxes forestières ont été remaniées par l'ordonnance du 31 décembre 1966 qui supprime la contribution nationale additionnelle au droit unique de sortie sur les sciages et crée une taxe de reboisement au taux de 2 % de la valeur mercuriale des grumes exportées. La taxe d'attribution du permis temporaire est maintenue à 50 Fr CFA par ha, la taxe de superficie à 10 Fr CFA par ha et par an et l'indemnité forfaitaire à 400.000 Fr CFA par chantier en cas de non agrément des travaux d'intérêt général. La taxe d'abattage, maintenant perçue au m3, et non plus par pied abattu, est différente selon qu'il s'agit du bois en grumes exportés (respectivement 300, 200 et 100 Fr CFA pour les catégories 1, 2 et 3) ou de bois en grumes vendus aux usines locales (respectivement 150, 100 et 50 Fr CFA selon les catégories).

Le reboisement a reçu une nouvelle impulsion depuis le récent Code forestier.

- Les reboisements effectués jusqu'à fin 1961 portaient seulement sur un total de 15.000 ha (Perspectives décennales) dont l'essentiel réalisé en savane (essentiellement teck et anacardier ainsi que cassia et gmélina). Selon le rapport 1960-1964 du ministère de l'agriculture, les plantations en savane ont atteint 6.426 ha de 1960 à 1964 inclus (3.728 ha d'anacardiers, 2.159 ha de teck, 410 ha de gmélina et 120 ha de divers), la principale opération concernant un crédit FAC de 204 millions Fr CFA accordé en 1961 pour 3.255 ha (80 % de teck et 20 % d'anacardiers).

- Les Perspectives décennales avaient prévu un important programme de reboisement au total 101.000 ha de 1965 à 1974 (68.500 ha en savane et 32.500 ha en forêt). En savane, 12.000 ha de plantations "taungya" devaient être réalisés de 1965 à 1969 et 32.000 ha de 1970 à 1974 ainsi que 7.500 ha de plantations industrielles de 1965 à 1969 et 17.000 ha de 1970 à 1974. En forêt, 10.000 ha de plantations industrielles devraient être effectués de 1965 à 1969 et 22.500 ha de 1970 à 1974. Les investissements globaux envisagés se montaient à 5.585 millions Fr CFA.

.../

- Le programme de reboisement mis au point par le CTFT porte sur 60.000 ha, qui constituerait la première tranche d'un vaste programme d'ensemble de 500.000 ha. Sa réalisation devait s'étendre sur 10 ans, au rythme de 6.000 ha par an en moyenne, "superficie qui ne pourra vraisemblablement être atteinte qu'au bout de quelques années de démarrage et de mises au point (rapport 1967 de la SODEFOR).

8 blocs de plantations sont prévus par la 1ère tranche, dont 4 dans le département du sud (3.000 ha à l'Abbé, à 53 km au nord d'Abidjan ; 5.000 ha à Irobo, dans la sous-préfecture de Tiassalé ; 5.000 ha à Mopti, au nord du précédent bloc et 7.000 ha à Port Gautier), 3 dans le département du centre ouest (28.000 ha à Bouaflé, Oumé et Gregbeu) et 1 dans le département du centre (12.000 ha près de Cechi dans la forêt de la Seguié). 8 essences de plantation ont été choisies, dont 5 originaires de Côte d'Ivoire (4.000 ha d'acajou, 4.000 ha de niangon, 4.000 ha de sipo, 3.000 ha de samba et 4.000 ha de framiré) et 3 étrangères (34.000 ha de teck, 4.000 ha d'okoumé et 2.000 ha de gmelina).

Le coût total des plantations, y compris les travaux d'aménagement de pépinière et d'entretien sur quelques années, est évalué à 7.754 millions Fr CFA, sur la base d'un coût à l'ha allant de 108.000 Fr CFA pour le framiré à 133.000 Fr CFA pour le niangon.

La production totale escomptée à l'âge d'exploitation (variant de 25 ans pour le gmelina à 40 ans pour le samba et le framiré, 50 ans pour l'acajou et l'okoumé et 60 ans pour le teck et le sipo) est évaluée, produits d'éclaircie exclus, à 20.030.000 m3 (dont 10.200.000 m3 pour le teck). Par ha, la production escomptée est de 250 m3 pour le framiré, 300 m3 pour le teck et le gmelina, 350 m3 pour l'acajou, 360 m3 pour le sipo, 440 m3 pour l'okoumé, 450 m3 pour le samba et 480 m3 pour le niangon, alors que la forêt naturelle procure actuellement en moyenne 6 à 7 m3. En supposant un étalement de la production sur 50 ans, la production moyenne annuelle serait de 400.000 m3 pour 60.000 ha, soit environ 6,6 m3 par an et par ha. La valeur sur pied de la production future totale est évaluée, sur la base des prix actuels, à 118,7 milliards Fr CFA, dont 99 milliards pour le teck.

La SODEFOR, créée en septembre 1966 et chargée de la réalisation du programme de 60.000 ha, demeure handicapée par l'insuffisance des ressources, les 300 millions de rendement de la taxe de reboisement qui lui a été affectée dans ce but ne permettant de planter qu'environ 2.500 ha par an.

Les réalisations portent sur 60 ha en 1967, début de l'intervention de la SODEFOR (le CTFT avait réalisé 722 ha durant le 1er semestre 1967) et 1.827 ha en 1968 (638 ha de framiré, 412 ha de teck, 315 ha d'okoumé, 242 ha de niangon, 160 ha de samba et 60 ha de sipo). La plantation de 2.500 ha était prévue en 1969.

Des interventions de la SODEFOR sont en outre prévues en forêt naturelle dans le but de régulariser et si possible d'améliorer la production.

C.- LA PRODUCTION DE GRUMES

Les permis attribués en vertu de la nouvelle législation (cf. supra) couvraient fin 1967, 6.065.000 ha contre 6.675.000 ha concédés en 1965. (Le décret du 28 novembre 1967, qui suspendait pour une période indéterminée toute attribution nouvelle de permis a été abrogé le 4 juillet 1969). Les 2.426 permis qui ont été alors attribués à 140 groupes d'entreprises ou entreprises, dont une soixantaine

.../

d'africaines, se répartissaient en 631 permis de 5 ans, 1.033 permis de 10 ans et 756 permis de 15 ans. 1.443 chantiers ont été attribués à des groupes d'entreprises et 933 à des entreprises individuelles ou à des sociétés non intégrées.

La production a suivi une courbe constamment ascendante depuis 1947, à la seule exception de l'année 1952, marquée par une crise sur le marché des bois, écrivait le Syndicat des producteurs forestiers de Côte d'Ivoire dans son rapport en 1967 sur les "activités d'exploitation forestière et de transformation du bois en Côte d'Ivoire", qui dégageait 3 phases principales dans cette évolution :

- de 1947 à 1957 : progression à peu près régulière plafond à 475.000 m3
- de 1958 à 1961 : doublement de la production pour atteindre le niveau de 1.230.000 m3
- de 1961 à 1966 : nouveau doublement de la production avec plafonnement en 1965 et 1966 à 2.600.000 m3, plafonnement qui ne devait pas durer puisque des accroissements annuels de l'ordre de 15 % devaient être enregistrés en 1967 et 1968.

1947 : 110.000 m3	1958 : 657.000 m3	1962 : 1.446.000 m3
1951 : 262.500 m3	1960 : 1.061.000 m3	1963 : 1.808.000 m3
1952 : 198.500 m3	1961 : 1.230.000 m3	1964 : 2.258.000 m3
1953 : 269.400 m3		1965 : 2.600.000 m3
1954 : 315.000 m3		1966 : 2.612.000 m3
1955 : 321.000 m3		1967 : 3.022.500 m3
1956 : 412.000 m3		1968 : 3.480.000 m3
1957 : 475.000 m3		

La répartition géographique de la production a été estimée pour 1966 par le Syndicat des producteurs forestiers de Côte d'Ivoire, qui distinguait 4 régions :

- l'Est (à l'est de la voie ferrée) : 400.000 m3.
- le centre et centre-ouest (dans le quadrilatère Abidjan-Sassandra-Gagnoa-Toumodi) 400.000 m3 également
- le nord-ouest (zone Gagnoa-Soubré-Man-Vavoua-Daloa), devenue la principale région productrice : 1.300.000 m3
- le sud-ouest (Sassandra-Tabou-Soubré) : 500.000 m3.

/ D.- LES INDUSTRIES DU BOIS /

Le volume de bois bruts utilisés par l'industrie locale a presque quadruplé depuis 1960. Cependant, le développement encore plus rapide des exportations s'est traduit ces dernières années par une diminution du pourcentage des utilisations locales par rapport à la production totale de grumes.

.../

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Utilis.(1.000 m3)	222	245	285	330	400	695	800	850	850
% prod. grumes ..	20,9	19,7	15,7	18,2	17,7	27	30,4	28,3	24,5

Les 56 usines actuellement en activité (dont 9 scieries et 5 usines de déroulage et contreplaqué mises en service depuis 1964), sont réparties à raison de 9 dans l'ancien département de l'Est, 20 dans celui du sud, 17 dans celui du centre-ouest, 6 dans celui de l'ouest et 4 dans celui du centre. Mais, une redistribution géographique des usines à bois est probable dans un avenir rapproché, par suite des difficult d'approvisionnement que certaines d'entre elles ne manqueront pas de rencontrer à plus ou moins brève échéance. Cependant, les entreprises, généralement anciennes, de la région d'Abidjan peuvent pallier leur éloignement des lieux d'exploitation par la rente de situation dont elles bénéficient (marché de consommation et facilité d'exportation). Les régions les plus touchées par cette redistribution risquent d'être le sud-est et la zone comprise entre Abidjan et Gagnoa. La rentabilité des exploitations industrielles est liée aux possibilités d'exportation de grumes qui, pour les bois rouges supérieurs, doivent représenter environ le double des livraisons aux usines.

La production de sciages a triplé de 1960 à 1968.

En m3	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Sciages ...	95.048	115.581	135.000	151.788	195.000	250.000	271.100	270.920	288.075

Une trentaine de scieries représentent 70 % de la production, notamment celles de IFA-Côte d'Ivoire (35.500 m3 de sciages en 1967 pour ses 3 scieries d'Issia, Tiassalé et Duékoué), la Cie forestière de l'Indénié (CFI) (27.400 m3), la SCAF qui dispose du complexe industriel du bois le plus important de Côte d'Ivoire (25.900 m3 dans ses 2 scieries de Moossou et Etroukro), le groupe Lalanne (25.175 m3), les scieries du Bandama (18.250 m3 dans les 2 scieries d'Oumé et Guélina), le groupe Thanry (15.680 m3 pour les scieries de Sinfra, Guiglo et Guibéroua), le groupe Charles (15.500 pour 3 scieries), l'Entreprise forestière de bois africains (EFBA-Victor Balet) (13.000 m3 pour 4 scieries à Agboville, Daloa, Boubélé et Zagné).

La production de déroulés, contreplaqués et panneaux de particules est effectuée par 8 usines (complexe de la SCAF à Moossou comprenant 1 usine de déroulage, 1 usine de contreplaqué et 1 usine de panneaux de particules ; usines de déroulage de la SIBOIS à Grand Bereby, de la CIB à Gagnoa et de la SIFCI à Vavoua ; usines de contreplaqués des Scieries du Bandama à Guéhio et Oumé).

.../

En m3	1965	1966	1967	1968
Placages	23.460	35.528	40.860	42.230
Contreplaqués	8.700	8.250	10.593	15.540
Panneaux	-	-	1.300	1.894

D'autres productions également effectuées en Côte d'Ivoire, notamment celles de maisons préfabriquées par la SCAF, par la Sté industrielle de menuiserie (SIM), par la Scierie de Gaoulou à Sassandra et par les scieries du Bandama, celles de portes isoplanes par la SCAF et les scieries du Bandama, celles de caisses par la SCAF, la CFI et les Ets Beuglot, celles de mobilier et mobilier scolaire, ...

La consommation locale de produits industriels, qui a presque doublé de 1960 à 1965, semble enregistrer une certaine tendance au plafonnement depuis 1966, sauf pour les placages.

En m3	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1968
Sciages	51.800	78.000	86.000	87.000	95.000	97.815	100.000
Placages	-	3.000	3.500	4.000	4.500	5.110	5.572
Contreplaqués ...	-	1.300	1.800	3.000	4.500	5.918	4.657

Le chiffre d'affaires du secteur des industries du bois est passé de 2.147 millions Fr CFA en 1960 à 7.961 millions Fr CFA en 1966 et 8.725 millions Fr CFA en 1967

/ E.- LES EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS /

Les ventes globales de bois tropicaux, qui ont plus que doublé en valeur de 1963 à 1968, représentent environ le quart des exportations totales ivoiriennes.

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1.000 Tonnes	654	915	1.154	1.526	1.566	1.568	1.839	2.175
Millions Fr CFA	6.342	9.282	12.447	17.858	18.471	18.592	21.777	25.793
% exp. totales	17	19,5	22	23,9	27	24,2	27,1	24,6

.../

Les exportations de grumes ont triplé de 1960 (839.000 m3) à 1968 (2.620.000 m3).Des modifications sont intervenues dans l'importance relative des essences. Ainsi, le sipo qui occupait la 1ère place depuis 1963 a, malgré son augmentation en 1968, cédé ce rang au samba. D'une façon générale, le groupe des bois blancs (samba, framiré, ilomba, fromager ...) et celui des essences secondaires a progressé de 788.000 m3 en 1967 à 1.100.000 m3 en 1968, soit de 37 à 43 % du total. Un important accroissement concerne également le niangon, qui rejoint ses niveaux des années 1957-1960, et l'ilomba, tandis que la baisse de l'assamela a été moins nette que prévue. Enfin, les "autres bois, correspondant généralement aux essences récemment exploitées, atteignent 185.168 m3 en 1968, soit une progression de 70 % en une seule année.

En m3	1957	1960	1965	1966	1967	1968
Aboudikrou	18.285	52.671	98.226	85.784	113.483	142.160
Acajou	51.100	97.659	125.246	106.072	124.026	157.582
"Autres bois" ...	63	12.608	69.397	87.637	104.626	185.168
Bété	1.341	4.244	64.682	93.362	114.537	114.340
Fromager	309	10	7.880	10.572	13.465	30.375
Ilomba	969	6.219	217	206	2.658	23.595
Iroko	34.418	40.057	65.123	45.739	46.211	65.763
Makoré	31.929	77.507	126.224	102.498	112.801	128.304
Niangon	60.004	63.814	39.401	28.000	30.817	61.240
Samba	60.581	188.330	416.820	450.421	581.055	714.086
Sipo	38.040	159.462	636.344	574.553	650.628	663.583
Tiama	11.277	47.601	105.065	88.337	114.226	141.339
TOTAL	326.982	823.312	1.904.839	1.822.036	2.172.471	2.620.004

Les principaux clients de grumes ivoiriennes en 1968 sont la France avec 686.000 m3 (352.000 m3 de sipo), l'Italie avec 631.770 m3 (282.005 m3 de samba), l'Allemagne avec 439.383 m3 (166.755 m3 de samba et 100.466 m3 de sipo), les Pays-Bas avec 240.261 m3 (85.783 m3 de samba et 62.783 m3 de sipo), l'UEBL avec 151.384 m3 (81.466 m3 de samba), l'Espagne avec 131.035 m3, le Royaume Uni avec 99.790 m3 ...

Les exportations de sciages, qui ont presque doublé de 1964 à 1966, sont demeurées sensiblement stationnaires en 1967 et 1968. Près de la moitié des ventes concerne le sipo (84.132 m3 en 1968), les autres principales essences représentées étant l'assamela (18.298 m3), l'aboudikrou (15.688 m3), l'acajou (11.808 m3), l'iroko (9.625 m3), le samba (8.049 m3) ...

En m3	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Exp. sciages ..	27.795	41.622	46.555	56.176	95.727	153.224	181.995	183.024	188.165

.../

Les 4 principaux acheteurs de sciages ivoiriens en 1968 sont le Royaume-Uni avec 67.773 m3, la France avec 52.303 m3, les Pays-Bas avec 12.724 m3 et les Etats-Unis avec 10.977 m3.

Les autres exportations se sont élevées en 1968 à 36.658 m3 de déroulés, 10.885 m3 de contreplaqués et 436 m3 de panneaux de particules.

III - L'ELEVAGE

L'élevage, qui"n'a jamais été un secteur important de l'économie", "n'a pas participé au rapide développement de l'économie ivoirienne" (étude sur l'approvisionnement en viandes de l'Afrique du Centre Ouest). Il représente même, dans le secteur rural, "le seul domaine dans lequel la production locale soit, même à long terme, limitée par les possibilités physiques du pays et non par les débouchés" (1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975) encore que "la Côte d'Ivoire dispose dans certaines régions, de pâturages beaucoup plus riches que ceux des pays sahéliens".

LE CHEPTEL ne peut qu'être estimé, le troupeau ne représentant pas un revenu imposable comme dans d'autres pays africains, à l'occasion notamment des campagnes de vaccination des services vétérinaires. Le rapport 1967 de la direction des services vétérinaires l'évalue à :

- 333.000 taurins (221.500 dans le nord, 72.350 dans l'est et 25.300 dans le centre)
  50.000 zébus, implantés récemment dans le nord.
- 799.000 ovins (357.000 dans le centre, 140.000 dans l'est, 114.000 dans le sud)
- 795.000 caprins (298.800 dans le centre, 160.000 dans l'est, 116.000 dans le nord)
- 169.000 porcins.

Ces chiffres sont nettement supérieurs aux estimations 1966 de l'étude sur l'approvisionnement en viande de l'Afrique du centre-ouest, qui portaient sur 305.000 bovins (dont 267.000 taurins et 38.000 zébus) et 1.400.000 ovins-caprins et à celles des travaux préliminaires au plan 1971-1975 (de 290.000 à 300.000 bovins).

L'ABATTAGE DU BETAIL LOCAL a dû procurer environ 21.000 T de viande et abats en 1967 selon les chiffres de la direction des services vétérinaires, la production du cheptel bovin étant, en Côte d'Ivoire, contrairement aux pays sahéliens, moins forte que celle des autres troupeaux.

.../

	Cheptel (têtes)	Taux expl.	Rendement (têtes)	Poids kg	Product. viande (T)	Prod.net abats (T)	Tota (T)
Zébus	50.000	10 %	5.000	150	750	187	93
Taurins	333.000	10 %	33.300	100	3.330	832	4.16
Ovins	799.000	25 %	199.750	10	1.997	499	2.49
Caprins	795.000	25 %	198.750	10	1.987	497	2.48
Porcs locaux	153.000	75 %	114.750	25	2.868	200	3.06
Porcs sélectionnés ..	16.000	75 %	12.000	60	720	50	77
Volaille locale	4.667.000	150 %	7.000.000	1	7.000	-	7.00
Volaille sélection. .	200.000	150 %	300.000	1,5	450	-	45
TOTAL					19.103	2.267	21.37

Pour l'étude précitée, la production serait de 18.042 T en 1966, dont 4.012 T de viande de bovins (420 millions Fr CFA), 4.830 T de viande d'ovins-caprins (567 millions Fr CFA), 2.200 T de viande de porc (220 millions Fr CFA) et 7.000 T de viande de volailles (910 millions Fr CFA) dont le nombre est évalué à 6 millions. La valeur totale atteindrait ainsi 2.117 millions en 1966 contre 1.501 millions en 1965. (Les Comptes de la Nation estiment cette valeur à 2.699 millions en 1967).

LES IMPORTATIONS DE BETAIL SUR PIED estimées en 1967 à environ 135.000 bovins (dont 119.643 contrôlés) et à 250.000 ovins-caprins (dont 180.517 contrôlés) représentent environ 26.400 T de viandes et abats, soit 16.875 T de viande de bovins (135.000 têtes avec un poids moyen de 125 kg), 4.250 T de viande d'ovins-caprins (250.000 têtes à 17 kg) et 5.280 T d'abats (25 % du poids de la viande).

Les abattages totaux (bétail local et importé) porteraient donc sur 173.300 bovins et 648.500 ovins-caprins alors que les abattages contrôlés s'élèvent seulement à 93.399 bovins, 33.079 ovins-caprins et 9.674 porcins.

LES IMPORTATIONS DE VIANDES FORAINES sont de l'ordre de 2.000 T (1.973 T en 1966, 1.925 T en 1967), non compris, en 1967, 118 T de volailles et abats et 671 T de conserves de viande et charcuterie. Par ailleurs, alors que la production de lait de la Côte d'Ivoire est évaluée à 2.400 T, les importations se sont montées à 9.259 T de produits laitiers en 1966 et 10.922 T en 1967.

LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ont donné les résultats les plus spectaculaires en aviculture, la production d'oeufs étant estimée en 1967 par la direction des services vétérinaires à 1.863 T (dont 650 T pour les élevages sélectionnés) et les importations d'oeufs ayant disparu.

.../

- L'action sanitaire a surtout porté sur la lutte contre la peste bovine, financée par le FED et par l'US-AID (304.519 animaux immunisés en 1967) et sur la lutte contre la péripneumonie bovine (290.397 animaux immunisés en 1967), financée par le BSIE.

- L'amélioration zootechnique est le fait de 4 établissements administratifs : le centre de recherches zootechniques de Bouaké, géré depuis 1962 par l'IEMVPT, le centre d'élevage de Korhogo, qui a, en particulier, créé par croisement une race de porc charcutier, dite race de Korhogo, le centre d'élevage de Bingerville, promoteur de l'aviculture commerciale et chargé de l'adaptation à la basse Côte d'Ivoire d'une race bovine améliorée, et le centre d'élevage de Bouaké, créé en 1962 pour le développement de l'aviculture en moyenne Côte d'Ivoire. Des centres avicoles secondaires existent également à Bondoukou, Gagnoa, Dimbokro, Korhogo, Séguéla, Odienné et Man, tandis que l'UNICEF apporte son concours à la vulgarisation de cet élevage, notamment en ce qui concerne la création de poulaillers éducatifs au niveau des écoles primaires. Toujours à propos de l'élevage agricole, le groupement de la plupart des producteurs de la région d'Abidjan dans la COPRAVI est également à signaler.

- "L'opération ranches d'élevage", confiée à la SATMACI, a pour but principal de fournir des noyaux d'élevage (en général 1 taureau et 19 génisses), remboursables sur le croît, aux éleveurs des régions pauvres en bétail.

Les 2 ranches actuels, celui d'Abokouamekro (Toumodi), créé en 1962 avec une superficie de 9.000 ha (crédits FAC de 90 millions Fr CFA) et celui de Sipilou (sous-préfecture de Biankouma), créé en 1964 sur crédits BSIE de 120 millions Fr CFA avec une superficie de 12.000 ha, devraient pouvoir distribuer chacun environ 250 génisses par an dès que leur capacité sera atteinte. Fin 1967, les effectifs cédés s'élevaient à 1.653 têtes de bovins. Un 3ème ranch est prévu à la Zola (région de Bondoukou) pour la production d'animaux de race baoulé pour la région sud du pays et en particulier pour les pâturages sous-palmiers.

- Le ravitaillement en viande d'Abidjan a été amélioré par 2 réalisations récentes, d'une part le centre de production fourragère de Koumassi (Ile de Petit Bassam) qui livre environ 8 à 10 T de fourrage vert au marché à bétail de la capitale, et d'autre part le marché à bétail de Port Bouet, unique en Afrique de l'Ouest, qui comprend 21 boxes de 750 places pour les bovins et 24 boxes de 2.000 places pour les ovins et les caprins.

- Un projet de construction de 2 nouveaux abattoirs frigorifiques à Abidjan et à Bouaké est envisagé depuis quelques années.

.../

IV - LA PECHE

La pêche représente actuellement la principale ressource de protéines animales dont dispose la Côte d'Ivoire.

LA PECHE MARITIME INDUSTRIELLE s'est surtout développée depuis l'ouverture du canal de Vridi en 1950.

La flottille ivoirienne est passée de 14 unités en 1955 à 50 en 1960, 70 en 1967 et 76 en 1968, dont 30 chalutiers de 40 tonneaux (15 m) à 280 tonneaux (38 m) et 37 sardiniers de 40 tonneaux (15 m) à 80 tonneaux (24 m). Les captures sont généralement conservées sous glace sauf pour les plus importantes unités (8 chalutiers et sardiniers) qui possèdent des cales réfrigérées.

Depuis un arrêté du 10 avril 1967, l'ensemble des chalutiers pêchant dans les eaux territoriales de la Côte d'Ivoire ne devra pas dépasser le nombre de 35 unités, dont 10 devant appartenir à des armateurs ivoiriens.

Les investissements pour l'armement sont estimés à 1.577 millions Fr CFA (749 millions pour les chalutiers, 828 millions pour les sardiniers).

27 armements se répartissent l'ensemble de la flotte. En outre, la Sté ivoirienne de pêche et d'armement (SIPAR), créée en 1966 entre la Côte d'Ivoire et la SOVETCO pour faciliter le ravitaillement de la conserverie de thon à Abidjan, a commandé, grâce notamment à un crédit FAC de 300 millions Fr CFA, 2 senneurs-congélateurs (un sardinier-thonier de 47 m et un thonier de 38 m) qui devraient être livrés en avril 1970. Par ailleurs, la Sté africaine du froid-Côte d'Ivoire (SOCAFROID-IVOIRE), 1ère société crevettière ivoirienne, envisage de mettre en service, courant 1970, 2 nouveaux crevettiers congélateurs d'une capacité unitaire de congélation de 40 T (le 1er a été mis en service en août 1968) pour l'approvisionnement d'une usine de congélation des crevettes à Abidjan.

Les méthodes de pêche pratiquées sont notamment le chalutage de fond, qui s'est révélé assez destructeur sur le plateau continental, et la pêche du poisson pélagique côtier au filet tournant (sardiniers).

La pêche au thon, qui est maintenant le seul fait d'une flottille étrangère internationale de thoniers généralement congélateurs, dont une partie des prises seulement transite par le frigorifique de la SOGIP (19.741 T en 1967, 17.430 T en 1968).

.../

avait été pratiquée par des bateaux locaux jusqu'en 1965 (515 T en 1965, 1.595 T en 1964, 1.652 T en 1963, 1.723 T en 1962 ...). Un nouvel élan va être donné à la pêche thonière ivoirienne par l'intervention de la SIPAR et par le projet, encore à l'étude, d'une Sté ivoiro-italienne (6 thoniers de 47 m).

La production de la pêche maritime industrielle, qui a presque décuplé depuis 1955 est passée par 4 étapes successives : d'abord une période d'extension rapide avec un quintuplement en 4 ans, de 1955 à 1958, suivie d'une stagnation de 1959 à 1962, puis une nouvelle période de progression, moins rapide toutefois que la première, de 1963 à 1965, suivie elle aussi d'une stabilisation au niveau moyen de 45.000 T de 1965 à 1968. (1968 a été cependant une mauvaise saison de pêche à la sardinelle en raison des conditions hydrologiques inhabituelles).

Année	Unités	Tonnages	Année	Unités	Tonnages
1954	14	5.000	1962	64	25.000
1956	20	9.000	1963	68	30.000
1957	23	15.000	1964	70	38.000
1958	37	25.000	1965	70	45.000
1959	48	25.000	1966	70	42.000
1960	50	29.000	1967	70	48.000
1961	56	27.000	1968	76	45.000(1)

(1) dont 16.718 T débarquées par les chalutiers et 27.311 T par les sardiniers.

La valeur de la pêche maritime industrielle est passée de 957 millions Fr CFA en 1960 à 2.025 millions en 1965, 1.800 millions en 1966 et 2.002 millions en 1968.

LA PECHE ARTISANALE MARITIME est pratiquée le long des 300 milles du littoral ivoirien par 250 grosses pirogues, en partie motorisées et appartenant en général à des étrangers (ghanéens, togolais, dahoméens, sénégalais) et par 800 petites pirogues montées surtout par des ivoiriens. Le tonnage capturé est estimé à 10.000 T par an.

La modernisation de la pêche artisanale maritime a été entreprise sur le plan des engins (utilisation du nylon), de la motorisation des pirogues avec moteurs hors-bord de 18 à 20 CV (28 pirogues à moteurs construites en 1967 ; 4 en 1968) et de l'équipement (sondeurs portatifs à ultra-sons).

Le développement de la pêche artisanale devrait surtout être sensible dans la région ouest avec la mise en service du port de San Pedro qui ouvrira un nouveau marché de consommation grâce aux moyens de communication nouveaux.

.../

LA PECHE ARTISANALE LAGUNAIRE sur les 110.000 ha de plans d'eau des 3 lagunes littorales est effectuée par environ 300 grosses pirogues et 150 moyennes et petites unités.

Les captures annuelles sont de l'ordre de 6.000 T. L'ethmalose de la lagune Aby est utilisée pour la fabrication de conserves destinées à la consommation locale.

La pêche lagunaire à la crevette pour la consommation locale et de plus en plus pour l'exportation (Sté Amerger à Grand Bassam ; Ets Landesque à Abidjan) est en développement (environ 150 à 200 T par an, non compris quelque 150 T de la pêche maritime industrielle). L'expérimentation et l'étude de l'élevage en lagune des crevettes sont envisagées par une Sté en cours de formation entre le gouvernement et la Cie générale transatlantique (CGT).

LA PECHE CONTINENTALE donne lieu à une production estimée à environ 4.000 T par an.

L'empoissonement de la future retenue du barrage de Kossou devrait procurer une production de 15.000 à 20.000 T de poissons avec un rendement de 100 à 200 kg à l'ha.

La rizipisciculture est envisagée sur 20.000 ha de rizières inondées (1.000 à 2.000 T de poissons au total avec un rendement de 50 à 100 kg à l'ha) ainsi que la création de 200 barrages (100 kg à l'ha) surtout dans le nord.

LA PRODUCTION TOTALE DE LA PECHE IVOIRIENNE représente ainsi 65.000 T en 1968 alors que les Perspectives décennales 1960-1970 avaient prévu 57.000 T en 1965 et 72.000 T en 1970. (Par comparaison, la pêche maritime du Sénégal a produit, en 1968, 153.539 T de poissons, dont 117.554 T pour la pêche artisanale maritime, 23.757 T pour la pêche au chalut et 12.228 T pour la pêche thonière).

La consommation ivoirienne, évaluée en 1968 à 80.130 T, est couverte, en plus de cette production, par 4.500 T de poissons séchés et fumés importés de Mopti (13.500 T en équivalent frais), 70 T de conserves locales de thon, 1.130 T de conserves importées et 430 T d'importations diverses (coquillages, crustacés, ...).

Les prévisions de consommation portent sur 100.000 T en 1970, 130.000 T en 1975, et 170.000 T en 1980.

L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE est en développement constant.

Le port de pêche d'Abidjan comprend actuellement 400 m de quais réalisés de 1962 à 1964 sur crédits FED (260 millions Fr CFA) de manière à laisser l'ancien port à la pêche lagunaire. Le nouveau quai de 400 m, en cours de construction sur crédits

.../

FED de 494 millions Fr CFA, fera d'Abidjan en 1970 le plus important port de pêche de l'Afrique noire francophone. Ce nouveau quai sera réservé aux gros thoniers et aux cargos frigorifiques tandis que le quai actuel sera réservé aux bateaux plus petits.

Le port de pêche d'Abidjan comporte également une halle de tri et de criée de 7.200 m2, une caisserie de 2.300 m2 avec une aire de lavage et de stockage, des bureaux et ateliers pour les armateurs, réalisés par la Sté immobilière du port de pêche, un marché de vente en demi-gros situé hors de l'enceinte, des zones réservées à l'implantation des industries de la pêche.

Le financement d'une nouvelle tranche de 270 m de quai a été demandé au FED.

La construction d'un port de pêche à San Pedro est également envisagée (400 m de quai).

LA CONSERVATION ET LA TRANSFORMATION DU POISSON utilisent divers procédés.

La conservation sous glace est utilisée par les bateaux de pêche et par le mareyage.

La fabrication de la glace est assurée d'une part par la Sté générale pour l'industrialisation de la pêche (SOGIP) et d'autre part par les 2 brasseries d'Abidjan (BRACODI et SOLIBRA), la production totale s'étant élevée en 1967 à 72.182 T dont 46.498 T pour la pêche.

	Capacité	Production 1967	Livraison pêche 1967	Livraison ville 1967
BRACODI	160 T/jour	44.323 T	24.917 T	19.406 T
SOLIBRA	36 T/jour	11.211 T	4.933 T	6.278 T
SOGIP	75 T/jour	16.648 T	16.648 T	-
TOTAL	271 T/jour	72.182 T	46.498 T	25.684 T

Le potentiel de livraison de glace est actuellement devenu insuffisant pour satisfaire les besoins des armateurs (200 T/jour en 1969, 250 T prévues en 1970), le ministère du plan prévoit une demande de 60.000 T en 1970, 80.000 T en 1975 et 100.000 T en 1980.

.../

Les expéditions mensuelles de poissons frais vers l'intérieur, effectuées par une flotte d'environ 150 véhicules, sont estimées à 3.150 T dans un rayon de 20 km autour d'Abidjan, à 845 T entre 50 et 100 km d'Abidjan, à 260 T entre 100 et 300 km et à 120 T à plus de 300 km.

La conservation sous forme de congelé concerne essentiellement le thon en transit. Le frigorifique de la SOGIP, mis en service en mars 1962, avec une capacité de 120 T par jour de congélation à -18° et de 1.600 T par jour de stockage à -20°, a congelé 2.000 T en 1968 et entreposé 12.000 T de poissons.

La réalisation en cours du frigorifique de la SOCEF devrait accroître la capacité de fabrication de glace de 100 T par jour, celle de congélation de 60 à 90 T par jour et celle de stockage de 3.000 T de poissons à -20° et 200 T de vivres frais. (Les prévisions de transit du thon portent sur 30.000 T en 1970, 80.000 T en 1975 et 100.000 T en 1980). La capacité pourra être doublée ou même triplée.

BRACODI envisage également l'augmentation de sa capacité de fabrication de glace.

Le fumage du poisson intéresse environ les 3/5ème du poisson consommé en Côte d'Ivoire. La région d'Abidjan compte environ 5.000 fours d'une capacité journalière unitaire de l'ordre de 0,2 T, et le reste du littoral sensiblement autant.

Des projets de regroupement des fours dans une cité de fumage existent à proximité du port de pêche ainsi qu'à Adiaké pour la pêche lagunaire.

2 conserveries ont été créées par la Sté des conserveries de Côte d'Ivoire (SCODI) à Abidjan en décembre 1961 pour le thon (capacité : 35 T par jour, dont 26 T de thon au naturel et 5 T de thon à l'huile) et à Adiaké, centre de pêche lagunaire sur la lagune Aby, en janvier 1966, pour les sardineaux (capacité : 5 T/jour de sardineaux à l'huile). La production 1968 a été de 2.850 T de thon (1.100 T en 1967) dont 2.500 T exportées sur la France et de 70 T de sardineaux (280 T en 1967).

Une nouvelle conserverie de 40 à 50 T par jour est prévue par la SCODI et par la SOGIP à proximité du frigorifique de la SOCEF tandis qu'une usine de conditionnement des crevettes (5 à 6 T par jour) est envisagée en 1970 par SOCAFROID pour l'exportation.

La fabrication du nuoc-man est effectuée à Abidjan depuis juin 1968 par la Fabrique ivoirienne de nuoc-man (FINUMA), dont la capacité, actuellement de 400.000 litres par an, sera portée à 800.000 litres puis à 1.200.000 litres.

La chaîne du froid, en cours de réalisation par AFRIPECHE, devrait comprendre d'ici 5 ans d'une part, à Abidjan, un tunnel de congélation de 7,5 T et 2 chambres de stockage à -20° de 100 à 125 T et d'autre part, à l'intérieur, 75 frigorifiques secondaires à -20°.

.../

L'INDUSTRIE, L'ENERGIE, LES MINES

LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE EN 1969

Seule, une conjonction exceptionnelle des facteurs politique, économique et psychologique explique le succès incontestable du développement industriel de la Côte d'Ivoire.

Moins vite partie et bien moins équipée au départ que le Sénégal, moins dotée que la Guinée, moins peuplée que le Cameroun, la Côte d'Ivoire qui dispose néanmoins, comme l'a rappelé le ministre Mohamed DIAWARA "d'un potentiel naturel et humain considérable", a su à la fois inspirer la confiance et créer les conditions favorables à l'investissement des capitaux extérieurs que sont "la stabilité politique, la liberté des transferts, la modération de la fiscalité ainsi qu'un régime de protection généreux".

Si en 1968, la Côte d'Ivoire a dépassé le Sénégal qui détenait jusqu'alors, en fonction d'un développement antérieur plus rapide, le leadership industriel des pays d'Afrique noire d'expression française, c'est que depuis 1960, notamment, le volume des investissements publics et privés, le nombre des entreprises créées, l'augmentation du chiffre d'affaires, avaient engagé irréversiblement la Côte d'Ivoire dans un processus de développement industriel qui devrait se traduire, au cours des prochaines années, par une nouvelle avance par rapport à l'ensemble des autres pays d'Afrique noire d'expression française.

Evolution des entreprises.

Le secteur industriel proprement dit comprenait à fin 1968, 248 usines ou installations industrielles, non compris une soixantaine de boulangeries et une quinzaine d'imprimeries, contre 235 à fin 1967 et 132 à fin 1960.

Par comparaison le secteur industriel sénégalais comprenait à fin 1968, 215 usines ou installations industrielles (entreprises artisanales non comprises) contre près de 200 à fin 1967.

La répartition géographique des usines ivoiriennes concernait 140 installations industrielles à Abidjan, 11 à Bouaké et 97 dans les centres secondaires.

La ventilation sectorielle concernait le secteur des industries du bois pour 87 installations, le secteur des industries alimentaires et du tabac pour 41, le secteur des industries chimiques et des corps gras pour 31, le secteur des industries métalliques pour 29, le secteur des industries textiles pour 21, ...

Près de 120 usines ou installations industrielles ont été créées depuis le point de départ des Perspectives décennales (1960) dont 80 de 1960 à 1965, 9 en 1966, 11 en 1967 et 14 en 1968.

Une douzaine d'usines, dont l'usine d'engrais de la SIVENG, le nouveau complexe de la SITCOG, l'usine d'impression d'UNIWAX, la biscuiterie de la CIPA, le frigorifique de la SOCEF à Abidjan, ainsi que la conserverie d'ananas de la SIACA à Bonoua, les 2 nouvelles huileries de la SODEPALM d'Irobo et d'Ehania, le complexe de traitement des agrumes de Sassandra sont actuellement en voie d'achèvement. D'importantes extensions sont, par ailleurs, en cours telles que celles de la SALCI à Ono, de Gonfreville à Bouaké, de la SICM et de la CAPRAL à Abidjan. 4 autres huileries sont prévues.

Des projets sont par ailleurs en voie de réalisation ou d'agrément en qualité d'entreprises prioritaires telles que l'usine de piles de l'Union Carbide, l'usine de Tôles-Ivoire, la câblerie électrique de TREFIMETAUX, la fabrique de lait concentré...

Des études concernant des projets importants à court terme (nouveau complexe textile, sucrerie-raffinerie, usine de pneumatiques, nouvelle usine de beurre de cacao, nouvelle conserverie de thon ...) ou à plus long terme (usine de pneumatiques, usine de pâte à papier, exploitation du gisement de fer de Bangolo ...), sont également en cours.

L'effet cumulatif du processus de développement industriel de la région d'Abidjan, malgré les résultats positifs de la politique de diversification industrielle poursuivie par le gouvernement, fait de la région d'Abidjan, avec les nouvelles zones industrielles de la digue de Vridi et de Koumassi, la première zone de concentration industrielle d'Afrique noire, dépassant maintenant la presqu'île du Cap Vert dont le chiffre d'affaires s'est élevé en 1968 à 47 milliards Fr CFA, soit 76 % du chiffre d'affaires industriel sénégalais.

L'ensemble des réalisations en cours et des projets, qui devraient retrouver en 1969-1970 le rythme des années 1965-1966, ne pourra que confirmer, sur le plan du développement des entreprises industrielles, l'avance déjà acquise par la Côte d'Ivoire.

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires global de l'industrie ivoirienne qui continue d'enregistrer le taux de croissance le plus élevé des pays d'Afrique noire d'expression française (22 % en 1968 comme en 1967) a atteint 72 milliards Fr CFA en 1968 contre 60 milliards en 1967, 51 milliards en 1966, 41 milliards en 1965 et 13 milliards en 1960.

Par comparaison, le chiffre d'affaires global de l'industrie sénégalaise qui avait enregistré en 1967 une progression de l'ordre de 5 % par rapport à 1966 est resté de l'ordre de 62 milliards Fr CFA (+ 1,6 % en raison de la récession des huileries qui ont enregistré une diminution de l'ordre de 2 milliards Fr CFA due, non pas à une baisse de production, mais à une baisse des cours).

La répartition sectorielle concerne les industries alimentaires et du tabac pour plus de 20 milliards Fr CFA (29 % du total de 72 milliards Fr CFA), l'énergie et les industries textiles pour plus de 10 milliards Fr CFA (14 % chacun), les industries chimiques et des corps gras pour près de 9 milliards (12 %), les bois pour plus de 8 milliards (11 %), les industries des métaux avec environ 6 milliards (8 %), les matériaux de construction pour 2,6 milliards (4 %) ...

.../

L'ensemble des secteurs, à l'exception des industries extractives (- 12 % en raison de la baisse des cours du manganèse) est en progression, en particulier les industries textiles (+ 48 %), les industries alimentaires (+ 29 %), les industries des métaux (19 %), les matériaux de construction (+ 18 %), les industries chimiques et des corps gras (+ 17,5 %) et l'énergie (+ 11 %).

L'indice de la production industrielle, dont la croissance moyenne se situe entre 16 et 18 %, a progressé d'une base 100 en 1960 à 246 en 1964, 555 en 1968 et 623 en 1969.

48 entreprises ivoiriennes ont dépassé en 1969 le seuil des 500 millions Fr CFA de chiffre d'affaires par rapport à 26 en 1965 contre 25 au Sénégal.

"Le rythme de croissance très élevé dont a bénéficié la production industrielle ces dernières années, devrait se poursuivre sans difficulté dans l'avenir immédiat". (Déclaration de M. Konan BEDIE, ministre des affaires économiques et financières, Budget 1970).

Compte tenu des créations d'entreprises industrielles récentes ou en cours, le chiffre d'affaires des industries devrait dépasser 80 milliards Fr CFA en 1969 et approcher les 100 milliards Fr CFA en 1970.

"A plus long terme, les perspectives sont conditionnées par le montant et la nature des investissements qui seront effectués ; aussi, sans faire preuve d'un optimisme trop grand, on peut cependant se montrer confiant étant donné le nombre de projets qui sont actuellement à l'étude ou en préparation". (Déclaration de M. Konan BEDIE, ministre des affaires économiques et financières).

La transformation industrielle des produits agricoles qui est en constante augmentation a porté en 1968 sur une valeur de 7,4 milliards Fr CFA dont près de 50 % en cacao (3,4 milliards Fr CFA contre 2 milliards Fr CFA en 1967 et 1 milliard Fr CFA en 1966) et de 15 % en coton (1,17 milliards Fr CFA).

Les exportations de produits industriels ivoiriens ont atteint 20 milliards Fr CFA en 1968, soit 28 % de la production totale de l'industrie de la Côte d'Ivoire. Les ventes aux pays africains se sont élevées à 3,7 milliards Fr CFA, dont 1,3 milliard pour les autres Etats de l'Entente et 1,2 milliard pour le Sénégal, le Mali et la Mauritanie.

La diversification des entreprises industrielles selon l'origine des capitaux, déjà amorcée avec la création de la CIB (capitaux italiens) en 1964, de la SIFCI (capitaux allemands) et de la sacherie FILTISAC (capitaux israéliens) en 1966, de l'usine d'impression de la SOTEXI (capitaux japonais) en 1967 et de la briqueterie de la SOBRICI (capitaux italiens) en 1968 devrait se poursuivre au cours des prochaines années avec la mise en service de la MIAME (capitaux de Hong-Kong), de la SIACA (capitaux allemands) de l'Union Carbide (capitaux américains) ...

L'évolution structurelle de l'économie ivoirienne résulte de l'augmentation croissante de la part du secteur secondaire dans la PIB et "la période où la production du secteur secondaire aura rejoint le secteur primaire n'est plus très éloignée". Selon les dernières prévisions, le secteur secondaire et le secteur primaire devraient représenter respectivement 30,3 % et 28,6 % en 1975 et 24,4 % et 33,5 % en 1970 contre 22 % et 35 % en 1968, 18,9 % et 39,4 % en 1965.

Evolution des investissements.

Les investissements industriels réalisés au cours des 9 premières années des Perspectives décennales (1960-fin 1968) auraient représenté un montant global de 66 milliards Fr CFA par rapport à une prévision de 66 milliards Fr CFA pour 10 ans (1960-fin 1969), soit une moyenne annuelle de plus de 7,3 milliards Fr CFA sur 9 ans.

Les investissements réalisés en 1967 et 1968, qui auraient enregistré un certain ralentissement lié à l'agrément des entreprises prioritaires dont l'octroi avait été jusqu'alors assez facilement accordé en raison des dispositions libérales du code des investissements, n'auraient en effet représenté qu'un montant de 13 milliards Fr CFA, soit une moyenne de 6,5 milliards Fr CFA par an au lieu des 10 milliards Fr CFA annuellement prévus par la loi-Plan.

Toutefois, les investissements prévisibles pour 1969 et 1970 représenteraient déjà un montant de 33 milliards Fr CFA, compte tenu des 10 milliards Fr CFA, non prévus par la loi-Plan, afférents à la réalisation des premiers travaux de construction du barrage de Kossou.

De ce fait, les prévisions de la loi-Plan (1967-fin 1970) qui portaient sur 39 milliards d'investissements industriels devraient être sensiblement atteintes.

Le montant total des investissements industriels publics et privés réalisés en 11 ans, de 1960 à fin 1970, pourrait donc représenter un montant de l'ordre de 86 milliards Fr CFA par rapport à une prévision de 66 milliards Fr CFA établie par les Perspectives décennales pour une période de 10 ans (1960-fin 1969), traduisant ainsi, par rapport aux autres Etats d'Afrique noire d'expression française, l'avance considérable enregistrée par la Côte d'Ivoire au cours de la décennie.

C'est le dépassement des objectifs initialement prévus au cours du premier quinquennat des Perspectives décennales qui ont entraîné une révision à la hausse : en fait l'ensemble des investissements industriels prévus auront pratiquement été tous réalisés à l'exception toutefois de l'usine de fabrication de kraft (6 milliards Fr CFA) ...

"Les investissements prévus dans les différentes branches ont été effectivement réalisés, quelques retards apparaissant toutefois dans les secteurs matériaux de construction, textiles, caoutchouc et plastiques. Les suppléments d'investissements enregistrés proviennent davantage d'une sous-estimation du coût des installations que de la réalisation d'opérations non prévues" (loi-Plan).

La révision des objectifs en matière d'investissements s'est inscrite dans la loi-Plan (1967-fin 1970), qui a prévu 39 milliards d'investissements industriels nouveaux pour 4 années par rapport à une prévision de 31 milliards Fr CFA, établie pour le 2ème quinquennat des Perspectives décennales 1965-fin 1969.

L'adoption d'ici fin 1970 du 2ème plan de développement (1971-1975) fixera le volume des investissements industriels nouveaux du quinquennat 1971-1975 qui devraient, si l'on se réfère à la 1ère esquisse, atteindre, avec une prévision de l'ordre de 119 milliards Fr CFA, un montant encore jamais envisagé en Afrique noire d'expression française.

"L'économie du deuxième souffle industriel" suppose, au-delà de l'achèvement de la totalité des industries de substitution (sucrerie, usine de pneumatiques) et du renforcement des industries de valorisation des productions locales destinées au marché intérieur, la création de complexes de grande dimension (industries de main d'oeuvre, textile, pâte à papier, fer ...) susceptibles de satisfaire aux exigences des cours et des grands marchés internationaux.

TABLEAU DES INDUSTRIES EXISTANTES ET DES PROJETS

I.- LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DU TABAC

Le chiffre d'affaires du secteur des industries alimentaires et du tabac qui devance largement les autres secteurs industriels, a représenté en 1968 près de 20 milliards Fr CFA, soit près de 29 % du chiffre global de l'industrie ivoirienne, contre près de 16 milliards Fr CFA en 1966 (+ 29 %), 12 milliards Fr CFA en 1965, 9 milliards Fr CFA en 1964, se plaçant nettement devant l'énergie et les textiles avec respectivement 15 % et 14 % du total.

LA BRANCHE DES GRAINS ET FARINES constitue actuellement le secteur le plus important des industries alimentaires et du tabac avec un chiffre d'affaires de plus de 6,2 milliards Fr CFA en 1968 contre 4,7 milliards Fr CFA en 1967, 4,9 milliards Fr CFA en 1966 et 4,4 milliards Fr CFA en 1965.

LES GRANDS MOULINS D'ABIDJAN (GMA), société du groupe Mimran créée en décembre 1962, au capital actuel de 2 milliards Fr CFA et bénéficiaire d'une convention d'établissement de longue durée en date du 4 juin 1959, exploite en zone portuaire d'Abidjan une minoterie mise en service en mars 1963.

La production de farine qui a atteint la capacité des installations, a été de 54.700 T en 1968 contre 48.700 T en 1967 et 54.600 T en 1966, celle des issues de 15.000 T en 1968 contre 13.700 T en 1967 et 14.720 T en 1966, correspondant à la capacité de trituration actuelle des installations (2.500 qx de blé par 24 h.). Les prévisions pour 1969 portent sur 56.000 T de farine et 16.000 T d'issues. Le chiffre d'affaires a été de 2,2 milliards Fr CFA en 1968 contre 1,9 milliard Fr CFA en 1967 et 2,1 milliards Fr CFA en 1966. Les ventes de farine sont entièrement effectuées sur le marché local. Les issues sont exportées notamment sur la Grande-Bretagne et la France. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 1.860 millions Fr CFA dont 60 millions Fr CFA effectués en 1968 notamment pour l'installation d'une chaîne de cubage et de déchargement d'agglomérés d'issues.

L'extension de la capacité de production de 55.000 à 80.000 T de farine par an sera réalisée en mars 1970, avec l'installation de deux nouvelles unités de fabrication, l'une de farine de blé tendre, d'une capacité d'écrasement de 1.200 qx/24 h, l'autre de semoule de blé dur d'une capacité d'écrasement de 300 qx/24 h. Les investissements nouveaux représenteront un montant de 275 millions Fr CFA. La création d'une chaîne de fabrication de pâtes alimentaires, biscuits et bonbons, implantée dans l'enceinte de la minoterie, est par ailleurs en cours de réalisation par la Cie ivoirienne de produits alimentaires (CIPA), filiale du groupe Mimran (cf. infra).

LA PANIFICATION INDUSTRIELLE, effectuée par près de 65 boulangeries modernes contre 60 en 1967 (125 fours en 1968 contre 112 en 1967), a porté sur 43.000 T de farine en 1968 contre 41.000 T en 1967 et 30.000 T en 1966. La consommation de pain (56.000 T en 1968 contre 53.000 T en 1967), très sensible aux fluctuations de revenus des ménages, a été stimulée par les résultats de la récolte café-cacao 1967-1968. Les investissements réalisés au 1er janvier 1967 représentaient un montant de 1,5 milliard Fr CFA. Le chiffre d'affaires des boulangeries a représenté un montant de 3,2 milliards Fr CFA en 1968 correspondant à une production de l'ordre de 60.000 T de pain dont la moitié est effectuée par les 5 principales boulangeries d'Abidjan contre 2,4 milliards Fr CFA en 1967 et 2,2 milliards Fr CFA en 1966.

Dans le cadre d'un regroupement effectué en décembre 1967, la gestion et l'exploitation des 8 principales boulangeries abidjanaises (la Boulangerie ivoirienne (M. CESARI), la boulangerie de la Panification industrielle Christian (PIC) en zone 3 (M. Antoine CASTIGLIONI), la plus importante installation d'Abidjan (capacité : 9.000 T de pain par an, 300 millions de chiffre d'affaires), la Sté Boulangerie des 220 logements à Adjamé, la Sté des boulangeries réunies de la Côte d'Ivoire (SOBORECI) à Treichville (M. Antoine CASTIGLIONI), la boulangerie africaine à Adjamé (M. Taraff KOJOK) (capacité : 3.000 T de pain par an), la Sté boulangerie Thomas et Cie à Adjamé, la Boulangerie Faidherbe en zone 4 (M. Pierre TOCQUET) (capacité : 6.000 T de pain par an), sont assurées par la Sté abidjanaise de gérance et d'exploitation commerciale (SAGECO) au capital de 110 millions Fr CFA, dirigée par M. Antoine CASTIGLIONI.

LA FABRICATION DE PATES ALIMENTAIRES était effectuée de façon artisanale depuis 1957 à Abidjan par SELECTA qui produit de 70 à 90 T de pâtes par an.

La fabrication industrielle de biscuits est effectuée à Abidjan depuis 1968 par la Sté africaine de biscuiterie (SABI).

La fabrication industrielle de biscuits, pâtes alimentaires et bonbons sera effectuée courant 1970 par l'usine de la Cie ivoirienne de produits alimentaires (CIPA) construite dans l'enceinte des Grands moulins d'Abidjan. La capacité des installations sera de 6 T/jour de pâtes alimentaires, 4 T/jour de biscuits et 2,5 T/jour de bonbons. Les investissements, entièrement financés par le groupe Mimran, représenteront un montant de 320 millions Fr CFA. Le matériel sera d'origine allemande et italienne.

LE DECORTICAGE DU RIZ PADDY porte sur une quantité croissante de la production (32 % en 1968 contre 23 % en 1965), mais la production des 4 rizeries modernes de la SATMACI, qui a prévu d'ici 1971 un important programme de développement en vue de pallier l'insuffisance actuelle des moyens de traitement, n'a représenté que 8.000 à 9.000 T de riz sur un total de 71.000 T de riz décortiqué correspondant à 118.000 T de riz paddy par rapport à une production de 365.000 T en 1968. L'essentiel du décorticage a en effet été effectué par les riziculteurs (36.000 T) et les commerçants dioulas (27.000 T de riz).

Les 4 rizeries de la SATMACI sont celle de Man (2 T/h) construite par la firme allemande Ferrostaal qui a été mise en service en novembre 1967 (1 T/h) et renforcée en mars 1968 par l'installation d'un moulin supplémentaire de 1 T/h provenant de l'ancienne usine de Gagnoa, celles de Bouaké et de Gagnoa (4 T/h chacune) fournies par la firme IMAD de Valence, et respectivement mises en service en mai et juin 1968 et celle de Korhogo (4 T/h), fournie par la firme allemande Schule de Hambourg et mise en service en juillet 1968. L'accroissement de la capacité globale de traitement des usines, portée à 14 T/h en 1968 (contre 4,6 T/h en 1966 correspondant à 13.000 T/an soit environ 5,4 % de la production ivoirienne), devrait entraîner une augmentation sensible de la production de riz blanc au cours des prochaines années. Le chiffre d'affaires industriel de la SATMACI qui s'est élevé à 340 millions Fr CFA en 1967-1968 devrait atteindre 1 milliard Fr CFA. Les investissements correspondant à la réalisation des 4 usines ont représenté (y compris les magasins de collecte de paddy) un montant de 612 millions Fr CFA dont 95 millions Fr CFA pour Man, 92 millions Fr CFA pour Gagnoa, 126 millions Fr CFA pour Bouaké et 156 millions Fr CFA).

Les anciennes petites rizeries de Korhogo (1 T/h), Bouaké (0,5 T/h), Odienné, Ferkessedougou et Boundiali (0,3 T chacune) ont été arrêtées en 1968.

Le nouveau programme de la SATMACI prévoit la livraison clefs en main d'ici 1971 de 4 nouvelles rizeries (Bongouanou, Daloa, Séguéla et Yamoussoukro) d'une capacité de 4 T/h de paddy dans le cadre du contrat passé avec la Sté italienne d'engineering GEXCO. Les investissements représenteront un montant de 1,3 milliard Fr CFA financés à 80 % par un prêt italien, le solde étant à la charge du budget ivoirien.

Le déficit industriel ne sera cependant pas entièrement rattrapé fin 1970. La capacité globale des rizeries de la SATMACI qui représentera alors 165.000 T de paddy par an (30 T/h contre 14 T/h en 1968) sera inférieure de plus de 50 % aux tonnages à usiner en 1970 en fonction des prévisions du "Plan riz" (245.000 T de paddy à usiner sur une production totale de 436.000 T dont notamment 120.000 T de riz irrigué et 86.400 T de riz pluvial).

LA VALORISATION DU MAIS déjà prévue par les Perspectives décennales reste envisagée par la 1ère Esquisse du plan malgré l'incertitude des débouchés.

La création de la première maïserie pilote est intervenue en 1967 à Abidjan par la Sté ivoirienne de développement industriel (SIDI), constituée par l'Industrial promotion service (IPS) pour expérimenter la fabrication de farine de maïs en voie sèche ainsi que celle de divers produits d'alimentation, et promouvoir leur vente auprès des consommateurs ivoiriens. Les objectifs retenus pour la première année d'activité portaient sur la fabrication de 1.000 T de farine blanche à partir de 10.300 T de graines.

La réalisation d'une unité de dimension industrielle, à laquelle serait intégrée l'usine pilote, peut être envisagée pour 1970 à Bouaké compte tenu des résultats favorables enregistrés par la SIDI. La capacité de production serait, conformément aux objectifs du plan, de 15.000 T de produits de base pour l'alimentation, de composants pour l'alimentation du bétail, de farines de brasserie ...

.../

LA VALORISATION DU MANIOC ET DE L'IGNAME est également envisagée.

La création d'une usine de traitement d'une capacité de 5 T/jour étudiée par l'ITIPAT et destinée à tester le marché de l'attiéké-minute, représenterait un investissement de 200 millions Fr CFA.

La création d'une usine pilote à Bouaké pour la fabrication du "foutou prêt" et d'aliments diététiques et infantiles est envisagée à la suite des études effectuées par l'ITIPAT. Les investissements, financés en partie sur budget de l'Etat ivoirien, représenteront un montant de 50 millions Fr CFA pour une production expérimentale de 300 T par an (1 T/jour).

LA BRANCHE DES CONSERVES, DU CAFE ET DU CACAO fait intervenir une fraction très variable de la production. La consommation intermédiaire du café en nette augmentation n'a cependant représenté qu'un très faible pourcentage de la récolte (4.200 T sur 268.000 T en 1968). La consommation intermédiaire du cacao a par contre représenté 22 % de la production 1968, soit 31.000 T sur 142.000 T. La consommation intermédiaire de l'ananas, en légère régression en 1968, a toutefois représenté 78 % de la production en 1968 (69.700 T sur 89.000 T) contre 80 % en 1967 ...

LE CONDITIONNEMENT DU CAFE ET DU CACAO est effectué, en dehors de la CAPRAL, par une quinzaine de sociétés qui disposent généralement à Abidjan d'installations importantes et modernes. La capacité des 12 principales installations est de 3.500 à 4.000 T par jour.

La réalisation d'un important programme de construction d'usines à café prévu par la Caisse de stabilisation interviendrait à partir de 1972. "Il en résultera une normalisation des circuits de production et un gain notable sur la capacité dont profiteront à la fois l'Etat et les planteurs". (Loi-programme 1970-1972). Les investissements représenteraient un montant de l'ordre de 3 à 4 milliards Fr CFA (cf. chapitre Agriculture).

La torréfaction du café, effectuée principalement par 2 entreprises en dehors de la CAPRAL, la SIS nouvelle SIPCA et les Ets Jean Abila-Gal (JAG), a porté sur 700 T de café vert en 1968, contre 600 T en 1967, correspondant à une valeur d'une centaine de millions Fr CFA dont 50 % vendues sur le marché intérieur et 50 % à l'exportation.

LA CONSERVERIE (produits locaux de l'agriculture et de la pêche) qui est appelée à traiter un pourcentage croissant des diverses productions de Côte d'Ivoire (café, cacao, fruits, produits de la mer ...) a enregistré en 1968 une nette augmentation due en grande partie à l'utilisation industrielle croissante des fèves de cacao. L'utilisation des productions locales a porté en 1968 sur 69.700 T d'ananas, 4.200 T de café, 31.000 T de cacao et 2.600 T de thon correspondant à une valeur à la production de près de 4,5 milliards Fr CFA dont 3,5 milliards Fr CFA de cacao. Le chiffre d'affaires de la branche a été de 8,3 milliards Fr CFA en 1968 contre 6,2 milliards Fr CFA en 1967, 4,3 milliards en 1966, 3,4 milliards Fr CFA en 1965.

LA FABRICATION DE CAFE SOLUBLE est réalisée depuis mai 1962 par l'usine d'Abidjan de la Cie africaine de préparations alimentaires et diététiques (CAPRAL), société du groupe Nestlé France, bénéficiaire d'une convention d'établissement en date du 22 janvier 1959. La production a été de 1.000 T de poudre soluble en 1968 (25 millions de boîtes) contre 800 T en 1967 et 700 T en 1966 pour une capacité de 1.470 T par an (5.000 T de café vert) conformément à l'objectif des Perspectives décennales pour 1970. Le chiffre d'affaires a été de l'ordre de 900 millions Fr CFA en 1968 dont 150 millions Fr CFA de ventes locales et 750 millions Fr CFA de ventes à l'exportation. L'augmentation de la capacité de production de 1.800 T à 2.400 T par an de café soluble est actuellement en cours de réalisation. Les investissements représentaient un montant de 750 millions Fr CFA à fin 1968. Les investissements nouveaux relatifs à l'extension représenteront environ 300 millions Fr CFA.

LA FABRICATION DE BEURRE ET DE POUDRE DE CACAO est effectuée depuis novembre 1964 à Abidjan par la Sté africaine de cacao (SACO), filiale du Cacao Barry bénéficiaire d'une convention d'établissement en date du 20 février 1967. La production a porté sur 7.773 T de beurre de cacao et 7.848 T de cacao en masse en 1968 contre 7.177 T de beurre de cacao et 2.624 T de cacao en masse en 1967 correspondant à un chiffre d'affaires à l'exportation de 4,2 milliards Fr CFA en 1968 contre 2,5 milliards Fr CFA en 1967. Les investissements effectués à fin 1968 représentaient un montant de 830 millions Fr CFA. De nouvelles dispositions intervenues en 1969 ont visé à stabiliser la production de l'usine dont la capacité est de l'ordre de 30.000 T de fèves par an.

Le projet de création de la 2ème usine de fabrication de beurre de cacao est envisagé par la Sté industrielle de transformation des produits agricoles (API) dont le capital a été entièrement souscrit par des actionnaires ivoiriens. La réalisation serait effectuée en association entre la SOCIPEC et un nouveau partenaire étranger à la suite de la défection de la société américaine Klein Chocolate Cie. La capacité de trituration de l'usine serait de 20.000 T de fèves de cacao par an. Les investissements représenteraient un montant de 675 millions Fr CFA qui seraient financés notamment par un crédit de la BIDI sur la ligne de crédits US-AID. La production serait destinée au marché américain.

LA CONSERVERIE D'ANANAS est actuellement effectuée par 2 usines dont la capacité de production sera portée à 140.000 T de fruits frais en 1971 contre 80.000 T en 1968. La construction d'une 3ème usine est en voie d'achèvement. Le chiffre d'affaires des 2 conserveries d'ananas a été de l'ordre de 2,5 milliards Fr CFA en 1968.

La Sté des ananas de la Côte d'Ivoire (SALCI), société du groupe de la CEGEPAR, au capital de 471.500.000 Fr CFA détenu par l'Etat ivoirien à raison de 24,34 %, qui a été agréée au code des investissements en mai 1964, est bénéficiaire d'une convention en date du 22 mai 1964.

La production de l'usine d'Ono, dans la région de Grand-Bassam, qui est en augmentation régulière, a été de 26.800 T de conserves et 6.800.000 l de jus d'ananas en 1968 contre respectivement 27.200 T et 6.800.000 l en 1967 (57.225 T d'ananas traités en 1968 contre 61.400 T en 1967. Les ventes de conserves sont effectuées principalement

sur la France (12.500 T en 1967 contre 10.500 T en 1966). Les ventes de jus qui représentent 70 % de la consommation française, sont entièrement effectuées sur la France. Le chiffre d'affaires a été de 2.270 millions Fr CFA en 1968 contre 2.250 millions Fr CFA en 1967, 1.675 millions Fr CFA en 1966 et 1.375 millions Fr CFA en 1965. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 1.230 millions Fr CFA dont 235 millions Fr CFA en 1968 et 150 millions Fr CFA en 1967.

L'exécution en cours du programme d'extension de la capacité de l'usine, portée dans une première étape de 65.000 T à 90.000 T de fruits par an à fin 1970 (et dans une 2ème étape de 90.000 T à 120.000 T à fin 1971, soit 55.000 T de conserves et 8 millions de boîtes de jus) représente des investissements nouveaux d'un montant de 800 millions Fr CFA, au lieu de 500 millions Fr CFA prévus initialement, sur lesquels 235 millions Fr CFA ont été réalisés en 1968. 400 millions Fr CFA et 170 millions Fr CFA sont prévus respectivement en 1969 et 1970. Le financement est notamment assuré par la SALCI (250 millions Fr CFA), la BEI (250 millions Fr CFA accordés en novembre 1968) et la BIDI (150 millions Fr CFA de crédit à long terme et 70 millions Fr CFA de participation à un crédit moyen terme local de 200 millions Fr CFA).

La Sté africaine de conserveries (SAFCO), dont l'usine de Tiassalé à 150 km au nord-est d'Abidjan, fonctionne depuis 1950, n'a pas connu une extension comparable à celle de la SALCI. La capacité de traitement a été cependant portée de 4.500 T à 9.000 T, puis à 15.000 T de fruits frais par an. La production s'est élevée à 6.850 T d'ananas usinés et 2.000 T d'ananas frais exporté en 1968 contre respectivement 6.500 T et 1.000 T en 1957. Le chiffre d'affaires en augmentation de 30 % a été de 525 millions Fr CFA en 1968 contre 400 millions Fr CFA en 1966 et 300 millions Fr CFA en 1965. Les ventes sont effectuées sur la France (80 %) et sur les pays du marché commun (15 %). Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 220 millions Fr CFA dont 30 millions Fr CFA en 1968 et 30 millions Fr CFA en 1967.

80 millions Fr CFA d'investissements nouveaux financés pour 40 millions Fr CFA par un crédit à moyen terme de la BIDI dont 20 millions Fr CFA sur la ligne de crédit US-AID sont en cours, en vue de porter la capacité de l'usine de 15.000 à 20.000 T de fruits par an avec l'installation d'une nouvelle trancheuse et la mise en place d'une chaîne d'extraction de jus de fruits. Au cours des dernières années, la sté a déjà été amenée à diversifier ses activités : culture et mise en conserve d'autres fruits tropicaux (papaye, grenadille ...), culture et exportation vers l'Europe de légumes frais et de plantes d'ornement.

Le démarrage de la 3ème conserverie d'ananas réalisée par la Sté ivoiro-allemande de conserves d'ananas (SIACA), créée en 1968 à Abidjan sous l'égide de la SOCIPEC, est prévu dans le courant du premier semestre 1970. L'usine, située à Bonoua, d'une capacité de 50.000 T de fruits par an, sera approvisionnée par les plantations ivoiriennes de la Sté coopérative de Bonoua (SOCOBO). Les prévisions portent sur une production de 45.000 T en 1972. Les investissements représenteront un montant de l'ordre de 400 millions Fr CFA financés notamment par des prêts de la Côte d'Ivoire et de l'Allemagne fédérale.

Le problème de la valorisation des déchets d'ananas (30.000 T actuellement, 60.000 T en 1970) est étudié par l'IFIPAT.

Le traitement des fruits autres que l'ananas fait actuellement l'objet de recherches de l'ITIPAT (l'extraction d'essences d'agrumes figure dans la branche chimie-parachimie

2 AVANT-PROJETS DE CONSERVERIES DE TOMATES qui avaient été établis par des sociétés américaine et italienne, n'ont pas eu de suite. Un projet serait actuellement à l'étude, concernant la création d'une conserverie de tomates en Haute-Volta susceptible d'alimenter les pays du Conseil de l'Entente, en particulier la Côte d'Ivoire.

LA CONSERVERIE DE POISSONS ET LES INDUSTRIES ANNEXES, prévues pour 1965 par les Perspectives décennales qui avaient notamment envisagé la création à Abidjan d'une 2ème conserverie de thon, ont été reportées à 1975 par la Première esquisse du plan qui a retenu un objectif de 25.000 T de thon frais traité.

LA PECHE AU THON, actuellement pratiquée par une flotte internationale de thoniers congélateurs, ne procure à la Côte d'Ivoire qu'une activité de transit (20.000 T/an dont 2.500 T environ mises en conserves sur place). L'approvisionnement en thon frais de la conserverie de la SCODI est inférieur à la capacité de l'usine.

Le transit du thon, assuré à Abidjan par 4 sociétés consignataires (SOAEM, SOCOPAO, SOGIP, SCODI) a porté sur environ 20.000 T en 1968, comme en 1967, dont notamment 9.143 T pour les thoniers français, 8.560 T pour les thoniers japonais et 827 T pour les thoniers sénégalais.

La création d'une flotte thonière ivoirienne, destinée à ravitailler la conserverie d'Abidjan, est en cours dans le cadre de la Sté ivoirienne de pêche et d'armement (SIPAR), constituée en avril 1966 entre la République de Côte d'Ivoire (35 %) et des sociétés privées dont la SOVETCO. Les 2 premiers bateaux, qui ont été commandés début 1969 à des chantiers navals français, représentent des investissements d'un montant de 420 millions Fr CFA dont 240 millions Fr CFA pour le sardinier thonier senneur de 47 m et 180 millions Fr CFA pour le thonier senneur de 38 m. Les prévisions portent sur une production de 2.500 T de thon et 1.500 T de sardinelles par an destinées notamment à l'approvisionnement d'une conserverie locale (cf. infra). Le conditionnement de la sardinelle pourra être effectué à bord en eau de mer réfrigérée. Le financement est notamment assuré par une subvention de 300 millions Fr CFA accordée par le FAC en 1966 et des crédits à long et moyen terme de 50 et 12,5 millions Fr CFA accordés par la BIDI en octobre 1968. La livraison des navires est prévue pour avril 1970.

Un projet concerne par ailleurs la création par une société ivoiro-italienne d'une flotte de 6 thoniers congélateurs.

LA CONSERVERIE DU THON est effectuée par la Sté des conserves de Côte d'Ivoire (SCODI), filiale de Graciet et Cie et de Saupiquet, qui dispose d'une conserverie de thon à Abidjan et d'une conserverie de sardines à Adiaké, mises respectivement en service en décembre 1961 et janvier 1966. Les tonnages traités ont porté sur 2.800 T de thon et 20 T de sardinelles en 1968 contre 1.200 T de thon et 400 T de sardinelles en 1967, correspondant à 7 millions de boîtes de thon et 80.000 boîtes de sardinelles fabriquées en 1968 contre 3.500.000 boîtes de thon et 1.200.000 boîtes de sardinelles en 1967, pour une capacité des installations de 30 T/jour de thon frais et de 120 T/mois de sardines. L'approvisionnement est assuré en thon par les prises des thoniers basés à Abidjan et, en sardines par des piroguiers ivoiriens. Le chiffre d'affaires a été de 435 millions Fr CFA en 1969 contre 500 millions Fr CFA en 1968 et 300 millions Fr CFA en 1967. Les ventes sont effectuées entièrement à l'exportation pour les conserves de thon (111 millions Fr CFA dont 90 % sur la France) et sur le marché local en ce qui concerne la production de sardines (73 millions Fr CFA). Le contingent français de thon ivoirien qui est passé de 1.800 T à 2.350 T pour 1967-1968 est supérieur à la production ivoirienne actuelle. Les investissements totaux à fin 1967 représentaient un montant de 110 millions Fr CFA dont 80 millions Fr CFA pour la conserverie de thon.

Un projet actuellement envisagé par la SCODI concerne la création d'une nouvelle conserverie de thon qui serait implantée au port de pêche, à côté du frigorifique de la SOCEF, d'une capacité initiale de 12.000 T de thon par an (50 T/jour) extensible ultérieurement à 120 T/jour puis à 200 T/jour. Les investissements afférents à la réalisation de la 1ère tranche représenteraient un montant initial de l'ordre de 150 millions Fr CFA pour un chiffre d'affaires de 800 millions Fr CFA par an.

La fabrication de nuoc-mam est effectuée à Abidjan-Koumassi depuis juin 1968 par la Fabrique ivoirienne de nuoc-mam (FINUMA) créée sous l'égide du gouvernement ivoirien qui est actuellement la seule installation industrielle de ce type existante au monde. Le capital est réparti notamment entre la République de Côte d'Ivoire (24 %) et les actionnaires ivoiriens (56 %). La capacité de production sera prochainement portée de 400.000 l/an correspondant à un chiffre d'affaires de 80 millions Fr CFA à 800.000 l/an, puis à 1.200.000 l/an à partir du poisson pêché sur le littoral ivoirien. 30 % de la production sont actuellement exportés. Les investissements réalisés ont représenté un montant de 55 millions Fr CFA financés par moitié par le capital de la société et des prêts de la BIDI accordés en juin 1967.

La fabrication de farine de poisson à partir de déchets de conserverie est également envisagée par la 1ère Esquisse du plan, mais seulement à partir de 1975. La production de 1.200 à 1.500 T par an serait destinée au marché intérieur pour la préparation d'aliments composés pour les animaux.

LA REFRIGERATION ET L'EXPORTATION DE CREVETTES LAGUNAIRES intéressent 2 entreprises : l'entreprise Landesque à Abidjan et la sté Amerger à Grand-Bassam qui ont exporté respectivement 100 T et 30 T de crevettes en 1967.

Une installation de congélation de crevettes est prévue par la Sté africaine du froid Côte d'Ivoire (SOCAFROID-IVOIRE), constituée en avril 1968. L'armement comprendra en août 1970 5 crevettiers dont 3 congélateurs ultra-modernes appartenant à la société et représentant un investissement de l'ordre de 150 millions Fr CFA. La production est entièrement destinée à l'exportation.

L'ENTREPOSAGE ET LA CONGELATION DU POISSON font l'objet d'un projet important en cours de réalisation par la SOCEF qui risque de mettre fin à l'activité de la SOGIP.

La congélation du poisson est essentiellement effectuée à Abidjan, dans le cadre du frigorifique en préfabriqué à titre temporaire à proximité de l'ancien port de pêche et mis en service en mars 1962, par la Sté générale pour l'industrialisation de la pêche (SOGIP) agréée au code des investissements en avril 1966. L'activité de la société a porté sur 2.000 T de poisson congelé et 12.000 T de poisson entreposé en 1968 contre 4.000 T de poisson congelé et 12.000 T de poisson entreposé en 1967 pour une capacité respective de 120 T/jour et de 1.800 T/jour. Le chiffre d'affaires a été de 130 millions Fr CFA en 1968 contre 114 millions Fr CFA en 1966. Les ventes sont effectuées sur le marché local pour 140 millions Fr CFA et à l'exportation pour 69 millions Fr CFA. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 280 millions Fr CFA.

La chaîne frigorifique d'Afri-pêche qui comporte notamment une installation frigorifique (tunnel de congélation à - 40° C et une chambre de stockage à - 18° C d'une capacité de 400 T), située sur le port de pêche, ainsi que 8 entrepôts secondaires dans les principales villes de l'intérieur, a été mise en service en juillet 1969. Les tonnages traités de juillet à décembre 1969 ont porté sur 3.250 T de poisson. Les investissements, entièrement financés par des capitaux libanais, ont représenté un montant de 100 millions Fr CFA. 100 millions Fr CFA d'investissements nouveaux sont prévus d'ici 1973 en vue de porter la capacité de traitement des installations à 15.000 T de poisson par an et de créer 20 nouveaux entrepôts dans l'intérieur du pays.

La création d'un nouveau frigorifique dans l'enceinte portuaire d'Abidjan d'une capacité de production annuelle de 130.000 T, est en cours de réalisation par la SOCEF, société d'économie mixte créée en 1962 sous l'égide du gouvernement ivoirien, en association notamment avec la CFCD et la SOCOPAO. Les installations comprendront une chambre de stockage à 0°C de 400 T, une congélation en saumure à - 18° C de 60 à 90 T/jour, une congélation en armoire frigorifique de 50 T/jour, une chambre de stockage à - 20° C de 3.000 T, une production de glace en écaille de 150 T/jour, un stockage de glace en écaille à - 5°C de 400 T et un stockage de vivres frais de 300 T. Les investissements représenteront un montant de l'ordre de 550 millions Fr CFA.

Les prévisions relatives au transit du thon portent sur 30.000 T en 1970, 80.000 T en 1975 et 100.000 T en 1980 contre moins de 20.000 T actuellement.

LA BRANCHE BOISSONS ET GLACE qui est en nette augmentation, a représenté un chiffre d'affaires de 2.050 millions Fr CFA en 1968 contre 1.165 millions Fr CFA en 1967, 1.644 millions en 1966 et 1.421 millions en 1965.

LA FABRICATION DE BIERES ET DE BOISSONS GAZEUSES intéresse essentiellement 2 groupes qui disposent d'une capacité de production largement supérieure au niveau actuel de la consommation. Le chiffre d'affaires en nette augmentation a représenté 1.731 millions Fr CFA en 1968 pour les bières et boissons gazeuses contre 1.460 millions Fr CFA en 1967 et 1.370 millions Fr CFA en 1966.

Les 2 brasseries situées à Abidjan ont une capacité globale de 310.000 hl de bière par an. La production a poursuivi en 1968 (148.000 hl) la progression des années précédentes (128.000 hl en 1967 contre 115.000 hl en 1966 et 109.000 hl en 1965), sans toutefois atteindre le niveau exceptionnel de 1960 (171.000 hl), correspondant à un chiffre d'affaires de 871 millions Fr CFA en 1968 contre 708 millions Fr CFA en 1967, 648 millions Fr CFA en 1966 et 555 millions Fr CFA en 1965.

La Sté des brasseries de Côte d'Ivoire (BRACODI) dispose, à Abidjan, d'installations mises en service en octobre 1952 (brasserie, fabrique de boissons gazeuses et de glace alimentaire) et, à Bouaké, d'installations mises en service en 1959 (fabrique de boissons gazeuses, de glace alimentaire et atelier d'embouteillage de bière). La production a été de 126.000 hl de bière et de 116.000 hl de boissons gazeuses en 1967-1968 contre 105.000 hl de bière et 115.000 hl de boissons gazeuses en 1966-1967. Les investissements réalisés à mi-1969 représentaient 1,7 milliard Fr CFA dont 250 millions Fr CFA en 1968-1969. De nouvelles et importantes extensions des installations actuelles sont envisagées (500 millions Fr CFA d'investissements prévus en 1969-1970). Un programme plus important est à l'étude pour la période 1970-1973.

La Sté des limonaderies et brasseries d'Afrique (SOLIBRA) dispose d'une usine de fabrication de bière, de boissons gazeuses et de glace mise en service à Abidjan en janvier 1960. La capacité de production des installations est de 60.000 hl de bière et de 150.000 hl de boissons gazeuses par an. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de 600 millions Fr CFA par an. Les investissements réalisés représentaient un montant d'environ 800 millions Fr CFA à fin 1968. Des investissements nouveaux sont envisagés pour la création à Bouaké d'une fabrique de boissons gazeuses et de glace pour un montant de 30 millions Fr CFA.

Les 3 principales usines de boissons gazeuses sont celles de BRACODI à Abidjan et Bouaké (165.000 hl de capacité) et l'usine de SOLIBRA à Abidjan (150.000 hl de capacité) (cf. supra) et celle de la Sté des boissons hygiéniques de la Côte d'Ivoire (SOBOCI). La production qui est en augmentation régulière a dépassé les 300.000 hl en 1968 contre environ 190.000 hl en 1967, 173.000 hl en 1966 et 160.000 hl en 1965, représentant un chiffre d'affaires de 860 millions Fr CFA en 1968 contre 752 millions Fr CFA en 1967, 722 millions Fr CFA en 1966 et 609 millions Fr CFA en 1965.

La Sté des boissons hygiéniques de la Côte d'Ivoire (SOBOCI), filiale commune à la CFAO, la SOGEPAL et la SCOA, dispose à Abidjan depuis 1967 d'une usine de boissons gazeuses d'une capacité de 40.000 hl par an. La production a été de 25.000 hl en 1968 contre 20.000 hl en 1967. Les investissements totaux réalisés représentaient 80 millions Fr CFA à fin 1968.

LA FABRICATION DE LA GLACE, effectuée à Abidjan en dehors de la SOGIP qui approvisionne exclusivement les bateaux de pêche, par les 2 brasseries en annexe de leur activité principale, a représenté 80.000 T en 1968 dont 49.000 T pour la pêche contre 74.000 T en 1967, 76.000 T en 1966 et 63.000 T en 1965, correspondant à un chiffre d'affaires de 236 millions Fr CFA en 1968 dont 82 millions Fr CFA pour la SOGIP contre 225 millions Fr CFA en 1967, 211 millions Fr CFA en 1966 et 180 millions Fr CFA en 1965.

La production de BRACODI est en augmentation avec 53.000 T de glace en 1967-1968 pour une capacité actuelle de 220 T/jour (dont 15 T/jour à Bouaké) contre 44.000 T en 1966-1967. La production de la SOGIP est en légère diminution avec 15.000 T de glace en 1968 pour une capacité de 60 T/jour contre 16.650 T en 1967.

La création de la nouvelle unité de fabrication de glace de la SOCEF (150 T/jour) dont le démarrage est prévu fin 1970 augmentera le potentiel de fabrication de la Côte d'Ivoire de 40.000 à 45.000 T de glace par an.

LES AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DU TABAC comportent notamment un important projet de création d'une industrie sucrière.

L'INDUSTRIE DU LAIT n'est plus représentée que par une entreprise depuis la cessation d'activité en 1969 d'AFRILAIT, filiale notamment de GERVAIS-DANONE et de la SCOA, qui avait représenté des investissements de 460 millions Fr CFA.

L'usine de la Sté ivoirienne de produits laitiers (IVOIRLAIT) ex-Bestlait, fonctionne depuis mars 1963 avec une capacité de production de 6.000 litres en équivalence de lait frais par jour. La production a été de 850.000 l de lait reconstitué et transformé en 1967 contre 700.000 l en 1966 et 600.000 l en 1965. Les prévisions pour 1968 portaient sur 1 million de litres. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 60 millions Fr CFA dont 10 millions Fr CFA effectués en 1966 et 1967.

Un projet concerne la création d'une usine de fabrication de lait concentré. Des propositions ont été présentées au gouvernement de la Côte d'Ivoire par Nestlé-France à travers la CAPRAL (cf. supra) ainsi que par la sté hollandaise Friesland et la sté française Superlait. Les investissements représentaient un ordre de grandeur de 500 millions Fr CFA pour une production initiale de 300.000 caisses de lait concentré sucré et non sucré correspondant au total à la couverture d'environ 70 % du marché ivoirien actuel.

LE PROJET DE CREATION D'UNE INDUSTRIE SUCRIERE, déjà prévue par les Perspectives décennales au cours du 2ème quinquennat et retenu par la 1ère Esquisse du plan 1971-1975, est maintenant en voie de réalisation. Des propositions ont été demandées par le gouvernement ivoirien à 2 groupes privés français.

L'étude de l'implantation d'un complexe sucrier agro-industriel en Côte d'Ivoire est actuellement en cours par la Sté sucrière de Côte d'Ivoire (SOCUCI) constituée en janvier 1968 notamment entre les 2 groupes sucriers du Congo (SIAN) et de Madagascar (CEGEPAR et Raffineries de sucre de Saint-Louis) et la République de Côte d'Ivoire ainsi que par le groupe Mimran (cf. infra).

L'expérimentation de la culture industrielle de la canne à sucre qui a été poursuivie par l'IRAT sur les 2 points de Ferkessédougou et Kougou, près de Bouaflé et également à Maminingui, dans la région de Mankono, s'est évérée favorable. L'installation d'un complexe agro-industriel sucrier, prévue initialement à Koudougou (près de Bouaflé) à proximité du barrage hydro-électrique de Kossou, devrait finalement être effectuée à Ferkessédougou où les investissements seront moindres, les cultures ne nécessitant probablement pas d'irrigation.

La capacité de production envisagée serait de 30.000 T par an de sucre raffiné extensible ultérieurement à 50.000 T, à partir de 6.000 ha de plantations. L'approvisionnement du marché ivoirien (50.000 T de sucre prévu en 1975 et 70.000 T en 1980) tient compte de l'engagement d'achat de 10.000 T de sucre par an à la Haute-Volta. Les investissements seraient de l'ordre de 5 milliards Fr CFA dont 3,5 milliards Fr CFA pour la sucrerie-raffinerie et 1,5 milliard Fr CFA pour les plantations. La réalisation de la sucrerie-raffinerie pourrait être entreprise en 1971 et achevée fin 1972 pour traiter la récolte 1972-1973 à 50 % de la capacité de l'usine.

La position du gouvernement ivoirien, concernant la forme juridique de la société et les modalités d'intervention et d'assistance du secteur privé, ne semble cependant pas avoir été définitivement arrêtée bien "que le gouvernement confiera à des investisseurs privés la réalisation des 4.000 ha de plantations initiaux de canne prévus" (Loi-Programme 1970-1972).

La réalisation d'une agglomèrerie, entreprise à Abidjan-Koumassi par M. Demba DRAME, après accord avec la SOSUCI qui n'a pas été suivi d'effet, a été reprise par le groupe Mimran. Les investissements représenteraient un montant de 400 millions Fr CFA pour une capacité de 30.000 T de sucre en morceaux par an.

LA CONFISERIE n'a essentiellement concerné jusqu'à présent que la Sté Antoine Abinader & Cie mise en service à Abidjan en 1962 dont les fabrications (600 T par an pour une capacité de 8 T/jour de bonbons et 3 T/jour de chewing-gum) représente environ les 2/3 de la production ivoirienne. Les investissements réalisés sont d'une vingtaine de millions Fr CFA. Les installations de la SIACI représentent une dizaine de millions Fr CFA d'investissements.

Un projet de confiserie est en cours de réalisation à Abidjan, dans l'enceinte de la minoterie des Grands moulins d'Abidjan (GMA), par la CIPA (cf. supra). La capacité de l'installation, qui sera mise en service en juillet-août 1970, sera de 2,5 T/jour de bonbons.

UN PROJET DE CHOCOLATERIE, prévu par la 1ère Esquisse du plan au cours du 1er quinquennat (1966-1970) sous forme d'une unité intégrée dans l'usine de trituration de fèves de cacao, est toujours à l'étude à Abidjan conformément aux prévisions du plan par la Sté africaine de cacao (SACO), filiale du Cacao Barry. La capacité de l'usine, serait de 1.500 à 2.000 T de produits chocolatés par an (chocolat, poudre de cacao, pâte d'arachide, beurre de cacahuètes et bâtons de chocolat fourré ...). Les investissements financés par la SACO, représenteraient un montant de 100 à 150 millions Fr CFA.

LA FABRICATION DE CIGARETTES est effectuée par la Manufacture de tabacs de Côte d'Ivoire (MTCI), filiale du groupe Bastos, dont l'usine de Bouaké a été mise en service en 1956. La production destinée essentiellement au marché ivoirien a été de 58 millions de paquets (1.160 T) en 1968 contre 55.061.750 paquets (1.100 T) en 1967, 52.149.500 paquets (1.040 T) en 1966, 50.550.000 paquets (1.000 T) en 1965, 43.120.000 paquets (880 T) en 1962 et 12 millions de paquets en 1957 (240 T), pour une capacité de 72 millions de paquets de cigarettes par an (1.440 T). Les prévisions pour 1969 portent sur 60 millions de paquets (1.200 T). L'approvisionnement de la Manufacture est assuré en partie par du tabac local traité et conditionné par la CAITA. Le chiffre d'affaires a été de 2.500 millions Fr CFA en 1968 contre 2.325.160.000 Fr CFA en 1967 et 2.148.425.251 Fr CFA en 1966. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 360 millions Fr CFA dont 60 millions Fr CFA en 1968 pour la réalisation d'un programme d'extension et l'installation d'une chaîne de préparation de tabacs blonds.

LES INSTALLATIONS D'ABATTAGE DE VIANDE comprennent essentiellement l'abattoir frigorifique municipal d'Abidjan et l'abattoir municipal de Bouaké qui ne comporte pas de chambre froide. En raison de l'insuffisance et de l'ancienneté des installations actuelles, la réalisation de nouveaux équipements est envisagée à partir de 1970.

L'abattoir frigorifique municipal d'Abidjan a été mis en service à Port-Bouët en 1959. La production de viande fraîche a porté sur 6.750 T en 1968 contre 6.468 T en 1967 correspondant à 45.000 et 43.112 bovins abattus respectivement en 1968 et en 1967. La capacité, déjà saturée depuis 1965, est de l'ordre de 6.000 T de viande par an. La capacité des chambres froides est de 1.000 m3 et la puissance frigorifique totale de 75.000 frigories/heure. Les investissements réalisés ont représenté

un montant de 100 millions Fr CFA. Aucun investissement nouveau n'a été effectué au cours des 2 dernières années. Les autres installations sont notamment représentées par le complexe formé par le Centre de production fourragère de Koumassi, financé par le FAC (30 millions Fr CFA) et par le BSIE (20,4 millions Fr CFA) et géré par la SATMACI et par le marché à bétail de Port-Bouët, à proximité de l'abattoir, dont les travaux, financés par un crédit de 120 millions Fr CFA du BSIE, ont été terminés en octobre 1967.

L'abattoir de Bouaké, situé à 5 km de la ville, comprend un hall d'abattage de bovins, un abattoir annexe pour les porcs et une triperie, mais ne dispose d'aucune chambre froide de ressuage, les carcasses devant être transportées dans les chambres froides collectives du marché de la ville.

Les projets concernent la construction de 2 nouveaux abattoirs à Abidjan et Bouaké, destinés à remplacer les abattoirs actuels.

Les études techniques relatives à la constitution du dossier d'appel d'offres du nouvel abattoir frigorifique d'Abidjan devraient être achevées fin 1969, pour permettre le lancement de l'appel d'offres au début de 1970. Les installations, d'une capacité journalière de 42 T de viande fraiche dont 36 T de bovins (240 boeufs), de 42 T de viande réfrigérée et de 14 T de viande foraine stockée, comprendront également une triperie-boyauterie et un atelier de récupération des sous-produits pour la fabrication de poudres. Les nouvelles installations de stockage de viande foraine seraient installées dans l'actuel frigorifique. Les investissements seraient de l'ordre de 600 millions Fr CFA. La mise en service d'un nouvel abattoir est envisagée pour fin 1972.

Les études techniques relatives à l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'un abattoir frigorifique à Bouaké ont été entreprises en 1969 sur un crédit FAC. Les installations d'un nouvel abattoir à Bouaké devraient comporter un équipement frigorifique d'une capacité journalière de réfrigération de 11 T et de conservation de 3 T. Les investissements représenteraient un montant d'environ 200 millions Fr CFA. Le lancement de l'appel d'offres serait effectué en 1971. La mise en service des installations pourrait intervenir fin 1973.

II.- L'ENERGIE ET L'EAU

Le secteur énergie, eau, pétrole,qui constitue l'un des secteurs clés du développement industriel de la Côte d'Ivoire, a enregistré depuis 1960 une très forte progression. Le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur a atteint environ 10 milliards Fr CFA en 1968 (+ 11 %) contre près de 9 milliards Fr CFA en 1967 et 7 milliards Fr CFA en 1966, plaçant ce secteur à la seconde place dans la production industrielle ivoirienne (15 % du chiffre d'affaires total), après les industries alimentaires (20 milliards Fr CFA). Les investissements effectués dans le secteur de l'énergie étaient estimés à 24.177 millions Fr CFA à fin 1967 contre 23.227 millions Fr CFA à fin 1966.

A.- L'ELECTRICITE

L'ELECTRIFICATION, effectuée par l'Energie électrique de la Côte d'Ivoire (EECI), Sté d'économie mixte créée en 1952 à Abidjan, dont le capital porté en 1968 à 1.400 millions Fr CFA est réparti notamment entre la République de Côte d'Ivoire, l'EDF, la SAFELEC et la CCCE, intéresse maintenant une soixantaine d'agglomérations urbaines ou rurales (13 localités dans la région interconnectée d'Abidjan, 8 centres urbains secondaires et une trentaine de petits centres urbains ou ruraux. "20 nouveaux centres seront équipés au cours des années 1969 et 1970. Au terme de l'actuelle décennie, toutes les villes de plus de 5.000 habitants seront électrifiées" (discours de M. DIAWARA du 17 février 1969).

La puissance installée totale est passée de 99.500 kW à fin 1967 à 135.324 kW fin 1968 dont 112.000 kW pour la région interconnectée d'Abidjan, qui bénéficie d'un régime hydraulique (50.000 kW pour Ayamé I et Ayamé II) et thermique (62.000 kW dont 32.000 k pour Vridi I mise en service fin 1969) et près de 25.000 kW pour les centres régionaux. La puissance installée des 33 centres régionaux qui représente 18 % est répartie entre la centrale de Bouaké pour 8.000 kW, les 9 centres secondaires (Abengourou, Daloa, Dimbokro, Gagnoa, Korhogo, Man, San Pedro, Sassandra et Yamoussoukro) pour 11.000 kW et les 23 centres urbains et ruraux pour 6.000 kW. Les premiers groupes rapides fonctionnant au fuel 1.500 secondes Redwood ont été installées en 1969.

Le transport est effectué par 2 lignes sous 90 Kv chacune de 140 km de longueur, reliant les 2 centrales hydroélectriques d'Ayamé à Abidjan. La centrale de Vridi est raccordée sur la boucle 90 Kv d'Abidjan. Le raccordement 90 Kv de la centrale du port est en cours. Un réseau de transport en 30 Kv, de 450 km, commence à se développer, tant dans la région d'Abidjan que dans l'intérieur du pays.

La production totale a plus que quintuplé de 1960 à 1968 : 372 millions kWh en 1968 dont 257 millions kWh hydraulique et 83 millions kWh thermique contre 314 millions kWh en 1967 et 276 millions kWh en 1966.

La puissance de pointe du réseau interconnecté est passée d'environ 11.000 kW en 1960 à 40.000 kW en 1966 et 52.000 kW en 1967 et celle de Bouaké d'environ 800 kW en 1960 à 3.000 kW en 1966 et 3.440 kW en 1967.

La production brute du réseau interconnecté d'Abidjan a été en augmentation de 18 % en 1968 avec 321 millions kWh en 1968 contre 271.700 millions kWh en 1967.

L'augmentation de la production de la centrale de Bouaké est de 12 % ; celle des centres régionaux, Bouaké non compris, est de 23 %.

La consommation de la zone interconnectée d'Abidjan où sont concentrées les principales industries du pays, représente 83 % de la consommation globale, soit 256 millions kWh sur 317 millions kWh en 1968 par rapport à 225 millions kWh sur 270 millions kWh en 1967.

La part de l'énergie vendue en HT s'est accrue régulièrement, passant de 20 % en 1952 à 43 % en 1962 et à près de 51 % en 1968. La climatisation, peu répandue avant 1960, représente actuellement 53 % de l'énergie consommée en BT.

Les tarifs actuels en vigueur depuis le 1er février 1964 (16 Fr CFA le kWh en HT) sont identiques sur l'ensemble du territoire.

Le nombre d'abonnés est de près de 65.000 à fin 1968, contre 56.525 à fin 1967, en BT et de 447 abonnés à fin 1968, contre 421 à fin 1967 et 200 en 1962, en HT. La puissance souscrite totalise 46.000 KVA.

Le chiffre d'affaires des ventes d'électricité de l'EECI, en augmentation de 18 %, est passé de 3.354 millions Fr CFA en 1967 à 3.943 en 1968, dont notamment 2.521 millions Fr CFA pour la BT et 1.422 millions Fr CFA pour la HT, correspondant à la vente de 317 millions de kWh en 1968 contre 271 millions en 1967 et 241 millions en 1966.

Les investissements totaux réalisés par EECI s'élevaient fin 1968, pour l'électricité à 20.163 millions Fr CFA dont 1.838 millions Fr CFA réalisés en 1968, 972 millions Fr CFA en 1967 et 12.772 millions Fr CFA de 1960 à fin 1966, dont le financement a été assuré par 5.300 millions Fr CFA de fonds propres, 3.200 millions Fr CFA de ressources extérieures et 8.600 millions Fr CFA d'emprunts EECI. La réalisation de Vridi I, livrée clés en main par Alsthom, a représenté un montant de 2 milliards Fr CFA, soit environ 60 % du chiffre d'affaires d'EECI en 1967, financés par un prêt FAC sur 15 ans de 400 millions Fr CFA, un prêt à long terme de la CCCE de 1 milliard Fr CFA et des crédits fournisseurs garantis par la COFACE de 600 millions Fr CFA. 1,3 milliard Fr CFA d'investissements nouveaux sont prévus pour 1970 dont 160 millions Fr CFA financés par l'EECI (un nouveau groupe de 1.000 kW à Daloa, l'électrification de 20 nouveaux villages dans la région interconnectée ...).

LE DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT ENERGETIQUE doit se poursuivre au rythme de l'expansion économique, les taux de progression de la consommation retenus par les études d'EDF et de la Sté Kaiser s'établissant à 18 % pour la période 1965-1970, environ 14 % de 1970 à 1975 et 12 % de 1975 à 1980.

Les prévisions de production, sans tenir compte de certains projets industriels non encore décidés, comme la pelletisation du minerai de fer de Bangolo et la production de pâte à papier, portent actuellement sur 530 millions kWh en 1970 (440 millions à Abidjan), 1.050 millions en 1975 (850 millions à Abidjan) et 1.875 millions en 1980 (1.500 millions à Abidjan). La puissance de pointe de la région d'Abidjan passerait de 57.000 kW en 1968 à 72.000 kW en 1970, 160.000 kW en 1975 et 300.000 kW en 1980.

2 projets importants sont en voie de réalisation.

- Le développement de la centrale de Vridi, qui pourrait atteindre sa pleine capacité (240.000 kW) vers 1981, se poursuit avec la construction d'une 2ème tranche de 32.000 kW (notamment sur crédits FAC de 400 millions Fr CFA accordés le 14 mai 1968 et sur un prêt CCCE de 1 milliard Fr CFA) dont la mise en service est intervenue en mars 1970. Le coût total de la 2ème tranche est évalué à 2 milliards Fr CFA comme pour la 1ère tranche.

- L'équipement complet du barrage de Kossou devrait permettre de disposer de 116.000 kW en mars 1973 et de 174.000 kW en 1977 lorsque la retenue d'eau sera pleine. La productibilité totale est estimée à 535 millions kWh. La centrale de Kossou sera reliée à Abidjan par une ligne sous 225 Kv et à Bouaké par une ligne sous 90 Kv puis, de 1973 à 1976, à Gagnoa, Bongouanou et Douala par des lignes sous 90 Kv (cf. chapitre Grands travaux).

Le coût de l'opération est évalué à 105 millions dollars, soit 26,25 milliards Fr CFA uniquement pour les travaux et réalisations concernant l'énergie. Le financement proviendra d'un prêt de l'Import-Export Bank (36,5 millions dollars ou 9.125 millions Fr CFA), accordé le 16 avril 1968, d'un prêt italien de 35 millions dollars (8.750 millions Fr CFA), et d'une participation ivoirienne de 33,5 millions dollars (8.375 millions Fr CFA), sur lesquels 5.742 millions ont été inscrits au BSIE 1969).

Les investissements prévus par la nouvelle Loi-programme pour 3 ans (1970-fin 1972) représentent un montant de plus de 22 milliards Fr CFA (dont près de 16 milliards pour Kossou contre 3,6 en 1969) dans le cadre d'un programme d'un montant de 35 milliards Fr CFA envisagés pour la période 1971-1975.

3 nouvelles unités thermiques d'une puissance globale de 180 MW sont prévues à Vridi dont 60 MW vers 1978, 60 MW vers 1980 et 60 MW vers 1981, en vue de porter la puissance totale du site de Vridi à sa pleine capacité, soit 240 MW.

"De nouveaux équipements thermiques seront nécessaires à partir de 1978, au rythme de 60 MW tous les deux ans, pour faire face à l'accroissement de la demande en attendant que de nouveaux sites hydroélectriques, dont la prospection est d'ores et déjà entreprise, soient équipés en vue de faire face aux besoins de la décennie 1980-1990".

"L'énergie électrique de la Côte d'Ivoire constitue de plus en plus un support de notre développement économique : les investissements productifs qu'elle réalise, préparent et autorisent les autres investissements productifs du pays, et notamment les gros consommateurs d'énergie que sont les investissements industriels". (Discours de M. DIAWARA du 17 février 1969).

B.- LE PETROLE

LE RAFFINAGE DE PETROLE est effectué à Abidjan depuis septembre 1965 par la Sté ivoirienne de raffinage (SIR), société créée en octobre 1962 au capital de 1 milliard Fr CFA réparti entre Elf Union (25 %), Mobil mediterranean and Africa Inc (18,2 %), Sté Shell de l'Afrique occidentale (14,7 %), la Cie française des pétroles (CFP) (13 %), British petroleum overseas refining Cy Ltd (10,2 %), la République de Côte d'Ivoire (10 %), Texaco Inc (7,9 %) et Esso Africa Inc (1 %).

La capacité de raffinage, qui est de l'ordre de 700.000 T par an de pétrole brut, a permis de couvrir dès 1967 environ 95 % des besoins de la Côte d'Ivoire ainsi que ceux du Mali-est et de la Haute-Volta en totalité. Les excédents de butane et de fuel oil ont été exportés principalement vers le Nigeria (butane) et le Sénégal (fuel oil). Les prévisions portent sur 700.000 T de produits raffinés en 1970 contre 680.000 T en 1968 (230.000 T de fuel) dont 313.000 T pour l'exportation et 630.000 T en 1967 (220.000 T de fuel) dont 290.000 T pour l'exportation. La production disponible pour la Côte d'Ivoire a été de 376.000 T de produits divers en 1968 contre 348.000 en 1967, 303.000 en 1966. Le chiffre d'affaires a été de 4.458 millions Fr CFA en 1968 contre 4.112 millions Fr CFA en 1967, 3.418.647.000 Fr CFA en 1966 et 858.709.814 Fr CFA de septembre à décembre 1965. Les prévisions pour 1969 portent sur un montant de 4.262 millions Fr CFA. Les ventes ont été effectuées à l'exportation pour plus de 212.000 T en 1968. L'approvisionnement de la raffinerie en 1968 a été assuré par du pétrole brut d'Algérie et du Gabon alors que des importations hors zone franc avaient été réalisées en 1967 (Nigeria, Arzew et Murban). Les investissements réalisés à fin 1968 représentent un montant de 4.300 millions Fr CFA. Une extension de la capacité de raffinage à 1 million de tonnes de pétrole brut par an représentant des investissements nouveaux d'un montant de l'ordre de 2 milliards Fr CFA, est en cours. La mise en service est prévue pour le 1er trimestre 1972.

LA FORMULATION DES LUBRIFIANTS intéresse deux entreprises depuis novembre 1969. La capacité de production ivoirienne est maintenant de 12.000 m3 par an.

L'usine de la Sté ivoirienne de fabrication de lubrifiants et d'insecticides (SIFLI), société du groupe Shell, agréée au code des investissements en février 1960 a été mise en service à Abidjan en octobre 1966. La production a été de 3.500 T d'huile en 1968 contre 3.000 T en 1967 et 400 T en 1966 pour une capacité de production de 6.000 T par an. Le chiffre d'affaires a représenté 217 millions Fr CFA en 1968 contre 202 millions Fr CFA en 1967 et 26 millions Fr CFA en 1966. Les ventes sont effectuées sur le marché local (127 millions Fr CFA) et à l'exportation (75 millions Fr CFA). Les investissements représentaient à fin 1967 123 millions Fr CFA. Des investissements de 16 millions Fr CFA étaient prévus en 1968 pour l'augmentation de la capacité de stockage et de conditionnement.

L'usine de la Sté lubrifiants Texaco (LUBTEX), créée en juillet 1968 et agréée au code des investissements en septembre 1968, a été mise en service à Abidjan en novembre 1969. La capacité de production est de 5.000 à 6.000 T d'huiles lubrifiantes par an. Les investissements ont représenté un montant de 132 millions Fr CFA.

C.- L'EAU

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU sont effectuées depuis 1959 à Abidjan par la Sté de dsitribution d'eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) à laquelle a été confiée depuis la gestion de 5 nouveaux centres précédemment assurée par l'EECI : Bingerville depuis janvier 1960, Bouaké depuis juillet 1966, Grand-Bassam, Bonoua et Adiaké depuis avril 1967. La gestion des 27 autres centres urbains dotés de réseaux modernes d'eau potable est assurée par l'EECI.

SODECI

A Abidjan, d'après la 1ère Esquisse du plan (1971-1975) "il n'y a pas de problème d'alimentation en eau grâce aux sables aquifères au nord de la lagune". La production d'eau a été de près de 20 millions de m3 en 1968 contre 19 millions en 1967, pour une capacité de production de plus de 80.000 m3/jour et de stockage de 21.000 m3. La capacité des 5 stations de neutralisation dont celle de Bingerville et celle de la zone ouest d'Abidjan, mises en service respectivement en novembre 1968 et début 1969, est de 5.600 m3 par heure.

A Bouaké, la situation s'est améliorée avec la mise en service, en août 1966 du barrage de retenue (2,5 millions m3 d'eau) sur la rivière Kan, financé sur crédits FED. La capacité de production est de l'ordre de 5.000 m3/jour pour une capacité de stockage de 2.500 m3/jour. La production d'eau a été de 1,5 million m3 en 1968 contre 1,3 million m3 en 1967.

Dans les autres centres concédés à la SODECI (Bingerville, Grand-Bassam, Bonoua, Adiaké), les ventes se sont élevées à plus de 500.000 m3 en 1968 contre 459.000 m3 en 1967.

Le chiffre d'affaires total (eau et travaux) de la SODECI, y compris les taxes, a atteint 808 millions Fr CFA en 1968 contre 600 millions en 1967. Les investissements effectués par la société à fin 1968 représentaient un montant de 360 millions Fr CFA.

Les travaux en cours de réalisation visent à porter la capacité de production d'eau d'Abidjan, grâce à 3 nouveaux forages, de 85.000 m3/jour à 100.000 m3/jour au cours du premier semestre 1970. La recherche de nouvelles ressources en eau souterraine est par ailleurs entreprise compte tenu des prévisions de développement de la ville d'Abidjan (1.100.000 habitants en 1980 nécessitant une production journalière de 150.000 m3 d'eau). Un programme d'extension du réseau de Bouaké est en cours d'exécution.

EECI

L'Energie électrique de Côte d'Ivoire (EECI) exploite en concession les installations de production d'eau de 27 centres (Abengourou, Aboisso, Adzopé, Agboville ...).

La production a été de 3.032.000 m3 d'eau en 1968 contre 2.524.000 m3 en 1967 soit une progression de 20 %.

Les ventes ont représenté un montant de 200 millions Fr CFA en 1968 contre 177 millions Fr CFA en 1967 soit une progression de 13 %.

Le nombre d'abonnés est passé de 3.900 à fin 1967 à 4.936 à fin 1968.

III.- LES MINES

Le chiffre d'affaires des industries minières, en progression de 1960 à 1965 (année record), a enregistré une nouvelle diminution en 1968 due à la chûte des cours du manganèse, avec 1,3 milliard Fr CFA contre 1,5 milliard Fr CFA en 1967, 1,7 milliard Fr CFA en 1966 et 1,8 milliard Fr CFA en 1965.

Les investissements effectués dans le secteur des industries minières qui comptait encore 4 entreprises principales en 1968, représentaient 3.450 millions Fr CFA au 1er janvier 1968 contre 3.490 millions Fr CFA au 1er janvier 1967, dont 900 millions Fr CFA réalisés de 1960 à 1966. En dehors de l'extension des entreprises minières existantes (diamant : 500 millions Fr CFA), le principal projet concerne l'exploitation du gisement de fer de Bangolo.

"Si jusqu'à présent la production minière a eu un caractère assez limité, plusieurs éléments permettent de montrer un certain optimisme quant à l'avenir de l'exploitation du sous-sol national". (Discours de M. Konan BEDIE - Présentation du budget 1969).

LA PRODUCTION MINIERE IVOIRIENNE, qui intéresse essentiellement 2 substances, a enregistré en 1968 une nouvelle baisse avec une valeur globale de 1.360 millions Fr CFA contre 1.610 millions Fr CFA en 1967, 1.753 millions Fr CFA en 1966, 1.800 millions Fr CFA en 1965 et 1.560 millions Fr CFA en 1964 en raison de la baisse des cours du manganèse (rapport sommaire établi par la direction des mines et de la géologie).

Les exportations de substances minérales sont passées de 1.410 millions Fr CFA en 1963 à 1.437 millions en 1964, 1.792 millions en 1965, 1.665 millions en 1966, 1.508 millions en 1967 et 1.358 millions en 1968 dont 944 millions pour les diamants (190.000 carats) et 414 millions pour le minerai de manganèse (119.000 T).

La production de diamants, effectuée par 3 sociétés, a progressé de plus de 6 % en 1968. "Il est vraisemblable qu'elle va se stabiliser à ce niveau pendant une courte période, jusqu'à ce que l'ouverture d'une nouvelle exploitation la fasse croître

sensiblement". Cependant, l'exploitation de diamants d'alluvions-éluvions "cessera sans doute par épuisement vers 1980". Des recherches en cours sur les kimberlites "pourraient conduire à une exploitation souterraine après 1975". "A titre d'hypothèse, une production de 200.000 carats a été retenue pour 1980 (150.000 carats en 1980 selon la SAREMCI), contre 186.500 carats en 1968."

La SA de recherches et d'exploitation minières (SAREMCI), principale entreprise exploitante, installée en Côte d'Ivoire depuis 1946, et dont les gisements sont situés à Tortiya, au sud de Korhogo, a produit 160.400 carats en 1968 contre 150.346 en 1967, 160.126 en 1966, 171.940 en 1965 et 175.750 en 1964.

L'augmentation est due à la progression de la teneur moyenne en carat au m3, car la société est obligée de limiter ses objectifs en raison de l'amenuisement des réserves et aussi de l'appauvrissement des teneurs. "Cette société procède, depuis 1967, à la réalisation d'un important programme d'investissements, qui doit se poursuivre jusqu'en 1972, afin de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité des moyens de production : renouvellement du parc des engins de terrassement et de transport, modification ou remplacement de certaines unités de traitement du minerai dans les laveries. Enfin, dès 1969, l'étude des minéralisations va être accélérée. Il est possible que de nouvelles réserves soient ainsi mises à vue. Quant à la production, elle sera du même ordre de grandeur qu'en 1968". (Rapport de la direction des mines et de la géologie, 1968).

Les investissements réalisés à la fin de 1967 représentaient un montant supérieur à 1 milliard Fr CFA. De nouveaux investissements sont prévus notamment pour la modernisation des 3 usines de traitement et la poursuite de l'étude de concentration du minerai.

La Sté minière des Bandamas (SMB), filiale de la SAREMCI, a produit sur le Bou, en aval de Tortiya, où une nouvelle laverie d'une capacité de production de 2.000 m3 par mois a été mise en route en juin 1966, 6.314 carats en 1968 contre 3.027 carats en 1967, 1.391 carats en 1966 et 1.146 carats en 1965. L'exploitation-pilote de Marahoué, arrêtée en août 1965, n'a pas été remise en activité. Les prévisions de production portent sur 8.000 carats en 1969.

La Sté diamantifère de Côte d'Ivoire (SODIAMCI), filiale de l'Auxiliaire minière, qui exploite depuis 1964, a produit à partir du gisement de Toubaboukou, à 30 km au nord de Séguéla, 19.780 carats seulement en 1968 contre 22.308 en 1967, 21.912 en 1966 et 25.207 en 1965, soit la plus faible production depuis 1962. Pour différentes raisons, le matériel n'a pas eu le rendement escompté. En fait, 134.500 m3 seulement de graviers ont été traités en 1968, contre 140.500 m3 en 1967 et 100.000 m3 en 1966, au lieu des 180.000 à 200.000 m3 prévus. L'installation d'une station autonome de débourbage mise en service en août 1966 d'une part, et l'extension de la capacité des 2 laveries portée à 50 m3/heure ainsi que l'installation d'une unité de traitement des échantillons de 18.000 m3 (capacité double de celle des 2 usines actuelles) d'autre part, entreprises en 1968, ont contribué à l'augmentation de la capacité de traitement des usines qui est actuellement de 40/50 m3 par heure. L'accélération en 1969 de l'échantillonnage des gisements devrait permettre une meilleure sélection des minerais et une amélioration des teneurs, qui ne se fera cependant pas sentir avant 1970. La production 1969 sera donc essentiellement au même niveau que celle de 1968 (rapport de la direction des mines et de la géologie, 1968).

.../

La production de manganèse de la Cie de Mokta qui avait démarré en mai 1960 dans la région de Grand Lahou a été arrêtée définitivement en mars 1970, en raison de la baisse des cours mondiaux. Les exportations du début à la fin de l'exploitation ont représenté 1.150.000 T environ. Les investissements totaux représentaient à fin 1969 1 milliard Fr CFA. L'épuisement du gisement actuel exploité au rythme de 150.000 T par an serait intervenu de toute façon vers 1976.

LE PROJET d'exploitation des gisements de fer de Bangolo a fait l'objet de la signature d'une convention d'établissement entre la République de Côte d'Ivoire et la Sté PICKANDS MATHER en décembre 1968. L'étude du permis de recherche de 10.350 km2, qui se poursuivra sur plusieurs années, a débuté en 1969. "Il apparait d'ores et déjà que le volume unitaire des principaux gisements étudiés est suffisant pour assurer l'exploitation envisagée" (rapport de la direction des mines et de la géologie - 1969).

La possibilité d'exploitation des gisements de fer de Bangolo, reconnus dès 1932-33 au sud-est des monts Nimba, est seulement apparue récemment.

Les progrès techniques permettent maintenant d'évacuer par pipe-line, sur de grandes distances, le minerai préalablement broyé sous forme d'une boue semi-liquide (pulpe) et, après décantation, de la concentrer en pellets avant l'exportation.

Le gisement de Bangolo, situé à environ 50 km au sud de Man et à 270 km de San Pedro renfermerait des réserves de l'ordre de 1 milliard T de minerai à 42 % de fer.

Le développement économique de la Côte d'Ivoire présente des conditions favorables à cette exploitation.

- La réalisation du Port de San Pedro permettra l'exportation de la production.
- Le crédit international de la Côte d'Ivoire et sa politique libérale attirent les investissements.

La Sté américaine MICKANDS MATHER and Co international, spécialisée dans le traitement des minerais de faible teneur dont l'exploitation est impossible par les méthodes classiques, qui a produit en 1967 notamment 18 millions T de minerai aux Etats-Unis, au Canada et en Australie, s'est déclarée, au cours de l'été 1966, intéressée par une investigation plus approfondie des gisements.

La 1ère esquisse du plan quinquennal de développement prévoit pour l'exploitation du fer des investissements de 30 milliards Fr CFA durant la période 1971-75 et de 16 milliards durant la période 1976-80, ainsi qu'une production de 3 millions T en 1975 et de 5 millions T en 1980.

Les principales caractéristiques de l'exploitation envisagée seront précisées après la prospection définitive qui va être entreprise par Pickands Mather.

La production serait de l'ordre de 5 millions T de minerais pelletisés par an.

.../

Les investissements de base, pour une production de 5 millions T, sont actuellement estimés à environ 185 millions dollars (environ 45 milliards Fr CFA), dont "une part non négligeable, encore que difficile à préciser à l'heure actuelle, sera effectuée en Côte d'Ivoire sous forme d'achats locaux et de salaires versés à plusieurs milliers de personnes" (rapport de M. Aimé BAROU).

- La répartition des investissements concerne l'extraction et le broyage pour 35 millions dollars (8,7 milliards Fr CFA), l'usine de concentration et les installations d'énergie pour 50 millions dollars (12,5 milliards Fr CFA), le pipe-line de transport de pulpe pour 25 millions dollars (6 milliards Fr CFA), l'usine de pelletisation pour 50 millions dollars (12,5 milliards Fr CFA), les installations portuaires pour 25 millions dollars (6 milliards Fr CFA).

- Le financement proviendra d'une part de la Sté Pickands Mather et d'autre part de sociétés sidérurgiques qui obtiendront, en contre partie, le droit d'achat d'une part proportionnelle de la production dont le placement sera ainsi facilité.

La consommation d'énergie électrique sera de l'ordre de 300 millions kWh, soit un peu moins que la consommation actuelle de la Côte d'Ivoire.

Les effets de l'exploitation sur l'économie ivoirienne devraient provoquer "une activité indirecte considérable" (rapport de M. Aimé BAROU).

Les salaires distribués au personnel de l'entreprise seront nettement supérieurs à 2 milliards Fr CFA par an, tandis que les ressources fiscales provenant de la seule taxation des produits exportés s'éleveront au minimum à 700 millions.

Une sté d'exploitation, à laquelle la Sté Pickands Mather transmettra l'intégralité de ses droits et obligations après ses prospections, sera créée entre Pickands Mather et des stés sidérurgiques.

La durée de la Convention est fixée à 33 ans à partir de la date d'attribution des concessions d'exploitation, soit au total à 37 ans compte tenu de la période de prospection qui aura une durée maximum de 4 ans.

La loi du 3 septembre 1959 prévoit une durée maximum de 25 ans, majorée, le cas échéant d'une période d'au plus 5 ans pour les délais normaux d'installation.

L'ACTIVITE DES RECHERCHES des secteurs privé et public s'est poursuivie en 1968, (diamants, matériaux divers ...).

La recherche d'hydrocarbures de nouveau envisagée après les récentes découvertes le long de la côte atlantique (Angola, Nigeria, Dahomey) pourrait reprendre en 1970, non plus en zone terrestre comme en 1963 mais dans la zone maritime qui s'étend sur 320 km de Fresco à la frontière du Ghana. L'élaboration d'une convention fixant le régime des futurs permissionnaires a été entreprise fin 1968 par le gouvernement ivoirien. Les pourparlers engagés avec un groupement constitué par la Sté ESSO SHELL et ERAP en vue de la mise au point d'une convention de recherches en mer et éventuellement d'exploitation se poursuivent normalement.

.../

IV.- MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le chiffre d'affaires des industries de production de matériaux de construction, qui est en augmentation, a été, sans les carrières (500 millions Fr CFA en 1968), d'environ 2,6 milliards Fr CFA en 1968 contre 2,2 milliards Fr CFA en 1967, 1,2 milliard Fr CFA en 1966 et 480 millions en 1965. Jusqu'en 1965, 85 % environ de la production en valeur étaient imputables à la SABM, producteur de béton manufacturé. L'entrée en service en 1965 de la première cimenterie (SICM), puis de la 2ème en 1967 (SCA), a entrainé un fort accroissement de la production locale de ciment.

LA FABRICATION DE CIMENT à partir de clinkers importés est effectuée à Abidjan par 2 usines de même capacité initiale. L'objectif du plan concernant l'augmentation de la capacité des 2 usines par l'adjonction d'un 2ème broyeur par usine (500.000 T en 1975 contre 300.000 T en 1968) sera atteint avant la date prévue. Les extensions en cours ou prévues porteront en effet la capacité des 2 usines à 560.000 T d'ici 1970, pour des investissements nouveaux de près de 240 millions Fr CFA. La production globale a été de 310.000 T de ciment en 1968 contre 285.000 T en 1967, 265.000 T en 1966 et 255.000 T en 1965.

La Sté ivoirienne de ciments et matériaux (SICM), filiale des Ciments d'Origny et de la SOCIMAT, et bénéficiaire d'une convention d'établissement signée en mai 1965, dispose d'une usine de broyage de clinkers, mise en service en zone portuaire d'Abidjan en septembre 1965. La production a été de 140.000 T de ciment en 1968 contre 120.000 T en 1967 et 100.000 T en 1966 pour une capacité portée en mars 1969 de 150.000 à 280.000 T de ciment par an avec l'installation d'un second broyeur de 130.000 T. Les investissements totaux représentent un montant de 520 millions Fr CFA dont 120 millions Fr CFA réalisés en 1969 pour l'extension de la capacité.

La Sté des ciments d'Abidjan (SCA), société d'économie mixte créée en janvier 1965 au capital de 120 millions Fr CFA réparti notamment entre la République de Côte d'Ivoire (40 %), la CFCD (24 %), la Sté des ciments de Marseille et d'outre-mer, la SCOA, ... et bénéficiaire d'une convention signée le 22 mai 1964, dispose en zone portuaire d'Abidjan d'une usine de broyage de clinkers mise en service au début de 1967. La production a été de 170.000 T en 1968 contre 120.000 T en 1967 pour une capacité initiale de 150.000 T par an en voie d'extension. Le chiffre d'affaires a atteint 840 millions Fr CFA en 1968. Les investissements réalisés ont représenté un montant de 400 millions Fr CFA. L'installation d'un 2ème broyeur, en vue de porter la capacité de l'usine à 280.000 T de ciment par an est prévue. Les investissements nouveaux représenteront un montant de 120 millions Fr CFA.

La fourniture de clinkers togolais à partir d'une usine de grande capacité (1.200.000 T par an) prévue à Lomé qui utiliserait les calcaires du gisement d'Avéta, est envisagée. Des études sont poursuivies à cette fin par la Sté des ciments de l'Afrique de l'ouest (CIMAO), créée en décembre 1968 entre la République togolaise, la République de Côte d'Ivoire et la Sté Lambert frères, promotrice du projet.

Un projet concerne par ailleurs la création par la CIMAO d'une usine de broyage de clinkers à San Pedro d'une capacité de 100.000 T de ciment par an. Les investissements représenteraient un montant de l'ordre de 300 millions F. CFA.

LA FABRICATION DE BRIQUES n'est effectuée que par 2 entreprises industrielles depuis la mise en service de la nouvelle briqueterie d'Abidjan Koumassi. Quelques briqueteries artisanales fonctionnent par ailleurs. Cette situation est due notamment "aux habitudes des entrepreneurs qui préfèrent fabriquer eux-mêmes leurs parpaings sur les chantiers".

La Sté agricole, commerciale et industrielle de l'Agnéby (SACIA) exploite à quelques kilomètres de Dabou une briqueterie modernisée en 1965. La production a été de 8.550 T de briques en 1967 contre 8.030 T en 1966 et 5.330 T en 1965 pour une capacité portée à 10.000 T par an. Le chiffre d'affaires a été de 38 millions Fr CFA en 1967 contre 28 millions Fr CFA en 1966, 17 millions Fr CFA en 1965. Les prévisions portaient sur une production de 10.000 T en 1968 (45 millions Fr CFA de chiffre d'affaires). Les investissements ont représenté un montant de 76 millions Fr CFA pour la rénovation de la briqueterie.

La Sté briqueterie de Côte d'Ivoire (SOBRICI), société créée en avril 1965 dont le capital est réparti notamment entre la République de Côte d'Ivoire (33,5 %), la SFEDTP (8,33 %), la Sté Industria Laterizi Menarini (33,65 %), les Ets Peyrissac Côte d'Ivoire (4,16 %), UNIPAR (16,66 %), la Sté ivoirienne de banque (SIB) (2,87 %), l'Entreprise Jean Lefebvre (EJL), Dino MONTI et la SCOA, a été agréée au code des investissements en novembre 1966 pour la réalisation d'une briqueterie en zone industrielle de Koumassi (Abidjan). L'usine mise en service en août 1968 avait interrompu momentanément ses activités au début de 1969 à la suite des difficultés rencontrées sur le plan commercial. La production limitée au départ aux briques, a été du 1er août 1968 à fin 1968, de 12.500 T de briques (120 T/jour) pour une capacité de 30.000 T de briques par an. Les investissements réalisés à fin 1968 avaient représenté un montant de 360 millions Fr CFA, financés par le capital (120 millions Fr CFA), un prêt de la BIDI (120 millions Fr CFA) et des crédits fournisseurs et locaux (120 millions Fr CFA).

LA FABRICATION D'ELEMENTS PREFABRIQUES en béton est notamment effectuée en Côte d'Ivoire par la Sté africaine de béton manufacturé (SABM) dont les usines d'Abidjan et de Bouaké créées respectivement en 1952 et 1956 ont une capacité respective de 100.000 T et de 10.000 T par an de produits divers. La production de l'usine d'Abidjan a été de 32.000 T de produits divers en béton en 1968 contre 38.500 T en 1967. La production de l'usine de Bouaké a été de 5.620 T en 1968 contre 5.460 T en 1967. Les investissements représentaient 200 millions Fr CFA à fin 1968.

LA FABRICATION DE CARREAUX DE GRANITO est effectuée par un certain nombre d'entreprises concurrencées par les importations massives de grès céramique (400.000 m2 en 1967) dont l'usage tient en pratique aux habitudes des entrepreneurs et des artisans.

LA MARBRERIE de la Sté Marbrindustrie, dont les installations d'Abidjan fonctionnent depuis mars 1965, a une capacité de 50 m2 par jour. Le chiffre d'affaires atteint une centaine de millions Fr CFA par an. Le marbre est importé d'Italie. Les investissements sont d'origine italienne.

L'EXPLOITATION DES CARRIERES pour laquelle d'importants investissements sont prévus par le plan, devrait donner lieu à une production de 700.000 m3 en 1970 et 1.100.000m3 en 1973 contre 430.000 m3 en 1967.

V.- ENGRAIS

La branche des engrais n'a actuellement qu'un chiffre d'affaires très faible lié uniquement à la commercialisation du compost à partir des ordures ménagères (3 millions Fr CFA en 1968). La mise en service de la SIVENG courant 1970 entrainera par contre la création d'une activité nouvelle non négligeable. Actuellement, les engrais consommés localement (32.000 T environ en 1968) sont entièrement importés.

LA FABRICATION DES ENGRAIS sera effectuée en Côte d'Ivoire à partir de septembre 1970.

La construction de l'usine à Abidjan-Vridi à proximité de la raffinerie de la SIR, a été entreprise début 1969 par la Sté ivoirienne d'engrais (SIVENG), société d'économie mixte créée en avril 1965 au capital actuel de 600 millions Fr CFA réparti entre la République de Côte d'Ivoire (33,33 %), la Sté tropicale d'engrais et de produits chimiques (STEPC) (28,33 %), le groupe Salzderfurth AG (18,33 %), la DEG allemande (10,33 %), l'ENSA (5 %) et divers actionnaires ivoiriens (5 %), et bénéficiaire d'une convention d'établissement en date du 19 janvier 1968. Le délai de réalisation porte sur 29 mois à partir de la signature du contrat en avril 1968 pour la fourniture de l'usine "clés en mains" par l'ENSA, Sté du groupe Schneider.

Les installations comprendront notamment une unité de fabrication d'acide sulfurique à partir de soufre importé (procédé Hugo-Petersen) pour la préparation de sulfate d'ammoniaque. Les ateliers de superphosphate et de sulfate d'ammoniaque seront équipés de matériel fourni par la Sté française Poitemill. La capacité de l'installation sera de 61.000 T dont 6.000 T de superphosphate de chaux simple, 20.000 T de sulfate d'ammoniaque, 20.000 T d'engrais binaires BP (azote et phosphate) et 15.000 T d'engrais ternaires NPK (azote, phosphate, potasse).

La production évoluera de 45.000 T d'engrais la 1ère année de fonctionnement (20.000 T de sulfate d'ammoniaque, 3.000 T de superphosphate, 15.000 T d'engrais binaires et 7.500 T d'engrais ternaires) à 61.000 T la 5ème année pour une capacité totale de 73.500 T/an (245 T/jour). Les ventes sont entièrement destinées au marché intérieur.

Les investissements représenteront un montant de 1.650.000 Fr CFA y compris 150 millions Fr CFA de fonds de roulement (contre une 1ère estimation de 1.200 millions Fr CFA)

financés notamment par le capital (660 millions Fr CFA), des prêts à long terme de la BIDI (225 millions Fr CFA), de la Côte d'Ivoire (150 millions Fr CFA sur avance de la CCCE), du FAC (150 millions Fr CFA) et de la Deutsche Entwicklung Gesellschaft (DEG) (50 millions Fr CFA) et par des prêts à moyen terme de la COFACE et des banques ivoiriennes (325 millions Fr CFA).

VI.- INDUSTRIES CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES

Le chiffre d'affaires des industries chimiques et parachimiques qui comportent la fabrication de produits divers (peintures, insecticides, parfum, latex, à l'exclusion des détergents et savons (branche des corps gras) et des articles en caoutchouc et en plastique, a été d'environ 3,1 milliards Fr CFA en 1968, soit une progression de 19 %, contre 2,6 milliards Fr CFA en 1967, 2,4 milliards Fr CFA en 1966 et 2,1 milliards en 1965.

LA FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE intéresse 2 entreprises.

La Sté ivoirienne d'oxygène et d'acétylène (SIVOA), filiale de la Sté l'Air liquide, dispose d'une usine mise en service en 1948 à Abidjan qui est la plus importante du groupe en Afrique noire d'expression française. Les fabrications concernent l'oxygène, l'acétylène, le gaz carbonique et la glace sèche (seule unité de production existant en Afrique noire francophone). Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 350 millions Fr CFA. Un important programme d'investissements portant sur un montant de 250 millions Fr CFA est envisagé pour 1970-1971 en vue d'augmenter la capacité de production des installations qui seront transférées dans la zone industrielle de Vridi et d'effectuer la fabrication et la distribution d'oxygène sous forme liquide. La création d'une unité de fabrication d'électrodes qui sera la 1ère en Afrique noire d'expression française, est également prévue.

La réalisation de l'unité de production de gaz prévue à San Pedro par la 1ère esquisse du plan serait susceptible d'être effectuée ultérieurement.

La sté Silicate de Côte d'Ivoire (SCI), filiale du groupe Blohorn (50 %) et de Nobel Bozel (50 %) dispose d'une usine mise en service à Abidjan en 1959. La production essentiellement destinée à la savonnerie et à la fabrique de détergents du groupe Blohorn a été de 3.000 T de silicate de soude en 1968 comme en 1967 contre 2.000 T en 1965 pour une capacité de traitement de 6.000 T de silicate vitreux importé par an. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 10 millions Fr CF

LA FABRICATION DE PEINTURES ET VERNIS n'est plus représentée que par 2 sociétés depuis l'absorption de la Sté ivoirienne de peintures et de colorants (SIPEC), filiale notamment de la SCOA et de Corsain frères, par la Sté abidjanaise d'expansion chimique (SAEC

La capacité de production des 3 usines qui est actuellement de 5.600 T par an pourrait être facilement étendue au fur et à mesure des besoins de la Côte d'Ivoire, mais la création d'unités de production locale dans les Etats voisins (Dahomey, Niger, Haute-Volta) réduit les possibilités d'exportation des usines ivoiriennes.

La Sté abidjanaise d'expansion chimique (SAEC), Sté du groupe Astral, agréée au code des investissements en septembre 1962, dispose d'une usine mise en service à Abidjan fin 1963. La production a été de 1.500 T de peintures et vernis en 1967 contre 1.250 T en 1966, 1.100 T en 1965 et 650 T en 1964 pour une capacité portée à 2.400 T par an. Les prévisions qui portent sur 2.000 T de peintures en 1970 ne pourront être atteintes que si les peintures jusque là importées sont fabriquées sur place . Les ventes sont effectuées essentiellement sur le marché local. Le chiffre d'affaires qui est en augmentation de 20 à 25 % chaque année depuis 1965 a permis de dégager un bénéfice de 40 millions Fr CFA en 1967 contre 32 millions Fr CFA en 1966. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 81 millions Fr CFA. La fabrication de peintures synthétiques pour carrosseries est envisagée.

Les Usines de la Seigneurie qui ont été créées à Abidjan en 1966 ont une capacité de 1.000 T de peintures par an. La production a été de l'ordre de 500 à 600 T en 1967.

LA FABRICATION D'INSECTICIDES ET DE PESTICIDES AGRICOLES ET MENAGERS est effectuée par 2 entreprises situées à Abidjan.

La Sté africaine de fabrication, de formulation et de conditionnement (SOFACO), filiale de PROCIDA (Marseille) et de Blohorn (Abidjan), agréée au code des investissements en janvier 1964, exploite une usine de pesticides mise en service à Abidjan en 1962, complétée par une unité de fabrication d'insecticides en poudre à partir des mines de faluns, en 1968. La production, supérieure aux besoins de la Côte d'Ivoire, s'est élevée à 3.000 T de pesticides agricoles et ménagers et produits chimiques divers en 1968, contre 2.500 T en 1967 pour une capacité des installations portée en 1968 à 3.500 T par an contre 2.500 T précédemment. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient 65 millions Fr CFA dont 20 millions Fr CFA effectués en 1968 pour l'extension de la capacité.

La Sté ivoirienne de fabrication de lubrifiants (SIFAL), société du groupe Shell, agréée au code des investissements en février 1960, exploite notamment un atelier de formulation de produits chimiques agricoles et ménagers mis en service à Vridi en 1965. La production de produits chimiques a été de 1.600.000 l en 1968 contre 476.000 l en 1967 pour une capacité de production de 1.000 T (pesticides) ; celle des lubrifiants a été de 3.500 T en 1968 et 1967 pour une capacité de production de 6.000 T. Le chiffre d'affaires a été de 150 millions Fr CFA en 1968 contre 145 millions Fr CFA en 1967 comme en 1966. Les ventes sont effectuées pour 100 millions Fr CFA sur le marché intérieur et pour 45 millions Fr CFA à l'exportation. Les investissements globaux qui comprennent également l'usine de formulation de lubrifiants (cf. énergie) représentaient 150 millions Fr CFA à fin 1967. La création d'un atelier de conditionnement des insecticides en bombe est envisagée pour 1970.

LA FABRICATION DE PARFUMERIE, DE COSMETIQUES ET DE PRODUITS DE BEAUTE est effectuée par 3 entreprises situées à Abidjan dont le chiffre d'affaires est actuellement supérieur aux 500 millions Fr CFA prévus pour 1970.

La Sté industrielle moderne de parfumerie (SIMOPA), filiale notamment de la SCOA et de la CFAO, dispose d'une usine mise en service à Abidjan en octobre 1961, d'une capacité de production de 200.000 litres de produits divers, 400 T de vaseline et 400 T de talc. Le chiffre d'affaires est d'environ 250 millions Fr CFA par an. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient une cinquantaine de millions Fr CFA.

La Sté industrielle de cosmétiques et dérivés (SICOD) dispose d'une usine mise en service à Abidjan en 1962. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient environ une quarantaine de millions Fr CFA.

La Sté A.J. Seward-Côte d'Ivoire, société du groupe Niger France, exploite à Abidjan depuis avril 1964 une usine de parfumerie qui est la dernière en date créée en Côte d'Ivoire, d'une capacité de traitement de 400 T de matières premières par an. Le chiffre d'affaires a été de 250 millions Fr CFA en 1968 contre 200 millions Fr CFA en 1967.

Plusieurs entreprises artisanales fonctionnent par ailleurs en Côte d'Ivoire.

LES PROJETS DE FABRICATION D'HUILES ESSENTIELLES envisagés par la 1ère Esquisse du plan intéressent à la fois les essences d'écorces d'agrumes et celles de plantes ou de fleurs.

La création d'une usine de transformation des agrumes par le Consortium des agrumes et plantes à parfum de Côte d'Ivoire dont le capital est réparti entre les actionnaires publics et privés ivoiriens (50 %), la SIAN (10 %), est actuellement en cours à Sassandra. La capacité des installations alimentées au départ par 1.600 ha de plantations existantes correspondra au traitement de 37.000 T d'agrumes par an, 170 T d'huiles essentielles, 1.260 T de jus de fruits concentrés et 2.150 T de marc-pectine. Les investissements représenteront un montant d'environ 570 millions Fr CFA financés notamment outre le capital de la sté (130 millions Fr CFA), par des prêts de la BEI et de la BIDI de 130 millions Fr CFA chacun. La mise en service de l'usine est prévue courant 1970.

LA CREATION D'UNE UNITE DE FABRICATION DE COTON HYDROPHILE ET DE PANSEMENTS est en cours de réalisation à Abidjan par la SOTRIPA pour des investissements d'un montant de 35 millions Fr CFA souscrits par des actionnaires ivoiriens.

Des essais de fabrication de coton cardé à usage pharmaceutique ont été effectués par les Ets Gonfreville qui ont produit quelques centaines de tonnes en 1964.

LA FABRICATION D'ALUMETTES est effectuée par la Sté tropicale des allumettes (SOTROPAL), filiale de la Sté industrielle forestière et des allumettes (SIFA), et agréée au code des investissements en janvier 1960. La manufacture de la SOTROPAL, mise en service à Abidjan en 1961, utilise les bois locaux (environ 3.000 m3 de grumes par an). Les ventes d'allumettes ont porté sur 10.793 caisses en 1967 (77.700.000 boîtes) contre 12.569 en 1966 pour une capacité de 200 millions de boîtes par an, cette diminution tenant à l'arrêt des exportations sur la Haute-Volta approvisionnée depuis 1967 par la manufacture de Ouagadougou de la Sté nationale pour l'industrie et le commerce (SONICO). La consommation qui s'est développée en Côte d'Ivoire, est restée stationnaire au Niger où la création d'une manufacture est actuellement en cours. Le chiffre d'affaires avait été de 370 millions Fr CFA en 1966 contre 361 millions Fr CFA en 1965. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient 250 millions Fr CFA.

LA PRODUCTION D'EAU DE JAVEL à partir de chlore liquide et de soufre importés est notamment effectuée par la société Le Croissant, sté du groupe Dailland, dont l'usine mise en service à Abidjan en 1952 procède principalement à l'embouteillage des produits importés en fûts (boissons, insecticides). La production d'eau de javel est d'environ 250.000 bouteilles par an pour une capacité totale d'embouteillage de 15.000 litres par mois.

Parmi les autres fabriques figurent notamment la Sté franco-africaine de raffinage (FAR), société du groupe Blohorn dont la production a été de 247 T en 1967 et les Brasseries de la Côte d'Ivoire (BRACODI) à travers leur filiale spécialisée, la Sté HJV.

LE TRAITEMENT DU LATEX qui est actuellement effectué par 5 usines d'une capacité de 13.900 T en 1968, supérieure de 15 % aux prévisions du plan (12.000 T en 1970), constitue le secteur d'expansion le plus important des industries chimiques et parachimiques de la Côte d'Ivoire.

La capacité de traitement des usines ivoiriennes a été accrue de plus de 50 % au cours des 2 dernières années avec la mise en service des 2 usines du Pakidié (CCP) en 1967 (capacité initiale : 1.000 T) et de l'Anguédédou (IRCA) en 1968 (capacité initiale : 400 T) ainsi que le renforcement des 3 usines existantes de Toupah (SAPH), de Bongo (SAPH) et Elaéis (CCP). A fin 1968 la capacité des 5 usines était de 13.900 T/an dont 8.000 T (Toupah), 3.500 T (Bongo), 1.000 T (Elaéis), 1.000 T (Pakidié) et 400 T (Anguédédou).

Le programme de développement des usines (18.000 T/an en 1970 et 21.000 T/an en 1973-1975) comporte une accélération des réalisations par rapport aux prévisions du plan.

La production de latex a été de près de 7.000 T en 1968 contre 5.863 T en 1967 pour des superficies plantées de 12.577 ha (12.058 à fin 1967) dont 8.120 ha pour la SAPH, 2.500 ha pour la CCP, 1.400 ha pour PROMOCI, 325 ha pour le jardin grainier d'Anguédédou, 225 ha pour l'IRCA, et des superficies exploitées de 8.171 ha dont 138 ha pour l'IRCA, 6.967 ha pour la SAPH, et 1.066 ha pour la CCP.

La commercialisation qui a porté sur 6.750 T en 1968 a représenté une valeur de 624 millions Fr CFA dont 610 millions Fr CFA pour les 6.566 T exportées et 14 millions Fr CFA pour les 184 T vendues aux industries locales. Les prévisions de vente pour 1969 portent sur un montant de 769 millions Fr CFA pour 8.220 T, correspondant à 12.602 ha plantés et 9.268 ha récoltés.

Les superficies plantées qui sont passées à 12.577 ha fin 1968 dont 8.122 ha pour la SAPH et 2.500 ha pour la CCP devraient couvrir 13.000 ha en 1970, 31.000 ha en 1975 et 50.000 ha en 1980.

Les investissements agro-industriels à fin 1968, effectués depuis l'origine dans le secteur de l'hévéaculture, représentaient un montant de 5,5 milliards Fr CFA dont 4.939 millions Fr CFA pour la SAPH, la CCP et l'IRCA et 566 millions Fr CFA par PROMOCI.

La Sté africaine de plantations d'hévéas (SAPH), société au capital de 2.960 millions Fr CFA réparti entre la SONAFI (50 %) et des sociétés privées dont la SIPH, et bénéficiaire d'une convention d'établissement signée le 4 février 1965, exploitait 8.122 ha de plantations à fin 1968 dont près de 7.000 ha en rapport répartis à raison de 5.530 ha à Toupah et 2.590 ha à Bongo, ainsi que 2 usines de traitement du latex à Toupah et à Bongo mises en service respectivement en septembre 1964 et mai 1965, d'une capacité globale de 11.500 T de caoutchouc en 1968 contre 8.500 T en 1967. La production a été de 5.600 T de caoutchouc granulé en 1968 contre 4.620 T en 1967, 3.843 T en 1966, 2.726 T en 1965 et 1.407 T en 1964. Les prévisions portent sur 6.600 T en 1969, 10.000 T en 1972 et 12.000 T en 1974. Le chiffre d'affaires a été de 476 millions Fr CFA en 1968 contre 422 millions Fr CFA en 1967 et 550 millions Fr CFA en 1966. Les ventes sont effectuées à l'exportation à l'exception de 100 T destinées à la consommation ivoirienne. Les investissements agro-industriels totaux réalisés à fin 1968 représentaient 3,7 milliards Fr CFA (y compris 275 millions Fr CFA effectués en 1968) dont environ 750 millions Fr CFA pour les usines, financés pour 2/5 par les fonds propres de la société, pour 2/5 par la SONAFI et le solde par des prêts de la CCCE et de la BIDI. L'extension à 4.500 T (+ 1.000 T) de la capacité de l'usine de Bongo qui portera à 12.500 T la capacité de la SAPH, était prévue courant 1969.

La Cie des caoutchoucs du Pakidié (CCP), filiale du groupe de la CEGEPAR (49,64 %), du groupe de la SCOA (33,74 %) et de COFIMER (12,05 %), bénéficiaire d'un régime fiscal de longue durée en date du 19 septembre 1962, exploite 2.500 ha de plantations d'hévéas (1.080 ha récoltés en 1968) dont 1.400 ha au Pakidié et 1.100 ha à Elaéis ainsi que 2 usines à Elaéis (feuilles fumées et crêpes) et au Pakidié (granulés), mises en service respectivement en mai 1961 et avril 1967. La production qui est en augmentation régulière a été de 1.253 T de latex transformé en 1968 réparties à peu près par moitié entre les 2 usines d'Elaéis et du Pakidié contre 1.188 T en 1967. Les prévisions pour 1969 portent sur un chiffre d'affaires de 139 millions Fr CFA.

Les investissements agro-industriels totaux réalisés à fin 1968 représentaient un milliard Fr CFA (dont 150 millions Fr CFA pour les usines), financés notamment par 3 prêts de la CCCE d'un montant total de 543 millions Fr CFA sur lequel 150 millions Fr CFA n'ont pas encore été utilisés. Les 2.500 ha de plantations seront en

.../

rapport en 1979 contre 1.080 ha à fin 1968 et 921 ha à fin 1967. Des investissements nouveaux de 120 millions Fr CFA sont prévus d'ici 1970 dont 45 millions Fr CFA en 1969 pour une 1ère extension des 2 usines dont la capacité globale passera de 2.000 à 3.500 T par an, la 2ème extension de 3.500 à 4.500 T étant prévue vers 1974-1975.

L'institut de recherches du caoutchouc en Afrique (IRCA) a mis en service fin 1968 l'usine de traitement du latex de l'Anguédédou, qui constitue la 5ème usine existante en Côte d'Ivoire, destinée à traiter la production de 2.000 ha de plantations dont 1.400 ha réalisés par la PROMOCI pour le compte du gouvernement. Les prévisions de production portent sur 160 T de caoutchouc en 1969 contre 120 T en 1968. La capacité initiale de l'usine, de 2 T/jour sera portée à 10 T/jour en 1970 et à 20 T/jour en 1972. Les investissements industriels réalisés à fin 1968 ont représenté 68 millions Fr CFA financés par un crédit FAC accordé en mars 1966, dont 40 millions Fr CFA de génie civil et 28 millions Fr CFA de matériel sur un total de 303 millions Fr CFA y compris les plantations. Des investissements nouveaux d'un montant de 100 millions Fr CFA sont prévus pour l'extension des installations à 10 T/jour en 1970 et 20 T/jour en 1972.

VII.- INDUSTRIES DU BOIS

Le chiffre d'affaires des industries de transformation du bois qui n'est qu'en légère augmentation par rapport aux années précédentes a été, sans la production artisanale, d'environ 8 milliards Fr CFA en 1968 (soit 11 % du chiffre d'affaires total de l'industrie ivoirienne) contre 7,4 milliards Fr CFA en 1967 et 6,8 milliards Fr CFA en 1966 pour un montant d'achats de grumes de 2,5 milliards Fr CFA en 1968 contre 2,1 milliards Fr CFA en 1967 et 1,9 milliards en 1966.

LA PRODUCTION DE BOIS DEBITES, à l'instar de la production de grumes, en augmentation (4,6 %), a continué sa progression avec le chiffre record de 288.070 m3 en 1968 (4,65 milliards Fr CFA) contre 271.000 m3 en 1967 (4,3 milliards Fr CFA) comme en 1966, 250.000 m3 en 1965, 195.000 m3 en 1964, 151.788 m3 en 1963, 135.000 m3 en 1962 et 115.581 m3 en 1961. 70 % de la production proviennent d'une trentaine d'usines intégrées à des groupes de production. Compte tenu des extensions et des concentrations ainsi que des fermetures de petites installations intervenues récemment, les scieries représentaient une capacité de sciages de l'ordre de 420.000 m3 en 1968 contre 370.000 m3 en 1966 et 250.000 m3 en 1965, qui est de loin la plus importante des pays d'Afrique noire d'expression française. L'augmentation de la production des bois débités, compte tenu notamment de la concurrence des bois du sud-est asiatique, est nettement inférieure à celle des grumes. Le sipo qui occupe la première place a représenté 84.000 m3 en 1968 comme en 1967. Viennent ensuite l'assaméla (18.300 m3 en 1968 contre 15.000 m3 en 1967), l'acajou, l'aboudikrou et le samba qui sont également en recul, au profit des essences secondaires et d'autres bois tels que le makoré et surtout le lingué.

Pour les 25 principales scieries (réparties entre 11 groupes financiers) qui représentent 2/3 environ de la production ivoirienne, la production de bois débités est liée aux possibilités d'exportation de grumes, la rentabilité des entreprises exigeant une forte proportion de grumes réservées à l'exportation (environ 70 %), les prévisions de production retenues par le plan portent sur 335.000 m3 de bois débités en 1970 et 380.000 m3 en 1975.

La Sté industries et forêts africaines-Côte d'Ivoire (IFA-COTE D'IVOIRE), filiale du groupe de la SCAC, exploite les scieries d'Issia (1964) et Tiassalé (1961) précédemment gérées par une filiale de la Sté Noël et Cie, la Scierie du Haut-Sassandra (SHS). La production des 3 scieries, en augmentation régulière, qui permet au groupe d'occuper la 1ère place dans la transformation des bois débités de la Côte d'Ivoire, a été de 35.500 m3 pour Issia, 12.500 m3 pour Tiassalé et 8.000 m3 pour Duekoue en 1967 contre 29.400 m3 dont 13.300 m3 pour Issia, 11.700 m3 pour Tiassalé et 4.400 m3 pour Duekoue en 1966 pour une capacité globale de 40.000 m3 dont 15.000 m3 (chacune) pour Issia et pour Tiassalé et 10.000 m3 pour Duekoue. Le chiffre d'affaires, y compris la production de grumes, a été de 3 milliards Fr CFA en 1968. Les investissements, y compris les chantiers forestiers, représentaient à fin 1966 un montant de 900 millions Fr CFA dont 335 millions Fr CFA d'investissements industriels effectués depuis 1960.

La Cie forestière de l'Indénié (CFI) reprise par le groupe Mimran en 1964, exploite à Abidjan une scierie-caisserie mise en service en 1924 et modernisée en 1964 qui est, par sa capacité portée à 50.000 m3 de bois débités par an contre 30.000 m3 précédemment, la première de Côte d'Ivoire. La production qui est la 2ème de Côte d'Ivoire après celle de IFA a été de 27.362 m3 en 1967 contre 23.300 m3 en 1966 pour une capacité de 50.000 m3 de bois débités.

Le chiffre d'affaires total, y compris les grumes, a été de 620 millions Fr CFA en 1966 contre 1,1 milliard Fr CFA en 1965. Les investissements, y compris les chantiers forestiers, représentaient à fin 1966, 1 milliard Fr CFA. Des investissements très importants qui pourraient atteindre 2 à 3 milliards Fr CFA sont envisagés pour la réalisation d'un nouveau complexe de transformation des bois (panneaux de particules et déroulage notamment).

La Cie des scieries africaines (SCAF), filiale de la CEGEPAR, créée à Grand-Bassam en 1918, a réalisé un complexe industriel qui est le plus important de Côte d'Ivoire comprenant notamment à Moossou : 1 scierie, 2 caisseries, 1 atelier de maisons préfabriquées, 1 atelier de déroulage créé en 1965; ainsi qu'une usine de contre plaqué créée en 1966 et une usine de panneaux de particules créée en 1967, la 1ère de Côte d'Ivoir pour laquelle la société a été agréée au code des investissements en novembre 1966 et à Etoukro une seconde scierie créée en 1962.

La production est demeurée en 1968 pratiquement au même niveau qu'en 1967 et 1966, la SCAF qui dispose de 120 chantiers de 2.500 ha désirant ménager ses réserves forestièr dont l'essentiel est concentré à San Pedro. Les 2 scieries de la SCAF, avec une production de 27.500 m3 en 1968 contre 26.000 m3 en 1967 pour une capacité maximale de 32.000 m3 n'occupent plus que la 2ème ou la 3ème place au lieu de la 1ère précédemmen dans la production de bois débités de la Côte d'Ivoire.

Le chiffre d'affaires industriel global (sciages, placages, contre-plaqués, panneaux de particules etc...) a été de 826 millions Fr CFA en 1967 sur un montant total de 1,5 milliard Fr CFA contre 900 millions Fr CFA en 1966 et 800 millions Fr CFA en 1965. Les investissements totaux y compris l'équipement des chantiers forestiers représentaient à fin 1967 un montant de 1 milliard Fr CFA dont 300 millions Fr CFA pour les usines de contreplaqué et de panneaux de particules.

Une participation majoritaire a été prise par la SCAF en 1967 dans le capital de la Sté industrielle des bois (SIBOIS).

Le groupe Lalanne exploite directement la scierie d'Ana près de Bingerville (1955) gérée par les Ets J. Lalanne et par l'intermédiaire de ses filiales, les scieries d'Abidjan (1927) et Gregbeu (1967) gérées par la Sté d'exploitation des produits de la Côte d'Ivoire (SEPC) ainsi que la scierie de Soubré (1961) gérée par l'Exploitation forestière de la Lobo (EFL) résultant de la fusion des sociétés Thomas & Cie et Scierie de la Lobo, intervenue en 1966. La production a été de 25.175 m3 de bois débités en 1967 contre 24.000 m3 en 1966 et 23.730 m3 en 1965. Le chiffre d'affaires industriel du groupe a été de 210 millions Fr CFA pour les bois débités en 1967, sur un montant total de 1,8 milliard Fr CFA contre 1,5 milliard Fr CFA en 1966 et 1.350 millions Fr CFA en 1965. Les investissements industriels du groupe représentent un montant de 400 millions Fr CFA dont notamment 100 millions Fr CFA pour la scierie de Ana et 260 millions Fr CFA pour les 2 scieries de la SEPC.

Les Scieries du Bandama (Ets Georges Jacob) exploitent 2 installations à Oumé (scierie, contreplaqué, créée en 1936) et à Guéhio (scierie, contreplaqué, lattes, créée en 1951). La production de bois débités s'est élevée à 30.300 m3 en 1968 dont 24.250 m3 à Oumé et 6.000 m3 à Guehio contre 24.000 m3 en 1967 pour une capacité globale de 40.000 m3 par an. Le chiffre d'affaires total (grumes, sciages, contre-plaqués, portes isoplanes etc...) a été de 690 millions Fr CFA en 1967 dont 490 millions Fr CFA pour Oumé et 200 millions Fr CFA pour Guéhio contre 665 millions Fr CFA en 1966. Les prévisions portaient sur un chiffre d'affaires de 720 millions Fr CFA en 1968 dont 600 millions Fr CFA pour Oumé et 120 millions Fr CFA pour Guéhio. Les investissements, y compris les chantiers forestiers, représentaient à fin 1966 un montant de 635 millions Fr CFA dont 200 millions Fr CFA pour les usines.

Le groupe Thanry dispose de 3 scieries dont une à Sinfra (1958) et une à Guiglo (1966) exploitées dans le cadre de 2 filiales, la Scierie de Sinfra et la Scierie de Guiglo, et une 3ème, plus importante à Guibéroua près de Daloa, exploitée dans le cadre de la Sté Oddos et Cie. La production cumulée des 3 scieries a été de 15.680 m3 de bois débités en 1967 dont près de 10.000 m3 pour la scierie de Daloa pour une capacité globale de 25.000 m3 par an. Le chiffre d'affaires industriel de Oddos et Cie a été de 164 millions Fr CFA en 1967 contre 140 millions Fr CFA en 1966. Les prévisions portaient sur un chiffre d'affaires de 180 millions Fr CFA en 1968. Les investissements représentaient à fin 1967 pour les 3 usines un montant de 175 millions Fr CFA.

Le groupe Charles exploite 3 scieries par l'intermédiaire de 2 filiales, la Sté Chandor installée à Daloa depuis 1948 et à Zagoretta depuis 1960 (capacité globale : 15.000 m3 de bois débités) et la Sté africaine des bois industrielle et commerciale (SABIC) (capacité : 3.500 m3 de sciages) installée à Lakota depuis 1960.

La production a été de 15.500 m3 de bois débités en 1967 dont 12.600 m3 pour les sc
ries Chandor et 2.900 m3 pour celle de la SABIC, contre 15.300 m3 en 1966 dont
12.000 m3 pour les scieries Chandor et 3.300 m3 pour celle de la SABIC. Le chiffre
d'affaires global, y compris les grumes, a été de 740 millions Fr CFA en 1967 contr
880 millions Fr CFA en 1966. Les investissements industriels effectués depuis 1960
représentaient à fin 1966 un montant de 210 millions Fr CFA dont 150 millions Fr CF
pour la Sté Chandor.

L'entreprise forestière des bois africains (EFBA-Victor Balet) exploite 4 scieries
à Agboville (1934), Daloa (1956), Boubélé (1962) et Zagné (janvier 1966). La produc
tion a été de 13.000 m3 de bois débités en 1967 contre 11.000 m3 en 1966, 6.300 m3
en 1965 et 7.750 m3 en 1964 pour une capacité de production de 25.000 m3 par an don
12.000 m3 à Zagné. Le chiffre d'affaires a été de 1.342 millions Fr CFA en 1968, y
compris les grumes (125.000 m3). Les investissements totaux réalisés à fin 1968 re-
présentaient un montant de 165 millions Fr CFA dont 120 millions Fr CFA pour la sci
rie de Zagné.

La Sté tropicale d'exploitation forestière (SOTREF) a mis en service en mai 1966 à
Guessabo, sur l'axe Daloa-Man, une nouvelle scierie destinée à remplacer la scierie
d'Issia créée en 1961. La production a été de 12.000 m3 de bois débités en 1967 con
1.200 m3 en 1966 pour une capacité de 18.000 m3 par an. Les investissements indus-
triels ont représenté un montant de 200 millions Fr CFA sur un total de 400 mil-
lions Fr CFA.

Les scieries modernes de Grand Lahou (SMGL) n'exploitent plus, depuis la fermeture e
1966 de la scierie de Grand Lahou créée en 1952, que la scierie de Gagnoa créée en
1964. La production a été de 11.000 m3 de bois débités en 1968 contre 10.675 m3 en
1967 pour une capacité de 22.000 m3 par an. Les investissements industriels effectu
depuis 1960 représentaient à fin 1967 environ 75 millions Fr CFA sur un total de
220 millions Fr CFA.

La Cie industrielle du bois (CIB) a été constituée en 1962 par la Sté italienne Gio
vanni Pacchiotti et agréée au régime prioritaire en janvier 1964 pour l'exportation
d'une scierie mise en service à Saouïa en 1964 et d'une usine de déroulage mise en
service à Gagnoa en 1965. L'approvisionnement des usines en grumes est assuré au
rythme de 1.500 m3 par mois depuis 1968 par une entreprise exploitant 20 chantiers
forestiers dans la région Soubré. L'épuisement des permis forestiers de la Sté avai
contraint la CIB à arrêter l'activité de l'usine de déroulage d'avril à août 1968.
production de bois débités a été de 8.000 m3 en 1968 et en 1967 pour une capacité d
10.000 m3 par an. Le chiffre d'affaires global (grumes, bois débités et déroulés) a
été de 600 millions Fr CFA en 1968 contre 450 millions Fr CFA en 1967. Les prévisio
pour 1969 portent sur un chiffre d'affaires de 900 millions Fr CFA. Les investissem
totaux représentaient 280 millions Fr CFA à fin 1968 partiellement financés par un
prêt à moyen terme de 65 millions Fr CFA accordé par la BIDI en novembre 1965.

Les autres scieries par ordre d'importance décroissante sont celles d'Abengourou
(7.200 m3) et de Sassandra (4.000 m3) de la FAB ex-Deneuve, d'Agnibilekrou (10.000
de la Scierie Wahab Wouad Rachid, d'Apouebé (8.000 m3) de la SOBOMA, de Danane
(3.000 m3) de la Scierie de Danane, de Dagpadou (7.000 m3) des PTR, de Sassandra
(6.500 m3) de la SOCOGIF, de Gagnoa (9.000 m3) de la CIS ....

.../

9 scieries mises en service depuis 1964 dont celles de la CIB à Saouïa (10.000 m3)en 1964 , des PTR à Dagpadou près de Sassandra (7.000 m3), de la SOTREF à Guessabo (18.000 m3), de EFBA à Zagné (12.000 m3)en 1966 , de la SEPC à Gregbeu (12.000 m3)en 1967 , ont représenté un investissement de l'ordre de 775 millions Fr CFA et une capacité supplémentaire d'environ 80.000 m3 de bois débités par an.

La consommation intérieure a été de l'ordre de 100.000 m3 en 1968.

Les exportations de sciages ont représenté 188.000 m3 en 1968 dont 84.000 m3 de sipo, 18.000 m3 d'assamela, 15.000 m3 d'aboudikro contre 183.000 m3 en 1967, 182.000 m3 en 1966 et 153.000 m3 en 1965, pour une valeur de 3.347 millions Fr CFA en 1968 contre 3.156 millions Fr CFA en 1967, soit une augmentation de 6 %.

Les principaux acheteurs ont été le Royaume Uni qui a conservé la première place avec 67.773 m3, la France dont les achats sont restés stables avec 52.304 m3, les Pays bas, qui ont fait progresser de 10 % les achats de la CEE, avec 12.724 m3 sur un total de 79.380 m3, et les Etats Unis dont les achats ont enregistré un nouveau recul. Les exportations totales effectuées vers ces 4 pays ont représenté avec 143.780 m3, 76 % des exportations totales en 1968. Parmi les 28 autres clients de la Côte d'Ivoire figurent 8 pays dont les achats égaux ou supérieurs à 1.000 m3 ont représenté avec 28.365 m3, 15 % des exportations totales de la Côte d'Ivoire.

LA PRODUCTION DE PLACAGES ET DE CONTREPLAQUES qui enregistre depuis plusieurs années une très forte progression, liée à la fois à la mise en service de nouvelles usines et à l'augmentation du potentiel des usines existantes, a atteint le chiffre reccord de 59.000 m3 en 1968 dont 46.000 m3 de déroulés et 13.200 m3 de contreplaqués dont les 3/4 destinés à l'exportation (contre 52.460 m3 en 1967 dont 40.860 m3 de déroulés et 11.600 m3 de contreplaqués, 44.000 m3 en 1966 dont 35.500 m3 de déroulés et 8.250 m3 de contreplaqués et 30.060 m3 en 1965) pour un montant de 1,2 milliards Fr CFA en 1968 dont 720 millions Fr CFA pour les déroulés et 517 millions Fr CFA pour les contreplaqués (contre 1.140 millions Fr CFA en 1967 dont 680 millions Fr CFA pour les déroulés et 460 millions Fr CFA pour les contreplaqués).

Les exportations ont porté en 1968 sur 36.658 m3 de déroulés et 10.885 m3 de contreplaqué contre 31.680 m3 de déroulés et 4.108 m3 de contreplaqué en 1967.

Les 8 usines actuelles, qui n'intéressent plus que 4 groupes en 1968 contre 5 en 1967 à la suite de la participation majoritaire prise par la CEGEPAR dans la SIBOIS, comprennent 4 usines de déroulage (SIBOIS à Grand-Béréby, SCAF à Grand-Bassam, CIB à Saouïa et SIFCI à Déma), 3 usines de contreplaqué (SCAF à Grand-Bassam et Scieries du Bandama à Oumé et à Guéhio) et l'usine de panneaux de particules de la SCAF à Grand-Bassam.

La Cie des scieries africaines (SCAF), Sté du groupe de la CEGEPAR, a implanté à Moossou près de Grand Bassam un complexe industriel du bois qui est le premier du genre sur la côte d'Afrique (cf. supra) et qui comprend notamment un atelier de déroulage,

.../

une usine de contreplaqué, une usine de panneaux de particules ainsi qu'un atelier de maisons préfabriquées, un atelier de portes isoplanes et 2 caisseries.

L'usine de déroulage, créée en 1965, récemment modernisée et agrandie, a produit 6.000 m3 de placages en 1968 contre 6.800 m3 en 1967.

La nouvelle usine de contreplaqué qui fonctionne depuis avril 1966 a produit 9.000 m3 en 1968 contre 7.400 m3 en 1967. Les investissements ont représenté un montant de 150 millions Fr CFA.

L'usine de panneaux de particules, la première installée en Côte d'Ivoire, fonctionne à Moossou depuis avril 1967. La production a été de 1.300 m3 de panneaux en 1967, première année de production, pour une capacité de 5.000 m3 par an. Les investissements réalisés ont représenté, comme pour la nouvelle usine de contreplaqué, un montant de 150 millions Fr CFA.

La Sté industrielle ivoirienne des bois (SIBOIS) créée en 1963 par la Sté allemande Westag et reprise par la CEGEPAR en décembre 1967, exploite l'usine de déroulage de Grand Béréby qui fonctionne depuis août 1964. La production a été de 20.000 m3 de placages en 1968 contre 15.610 m3 en 1967 pour une capacité de 24.000 m3 par an. Les investissements, y compris les chantiers forestiers, représentaient à fin 1967 un montant de 930 millions Fr CFA.

La Cie industrielle du bois (CIB), filiale de la Sté italienne Mussi, agréée au code des investissements en janvier 1964, exploite une scierie ainsi qu'une usine de déroulage mises en service à Gagnoa respectivement en 1964 et 1965. La production a été de 9.000 m3 de bois déroulés en 1968 malgré un arrêt de 2 mois dû à un manque d'approvisionnement, comme en 1967, contre 7.030 m3 en 1966 et 4.760 m3 en 1965 pour une capacité de 10.000 m3 par an. Les prévisions pour 1969 portent sur 10.000 m3. Le chiffre d'affaires global y compris les grumes, a été de 600 millions Fr CFA en 1968 contre 450 millions Fr CFA en 1966. Les investissements, y compris les chantiers forestiers, représentent un montant de 440 millions Fr CFA. Le projet d'installation d'une chaîne de tranchage, initialement prévu pour 1967, reste lié à l'octroi de nouveaux permis forestiers.

La Sté industrielle et forestière de la Côte d'Ivoire (SIFCI), filiale de la Sté allemande Danzer dont l'usine de déroulage de Vavoua fonctionne depuis juin 1966 avec une capacité de 11.500 m3 de déroulés, a produit 11.000 m3 en 1968 contre 9.450 m3 en 1967 et 3.700 m3 en 1966. Les investissements réalisés représentent un montant de 600 millions Fr CFA, y compris l'équipement des chantiers.

Les Scieries du Bandama (Georges Jacob) exploitent 2 usines de contreplaqué situées respectivement à Guehio et à Oumé, mises en service respectivement en 1936 et 1951. La production a été de 4.200 m3 de contreplaqué en 1967 contre 4.050 m3 en 1966 et 6.000 m3 en 1965, pour une capacité globale de 6.000 m3. Les prévisions, pour 1968 et 1969 portent sur une production de 4.200 m3 et 5.000 m3.

LES FABRICATIONS DIVERSES concernent principalement, en dehors du mobilier proprement dit et du mobilier scolaire, les maisons préfabriquées produites essentiellement par la SCAF (7.500 m2 en 1968 comme en 1967 contre 8.000 m2 en 1966), la Sté industrielle de menuiserie (SIM) à Abidjan, la Scierie de Gaoulou à Sassandra et les Scieries du Bandama ; les portes isoplanes produites par la SCAF (13.000 unités en 1967 contre 10.000 en 1966) et les Scieries du Bandama à Oumé (23.360 unités en 1967 contre 24.000 en 1966) ; les caisses produites principalement par la SCAF (1.150.000 caisses en 1967 contre 1.250.000 en 1966), la CFI à Abidjan et les Ets Beuglot à Dimbokro.

LA MENUISERIE ET LA FABRICATION DE MEUBLES EN BOIS intéressent une vingtaine d'entreprises principales, dont 15 à Abidjan.

Parmi les principales entreprises de menuiserie figurent la SEPC à Abidjan (16.000 m2 en 1967), les Anciens Ets Gentilhomme (35 millions Fr CFA d'investissements), les Ateliers de Kahankro (ADK), la Sté de transformation du bois (SOTRABO) (23 millions Fr CFA d'investissements), la Sté industrielle de menuiserie (SIM) (45 millions Fr CFA d'investissements), la Scierie et parqueterie du N'Zi (2.500 m3 de menuiserie en 1967 , comme en 1966), l'Ebénisterie française et l'Ebénisterie ivoirienne (une dizaine de millions Fr CFA d'investissements chacune) ...

Parmi les principales entreprises de fabrication de meubles en bois figurent en outre l'Entreprise générale de menuiserie (EGM), la SEPC, la Scierie du Baoulé, la Cie forestière de l'Indénié (CFI) ...

LES EXPORTATIONS totales des industries de transformation du bois qui sont en progression régulière, ont représenté un montant de 4,1 milliards Fr CFA en 1968 contre 3,6 milliards en 1967 et 3,4 milliards en 1966 et 1965 correspondant à une production de 236.000 m3 de bois transformé en 1968 contre 201.000 m3 en 1967, 189.000 m3 en 1966 et 153.000 m3 en 1965.

VIII.- INDUSTRIES MECANIQUES ET TRANSFORMATRICES DES METAUX

Le chiffre d'affaires de la branche qui comprend notamment la première transformation des métaux (fabrication de tôles de couverture), le montage et la réparation de véhicules ainsi que les autres industries mécaniques et électriques a été de l'ordre de 6 milliards Fr CFA en 1968 (+ 19 %) contre 5 milliards environ en 1967.

A.- LES INDUSTRIES DES METAUX

L'INSTALLATION D'UN LAMINOIR qui sera le premier réalisé en Afrique noire d'expression française, a été entreprise en juin 1968 à Abidjan-Vridi par la société Industries métallurgiques de Côte d'Ivoire (IMCI), créée en mars 1967 sous l'égide de la SOCIPEC. Le capital de la société porté à 180 millions Fr CFA est presque entièrement ivoirien. Une participation de 11 % est détenue par la firme italienne Danieli qui fournit le matériel de l'usine et apportera son assitance technique pendant les premières années de fonctionnement. La capacité de production sera de 15.000 T à 20.000 T par an de ronds à béton et de profilés toutes dimensions, supérieure aux importations ivoiriennes qui se sont élevées à 12.400 T (353 millions Fr CFA) en 1967. Les investissements représenteront un montant de 450 millions Fr CFA financés notamment par un crédit consortial bancaire à moyen terme de 150 millions Fr CFA auquel la BIDI participe pour 5 millions Fr CFA.

Après le démarrage du laminoir courant 1970, la Côte d'Ivoire sera ainsi le 1er pays d'Afrique noire d'expression française à disposer d'une aciérie de récupération de ferraille. 2 projets sont actuellement en cours d'étude au Sénégal et au Cameroun en vue d'installations du même type à Dakar et à Douala.

L'adjonction d'une aciérie produisant des lingots de relaminage est envisagée ultérieurement par la 1ère Esquisse du plan. La rentabilité de la seconde phase du projet reste en effet à confirmer, notamment dans le cas d'un four électrique.

Le projet de fabrication de fonte et d'acier semble lié à la fois à l'exploitation du gisement de fer de Bangolo, qui n'apparaît guère susceptible d'être mis en valeur avant 1975-1980, et à l'évolution des projets des pays voisins.

LA CREATION D'UNE USINE POUR LA FABRICATION DE TOLES D'ACIER GALVANISE est en cours par la Sté de galvanisation de tôles en Côte d'Ivoire (TOLE-IVOIRE) créée à Abidjan en août 1970 à l'initiative de la Sté ismaëlienne IPS-CI, qui en a effectué les études, au capital de 255 millions Fr CFA. La capacité de la chaîne qui sera d'un type nouveau éliminant le traitement préalable des tôles par acide, sera de 15.000 T de tôles par an, pour une production initiale de 10.000 à 12.000 T à partir de tôles en acier importées de l'Allemagne de l'ouest. Le matériel comprendra notamment une ligne de galvanisation en continu de 3T/h fournie par la Sté allemande Berg und C°. Les investissements représenteront un montant de 500 à 600 millions Fr CFA au lieu de 350 millions Fr CFA prévus pour le projet initial. Le démarrage de l'usine devrait intervenir vers le milieu de 1970.

LA FABRICATION DE TOLES ET BACS EN ALUMINIUM est effectuée par la Cie ivoirienne de l'aluminium (IVOIRAL) (cf. infra) dont la production représente environ 2.000 T par an de tôles et bacs d'aluminium par rapport à un marché d'environ 15.000 T dont 12.500 T de tôles et bacs galvanisés importées, pour une capacité de 300 T par mois.

LA FABRICATION DE TREFILES, POINTES, TREILLAGES, RONCES est effectuée notamment par la Sté des tréfileries et clouteries de la Côte d'Ivoire (SOTREC), agréée au code des investissements en septembre 1962, dont l'usine a été mise en service en 1957 à Abidjan. Une visserie a été adjointe aux installations existantes en 1968.

La production en 1968 a été de 2.450 T de tréfilés (2.250 T en 1967), 1.338 T de clous (1.650 T en 1967) et 472 T de grillages (960 T en 1967) pour une capacité de 4.000 T de tréfilés, 150 T de ronces, 2.500 T de clous et 1.500 T de grillages par an. Les investissements représentaient à fin 1968 140 millions Fr CFA dont 50 millions Fr CFA pour la visserie.

L'installation d'un ensemble de galvanisation, visant à élargir la gamme des grillages déjà fabriqués, ainsi que celle de treillis soudés utilisés notamment dans les constructions de béton armé, est prévue courant 1969 par la SOTREC. Les investissements représenteront un montant d'une quarantaine de millions Fr CFA dans le cadre du programme de 90 millions Fr CFA financés notamment par un crédit consortial de 56 millions Fr CFA auquel la BIDI participe pour 28 millions Fr CFA.

LA CREATION D'UNE CABLERIE pour la fabrication de câbles électriques fait notamment l'objet d'un projet présenté par Tréfimétaux (Pechiney). Les investissements représenteraient un montant de 150 millions Fr CFA pour un chiffre d'affaires initial de 200 millions Fr CFA par an.

B.- VEHICULES ET CYCLES

Le chiffre d'affaires de la production industrielle de la branche des véhicules et cycles a été de l'ordre de 2 milliards Fr CFA en 1968 sans compter les garages (7,5 milliards Fr CFA).

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE est essentiellement représentée par l'usine de montage de véhicules de la Régie Renault à Abidjan, la première réalisée en Afrique noire d'expression française.

La Sté africaine de fabrication des automobiles Renault (SAFAR), agréée au code des investissements en avril 1960, exploite une chaîne de montage pour l'ensemble de la gamme Renault-SAVIEM, mise en service à Abidjan en avril 1962. 18 modèles différents sont actuellement réalisés (voitures, camions, bennes, cars, tracteurs, etc ...). La production, en augmentation, reste encore inférieure avec 2.620 véhicules en 1968 contre 2.130 véhicules en 1967 à la capacité des installations qui est de 3.000 véhicules/an. Le chiffre d'affaires a été de 1.480 millions Fr CFA en 1968 contre 1.285 millions Fr CFA en 1967 et 1.103 millions Fr CFA en 1966. Les prévisions pour 1969 portent sur 1.480 millions Fr CFA. Les ventes à l'exportation (4 %) n'ont porté en 1967

que sur 129 véhicules dont 77 sur la Haute-Volta et 51 sur le Niger, pour une valeur de 74 millions Fr CFA. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 336 millions Fr CFA dont 31 millions Fr CFA effectués en 1967. Le doublement de la capacité de l'usine à 6.000 véhicules par an est envisagé d'ici 1970.

DEUX UNITES DE MONTAGE DE VEHICULES japonais sont en cours ou en voie d'installation. PREMOTO, filiale de la SOGIEXCI, société à capitaux ivoiriens, créée en 1969, procède à l'installation à Vridi d'une chaîne de montage de véhicules Toyota. La société ivoirienne de montage et d'exploitation automobile (SIMEA) envisage par ailleurs la création d'une petite chaîne d'assemblage de véhicules utilitaires Hino. Les investissements représenteront un montant de 55 millions Fr CFA, financés notamment par des prêts de la BIDI de 25 millions Fr CFA accordés en juillet 1968 et du Crédit de la Côte d'Ivoire (CREDICODI) de 10 millions Fr CFA.

Actuellement à l'étude par la Sté des automobiles Berliet, un projet, non prévu par le plan, concernait la création d'une chaîne de montage multimarque de camions et tracteurs Citroën, Berliet, Fiat, OM et de camionnettes 3 CV Citroën.

LA FABRICATION DE CYCLES, variable selon les années, intéresse 2 entreprises. La production pourrait se situer à un niveau stable de 30.000 unités par an au cours des prochaines années. La demande de vélomoteurs se développe lentement.

La Manufacture africaine du cycle (MAC), filiale notamment de la CFAO, de la SCOA, du Niger français et de la Cie Optorg et agréée au code des investissements en septembre 1960, exploite une usine de fabrication de bicyclettes sous licences Deschamp et Peugeot, de cyclomoteurs sous licence Peugeot, et des pièces détachées et accessoires divers. La production a été de 24.815 bicyclettes et de 665.800 chambres à air en 1968-1969 contre respectivement 17.000 et 850.000 en 1966-1967 pour une capacité de 30.000 bicyclettes et 1.000.000 de chambres à air par an. La production des cyclomoteurs est passée de 3.600 en 1966-1967 à 3.800 en 1968-1969 pour une capacité de 10.000 unités par an. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 531 millions Fr CFA en 1968-1969 contre 400 millions Fr CFA en 1967-1968. Les ventes sont réalisées pour 95 % sur le marché local et pour 5 % à l'exportation sur le Niger. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 150 millions Fr CFA.

Les Ets Formons ont une capacité de montage de 10.000 cycles par an à Abidjan.

LA FABRICATION DE SEMI-REMORQUES, DE FARDIERS, DE CITERNES, DE CHAUDRONNERIE est effectuée notamment depuis 1961 par l'usine d'Abidjan de la Sté d'études et de réalisations industrielles d'Abidjan (SERIA), filiale de la SCOA et des Chantiers et ateliers de Provence, et agréée au code des investissements en novembre 1966. La production qui est en augmentation continue a été de 160 engins, soit 1.000 T en 1968 contre 159 engins en 1967 (soit 40 % du nombre total vendu en Côte d'Ivoire), 106 engins en 1966 (550 T) et 87 engins en 1965. Les ventes sont effectuées pour 68 % sur le marché local

et pour 32 % sur le Niger, la Haute-Volta et le Dahomey. Les prévisions portent sur un chiffre d'affaires de 380 millions Fr CFA en 1969, correspondant à la fabrication de 220 engins (1.100 T) pour une capacité portée à 300 engins par an contre 350 millions Fr CFA en 1968 et 295 millions Fr CFA en 1967. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient 60 millions Fr CFA. 35 millions Fr CFA d'investissements nouveaux étaient prévus pour 1968 et 1969. Un projet concerne la fabrication ultérieure de bennes-basculantes et de wagons.

C.- INDUSTRIES TRANSFORMATRICES DES METAUX ET INDUSTRIES ELECTRIQUES

Le chiffre d'affaires de la branche qui est vaste alors que la production locale n'occupe encore qu'un domaine limité, a été d'environ 4,1 milliards Fr CFA en 1968 contre 4 milliards Fr CFA en 1967, 3,9 milliards en 1966 et 3,4 milliards Fr CFA en 1965 par rapport à des importations de plus de 20 milliards Fr CFA en 1968 contre 15 milliards en 1967 et 1966. Les importations enregistrent une progression importante (25 % par rapport à une quasi-stagnation de la production, + 2 %).

LA CONSTRUCTION ET LA REPARATION NAVALE sont principalement représentées, en dehors des compagnies de navigation, transitaires, acconières ... par la CARENA.

La Cie abidjanaise de réparations navales et de travaux industriels (CARENA) agréée au code des investissements en août 1960, filiale de la Cie Delmas-Vieljeux (CNDV) et des Ateliers et chantiers de Bretagne, dispose d'un ensemble pour la réparation et la construction de navires dont un dock flottant de 600 T et 4 slips de 250 T, 200 T, 80 T et 50 T. La capacité des chantiers est de 100 T de tôle d'acier et de 100 m3 de bois transformé par mois. Le chiffre d'affaires a été de 460 millions Fr CFA en 1967 contre 490 millions Fr CFA en 1966 et 445 millions Fr CFA en 1965. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient 250 millions Fr CFA. L'augmentation des moyens de carénage est envisagée notamment par la construction d'un dock flottant de 1.500 T.

LA FABRICATION DES EMBALLAGES METALLIQUES est effectuée par 2 entreprises dont l'une, la SIEM, réalise 95 % de son chiffre d'affaires avec les conserveries d'ananas et de café soluble.

La Sté ivoirienne d'emballages métalliques (SIEM), filiale des Ets J.J. Carnaud et forges de Basse Indre, dispose d'une usine mise en service à Abidjan en juin 1955. La production, en constante augmentation, a été de 80 millions de boîtes métalliques en 1968 contre 76 millions en 1967, 71 millions en 1966 et 55 millions en 1965 pour une capacité de production qui a été portée de 100 millions de boîtes par an en 1965 (4 trains automatiques) à 125 millions de boîtes en 1966 (5 trains), 150 millions de boîtes en 1967 (6 trains) et 175 millions de boîtes depuis 1968 (7 trains). Les prévisions pour 1969 portent sur une production de 88 millions de boîtes. Le chiffre

d'affaires a été de 906 millions Fr CFA en 1968 comme en 1967 contre 830 millions Fr CFA en 1966 et 615 millions Fr CFA en 1965. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 400 millions Fr CFA dont 30 millions Fr CFA en 1968 pour le 7ème train automatique. Les prévisions d'investissements portent sur 100 millions Fr CFA à partir de 1970 pour l'installation d'un 9ème train automatique.

La Sté africaine d'emballages métalliques (MECANEMBAL), filiale du groupe Blohorn, exploite une usine mise en service à Abidjan en mai 1962. La production a été de 66.000 fûts et tonnelets en 1968 (contre 18.000 en 1966), 2.140.000 boîtes et bidons métalliques (contre 1.800.000 en 1966 et 1 million en 1965) et 1.150.000 bouteilles et flacons plastiques en 1968 (contre 700.000 en 1966 et 355.000 en 1965). A la suite des extensions réalisées en 1967 et 1968 notamment pour la fabrication des emballages plastiques et les emballages métalliques de grande contenance (fûts de 220 l), la capacité de production est de 75.000 tonnelets (à partir de 18 l) et fûts (jusqu'à 220 l) par an, 3 millions de boîtes métalliques par an et 2 millions de bouteilles et de flacons plastiques par an. Le chiffre d'affaires a été de 235 millions Fr CFA en 1968 contre 150 millions Fr CFA en 1967. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 120 millions Fr CFA dont 60 millions Fr CFA pour les extensions réalisées en 1967 et 1968.

LA FABRICATION D'ARTICLES DE MENAGE METALLIQUES intéresse la Cie ivoirienne de l'aluminium (IVOIRAL), filiale commune à la Cie Pechiney et aux grandes sociétés commerciales, dont l'usine mise en service à Abidjan en janvier 1963, dispose également d'une petite fonderie basée sur la récupération des déchets. Les ventes ont porté sur 2.017 T de tôles et 190 T d'articles ménagers en 1968 contre respectivement 1.700 T et 213 T en 1967, dont environ le quart à l'exportation. La capacité de production est de 4.000 T par an contre 500 T en 1965. Le chiffre d'affaires a été de 626 millions Fr CFA en 1968 contre 518 millions Fr CFA en 1967. Les investissements réalisés représentaient un montant de 140 millions Fr CFA à fin 1968.

LA FABRICATION D'ARTICLES DE MENAGE EN TOLE EMAILLEE à partir de formes importées sera effectuée à partir de 1970 à Abidjan par la Manufacture ivoirienne d'articles de ménage (MIAME), filiale de la Sté Overseas investment Cy de Hong Kong. La capacité de production de l'usine qui sera la première à fabriquer des articles émaillés en Côte d'Ivoire (de telles usines fonctionnent déjà à Douala depuis 1966 et à Dakar depuis 1967), sera de 1.700 T à 2.500 T pour une production initiale de 1.000 T par an. Les investissements représenteront un montant de 150 millions Fr CFA.

LA FABRICATION DE MOBILIER METALLIQUE ET DE LITERIE est effectuée par un certain nombre d'entreprises, le plus souvent dans le cadre de leurs activités de construction et de menuiserie métallique.

La Sté des ateliers métalliques et d'entreprises de Laon-Afrique (SAMELA) dont les installations fonctionnent depuis mars 1951 à Abidjan, a utilisé environ 1.800 T en équivalence de métal en 1968 comme en 1967 contre 1.530 T en 1966 pour une capacité de

production mensuelle de 130 T de charpentes métalliques et de 20 T de serrurerie. Le chiffre d'affaires a été de 380 millions Fr CFA en 1968. La mise en service d'un atelier spécialisé pour la fabrication des huisseries d'aluminium est intervenue en mars 1969. Un accord d'exclusivité a été conclu à cet effet entre la Sté et la firme américaine Alcao international SA qui a fourni le matériel et apporte son assistance technique. Les prévisions portent sur un chiffre d'affaires global de 420 millions Fr CFA en 1969 contre 380 millions Fr CFA en 1968. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 80 millions Fr CFA. Des investissements nouveaux de 40 millions Fr CFA dont 15 millions Fr CFA de prêt accordé par la BIDI en juillet 1968, sur la ligne de crédits US-AID, ont été effectués en 1969 pour l'installation du nouvel atelier.

La Sté ivoirienne d'entreprises et de constructions métalliques (SIFERCOM), filiale des anciens Ets Joseph Paris de Nantes, dispose à Abidjan d'installations d'une capacité de 200 T de charpentes par mois. Le chiffre d'affaires des travaux achevés a atteint 300 millions Fr CFA en 1966-1967 contre 290 millions Fr CFA en 1965-1966.

Les Ateliers métallurgiques du bâtiment (AMB) exploitent un atelier de menuiserie métallique et de serrurerie, mis en service à Abidjan en janvier 1961. La production a été de 15.000 m2 en 1968 contre 12.000 m2 en 1967. Les prévisions pour 1969 portent sur une production de 20.000 m2. Le chiffre d'affaires a été de 200 millions Fr CFA en 1968 contre 160 millions Fr CFA en 1967 et 100 millions Fr CFA en 1965. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 70 millions Fr CFA.

Parmi les autres entreprises de charpentes métalliques figurent notamment la Sté d'entreprises de constructions et montage ivoirienne (SECMI), la Sté Bouët & Cie ainsi que la Sté de constructions métalliques de Bouaké (SCMB), dont la production représente globalement pour la Côte d'Ivoire 5.000 à 6.000 T par an.

Les Ets Franquet & Cie dont les installations ont été mises en service à Abidjan en 1956 sont spécialisés dans la fabrication des lits et sommiers métalliques.

Parmi les autres entreprises figurent les Ets Latour, la Sté africaine de fabrications métalliques ... et pour la fabrication de matelas à ressort, les Ets Frédéric Claver.

Les Fermetures Mischler de Côte d'Ivoire (FMCI) disposent à Abidjan d'une usine pour la fabrication de fermetures et rideaux métalliques, notamment d'aluminium, qui est la plus importante d'Afrique noire d'expression française. Le chiffre d'affaires a atteint 250 millions Fr CFA en 1968. Les investissements ont représenté un montant de 50 millions Fr CFA.

LA FABRICATION DE MACHINES ET D'OUTILLAGE DIVERS (batteuses à riz, décortiqueuses, pompes à eau à main, débroussailleuses, machines à faire la glace, matériel agricole, pièces de fonderie) est effectuée par Abidjan- industrie (ABI), Sté au capital de 40 millions Fr CFA entièrement souscrit par des actionnaires ivoiriens, agréée au code des investissements en octobre 1962, qui dispose d'une fonderie reprise à la

Fonderie du port en 1960 et de 2 ateliers de constructions mécaniques et de fabrication de matériel réfrigérant. La production a porté sur 800 T de matériel divers en 1967 contre 770 T en 1966 pour une capacité de 1.000 T par an. Le chiffre d'affaires a été de 219 millions Fr CFA en 1968 contre 200 millions Fr CFA en 1966 et 70 millions Fr CFA à fin 1967. Un prêt de 20 millions Fr CFA a été accordé par la BIDI en juin 1968, sur la ligne de crédits US-AID, pour l'extension de la gamme des climatiseurs dont la sté effectue le montage en Côte d'Ivoire. La fabrication d'autres matériels de réfrigération-climatisation est envisagée ultérieurement par ABI.

LE MONTAGE DE RECEPTEURS-RADIO ET DE TELEVISEURS est effectué par la Sté africaine radioélectrique (SAR), filiale de la CSF, agréée au code des investissements en mai 1961, dont l'atelier a été mis en service en mars 1961 à Abidjan. La production est demeurée très inférieure à la capacité des installations qui est de 15.000 récepteurs-radio, 2.000 téléviseurs et 1.000 électrophones par an. Les investissements ont représenté une centaine de millions Fr CFA.

LA REPARATION ELECTRO-MECANIQUE ET LE BOBINAGE sont notamment effectués à Abidjan, dans les ateliers de Jeumont-Schneider et de la Cie générale africaine d'électricité (CGAE), filiale de la CGE, ainsi que dans de nombreux ateliers spécialisés, en particulier celui de la Sté de réparation électro-mécanique F. Rivière & Cie (SOREPEL) dont l'atelier de bobinage a été mis en service en 1967 (30 millions Fr CFA d'investissements).

LE PROJET DE FABRICATION DE PILES ELECTRIQUES est en cours de réalisation par l'Union Carbide "Côte d'Ivoire" (UCCI), sté au capital de 300 millions Fr CFA, agréée à Abidjan en mai 1969. Les prévisions de production conçues pour l'approvisionnement des marchés des pays francophones de l'ouest africain portent sur 100 millions de piles, la 1ère année de fonctionnement, 120 millions la 2ème année et 150 millions la 5ème. Les investissements globaux représenteront un montant de 600 millions Fr CFA financés à concurrence de 350 millions Fr CFA par des prêts bancaires dont 200 millions Fr CFA de la BIDI. Le démarrage de l'usine, qui sera la première d'Afrique noire d'expression française à fabriquer des piles électriques, interviendra fin 1970. La réalisation industrielle de l'Union Carbide sera par ailleurs la 1ère d'un groupe privé américain en Côte d'Ivoire.

LE PROJET DE CREATION D'UN ATELIER DE FABRICATION DE RADIATEURS ET DE BATTERIES AUTOMOBILES est en cours de réalisation à Abidjan-Vridi par les usines Chausson. Les installations d'une capacité de 12.500 radiateurs et 15.000 batteries par an représenteront des investissements d'un montant de 100 millions Fr CFA. La mise en service de l'usine est prévue pour le début de 1971.

IX.- INDUSTRIES TEXTILES

Le secteur textile de la Côte d'Ivoire qui a déjà enregistré une progression importante au cours des dernières années, dispose néanmoins d'un potentiel de fabrication encore inférieur aux besoins du marché. La réalisation, actuellement à l'étude d'un complexe de filature-tissage de grande dimension ferait de la Côte d'Ivoire, (qui, de ce fait, non seulement rattraperait mais devancerait le Sénégal), le premier pays d'Afrique noire d'expression française producteur et exportateur de textiles.

Le chiffre d'affaires des industries textiles en nette augmentation en raison notamment du développement de l'égrenage dû à l'augmentation de la production de graine de coton (+ 48 % en valeur en 1968) a été, sans l'artisanat, de près de 10 milliards Fr CFA en 1968 (14 % du chiffre d'affaires global de l'industrie ivoirienne) contre 6,3 milliards Fr CFA en 1967, 4,9 milliards Fr CFA en 1966 et 4,5 milliards Fr CFA en 1965 par rapport à des importations qui ont atteint 12,7 milliards Fr CFA en 1968 contre 11,4 milliards Fr CFA en 1967 et 10 milliards Fr CFA en 1966 et 1965. Le pourcentage d'augmentation des exportations de la branche (38 %), voisin de celui de l'augmentation de la production, est par contre supérieur à celui de l'augmentation des importations (12 %).

A.- LE COTON

L'EGRENAGE DU COTON est effectué depuis le début de 1969 par 5 usines contre 4 à fin 1967, représentant une capacité globale de traitement de 62.000 T environ de coton graine contre 46.000 T précédemment, nettement inférieure à celle du Cameroun (80.000 T de coton graine). 3 nouvelles usines sont prévues, dont une en cours de réalisation. Le chiffre d'affaires de l'égrenage industriel du coton, en très nette augmentation, a été de 1,8 milliards Fr CFA en 1968 contre 1,1 milliard Fr CFA en 1967 et 600 millions Fr CFA en 1966 et 1965 correspondant à une production de 13.320 T de fibre en 1968 contre 9.550 T en 1967 et 4.980 T en 1966 et 4.251 T en 1965. L'industrie textile ivoirienne (Ets Gonfreville) a utilisé 3.267 T de coton-fibre en 1968 contre 2.938 T en 1967, 3.242 T en 1966 et 3.061 T en 1965.

L'usine des Ets Escarré dont la capacité a été portée à 12.000 T par an de coton-graine en 1965, a été mise en service à Korhogo en 1955. La production qui avait diminué en 1967-1968 compte tenu de la mise en service en novembre 1967 de l'usine de la CFDT de Boundiali a repris en 1968-1969 (3.485 T de coton-fibre) et en 1969-1970 (5.300 T de coton fibre). Le chiffre d'affaires de l'égrenage a été de 52 millions Fr CFA en 1968 comme en 1967 et 33 millions Fr CFA en 1966. Les prévisions pour 1969 portent sur un montant de 90 millions Fr CFA. Les investissements totaux à fin 1968 représentaient un montant de 72 millions Fr CFA dont 12 millions Fr CFA effectués en 1967. Une extension à 20.000 T/an est actuellement en cours.

Les 4 usines de la CFDT représentent une capacité de 50.000 T environ de coton-graine par an contre une capacité de 35.000 T (pour 3 usines) en 1967 et 21.500 T (pour 2 usines) en 1966. L'égrenage a porté en 1967-1968 sur 32.285 T de coton-graine contre 22.046 T en 1966-1967.

L'usine de Bouaké, rachetée par la CFDT à la CITEC en 1960 et appelée à cesser ses activités, traite essentiellement le Mono. La capacité d'égrenage est de 6.000 T de coton-graine par an.

La nouvelle usine de Bouaké (Bouaké II), conçue pour traiter la production Allen de la région du centre de la Côte d'Ivoire, a été mise en service en février 1966. L'égrenage a porté sur 12.000 T de coton-graine en 1966-1967 pour une capacité de 15.000 T par an. Les investissements ont représenté un montant de 158 millions Fr CFA financés par un crédit FAC accordé en 1965.

L'usine de Boundiali, mise en service fin novembre 1967 pour la récolte 1967-1968, a été conçue pour traiter la production Allen des régions d'Odienné et de Boundiali en plein développement, particllement usinée jusqu'alors par les Ets Escarré à Korhogo. La capacité de traitement est de 14.000 T de coton-graine par an. Les investissements ont représenté un montant de 200 millions Fr CFA, financés par une subvention FAC de 44 millions Fr CFA et un prêt de la CCCE de 156 millions Fr CFA. Un prêt de 75 millions Fr CFA a par ailleurs été accordé par le FAC en 1966 pour les installations annexes.

L'usine de Mankono, à 150 km de l'ouest de Bouaké, a été mise en service fin 1968 pour la campagne 1968-1969. La capacité de traitement est de 14.000 T par an de coton-graine. Les investissements ont représenté un montant de 200 millions Fr CFA dont 50 millions Fr CFA de bâtiments industriels et 50 millions Fr CFA de matériel d'égrenage (Lummus), financés par un prêt de la CCCE de 200 millions Fr CFA accordé en février 1968.

2 nouvelles usines sont par ailleurs envisagées par la CFDT en vue de faire face à l'augmentation de la production cotonnière. Les objectifs de la Loi-Programme 1970-1972 portent en effet sur une production de 91.000 T de coton-graine en 1972-1973 contre 42.000 T actuellement. Aucune décision n'est encore prise concernant la création des usines envisagées à Séguéla et Marabadiassa ainsi que Bouaké III. Par contre, l'extension de Boundiali reste prévue.

LA FILATURE-TISSAGE du coton demeure encore l'exclusivité des Ets R. Gonfreville (ERG) à Bouaké dans l'attente de la création d'un nouveau complexe textile pour lequel des négociations sont en cours entre 3 ou 4 groupes privés français et étrangers et le gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Les Ets R. Gonfreville (ERG) disposent à Bouaké d'un complexe créé en 1922, constamment modernisé, renforcé et diversifié depuis, qui représente encore en importance le premier complexe textile intégré d'Afrique noire d'expression française. Les installations qui comprennent notamment 18.548 broches et 276 métiers à tisser, ont une capacité de production annuelle de 4.200 T de filés, 2.500 T de tissés, 2.400 T de fils, 800 T de tissus teints, 3 millions de mètres d'imprimés et 600 T d'articles de confection.

La production, en constante progression, qui a notamment décuplé de 1961 à 1965, a atteint 3.860 T de filés, 1.980 T de tissés et 2.450 T de fils et tissus teints en 1968 contre respectivement 3.768 T, 1.495 T et 2.261 T en 1967.

Le chiffre d'affaires a été de 2,1 milliards Fr CFA en 1968 contre 1.850 millions Fr CFA en 1967, 1.700 millions Fr CFA en 1966 et 1.300 millions Fr CFA en 1965 comme en 1964. Les prévisions pour 1969 portent sur un chiffre d'affaires de 2.250 millions Fr CFA.

Les ventes en 1967 ont été réparties entre le marché intérieur (1,2 milliard Fr CFA) qui constitue le principal débouché et les exportations vers les pays de l'Afrique de l'ouest (650 millions Fr CFA dont 320 millions Fr CFA sur la Haute-Volta et 130 millions Fr CFA sur le Sénégal).

Les investissements totaux réalisés à fin 1968 représentaient 2.165 millions Fr CFA dont 200 millions Fr CFA effectués en 1968 et 160 millions Fr CFA en 1967 concernant notamment la réalisation de la nouvelle usine de tissage, mise en service en septembre 1965, financée notamment par un prêt de la Côte d'Ivoire de 150 millions Fr CFA.

L'extension en cours portera la capacité des installations courant 1970 à 4.800 T de filés par an (22.196 broches) et à 6 millions de mètres par an de tissus imprimés. 60 nouveaux métiers seront par ailleurs mis en place (6 millions de mètres par an de cretonne). Les investissements nouveaux correspondant à la réalisation du programme d'extension 1968-1970 représenteront des investissements de plus de 700 millions Fr CFA dont 600 millions Fr CFA déjà réalisés à fin 1968.

Les participations des Ets R. Gonfreville concernent le capital de la Sté ivoirienne de textiles artificiels (SOCITAS) dont l'usine de textiles synthétiques a été mise en service en janvier 1969 dans l'enceinte de Gonfreville (cf. infra) et le capital de VOLTEX dont le complexe de filature-tissage de Ouagadougou est en voie d'achèvement.

LES PROJETS INITIAUX qui concernaient essentiellement la réalisation en 1970, conformément aux prévisions du plan, de la filature-tissage de la SOTEXI, (2ème de Côte d'Ivoire), d'une capacité de 2.400 T de tissus par an, représentant des investissements d'un montant de 1,2 milliard Fr CFA, seraient reconsidérés en fonction des nouveaux objectifs envisagés par le gouvernement ivoirien concernant la création d'un grand complexe textile d'une capacité de production de 12.500 T de draps et d'écrus (20 à 25 millions de m par an) essentiellement destinés à l'exportation au-delà de

la couverture du marché ivoirien. Des propositions ont été présentées au gouvernement ivoirien notamment par la Sté AGACHE-WILLOT, le groupe BOUSSAC-TEXUNION-GONFREVILLE, la Sté SEROUSSI et le groupe japonais de la SOTEXI.

Les investissements représenteraient un ordre de grandeur de 8 milliards Fr CFA ou plus, pour 1 ou 2 unités de production entre lesquelles pourrait être répartie la capacité de production finalement retenue.

L'IMPRESSION TEXTILE est effectuée depuis novembre 1967 par 2 usines, 2 nouvelles unités dont une usine de wax print, la première en Côte d'Ivoire, sont en voie d'achèvement (mise en service prévue en 1970). Le chiffre d'affaires des usines d'impression a été de 3,2 milliards Fr CFA en 1968 contre 1 milliard Fr CFA en 1967 et 660 millions Fr CFA en 1966.

La Sté Impressions sur tissus de Côte d'Ivoire (ICODI), filiale des Ets Schaeffer et Cie de Mulhouse (16 %), de la CFAO et de la CFCI (27 % chacune), de la SCOA (12 %) ... et agréée au code des investissements en septembre 1962, a créé à Abidjan la première usine d'impression textile de Côte d'Ivoire. La production qui est en constante progression, a été de 8 millions m en 1968 contre 6,5 millions m en 1967, 4.500.000 m en 1966, 4 millions m en 1965 et 2.300.000 m en 1964 (première année de fonctionnement) pour une capacité portée de 4 millions m à 7 millions m par an en 1966 avec la mise en service d'une 2ème machine à imprimer, et à 8 millions m par an en 1967. Le chiffre d'affaires a été de 1.160 millions Fr CFA en 1968 contre 928 millions Fr CFA en 1967 et 660 millions Fr CFA en 1966. Les prévisions pour 1969 portent sur un chiffre d'affaires de 1.160 millions Fr CFA, comme en 1968, pour 8 millions m de tissus. La part de supports fournis par les Ets R. Gonfreville, qui n'a représenté jusqu'à présent qu'un million m de cretonne par an, devrait augmenter progressivement jusqu'à concurrence de 3 millions m en 1971. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 740 millions Fr CFA dont 82 millions Fr CFA effectués en 1967 pour l'extension de la capacité à 8 millions m et 100 millions Fr CFA pour l'extension à 7 millions m.

La Sté industrielle textile de Côte d'Ivoire (SOTEXI) créée en mai 1967 entre la République de Côte d'Ivoire (20 %), la BIDI (15 %), la Cie commerciale hollando-africaine (CCHA) (30 %), la Sté japonaise Nichibo (30 %) ... et agréée au code des investissements en novembre 1967, exploite une usine d'impression et de teinture, la seconde de Côte d'Ivoire mise en service à Vridi en décembre 1967. La capacité est de 1.300 T d'imprimés (8 millions m) pour la confection de pagnes et 800 T de tissus teints (3 millions m). Les prévisions pour 1968 portaient sur une production voisine de la capacité de l'usine. Le chiffre d'affaires a été d'environ 2 milliards Fr CFA en 1968, première année d'exploitation. Les investissements réalisés représentent un montant de 1,2 milliard Fr CFA, financés notamment par le capital (350 millions Fr CFA), un prêt à long terme de la BIDI (150 millions Fr CFA) et un prêt consortial bancaire ivoirien (350 millions Fr CFA).

2 nouvelles usines d'impression venues compléter les installations existantes ont augmenté de façon sensible le potentiel ivoirien.

Les Ets R. Gonfreville (ERG) ont mis en service en 1969 une unité d'impression dont la capacité initiale de 3 millions de m par an sera utilisable à 6 millions de m par an. L'approvisionnement sera assuré par l'unité de filature-tissage également en cours d'extension (cf. supra).

La Sté Uniwax dont le capital est réparti entre 2 sociétés du groupe du Niger français, filiale d'Unilever, (65 %) et de la Sté néerlandaise Texoprint (35 %), mettra en service à Abidjan en avril 1970 une unité d'impression de tissus wax authentique. La capacité initiale de production sera de 5 millions de m, extensible ultérieurement à 8 millions de m, correspondant à 80 % environ du marché ivoirien en 1970. Les investissements représenteront près de 2 milliards Fr CFA, dont 1,3 milliard Fr CFA pour la première étape. Le financement sera assuré par le capital (500 millions Fr CFA) et divers prêts (800 millions Fr CFA). L'approvisionnement de l'usine de wax s'effectuera sur importation jusqu'à 5 millions de m et à partir de supports ivoiriens dans une proportion de 60 % pour la tranche comprise entre 5 et 8 millions de m et de 100 % au-dessus de 8 millions de m.

Avec la mise en service de 2 nouvelles unités d'impression, la capacité de la Côte d'Ivoire est passée de 18 millions m en 1969 à 26 millions m en 1970 dont 5 millions de m de wax pour une consommation actuellement estimée à plus de 30 millions par an, dont environ 6 millions m de wax.

Après la réalisation des projets en cours, "la situation de l'industrie textile ivoirienne traduira une meilleure intégration depuis la production de coton (100.000 T de coton-graine prévues en 1972, soit près de 40.000 T de fibres) jusqu'à l'imprimé. En 1972, l'industrie cotonnière ivoirienne devrait transformer plus de 10.000 T de coton-fibre local pour une consommation de plus de 15.000 T de tissus de coton". (Discours de M. Mohamed DIAWARA à l'inauguration de la SOTEXI, 11 avril 1969).

LA CONFECTION ET LA BONNETERIE INDUSTRIELLES intéressent principalement 4 entreprises en dehors des Ets R. Gonfreville (cf. supra) qui ont produit 600 T d'articles divers en 1968 contre 520 T en 1967, 506 T en 1966 et 250 T en 1965 correspondant à un chiffre d'affaires de 1,8 milliard Fr CFA en 1968 dont 1,3 milliard Fr CFA pour la confection contre 1,5 milliard Fr CFA en 1967 et 1,6 milliard Fr CFA en 1966.

La Sté africaine de confection (SAFRIC), Sté du groupe de la SCOA, agréée au code des investissements en septembre 1960, exploite une usine mise en service à Abidjan en 1960. La production a été de 1.200.000 pièces en 1967 (300.000 pantalons, 250.000 chemises) contre 1 million de pièces en 1966 comme en 1965 et 800.000 pièces en 1964, correspondant à un chiffre d'affaires d'environ 700 millions Fr CFA. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 140 millions Fr CFA.

La Manufacture de confection de Côte d'Ivoire (MACODI), filiale de Mansuy & Cie agréée au code des investissements en mars 1961, exploite une usine de confection de vêtements et de sous-vêtements mise en service à Abidjan en juillet 1960. La production, en augmentation régulière a été de 180.000 articles de chemiserie et 240.000 pantalons en 1968 contre respectivement 118.000 et 216.000 en 1967 pour une capacité de production de 500.000 unités par an. Le chiffre d'affaires, en augmentation de 20 %, a été de

547 millions Fr CFA en 1968 contre 454 millions Fr CFA en 1967. La production est destinée pour 85 % au marché local. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient 125 millions Fr CFA dont 30 millions Fr CFA effectués en 1967. 40 millions Fr CFA d'investissements nouveaux sont prévus pour 1969.

La Sté africaine de bonneterie (SAB), première entreprise libanaise dans cette branche agréée au code des investissements en septembre 1962, exploite des ateliers de tricotage, de teinturerie et de confection mis en service à Abidjan en janvier 1963. La production a été de 600.000 articles en 1967 contre 715.000 en 1966 et 750.000 en 1965 pour une capacité de 960.000 pièces par an. Le chiffre d'affaires a été de 306 millions Fr CFA en 1967 contre 203 millions Fr CFA en 1966. Les prévisions pour 1968 portaient sur un chiffre d'affaires de 320 millions Fr CFA correspondant à une production de 600.000 pièces. Les ventes ont été effectuées en 1967 sur le marché intérieur pour 255 millions Fr CFA, à l'exportation pour 52 millions Fr CFA. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 130 millions Fr CFA dont 56 millions Fr CFA effectués depuis 1966. 30 millions Fr CFA d'investissements nouveaux étaient prévus pour 1968.

Les Ets Devanlay Recoing Afrique (DRA) agréés au code des investissements en septembre 1962, exploitent une bonneterie mise en service à Abidjan en 1954. La production a été de 1.500.000 pièces en 1968 contre 1.400.000 en 1967 pour une capacité de 3 millions de pièces par an. Le chiffre d'affaires a représenté 168.400.000 Fr CFA en 1968 contre 164.200.000 Fr CFA en 1967. Les prévisions pour 1969 portent sur un chiffre d'affaires de 180 millions Fr CFA correspondant à une production de 1.600.000 pièces. Les ventes ont été effectuées en 1968 sur le marché intérieur pour 151.400.000 Fr CFA et à l'exportation pour 17 millions Fr CFA. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 113 millions Fr CFA dont 8 millions Fr CFA effectués en 1967 et 1968.

Le développement des entreprises de confection et de bonneterie se heurte en particulier à la concurrence des articles importés. Les problèmes liés à l'importation des tissus synthétiques de plus en plus utilisés par les entreprises ivoiriennes, risquent de ne pas être entièrement résolus par le démarrage de la SOCITAS dans la mesure où les prix pratiqués ne seront pas inférieurs à ceux des importations.

B.- TEXTILES ARTIFICIELS

LA FABRICATION DE TEXTILES ARTIFICIELS est effectuée depuis le début de 1969 par la Sté ivoirienne de textiles artificiels et synthétiques (SOCITAS), société au capital de 100 millions Fr CFA réparti entre la République de Côte d'Ivoire (35 %), les Ets R. Gonfreville (32 %), Texunion (11 %), les filatures Prouvost & Cie - La lainière de Roubaix (11 %) et Rhodiacéta (11 %), et agréée au code des investissements en mai 1968. La capacité de l'usine qui est implantée dans l'enceinte de Gonfreville est de 600.000 m de tissus dont 80 % pour les draperies polyester coton, coton-viscose et polyester-laine et 20 % pour les tissus de chemises en polyester-coton. La production est destinée à approvisionner les entreprises locales, notamment SAFRIC et MACODI (cf. supra) qui alimentent le marché du vêtement synthétique estimé à environ 1.000 T

en 1970 dont près de 560 T de tergal. La fourniture des fils tergal-laine et tergal-coton est effectuée respectivement par Prouvost et Texunion. Les fils de coton sont livrés par Gonfreville. Les investissements ont représenté un montant de 280 millions Fr CFA , financés par le capital (100 millions Fr CFA), un prêt de la BIDI (100 millions Fr CFA) et des crédits fournisseurs garantis par la COFACE pour le solde.

C.- SISAL ET JUTE

Le chiffre d'affaires des 3 entreprises existantes qui est en augmentation a été de près de 1,2 milliard Fr CFA en 1968-1969.

LA TRANSFORMATION DU SISAL est représentée depuis 1967 par 2 usines, 1 corderie-ficellerie et 1 sacherie situées à Bouaké.

Les Ficelleries de Bouaké (FIBAKO), filiale de SOCOSAC de Dakar, exploitent une fabrique de ficelles et de cordages de sisal mise en service à Bouaké en 1963 et une succursale de ventes avec fabrication de cabas à provisions à Abidjan. L'activité en 1968-1969 s'est traduite par un chiffre d'affaires de 475 millions Fr CFA (contre 350 millions Fr CFA en 1968) dont 125 millions Fr CFA pour l'usine de Bouaké et 350 millions Fr CFA pour la succursale d'Abidjan. La production, écoulée à 75 % sur le marché local, a porté en 1968 sur le traitement de 700 T de sisal pour une capacité de 1.200 T/an. Les investissements totaux se montent à 100 millions Fr CFA, aucun investissement n'ayant été réalisé en 1967 et 1968.

La Sté de Filature et tissage (SOFITIS), filiale également de la SOCOSAC et du groupe Saint-Frères, agréée au code des investissements en mars 1967, exploite une sacherie mise en service à Bouaké en avril 1967, dans l'enceinte de la FIBAKO. L'activité en 1968-1969 s'est traduite par un chiffre d'affaires de 250 millions Fr CFA contre 200 millions Fr CFA en 1968. La production s'est élevée à 1,6 million sacs de sisal, contre 1,5 million en 1968, pour une capacité initiale de 1,5 million de sacs par an. Les ventes sont réalisées pour 75 % de la production sur le marché local, pour 15 % sur les pays de l'UDEAO et pour 10 % sur les autres pays d'Afrique. Les investissements représentent un montant de 120 millions Fr CFA, non compris le fonds de roulement. Les projets envisagés portent sur le doublement de la capacité de production dans les années à venir.

LA TRANSFORMATION DU JUTE est effectuée depuis janvier 1967 à Abidjan par l'usine de la Sté Filature, tissage, sacs en Côte d'Ivoire (FILTISAC), société créée en juillet 1965 au capital actuel de 375 millions Fr CFA réparti entre le groupe israëlien Kassam (55 %) et la République de Côte d'Ivoire (45 %) et agréée au code des investissements en mars 1967. La production a été de 3.600.000 sacs de café et de cacao en 1968-1969 correspondant à un chiffre d'affaires de 440 millions Fr CFA. Les investissements représentaient un montant de 1 milliard Fr CFA à fin 1969. L'approvisionnement

de l'usine a été assuré jusqu'à présent par des importations de jute en provenance du Pakistan. FILTISAC s'est engagée, dans le cadre de la politique de promotion et de diversification agricole du gouvernement ivoirien, à utiliser la matière première locale (kénaf) à qualité et à prix concurrentiels jusqu'à 80 % de ses besoins, soit 7.000 à 8.000 T en 1975 et 10.000 T en 1980. (cf. infra).

LA CULTURE DU KENAF a été entreprise en 1967 par la Sté ivoirienne agricole et industrielle du kénaf (SIVAK), société d'économie mixte créée en 1967 au capital de 350 millions Fr CFA réparti entre la Côte d'Ivoire (70 %) et la firme italienne Gardella (Gênes) qui a déjà fourni l'usine de Bohicon au Dahomey (30 %).

Un premier programme de 500 ha à fin 1968 a été entrepris en 1967 notamment dans la région de Ferkessedougou. Les objectifs du plan portent sur une production de 16.000 T de fibres (20.000 ha) dont 10.000 T destinées à approvisionner FILTISAC et 6.000 T destinées à approvisionner une sacherie à créer. La production réelle du tissage de jute variera avec la consommation de toiles d'emballage.

Les premières installations industrielles de la SIVAK réalisées en 1968 comprennent 2 stations, l'une sur la route de Tafiré pour le traitement du kénaf après la récolte (défibrage) et l'autre (station centrale) pour le rouissage des lanières et le conditionnement des fibres. L'implantation de l'usine à proximité du Bandama permettra de disposer en saison sèche de la quantité d'eau suffisante. Les investissements ont représenté un montant d'environ 250 millions Fr CFA. (cf. Chapitre Agriculture).

LA CREATION à Vridi d'une nouvelle usine de filature-tissage d'une capacité de transformation de 6.000 T de fibres par an pour l'exportation d'articles en kénaf (sacherie toiles d'emballages, toiles de fond de tapis, corderie) est liée à la réalisation du programme agricole de la SIVAK qui représente des investissements évalués à environ 5 milliards Fr CFA dont 2,5 milliards Fr CFA pour le matériel de culture et de traitement des fibres et pour l'usine de tissage et 2,5 milliards Fr CFA pour les plantations et la viabilité. Un emprunt auprès du gouvernement italien est envisagé pour un montant de 2 milliards Fr CFA.

LA CONFECTION ET LA REPARATION DES SACS, DES STORES ET DES BACHES sont effectuées à Abidjan à partir de toiles lourdes par la Cie textile de l'ouest africain (COTOA), filiale de Saint-Frères à Dakar, qui dispose également d'ateliers en Côte d'Ivoire, ainsi que par la Manufacture de toiles et bâches (MATOBA) dont les investissements réalisés représentent une quinzaine de millions Fr CFA et par les Ets Gutierrez. Les objectifs du plan qui portaient sur un chiffre d'affaires de 150 millions Fr CFA en 1970 sont déjà dépassés.

.../

X.- LES INDUSTRIES DU CUIR ET DES ARTICLES CHAUSSANTS

Le chiffre d'affaires des industries des articles chaussants et des articles de maroquinerie, quelque soit la matière première utilisée (cuir ou plastique), a été de 1,5 milliard Fr CFA en 1968 contre 1,4 milliard Fr CFA en 1967, 1 milliard en 1966 dont l'essentiel est constitué par la production de chaussures (1.250 millions Fr CFA en 1968, 1.223 millions Fr CFA en 1967, 892 millions en 1966). La maroquinerie a enregistré une progression de 35 % en 1968.

"Jusqu'en 1967, la production locale portait essentiellement sur des sandales et des samaras ; maintenant, commence la production de chaussures de ville et de chaussures fantaisie. Une certaine partie de la production ivoirienne, peut-être 30 à 40 %, part vers le Ghana par des circuits non contrôlés. La production locale pourrait atteindre 4 millions de paires en 1975. Il n'est pas impossible d'envisager quelques exportations vers les pays industrialisés". (1ère Esquisse du plan).

LA FABRICATION DE CHAUSSURES EN CUIR est effectuée par la Sté BATA SA ivoirienne, agréée au code des investissements en janvier 1964. L'atelier provisoire de fabrication ouvert en 1963 a été abandonné en juin 1965 au profit de l'usine définitive. La production globale a été de 3,4 millions de paires de chaussures en 1968 contre 3 millions en 1967 (dont 1.500.000 paires de chaussures en cuir) et 2,6 millions en 1966 (dont 1.200.000 paires en cuir). Le chiffre d'affaires a été de 1,7 milliard Fr CFA en 1968 y compris les ventes d'articles importés. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient 500 millions Fr CFA dont 120 millions Fr CFA en 1968 et 120 millions Fr CFA en 1967 qui ont permis de porter la capacité de production à 15.000 paires par jour.

LA FABRICATION DE CHAUSSURES EN PLASTIQUE, effectuée à Abidjan, en dehors de la filiale ivoirienne du Groupe BATA dont la production est en augmentation par rapport à 1967 (1.500.000 paires plastique) est effectuée par la Société Allibert qui a une capacité de 550.000 paires de chaussures par an, la Manufacture ivoirienne de plastiques africains (MIPA) qui a produit 900.000 paires de chaussures en 1966 contre 800.000 paires en 1965 pour une capacité de 2.500.000 paires par an, et par Polyplast, est essentiellement assurée par la filiale ivoirienne du groupe Bata. Depuis 5 ans environ, la vente de chaussures en plastique est restée stationnaire. Le plan a conservé pour 1970 l'objectif stable de 2,5 millions de paires par an.

.../

XI.- CORPS GRAS, SAVONS ET DETERGENTS

Le chiffre d'affaires de la branche a été d'environ 8,8 milliards Fr CFA en 1968 contre 7,6 milliards en 1967, soit une augmentation de 16 %. La réalisation en cours du programme industriel de la SODEPALM qui prévoit la mise en service d'ici 1972 de 8 nouvelles huileries d'une capacité initiale de 150 T de régimes/h par rapport à une capacité finale de 260 T de régimes/h en 1977, représentera un investissement de l'ordre de 8 milliards Fr CFA. La branche corps gras est de ce fait appelée à une très forte expansion dans les 10 années qui viennent.

L'HUILERIE DE PALME représentée actuellement par 9 usines dont les 4 premières usines de la SODEPALM mises en service depuis fin 1967, est appelée à un développement particulièrement spectaculaire dans le cadre du Plan palmier à huile. La production industrielle d'huile de palme, presque entièrement utilisée sur place, a été de 14.800 T en 1968 contre 12.900 T en 1967. Compte tenu de la mise en service progressive des huileries de la SODEPALM, les prévisions de production totale d'huile de palme industrielle portent sur 30.000 T en 1970, 140.000 T en 1975 et 180.000 T en 1980.

Les 4 huileries du FIDES sont les plus anciennes.

Les 3 huileries gérées par l'IRHO ont une production qui, bien qu'en augmentation : 4.678 T d'huile de palme en 1968 contre 4.670 T en 1967, 3.673 T en 1966, reste inférieure à la capacité globale des usines qui est de 8.000 T par an dont 1.500 T pour l'huilerie de Grand Drewin, 3.500 T pour l'huilerie de Dabou et 3.000 T pour l'usine de La Mé. Les récoltes de la plantation IRHO de Dabou ont été traitées en 1968 par l'huilerie d'Acobo Dabou (2.540 T d'huile) (cf. infra). Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de l'ordre de 900 millions Fr CFA.

L'huilerie d'Acobo Dabou, gérée jusqu'à son intégration dans le Plan palmier à huile par la Cie fermière des huileries de palme (CFHP), a été mise en service en 1950. Les récoltes de la PHCI (groupe Blohorn) ont été traitées par l'usine d'Acobo Dabou jusqu'à la mise en route de l'usine de Cosrou en avril 1967. La production a été de 6.253 T d'huile de palme en 1968 dont 2.544 T pour le compte de l'IRHO contre 6.683 T en 1966 dont 1.329 T pour la PHCI, pour une capacité de 10.000 T d'huile de palme par an. Le chiffre d'affaires est d'environ 250 millions Fr CFA par an. Les ventes sont destinées au marché local (huilerie Blohorn). Les investissements industriels réalisés à fin 1968 représentaient un montant d'environ 500 millions Fr CFA (contre 408 millions Fr CFA pour les plantations), financés sur un crédit FIDES de 155 millions Fr CFA et des crédits ivoiriens du BSIE de 258 millions Fr CFA accordés notamment pour l'extension à 65.000 T de régimes/an de la capacité de traitement de l'usine.

L'huilerie de palme de la société Plantations et huileries de Côte d'Ivoire (PHCI), société au capital actuel de 211 millions Fr CFA réparti entre le Groupe Blohorn (83 %) et la République de Côte d'Ivoire (17 %) et agréée au code des investissements en juin 1963, exploite une usine mise en service à Cosrou (90 km d'Abidjan) dans la région

.../

de Dabou, en avril 1967. La production, qui a augmenté de 30 % en 1968, a été de 3.000 T d'huile contre 2.300 T en 1967 pour une capacité portée à 6.000 T d'huile par an. L'extension de la capacité de l'huilerie de 6 à 8 T de régimes/h a été effectuée par l'adjonction d'une 2ème presse en 1968 . Ultérieurement la capacité pourra être portée à 24 Tr/h. Le matériel a été essentiellement fourni par Speichim. Les investissements réalisés ont représenté un montant de 170 millions Fr CFA financés notamment par un crédit à moyen terme de 64 millions Fr CFA accordé par la BIDI en 1966. L'usine traite la production des 3.000 ha de palmiers sélectionnés de la PHCI.

La construction de 8 huileries de palme dont la capacité finale sera de 260 T régimes par heure s'inscrit dans le cadre de la réalisation par la SODEPALM du Plan palmier à huile dont le financement est partiellement assuré par le FED (cf. chapître Agriculture).

Le Plan palmier à huile, confié à la SODEPALM en 1963, représente le programme de développement agricole le plus important de la Côte d'Ivoire. Les plantations réalisées de novembre 1963 à novembre 1968 représentent environ 40.000 ha dont 27.400 ha de plantations industrielles réparties sur 12 blocs et 12.550 ha de plantations villageoises réparties sur 15 secteurs, sur un total de 51.167 ha (y compris 11.329 ha de plantations privées) par rapport à un objectif fixé par le plan à 76.000 ha en 1971 contre 49.000 ha en 1968.

20.000 ha seront réalisés en 1969 et 1970 en vue de porter les surfaces plantées par la SODEPALM à 60.000 ha environ en 1970. 4.000 ha environ pour lesquels le financement n'est encore ni acquis, ni prévu, restent à réaliser en 1971 pour atteindre l'objectif total des 76.000 ha prévus par le plan.

Les financements acquis et en cours de négociation représentaient au début de 1969 un montant de 22.682 millions Fr CFA concernant la réalisation de 60.000 ha de plantations et de 8 huileries de palme.

Les 2 premières huileries de la SODEPALM sont en service.

L'huilerie d'Eloka, située entre Grand-Bassam et Abidjan, 1ère des 8 huileries du Plan, a été mise en service en décembre 1967. La capacité initiale est de 10 T de régimes/heure, au lieu de 6 T prévues, soit 33.000 T de régimes par an correspondant à la production de 7.000 T d'huile de palme et de 1.800 T de palmistes par an. Les prévisions pour 1969 portent sur une production d'environ 5.000 T d'huile et 1.300 T de palmistes correspondant à un chiffre d'affaires d'environ 250 millions Fr CFA contre 3.560 T d'huile en 1968. L'approvisionnement de l'usine sera réalisé à partir d'une plantation de 3.835 ha, dont 2.685 ha de plantations industrielles et 1.150 ha de plantations villageoises. Le doublement de la capacité de traitement de 10 à 20 T de régimes/heure (capacité finale) est prévu dès 1969 par l'adjonction d'un 2ème stérilisateur.

L'huilerie de La Toumanguié, près d'Aboisso, a été mise en service fin 1968. La capacité de production de 10 T de régimes/heure initialement, comme celle d'Eloka, sera portée à 20 T de régimes/heure dès 1970 et à 30 T de régimes/heure (capacité finale)

dès 1972, soit 109.000 T de régimes par an, correspondant à 21.000 T d'huile de palme et 3.000 T de palmistes ultérieurement. L'approvisionnement proviendra de 3.277 ha de plantations industrielles et de 1.150 ha de plantations villageoises (fin 1967). Le doublement de la capacité de traitement de 10 T à 20 T de régimes/heure est prévu en 1970 par rapport à une capacité finale de 30 T de régimes/heure qui devrait être atteinte en 1977.

Les investissements concernant les 2 premières huileries du Plan palmier à huile représenteront au stade final, en 1978, un montant de 1.371 millions Fr CFA y compris les installations annexes, contre 707 millions Fr CFA à fin 1968 dont 314 millions Fr CFA pour l'huilerie d'Eloka et 294 millions Fr CFA pour celle de La Toumanguié. Le financement initial effectué par le premier FED a été complété par un prêt de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) de la Côte d'Ivoire. La réalisation de ces 2 usines "clés en main" a été confiée, en avril 1966, à un consortium formé entre les entreprises de Wecker (Luxembourg), Zimmermann et Jansen (Allemagne) pour le matériel, et à la Sté française d'entreprises de dragages et de travaux publics (SFEDTP) pour le génie civil. Les extensions des 2 usines prévues pour 1969 représenteront des investissements supplémentaires de 173 millions Fr CFA, financés par la Côte d'Ivoire (Caisse autonome d'amortissement).

Les 2 huileries suivantes seront mises en service au cours du premier trimestre 1970. La fourniture et l'installation du matériel ont été confiées aux usines de Wecker (Luxembourg) comme pour les 2 premières huileries.

L'huilerie d'Irobo, ex-Tiegba, dans la région de Cosrou, sera mise en service en mars 1970, avec une capacité de production initiale de 20 T de régimes/heure qui devrait être portée à 30 T/heure en 1973 et 40 T/heure en 1976. Les investissements représenteront un montant d'environ 500 millions Fr CFA financés par un prêt de la BEI.

L'huilerie d'Ehania, située à l'est de la lagune d'Ebrié, sera mise en service en avril 1970 avec une capacité de 10 T de régimes/heure qui devrait être portée de 20 T de régimes/heure en 1972 à 60 T rég/h (capacité finale) en 1977, devenant ainsi non seulement l'huilerie la plus importante de la SODEPALM, mais aussi l'une des plus importantes au monde. Les investissements initiaux représenteront un montant d'environ 500 millions Fr CFA financés par un prêt de la CCCE. L'approvisionnement sera effectué à partir de 9.800 ha de plantations à Ehania.

Les 4 dernières huileries de la SODEPALM devraient être réalisées en avance par rapport au programme initial.

La mise en service des huileries *d'Anguédédou*, près d'Abidjan (capacité initiale : 20 T de régimes/heure) et de *Bolo* dans la région de Sassandra (capacité initiale : 10 T de régimes/heure), qui a été avancée par rapport aux prévisions initiales, est prévue respectivement pour juillet et octobre 1970. Le matériel de production a été commandé fin juin 1968 à la firme française Speichim, société du groupe Schneider Creusot. La capacité des huileries sera portée à 30 T de régimes/heure en 1974 pour l'Anguédédou et à 20 T de régimes/heure en 1975 pour Bolo.

.../

La réalisation des 2 dernières huileries de la SODEPALM devrait intervenir d'ici avril 1972. La mise en service respective des huileries de *Boubo* (capacité initiale : 10 T de régimes/heure ; 20 T en 1974) et de *Soubré* (capacité initiale : 20 T de régimes/heure ; 30 T en 1977), est prévue en octobre 1971 et avril 1972, au lieu de 1973.

Les investissements prévus d'ici 1978 pour la réalisation des 6 dernières huileries (y compris l'extension des 2 usines d'Eloka et de La Toumanguié) représenteront un montant de 6.880 millions Fr CFA sur un montant total, pour les 8 huileries, de 7.827 millions Fr CFA dont près de 5 milliards Fr CFA pour les huileries proprement dites et plus de 2 milliards Fr CFA pour les installations annexes et la création de 2 stations portuaires de stockage à Abidjan (14.000 T) et San Pedro (7.000 T).

Le financement des 6 dernières usines a été obtenu en 1969 auprès de la BIRD (94 millions Fr CFA) pour l'huilerie d'Ehania (1.289 millions Fr CFA à fin 1978) et notamment auprès de la BEI et de la CCCE pour des prêts respectifs de 2.250 millions Fr CFA et 750 millions Fr CFA pour les 5 autres usines (5.166 millions Fr CFA).

Le chiffre d'affaires des 8 huileries de la SODEPALM est estimé à 6,5 milliards Fr CFA en 1975 pour une production de 125.000 T d'huile dont 120.000 T destinées à l'exportation et 8 milliards Fr CFA en 1980 pour une production de 150.000 T d'huile dont 130.000 T à l'exportation. La capacité totale des huileries sera alors de 260 T de régimes/heure.

LA TRANSFORMATION DES PRODUITS OLEAGINEUX est assurée par les différentes usines du groupe Blohorn dont le potentiel sera renforcé par la mise en service courant 1970 du nouveau complexe de la SITCOG.

L'huilerie de la société Huilerie et savonnerie des lagunes Blohorn (HSL), mise en service à Abidjan-Cocody en octobre 1936 et agréée au code des investissements en janvier 1964, a été modernisée et agrandie à différentes reprises depuis sa création. La production a été de 40.000 T de produits usinés en 1968-1969 dont 15.000 T d'huile de palme neutralisée blanchie (contre 12.000 T en 1967-1968) et 9.000 T d'huile fluide en 1968 contre 7.000 T en 1967-1968 pour une capacité de trituration de 15.000 T de graines par an (palmistes, coprah ...) ainsi que 15.000 T de savon (dont 6.000 T de savon de toilette) en 1968 pour une capacité de 20.000 T par an et 400 T de glycérine. Le chiffre d'affaires de l'usine, en constante progression, a été de 1,8 milliard Fr CFA en 1968-1969 par rapport au chiffre d'affaires global du groupe (FAB, SAPROCSY, MECANEMBAL, PHCI) de 4,3 milliards Fr CFA contre 3,7 milliards Fr CFA en 1967-1968. Les réinvestissements effectués depuis 1950 ont représenté un montant de l'ordre de 600 millions Fr CFA. Des investissements de l'ordre de 2 milliards Fr CFA sont en cours avec la construction du nouveau complexe réalisé dans le cadre de la Sté ivoirienne de transformation des corps gras (SITCOG) (cf. infra).

.../

La réalisation par la Sté ivoirienne de transformation des corps gras (SITCOG) du nouveau complexe de traitement des oléagineux sur la nouvelle digue de Vridi est en cours depuis le début de 1969 conformément aux prévisions du plan, et sera mise en service au cours du 2ème trimestre 1970. Les prévisions de production pour 1970-1971 portent sur 22.000 T d'huile raffinée pour une capacité des nouvelles installations de 45.000 T d'huile brute, 19.000 T de savon pour une capacité de 28.000 T par an (4 T/h), 6.000 T d'acides gras (destinés à l'exportation) pour une capacité de 21.000 T par an (3 T/heure) et 1.200 T de glycérine pour une capacité de 2.000 T par an. Les prévisions de chiffre d'affaires de la société portent sur 2,5 milliards Fr CFA en 1970 et 4 milliards Fr CFA en 1976. Les investissements représenteront un montant de l'ordre de 2 milliards Fr CFA par rapport à une prévision initiale de 1,5 milliard Fr CFA pour la 1ère tranche financés notamment par un crédit à long terme accordé par la BIDI le 10 décembre 1968.

LA FABRICATION DE L'HUILE DE TABLE n'est jusqu'à présent effectuée en Côte d'Ivoire que par la Franco-africaine de raffinage (FAR), société du groupe Blohorn qui exploite une usine mise en service à Abidjan en 1955. La production a été de 15.000 T d'huile de table (raffinée) en 1968-1969 contre 12.000 T en 1967-1968 et 9.000 T en 1965-1966 pour une capacité de raffinage de 18.000 T par an. Le chiffre d'affaires de la société qui fabrique également la margarine, l'eau de javel ainsi que divers sous-produits a été de 1.400 millions Fr CFA en 1968 contre 1 milliard Fr CFA en 1966. Les investissements totaux réalisés à fin 1968 représentaient 200 millions Fr CFA dont 50 millions Fr CFA effectués depuis 1967.

LA FABRICATION DE MARGARINE n'est également fabriquée en Côte d'Ivoire que par la FAR. La production qui était stabilisée au niveau de 100.000 kg par an depuis plusieurs années, a été de 200.000 kg en 1968-1969 contre 115.000 kg en 1967-1968 pour une capacité des installations nettement supérieure aux besoins actuels de la Côte d'Ivoire.

LA FABRICATION DE SAVON (ménage et toilette) n'est également effectuée que par la Sté huilerie et savonnerie des lagunes Blohorn (HSL), dont la savonnerie qui a été mise en service à Cocody en 1936, a été constamment agrandie et modernisée (cf. supra). La production a été de 18.000 T de savon en 1968-1969 contre 16.000 T en 1967-1968 pour une capacité de 20.000 T par an dont 6.000 T de savon de toilette grâce aux 2 chaînes Mazzoni.

Courant 1970, le raffinage de l'huile et la fabrication de la margarine, actuellement effectués par la FAR, ainsi que la fabrication du savon, actuellement effectuée à Cocody par les HSL, seront réalisés dans les nouvelles installations de la SITCOG avec une capacité nettement accrue (cf. supra).

LA FABRICATION DE DETERGENTS, POUDRES A LAVER, LESSIVES est effectuée par la Sté africaine de produits chimiques et de synthèse (SAPROCSY), société du groupe Blohorn, dont l'usine a été mise en service en 1964 (une usine du même type sera prochainement mise en service à Dakar par Lesieur-Afrique). La production a été de 1.112 T de détergents

et poudres à laver en 1968 contre 1.000 T les années précédentes et 500 T en 1965, pour une capacité de 12.000 T par an. "Le placement de la production locale en Côte d'Ivoire et à l'exportation est difficile face aux exportations à bas prix de poudres étrangères soutenues par une publicité puissante. La production locale devrait pouvoir atteindre 1.500 T en 1975 et 2.500 T en 1980" (1ère Esquisse du plan). Le chiffre d'affaires qui est en augmentation, a été de 240 millions Fr CFA en 1968. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 100 millions Fr CFA.

LA FABRICATION DE BOUGIES n'a été entreprise qu'en 1966 par la société Industries réunies de l'Afrique noire (IRAN). La production actuelle qui trouve un débouché au Mali et en Haute-Volta, est de l'ordre de 200 T par an.

LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DU COPRAH, dont la production actuelle est d'environ 5.700 T presque entièrement achetées par les Ets Blohorn pour la fabrication de la margarine (5.000 T en 1968) est effectuée dans l'huilerie-savonnerie de Cocody.

LA TRANSFORMATION DE GRAINES DE COTON qui sont actuellement exportées en totalité par la CFDT, n'est pas encore effectuée en Côte d'Ivoire, faute d'installations de traitement.

XII.- ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES

Le chiffre d'affaires de la branche des articles en caoutchouc et matières plastiques (articles ménagers notamment) qui ne comprend pas les articles chaussants (cf. supra) a été d'environ 600 millions Fr CFA en 1968 contre 500 millions Fr CFA en 1966 et 400 millions Fr CFA en 1965.

LA FINITION DES CHAMBRES A AIR POUR CYCLES est déjà effectuée par la Manufacture africaine du cycle (MAC) (cf. supra) qui dispose d'une usine de fabrication de bicyclettes à partir de tubes importés découpés et soudés sur place. La production a été de 665.800 chambres à air en 1968-1969 contre 850.000 en 1966-1967 pour une capacité de 1 million de chambres à air par an. En fonction des perspectives de fabrication en Haute-Volta, le projet d'installation d'un équipement pour la production sur place de tubes en caoutchouc extrudé à base de latex ivoirien est abandonné.

LA CREATION D'UNE USINE DE PNEUMATIQUES 4 ROUES dont la réalisation paraît liée à la double garantie d'un approvisionnement régulier en matières premières locales et aux débouchés, notamment dans les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, est envisagée par le plan au cours de la période 1971-1975. La Sté Michelin qui approvisionne le marché ivoirien à raison de plus de 50 %, "décidée en principe à investir en Côte

d'Ivoire, estime que le marché n'est pas encore suffisamment développé. Il faudrait pouvoir rassembler des garanties d'écoulement dans les pays avoisinants, voire sénégalais, les marchés ghanéen et nigerian étant exclus" (1ère Esquisse du plan). Par contre le marché ivoirien risque d'être menacé par le projet du Liberia qui souhaiterait approvisionner la Côte d'Ivoire en pneumatiques en échange d'importations de produits textiles. Les investissements afférents à la création d'une usine d'une capacité de 300.000 enveloppes et 300.000 chambres à air par an sont évalués à 1.800 millions Fr CFA.

La fabrication des pneumatiques 2 roues, dont le projet est actuellement étudié par Michelin, sera par contre effectuée à Ouagadougou dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta. Une usine approvisionnerait les 2 marchés. (1.670.000 enveloppes et 1.300.000 chambres à air pour un chiffre d'affaires de 600 millions Fr CFA). Les investissements représenteraient un montant de 657 millions Fr CFA.

LA FABRICATION D'ARTICLES DIVERS EN CAOUTCHOUC est effectuée par 2 entreprises qui utilisent le latex produit en Côte d'Ivoire. (184 T sur 7.000 T produites en 1968).

La Manufacture de caoutchouc de la Côte d'Ivoire (MACACI) qui exploite une unité de fabrication d'articles divers en caoutchouc mousse (matelas, coussins, oreillers ...) mise en service à Abidjan en avril 1968, est la première usine de Côte d'Ivoire pour la transformation du latex ivoirien. Les prévisions de production portent sur 800 T de produits finis en 1969, soit l'équivalent des importations des dernières années en matière de caoutchouc traité, représentant en valeur 270 millions Fr CFA, pour une capacité de 1.000 T par an de produits finis. Les investissements représentent un montant de 60 millions Fr CFA. 150 millions Fr CFA d'investissements nouveaux sont envisagés pour l'extension des installations.

LE RECHAPAGE DES PNEUS est effectué à Abidjan depuis 1962 par la Manufacture de reconditionnement de pneumatiques (MRP), société créée en mars 1961 dont le capital est détenu pour 22 % par des actionnaires ivoiriens. La production a été de 30.000 pneus rechapés à partir de 250 T de caoutchouc manufacturé en 1968 contre 25.000 pneus en 1967 (200 T de caoutchouc manufacturé) et 13.000 pneus en 1965. Les prévisions pour 1970 portent sur le rechapage de 70.000 pneus. La gomme de rechapage est fabriquée à partir du latex ivoirien. Le chiffre d'affaires a été de 124 millions Fr CFA en 1967. Les investissements réalisés à fin 1967 représentaient un montant de 65 millions Fr CFA. Un programme portant sur 250 millions Fr CFA d'investissements nouveaux destinés à augmenter la capacité des installations est en cours, financé notamment par un prêt de 35 millions Fr CFA accordé par la BIDI en juillet 1968 sur la ligne de crédits US-AID et un crédit à moyen terme de 40 millions Fr CFA auquel la BIDI participe pour 5 millions Fr CFA.

L'utilisation locale du latex ivoirien concerne, outre la MACACI et la MRP, la Sté Bata SA ivoirienne pour ses fabrications de chaussures en caoutchouc.

LA FABRICATION D'ARTICLES EN PLASTIQUE qui intéresse actuellement 7 entreprises, concerne plus particulièrement la fabrication de chaussures et la fabrication d'articles de ménage et d'articles divers. Une concentration intervenue en 1967 a regroupé, sous l'égide de la Sté Allibert ex Côte d'Ivoire plastique (CIP), la Sté d'extrusion des plastiques (SODEP) et la Sté Valmir qui avait elle-même absorbé en 1966 la Société Bonsacoch. Les activités des différentes firmes sont regroupées dans l'usine de la CIP.

La fabrication de chaussures en plastique est effectuée en dehors de la filiale ivoirienne du groupe BATA (articles en cuir et articles chaussants) par les usines de fabrication d'articles ménagers et divers (cf. supra).

La fabrication d'articles ménagers et autres produits en matière plastique intéresse principalement 3 sociétés.

La Sté Allibert créée en 1967 à la suite du regroupement des 3 entreprises dont elle a repris les fabrications, est installée dans les locaux de CIP dont la surface vient d'être portée à plus de 3.000 m2. Outre la maroquinerie et les articles de voyage, la production couvre une gamme d'articles très divers obtenus par injection (articles ménagers, articles chaussants), par extrusion (sachets, gaines, sacs, tuyaux, tubes), par soufflage (flacons, jerrycans). L'activité en 1968 s'est traduite par la transformation de 1.000 T de plastique contre 1.300 T en 1967. Le chiffre d'affaires a été de 470 millions Fr CFA en 1968 dont 250 pour l'injection, l'extrusion et le soufflage et 220 millions Fr CFA pour la maroquinerie et les valises. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 220 millions Fr CFA dont 50 millions Fr CFA en 1968 financés notamment par un crédit à long terme de 42,5 millions Fr CFA de la BIDI accordé en janvier 1968 pour la construction de nouveaux bâtiments et la modernisation de l'équipement industriel.

La Manufacture ivoirienne de plastiques africains (MIPA) créée en 1960 et agréée au code des investissements en janvier 1964, exploite à Abidjan depuis octobre 1961 la 1ère des usines de matière plastique créée en Côte d'Ivoire. La production a été de 850.000 articles ménagers et de 900.000 paires de chaussures en 1966 contre 750.000 en 1965, pour une capacité de production de 1 million d'articles ménagers par an et de 1,5 million de paires de chaussures par an, correspondant à l'utilisation de 750 T de plastique par an. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 200 millions Fr CFA.

Polyplast exploite une usine mise en service à Abidjan en mars 1962. La production d'articles ménagers et chaussants, de jouets et de tuyaux souples, de récipients (bouteilles de 30 cl ou jerrycans de 10 l) et de divers autres articles plastiques a été de 750 T en 1968 contre 700 T en 1967 et 500 T en 1966 pour une capacité de production de 1.500 T par an. Le chiffre d'affaires a été de 160 millions Fr CFA en 1968, 145 millions Fr CFA en 1967 et 100 millions Fr CFA en 1966. Les investissements réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 120 millions Fr CFA. 120 millions Fr CFA d'investissements nouveaux sont prévus dont 40 millions Fr CFA en 1969 notamment pour la mise en place de nouveaux matériels (20 presses à injection et à soufflage ultramodernes pour la fabrication d'articles de grande série prévue fin 1969, contre 7 en 1965).

Les autres fabrications spécialisées concernent principalement 2 entreprises.

Les bouteilles en matières plastiques pour le conditionnement de l'huile de table notamment, sont fabriquées à Abidjan par MECANEMBAL, filiale du groupe Blohorn (cf. supra). La production a été de 1.150.000 bouteilles en 1968 contre 700.000 en 1966 et 355.000 en 1965.

Les isolants thermiques et synthétiques sont fabriqués par la Manufacture ivoirienne d'isolants synthétiques (MIIS) à Abidjan, dont l'atelier en service depuis 1959, a une capacité de fabrication de 1.800 m3 de plaques de polystyrène par an (50 T) permettant d'équiper 50 glacières par jour.

Les profilés sont fabriqués par l'ex-Sté d'extrusion des plastiques (SODEP) reprise par la Sté Allibert en 1967, dont l'usine fonctionne à Abidjan depuis 1965 avec une capacité de 50 T par an de polyéthylène. Les investissements représentent un montant de 50 millions Fr CFA.

Les crayons à bille sont fabriqués depuis 1966 à Abidjan par la société Industries réunies de l'Afrique noire (IRAN) qui fournit environ 25 % du marché ivoirien.

L'EXTENSION DE LA PLUPART DES ENTREPRISES EXISTANTES dans les différents secteurs de production a été prévue par le plan : moulés par injection (100 millions Fr CFA), sachets et gaines extrudés divers (100 millions Fr CFA), tuyaux et tubes (60 millions Fr CFA), flaconnages (20 millions Fr CFA), maroquinerie (70 millions Fr CFA), isolants expansés (50 millions Fr CFA). De nouvelles fabrications sont envisagées notamment la filature et le tissage de matières plastiques pour la confection de sacs et de toiles d'emballage par la sté d'extrusion et de tissage de Côte d'Ivoire (SETCI).

XIII.- INDUSTRIES DIVERSES

Le chiffre d'affaires des industries diverses, qui comprennent notamment la fabrication et l'impression du papier n'est qu'en légère progression. Mais, de nouveaux projets concernant de nouvelles industries (céramique, verrerie ...) sont actuellement à l'étude.

LA FABRICATION DE CAISSES EN CARTON qui est effectuée depuis 1966 pour l'exportation des bananes exclusivement, serait étendue, avec la création d'une cartonnerie actuellement à l'étude, à des applications diverses. Les objectifs du plan devraient normalement être réalisés en avance à la fois en ce qui concerne le timing et le montant des investissements (200 millions Fr CFA d'ici 1975).

.../

La Sté nationale de conditionnement (SONACO), société créée en décembre 1963 à Abidjan dont le capital est réparti notamment entre la République de Côte d'Ivoire (35 %), la COFRUCI (30 %), ASSABAF (10 %) et agréée au code des investissements en mai 1965, exploite depuis janvier 1966, en dehors de l'entrepôt frigorifique du port d'Abidjan et des 19 stations d'emballages implantées sur les lieux de la production bananière, une cartonnerie-caisserie au port d'Abidjan. La production a porté sur 7 millions de cartons en 1967 contre 4,5 millions en 1966, 1,2 million en 1965 pour une capacité de 11.250.000 cartons de 12 kg par an contre 7.500.000 cartons de 18 kg précédemment, correspondant à l'emballage de 140.000 T de bananes. Les prévisions portaient sur 7,5 millions de cartons en 1968. Le chiffre d'affaires global de la SONACO a été de 920 millions Fr CFA en 1967 contre 620 millions Fr CFA en 1966 et 64 millions Fr CFA en 1965. Les prévisions pour 1968 du même ordre que celles pour 1969 portaient sur un chiffre d'affaires de 950 millions Fr CFA. Les investissements totaux réalisés à fin 1968 représentaient un montant de 604.250.000 Fr CFA dont 18 millions Fr CFA réalisés en 1968 pour l'aménagement de la cartonnerie qui façonne depuis juin 1968 des cartons de 12 kg contre 18 kg précédemment. Le financement de l'ensemble des investissements de la société a notamment été assuré par un prêt de 250 millions Fr CFA de la BEI de mai 1965 (premier prêt accordé à un Etat africain associé).

LA CREATION PAR KRUPP D'UNE USINE DE PATE A PAPIER à Yao à l'embouchure de la Comoé, à une quarantaine de km à l'est d'Abidjan d'une capacité de 25.000 T de cellulose (soit 10.000 T de papier à écrire ou à impression et 15.000 T de papier kraft) pour des investissements de l'ordre de 5 à 6 milliards Fr CFA a fait l'objet d'un protocole signé le 1er mai 1964 avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire. La signature d'un avenant en 1967 a prolongé la durée des études et différé la décision relative au démarrage des travaux. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire attendait notamment pour prendre une décision les conclusions d'une étude confiée à la Sté canadienne Stadler Heurter remise au début de 1969, en vue de déterminer la compétitivité d'une production limitée à 25.000 T par an destinées à approvisionner le marché local.

Les projets envisagés par le plan au-delà de 1970 concernent la création de 2 usines de pâte à papier de grande capacité. La Loi-Programme 1970-1972 a effectivement prévu 56 millions Fr CFA sur crédit du BSIE, pour entreprendre les études nécessaires à la réalisation d'une usine de pâte à papier dans le sud-ouest dont la production atteindra 250.000 T/an à partir de 1977. Des investissements représenteraient un montant de près de 12 milliards Fr CFA pour une capacité de 150.000 T de pâte à papier par an, entièrement destinées à l'exportation. Une seconde usine de 200.000 T pourrait être réalisée après 1980.

L'IMPRIMERIE comprend 14 entreprises en plus de l'Imprimerie nationale dont 7 créées depuis 1961. Le chiffre d'affaires global a été de 700 millions Fr CFA en 1967 (+ 13 %) contre 600 millions Fr CFA en 1966, 500 millions Fr CFA en 1965. Les investissements réalisés à fin 1966 représentaient un montant de l'ordre de 440 millions Fr CFA. Des investissements nouveaux de 500 millions Fr CFA concernant l'extension et la modernisation des entreprises existantes sont prévus par la 1ère Esquisse du plan de 1971 à 1975.

L'atelier le plus important de Côte d'Ivoire, celui de la Sté d'imprimerie ivoirienne (SII), a été mis en service à Abidjan en 1964 par la Sté nouvelle d'édition industrielle (SNEI), filiale de la SNEP, et imprime notamment Fraternité matin. Le chiffre d'affaires a été de 170 millions Fr CFA en 1968 contre 137 millions Fr CFA en 1967 et 107 millions Fr CFA en 1966. Les investissements effectués représentaient à fin 1967 un montant de 200 millions Fr CFA dont 17 millions Fr CFA d'investissements en 1967 pour l'installation d'une presse offset 2 couleurs grand format. Parmi les projets envisagés figurent l'impression d'étiquettes pour les conserveries, l'impression d'emballages carton et l'impression de livres scolaires, conformément aux prévisions de la 1ère Esquisse du plan qui suggère la réalisation du projet dans le cadre des pays de l'Entente ou de l'Afrique de l'ouest.

Parmi les principales imprimeries figurent l'Imprimerie de la Côte d'Ivoire (1943), l'Imprimerie du sud (1953), l'Imprimerie-reliure franco-africaine (IRFA) (1955), l'Imprimerie moderne (1959), l'Imprimerie commerciale qui comprend 2 ateliers à Abidjan et Bouaké (1960), Précis-gravure (1960), Au Parchemin (1960), Ray Brumm & C° (1962), les Editions africaines (décembre 1964), les Ets Roger Secco (décembre 1964), l'Imprimerie Kacou (mai 1967), la SEPAF (mai 1967) et Eclair service (octobre 1967).

LA FABRICATION DE CAHIERS qui a été entreprise à Abidjan en 1968 fait l'objet d'une deuxième réalisation.

Le Comptoir des papiers (CIP) créé en mars 1968 avec des capitaux libanais, exploite depuis 1968 le 1er atelier de fabrication de cahiers en Côte d'Ivoire. Une extension des fabrications représentant des investissements de 30 millions Fr CFA, financés notamment par un crédit de la BIDI de 15 millions Fr CFA accordé en octobre 1968, est en cours.

La Sté africaine de fabrication et d'impression de cahiers (SAFICA) dont le capital est entièrement souscrit par des actionnaires ivoiriens, procède à la réalisation d'une fabrique de cahiers à Vridi dont la mise en service est prévue pour mai 1970. Les études ont été effectuées par la SERI-Renault engineering qui a déjà réalisé les unités de production de cahiers mises en service en 1968 à Brazzaville et à Douala avec du matériel Holweg. La production prévue est de 5 millions de cahiers la première année et de 8 millions la 5ème année pour une capacité de 10 millions de cahiers par an. Les investissements représenteront un montant d'environ 100 millions Fr CFA dont 50 millions Fr CFA de matériel, financés notamment par un crédit consortial bancaire de 50 millions Fr CFA auquel la BIDI participe pour 20 millions Fr CFA.

UN CERTAIN NOMBRE DE PROJETS sont actuellement envisagés pour lesquels une décision devrait intervenir prochainement.

.../

La création d'une verrerie à Abidjan, prévue par le plan d'ici 1970, est actuellement envisagée par la Sté ivoirienne de verrerie (SOCIVER), créée en 1965 dont le capital est réparti entre la République de Côte d'Ivoire (36 %), les Verreries de Graville qui ont déjà réalisé les verreries de Madagascar et du Cameroun (51 %), les Brasseries de la Côte d'Ivoire (BRACODI) (10 %) ... Les investissements représenteraient un montant de 800 millions Fr CFA contre 450 millions Fr CFA prévus par le plan pour une capacité de 10.000 T de verre creux par an. L'éventuelle exploitation des gisements reconnus par la SODEMI pourrait rencontrer certaines difficultés bien que la qualité des sables soit favorable. Les études techniques effectuées par les Verreries de Graville sont terminées. La décision de réalisation pourrait intervenir fin 1969 de manière à permettre la mise en route de l'usine en 1971.

La création d'une usine de céramique, prévue par le plan après 1975, a fait l'objet de plusieurs propositions présentées au gouvernement ivoirien.

Les projets ivoiro-américains envisagés par la Cie ivoirienne de céramique, sté d'économie mixte en formation, au capital de 180 millions Fr CFA, répartis entre les actionnaires ivoiriens SONAFI et SOCIPEC (67 %) et les actionnaires étrangers Interkiln et Cy de Houston (USA) (33 %), représenteraient des investissements d'un montant de 560 millions Fr CFA, financés notamment par un prêt de 200 millions Fr CFA accordé par la BIDI en décembre 1968 sur la ligne de crédit US-AID, pour une capacité de 2.500 T d'articles divers par an.

2 nouvelles propositions ont été présentées au gouvernement de la Côte d'Ivoire par la Sté CELLI de Milan (650 millions Fr CFA d'investissements pour une production de 3.700 T d'articles divers) et par la Sté allemande AGROB de Munich (700 millions Fr CFA d'investissements pour une production de 2.600 T par an d'articles divers).

Le projet du BEDEC international-Générali Impianti de Rome (600 millions Fr CFA d'investissements pour une production de 2.000 à 2.500 T par an) aurait été abandonné.

D'autres projets ont été cités pour mémoire par le Plan, susceptibles de faire l'objet d'activités semi-industrielles parmi lesquels la fabrication de jouets, de matelas à ressorts déjà fabriqués par 2 entreprises locales Claver, Frédérick & Cie (CFC) et la sté des Matelas à ressorts (500 unités par mois), la fabrication de brosses diverses envisagée à Abidjan par la Manufacture ivoirienne de brosseries (MIB) ....

.../

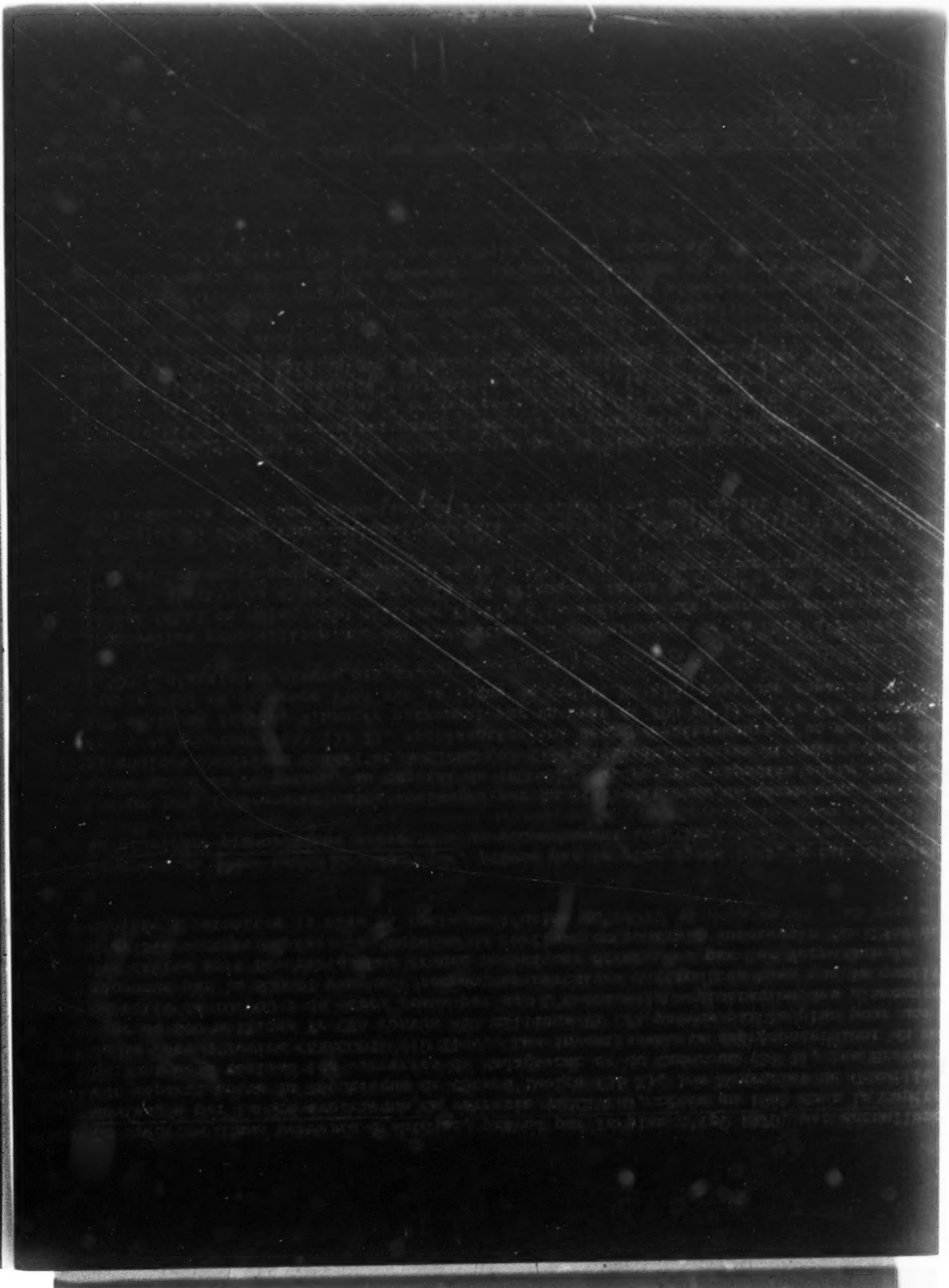

L'INFRASTRUCTURE ET LES TRANSPORTS

L'ACTIVITE DU PORT D'ABIDJAN EN 1967 et 1968

LE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES s'est poursuivi en 1967.

Les principaux travaux effectués en 1967 concernent l'achèvement des postes 13 et 14 du quai ouest, celui du quai de chalandage de 275 m à l'extrémité du quai ouest, la construction du poste 15, la réfection du quai de mise à l'eau des billes et la construction d'un quai de palplanches de 100 m au nord du port de pêche.

Au 31 décembre 1967, 4.375 m de quais divers étaient en service.

La surface des magasins à la fin de 1967 est de 104.050 m2, dont 3.200 m2 réalisés en 1967 au quai de chalandage, celle des hangars de 10.900 m2 et celle des terres-pleins de 458.968 m2.

Les investissements publics nécessités par la création et l'extension continue du port atteignent, fin 1967, 19.480 millions Fr CFA dont 12 milliards sur crédits FIDES et FAC, 4,65 milliards sur budget ivoirien, 2,55 milliards sur le budget d'équipement du port et 280 millions du FED pour le port de pêche.

LE DEVELOPPEMENT DU TRAFIC DU PORT est continu depuis 1951.

Le nombre des navires entrés et sortis soumis au pilotage (plus de 150 tonneaux de jauge nette) a quintuplé depuis 1951 : 1.048 en 1951, 4.884 en 1966 et 5.190 en 1967 (16.966 navires de pêche locale sont en outre entrés et sortis, contre 11.572 en 1966).

- La répartition par catégorie des 2.602 bateaux entrés en 1967 porte sur 2.160 cargos (2.030 en 1966), 142 bananiers, 130 navires de pêche, 57 paquebots (86 en 1966), 43 pétroliers, 31 navires de guerre, 27 tankers à vin et 11 butaniers.

- La répartition par pavillon des navires entrés a subi peu de modifications en 1967. Les 4 premiers pavillons demeurent le français (28,5 % contre 28,7 % en 1966 et 29,5 % en 1965), l'allemand de l'ouest (13 % contre 14,5 % en 1966 et 13,4 % en 1965), le britannique (7,8 % contre 8,3 % en 1966 et 9,2 % en 1965) et le norvégien (6,5 % contre 6,6 % en 1966 et 7,1 % en 1965).

Par contre le pavillon panaméen a pris la 5ème place au pavillon néerlandais.

Le trafic des marchandises (non compris le trafic lagunaire, composé essentiellement de bois, de manganèse et ananas qui a progressé de 397.428 T en 1960 à 665.444 T en 1967, et non compris la pêche locale dont les produits se sont élevés à 46.756 T en 1967, contre 40.368 T en 1966 et 45.143 T en 1965, dont 31.204 T pour les sardiniers et 15.385 T pour les chalutiers) a progressé, au total, de 4.073.211 T en 1966 à 4.145.666 T en 1967. Dans l'ensemble ce trafic a presque sextuplé depuis 1951, quadruplé depuis 1966 et triplé depuis 1959.

- Le faible pourcentage d'augmentation enregistré en 1967 (1,7 % contre 12,8 % en 1966) est dû à la diminution des importations de riz (95.000 T en 1966 et 24.000 T en 1967) et à celle accidentelle des exportations de café et de cacao (environ 100.000 T en moins pour les 2 produits).

- Le trafic à l'embarquement, qui dépasse le trafic au débarquement depuis 1958, représente près de 60 % du trafic total.

En T	Débarquement	Embarquement	Total	% d'augmentation de l'année
1951	348.055	317.894	701.894	-
1958	589.724	635.649	1.225.373	+ 10 %
1960	757.112	1.009.597	1.766.709	+ 16 %
1962	1.070.360	1.432.744	2.503.104	+ 5 % (1)
1964	1.327.320	2.059.381	3.387.701	+ 17 %
1965	1.412.278	2.199.908	3.613.186	+ 6,6 %
1966	1.683.241	2.389.970	4.073.211	+ 12,8 %
1967	1.664.237	2.481.429	4.145.666	+ 1,7 %

(1) + 35 % en 1961.

Le tonnage manipulé par les acconiers a été de 485.312 T pour la SIAM (Chargeurs réunis), dont 109.099 T de bananes et ananas, de 332.480 T pour la SNDV (Delmas-Vieljeux), de 318.868 T pour la SOCOPAO-CI, de 307.845 T pour la SOAEM-CI, de 95.698 T pour la COMARAN, 100.139 T pour la TRANSCAP (CFAO) et 42.327 T, depuis octobre, pour la SIMAFRUIT.

- Les principales marchandises embarquées sont les bois en grumes (1.420.995 T contre 1.254.751 T en 1966), le café et le cacao (242.662 T contre 345.604 T en 1966 en raison de la mauvaise campagne de café), le fuel oil de la SIR (172.825 T contre 172.711 T en 1966), les bananes (139.051 T contre 129.495 T en 1966), le minerai de manganèse (122.946 T contre 155.643 T en 1966), les bois débités (135.958 T contre 125.508 T en 1966), ...

Les principales marchandises débarquées sont le pétrole brut pour la SIR (624.037 T contre 614.496 T en 1966), les clinkers pour les usines de broyage de la SICM et de la SCA (225.610 T contre 116.973 T en 1966) et le ciment (128.397 T contre 216.953 T en 1966).

- Le classement des ports mondiaux dans leurs relations globales avec Abidjan fait intervenir d'abord les ports français qui, avec 1.055.276 T, enregistrent une reprise après une baisse continue (37 % du total en 1963, 27,2 % en 1965, 23,1 % en 1966, 25,4 % en 1967) due surtout à la disparition des mouvements d'hydrocarbures, puis les ports italiens qui, avec 11,7 % du total du trafic, ont pris la 2ème place aux ports d'Afrique occidentale (11,5 %), et enfin les ports d'Afrique du nord (11 %), hollandais (6,4 %), allemands (6,1 %) américains (5,5 %) et britanniques (5,4 %).

L'ordre d'importance des ports concerne Bougie (344.547 T), grâce au pétrole, Marseille (316.265 T), Gênes (191.504 T), Port-Gentil (185.105 T), Rotterdam (158.916 T), Le Havre (157.505 T), Venise (140.281 T)... Bordeaux occupe seulement la 13ème place.

Le trafic passagers a par contre nettement diminué (27.069 en 1965, 19.009 en 1966 et 14.728 en 1967, dont 5.697 à l'entrée et 9.031 à la sortie).

LE TRAFIC DU PORT D'ABIDJAN, qui a progressé de 14,5 % en 1968, a quadruplé de 1958 à 1968. Seul, le trafic passagers est en baisse régulière.

	Débarquement (T)	Embarquement (T)	Trafic marchandises (T)	Navires (E + S)	Passagers
1958	589.724	635.649	1.225.373	2.834	35.622
1960	757.112	1.009.597	1.766.706	3.281	27.743
1965	1.412.278	2.199.908	3.612.186	4.634	27.069
1966	1.683.241	2.389.970	4.073.211	4.884	19.009
1967	1.664.237	2.481.429	4.155.666	5.190	14.728
1968	1.968.612	2.776.397	4.745.009	5.443	13.148

LES INVESTISSEMENTS réalisés au 31 décembre 1968 se montent à 20.720 millions dont 12 milliards Fr CFA financés par le FAC, 5.210 millions par le BSIE, 2.700 millions par le budget propre du Port et 290 millions par le FED. Le canal de Vridi représente une dépense de 1.400 millions.

L'infrastructure du port, en progression constante pour faire face à l'accroissement du trafic, comprend actuellement 15 postes à quai à - 10 m (2.300 m au total) un appontement bananier de 270 m ; un poste d'hydrocarbures sur la berge est du canal de Vridi ; un poste minéralier à l'entrée du canal de Vridi (capacité : 800.000 T) ; des installations spécialisées pour la manutention et l'embarquement des bois en grumes concentrées en baie du Banco (15 postes d'amarrage sur coffre, le parc de stockage de la SEPBA d'une superficie de 65.000 m2, 2 quais de 250 m en palplanches et 300 m sur pieux métalliques ...) ; un poste de réception sur coffres en mer de la SIR pour pétroliers de grande capacité relié à la raffinerie par un oléoduc de 5.300 m ; un quai de batelage de 300 m ; un quai de chalandage de 275 m et un quai en palplanches métalliques de 150 m à - 10 m, ces 3 derniers quais étant réservés à la navigation lagunaire.

Le port de pêche comprend actuellement 500 m de quai.

Les travaux réalisés en 1968 (690 millions Fr CFA de dépenses pour la subdivision travaux) comprennent notamment l'achèvement du 15ème poste à quai, la continuation des travaux de dragage et de remblaiement de la digue et de la zone industrielle de Vridi, la construction d'une nouvelle tranche de 400 m du quai du port de pêche, l'achevement d'un quai du parc à bois, ...

LES INVESTISSEMENTS PREVUS en 1969, 1970 et 1971 se montent à 7,5 milliards Fr CFA, les travaux envisagés concernant la construction de nouveaux postes à quai, de magasins-cales, l'accroissement des moyens de carénage et l'amélioration des conditions nautiques du canal de Vridi pour la réception des navires de fort tonnage.

LE TRAFIC FERROVIAIRE EN 1967 et 1968

LA POLITIQUE DE MODERNISATION SYSTEMATIQUE de la Régie du chemin de fer Abidjan-Niger (RAN), dont le matériel de traction a été complètement diésélisé de 1951 à 1957, comporte d'une part un important programme d'acquisition de matériel et d'autre part un vaste programme de rectification des tracés, de ballastages et de substitution de rails (achèvement prévu en 1972).

Le matériel comprend, à la fin de 1967, d'une part pour la traction 33 locomotives (30 en 1966), 17 autorails (16 en 1966) et 21 locotracteurs comme en 1966 et d'autre part pour le matériel remorqué 114 voitures de voyageurs, 867 wagons marchandises, 51 wagons spécialisés et 65 wagons-citernes particuliers.

La capacité des wagons est de 27.140 T et le nombre de places de voyageurs de 7.030.

La modernisation de la section Agboville-Dimbokro (103 km) a bénéficié le 23 mai 1967 d'un prêt à conditions spéciales du FED de 6.013.000 UC (1.484 millions Fr CFA). La contribution de la Côte d'Ivoire s'élèvera à 366 millions Fr CFA.

Exercice 1967

LE TRAFIC VOYAGEURS, en progression continue depuis 1957, a diminué pour la 1ère fois depuis 10 ans en 1967.

	1952	1957	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Milliers voyageurs	1.703	801	1.809	1.880	2.202	2.354	2.370	2.236
Millions VK	167	94	334	373	469	506	517	478

Les causes de la diminution du trafic voyageurs, surtout sensible au cours des 7 premiers mois de l'année, résident, d'aprus le rapport, dans "le régime d'austérité de la Haute-Volta, les contrôles de la gendarmerie ivoirienne à la frontière et les récoltes déficitaires de café en Côte d'Ivoire et de produits vivriers en Haute-Volta".

Le trafic à longue distance ayant été le plus sensible à la récession, le parcours moyen du voyageur transporté, qui était passé de 117 km en 1957 à 218 km en 1966, a, pour la 1ère fois en 10 ans, légèrement diminué avec 214 km.

Le trafic voyageurs en Haute-Volta, qui a diminué de 10,9 % en 1967 contre seulement 5,9 % en Côte d'Ivoire, est passé de 136,2 millions VK en 1964 à 152,7 millions VK en 1965, 157,5 millions VK en 1966 et 140,3 millions VK en 1967.

Dans l'ensemble, le trafic de la section Bouaké-Ouagadougou a diminué de 10,5 %.

LE TRAFIC MARCHANDISES, qui a légèrement progressé en 1967, est dans l'ensemble stagnant depuis 1961.

.../

	1957	1960	1961	1963	1964	1965	1966	1967
Milliers T	414	561	753	678	720	715	683	691
Milliers TK	139	216	338	330	337	331	317	325

Des modifications sont intervenues dans la répartition du trafic "wagons".

- Le trafic avec le Mali continue à diminuer du record de 146.686 T et 99 millions TK en 1962 à 91.997 T et 62,6 millions TK en 1965, 60.657 T et 42,7 millions TK en 1966 et 51.027 T et 36,7 millions TK en 1967.

- Le trafic traditionnel (intéressant Côte d'Ivoire et Haute-Volta) a légèrement augmenté de 258,6 millions TK en 1966 à 272,3 millions TK en 1967, en dépit d'une diminution de 0,7 million TK du trafic intérieur en Côte d'Ivoire due à l'insuffisance des transports de café et de 3,6 millions TK du trafic Haute-Volta-Côte d'Ivoire en raison du déficit des récoltes, grâce à une augmentation de 1,8 million TK du trafic intérieur de la Haute-Volta (accroissement de la production cotonnière et des échanges entre Bobo-Dioulasso et Ouagadougou) et surtout de 16,3 millions TK du trafic Côte d'Ivoire-Haute-Volta à la suite notamment du transport de 15.000 T de céréales importées des Etats-Unis.

- Une mauvaise répartition entre les trafics des 2 semestres, jusque là sensiblement équilibrés, a été observée en 1967 (plus de 60 % du trafic durant le 1er semestre).

"En définitive, la RAN doit s'équiper et s'organiser pour répondre à un accroissement du trafic saisonnier sans que pour autant ses résultats définitifs soient améliorés. Cette situation devient inquiétante, car elle est génératrice d'une augmentation des prix de revient des transports de marchandises".

Les principales marchandises transportées peuvent être classées en 3 catégories.

- A l'exportation, le trafic concerne notamment les bois en grumes (85.561 T contre 76.379 T en 1966 ; 15,9 millions TK contre 13 millions), les oléagineux sauf les arachides (30.565 T contre 22.445 T en 1966 ; 20,2 millions TK contre 17,6 millions), les produits textiles (25.000 T contre 13.489 T en 1966 ; 13,7 millions TK contre 7,3 millions) et le café et le cacao (14.523 T contre 35.362 T).

- A la montée, le trafic concerne notamment les hydrocarbures (126.047 T contre 101.808 T en 1966 ; 68 millions TK comme en 1966) et le ciment (36.640 T contre 43.255 T en 1966 ; 29,8 millions TK contre 33,8 millions).

- Le trafic local concerne notamment les matériaux de construction (118.775 T contre 97.683 T en 1966) et les animaux vivants (22.097 T contre 22.118 T en 1966).

LE COMPTE DE GESTION 1967 fait ressortir un excédent des produits de 215 millions Fr CFA sur les charges pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,3 milliards Fr CFA.

Les dotations au fonds de renouvellement se sont élevées à 673,7 millions Fr CFA dont 425 millions pour l'annuité de renouvellement de la RAN, 92,7 millions d'affectation d'une partie des résultats excédentaires de 1966 et 156 millions Fr CFA de contribution des gouvernements au renouvellement de la voie ferrée.

Exercice 1968

LE TRAFIC VOYAGEURS, qui avait diminué en 1967 pour la première fois depuis 10 ans, a progressé de 13 % en ce qui concerne les VK en 1968. Depuis 1957, le nombre des voyageurs transportés a plus que triplé et celui des VK plus que quintuplé.

	1952	1957	1960	1964	1965	1966	1967	1968
Milliers V	1.703	801	1.524	2.202	2.354	2.370	2.236	2.509
Millions VK	167	94	219	469	506	517	478	541

La densité du trafic voyageurs diminue régulièrement du sud au nord, de 844.000 voyageurs en 1968 sur le tronçon Abidjan-Agboville à 257.000 sur le tronçon Koudougou-Ouagadougou. Cependant la progression la plus importante en 1968 est enregistrée sur la section de Bouaké à Banfora (environ 20 % d'augmentation).

L'évolution des trafics en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta est sensiblement la même, le trafic voltaïque représentant environ 41 % du trafic ivoirien.

En 1.000 VK	1964	1965	1966	1967	1968
Côte d'Ivoire	333.270	353.927	359.588	338.493	384.400
Haute-Volta	136.220	152.715	157.540	140.330	157.600

Les perspectives pour 1969 "n'écartent pas l'éventualité d'un fléchissement du trafic malgré les résultats exceptionnels de 1968".

"En effet, les statistiques relevées début 1969 font apparaître les prémices d'une récession susceptible de durer tant que le trafic international voyageurs sera perturbé par les contrôles de police qui favorisent l'emprunt par les usagers d'itinéraires routiers beaucoup moins surveillés".

LE TRAFIC MARCHANDISES, qui a peu varié dans l'ensemble depuis 1961, a cependant progressé de 6,8 % en 1968 en ce qui concerne les TK, malgré la diminution des transports de bagages (- 1,3 %) et de service (- 18,7 %).

	1957	1960	1961	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Milliers T	414	561	753	678	720	715	683	691	700 (1)
Millions TK	139	216	338	330	337	331	317	325	345 (1)

(1) dont 647.937 T et 328 millions TK de trafic wagons proprement dit.

La répartition des différents courants de trafic a évolué différemment.

- Le trafic wagons complets avec le Mali s'est accru d'environ 9,5 % en T et en TK, alors qu'il avait tendance à diminuer depuis le niveau record de 1962.

Les tonnages transportés en wagons complets sont passés de 146.686 T en 1962 à 91.997 T en 1965, 60.657 T en 1966, 51.027 T en 1967 et 40.239 T en 1968.

- Le trafic traditionnel (Côte d'Ivoire et Haute-Volta), qui a progressé de 5,8 % en TK en 1968, a atteint un nouveau niveau record.

Millions TK	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tr. traditionnel ...	241,3	209	239,6	262,1	251,4	258,6	272,3	288,3
T. Mali	85	99	76	59	62	42	36	40

Le trafic international, qui a légèrement diminué dans le sens Côte d'Ivoire-Haute-Volta (153.900 T et 153,4 millions TK en 1967 ; 152.361 T et 149 millions de TK en 1968), s'est au contraire accru de 48,3 % en tonnage et de 60,9 % en TK dans le sens Haute-Volta-Côte d'Ivoire (41.500 T et 36,5 millions T en 1967 ; 61.500 T et 58,8 millions TK en 1968) à la suite notamment de l'augmentation des exportations d'oléagineux (de 9.981 T à 34.438 T) et de fibres textiles (de 4.607 à 6.480 T). Le trafic intérieur a progressé en Côte d'Ivoire (3,5 millions TK en 1968), grâce à l'augmentation des transports de café et de cacao, mais a légèrement diminué en Haute-Volta.

Les principales marchandises transportées peuvent être classées en 3 catégories.

- A l'exportation, le trafic concerne notamment les bois en grumes (67.837 T contre 85.561 T en 1967), les oléagineux, sauf l'arachide (48.282 T contre 3[illegible]565 T en 1967), le café et le cacao (30.769 T contre 14.523 T), les fibres textiles (30.634 T contre 2.500 T en 1967), ...

- A la montée, le trafic concerne notamment les hydrocarbures (94.256 T contre 100.256 T en 1967), le ciment (33.406 T contre 36.640 T), le sel (10.233 T contre 9.029 T), ...

- Le trafic local porte surtout sur les matériaux de construction (101.316 T contre 118.755 T), les animaux vivants (25.733 T contre 22.097 T), ...

"*La concurrence routière* s'avère de plus en plus importante sur les transports de marchandises, particulièrement sur les axes Abidjan-Bouaké, Abidjan-Korhogo, Abidjan-Niamey, voire même Abidjan-Bobo-Dioulasso."

"L'existence d'une route bitumée à grande circulation entre Abidjan et Bouaké permet en effet aux camions de relier rapidement ces 2 villes en assurant sans gêne les opérations terminales et de pratiquer des tarifs de transports systématiquement alignés sur ceux du chemin de fer. Du fait, de cette concurrence, le tonnage reçu par le chemin de fer à Bouaké s'est établi en 1968 à 73.632 T contre 75.556 T en 1967".

LE COMPTE DE GESTION 1968 fait ressortir un excédent net de 194 millions pour des recettes totales de 3,5 milliards Fr CFA.

La dotation au Fonds de renouvellement s'est élevée à 716 millions, contre 673 millions en 1967, dont 440 millions d'annuité de renouvellement, alors que le seul renouvellement demanderait plus de 800 millions. "Si l'on tient compte des besoins du Réseau pour réaliser sa modernisation, l'unité de renouvellement et d'investissement devrait, dans les circonstances présentes, s'établir à un niveau au moins égal à 1 milliard Fr CFA".

.../

LES GRANDS TRAVAUX

SAN PEDRO

LA 1ère TRANCHE DU PROJET SAN PEDRO, dont les travaux ont commencé le 30 janvier 1968, est en voie d'achèvement.

3 séries d'opérations sont réalisées.

Le port en eau profonde de San Pedro comprendra notamment 2 postes à quai de 160 à 180 m, 1 quai de mise à l'eau des grumes de 60 m, 6 mouillages sur coffres et 1 parc de stockage de bois flottant de 22 ha. Les travaux seront terminés à la fin de l'année 1970.

La construction d'un port de pêche, qui ne fait pas partie de la 1ère tranche, devrait débuter vers la fin de 1970. (15.000 à 17.000 T de poissons prévues vers 1975, 20.000 à 25.000 T vers 1980).

L'urbanisation de la ville de San Pedro, prévue par la 1ère tranche pour une population de 6.000 habitants (déjà dépassée en 1968), a été étudiée en fonction des étapes prévues de sa croissance (25.000 h vers 1972-1973 ; 100.000 h vers 1985).

Le réseau routier comportera en 1ère tranche d'une part l'axe côtier Sassandra-San Pedro-Grand Bereby-Tabou (amélioration du tronçon de 95 km San Pedro-Sassandra entièrement réalisé ; réalisation du tronçon de 104 km San Pedro-Tabou, achevée sur la section San Pedro-Nero) et d'autre part de l'axe sud-nord San Pedro-Soubré-Issia (196 km dont 86 km de parcours classé existant) dont l'amélioration et l'équipement doivent être achevés fin 1970.

Le bitumage de l'axe San Pedro-Soubré-Issia est envisagé en 2ème tranche (début des travaux prévus en 1971) ainsi que la réalisation de l'axe Taï-Tabou et des transversales Taï-Soubré et Taï-San Pedro.

LE COUT DE LA 1ère TRANCHE, estimé initialement à 5.446 millions Fr CFA, a été réévalué à 2 reprises, d'abord lors d'une réunion tripartite ivoiro-franco-allemande à Bonn le 18 décembre 1967 où il a été porté à 8.475 millions Fr CFA à la suite des résultats des appels d'offres et de certaines améliorations des caractéristiques portuaires et routières (notamment de l'axe San Pedro-Issia) et ensuite, lors d'une table ronde fin février 1970 à Abidjan où il a été porté à 10.835 millions Fr CFA.

- La répartition des 8.475 millions Fr CFA concernait le port pour 3.457 millions, les routes pour 3.467 millions, la ville de San Pedro pour 1.241 millions et les frais des bureaux d'ingénieurs conseils (BCEOM-Rhein Ruhr) pour 310 millions.

.../

- La réévaluation de février 1970 est consécutive notamment à la hausse des prix et aux difficultés rencontrées dans la création de la ville (marécages, fortes pentes, compartimentage en micro-zones, forêt dense). Le projet initial estimé à 8.475 millions a été réévalué à 9.779 millions en englobant dans ce total les travaux de protection contre les inondations et le creusement de la 1ère tranche du nouveau lit de la rivière San Pedro et en retranchant les travaux de la route entre Néro et Didia, qui ont été supprimés. En outre, 1.056 millions Fr CFA de travaux supplémentaires concernent l'exécution du tronçon de la route Méné-Soubré, compris entre le PK 30 et Soubré, ainsi que du pont sur la Méné.

LE FINANCEMENT DE LA 1ère TRANCHE était assuré, dans le cadre de l'estimation des 8.475 millions Fr CFA, par la Côte d'Ivoire pour 2 milliards Fr CFA, par 2 prêts FAC d'au total 1.700 millions Fr CFA (1.100 millions en mai 1967 et 600 millions en janvier 1968), par des crédits fournisseurs garantis par la COFACE pour 1.090 millions, par un prêt du Kreditanstalt für Wiederaufbau de 1,5 milliard, par des crédits fournisseurs HERMES de 1.115 millions et par un prêt de 1.050 millions de l'Istituto mobiliare Italiano (IMI). Les 2.360 millions supplémentaires, approuvés en février 1970, seront financés par la Côte d'Ivoire, par des prêts FAC et Kreditanstalt et par des crédits fournisseurs COFACE et HERMES selon les mêmes proportions que pour l'enveloppe initiale.

En dehors de sa contribution de 2 milliards Fr CFA, la Côte d'Ivoire a pris à sa charge, sur ses ressources propres, la réalisation d'un certain nombre d'opérations connexes indispensables : aérodrome pour DC 3, adduction d'eau et d'électricité, centrale électrique, bâtiments administratifs, P et T, infrastructure sociale, études sur l'infrastructure agricole et routière de l'hinterland de San Pedro, ... soit au total 4,5 milliards Fr CFA.

LES TRAVAUX DE LA 1ère TRANCHE, qui ont commencé le 30 janvier 1968 et qui doivent durer 3 ans, ont été confiés à un consortium d'entreprises ayant à sa tête les Grands travaux de l'est (GTE) et comprenant 5 entreprises françaises, 2 entreprises allemandes et 1 entreprise italienne.

Le contrôle des travaux est exercé par le BCEOM et par le bureau Rhein-Ruhr.

L'AUTORITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA REGION DU SUD-OUEST (ARSO), chargée de la conception, de la coordination et du contrôle des projets de développement de l'ensemble de la région du sud-ouest et présidée par M. Emmanuel DIOULO, a été créée le 23 décembre 1969.

Le district autonome de San Pedro, créé le 1er août 1967, limitait son champ d'action à la sous-préfecture de Grand Bereby alors que l'ARSO a vocation pour le nouveau département de Sassandra et les sous-préfectures limitrophes de Taï, Fresco et Guiglo.

LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU SUD-OUEST, qui nécessitera de 1969 à 1970 l'immigration de 100.000 à 150.000 personnes, dont environ 20.000 à 40.000 personnes en provenance de la zone du barrage de Kossou, fait l'objet d'un schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest, élaboré par le ministère ivoirien de l'agriculture. (Cf. Etudes régionales).

KOSSOU

LE BARRAGE DE KOSSOU, qui aura une longueur de 1.430 m et une hauteur de 54 m, provoquera la création d'un lac artificiel de 1.740 km2, soit le triple de la superficie du lac de Genève.

La réinstallation d'environ 120.000 personnes réparties en 180 villages, soit à la périphérie du lac, soit dans le sud-ouest du pays, qui commencera en 1970, durera 4 ans. Environ 20.000 ha de plantations de café et de cacao seront submergés.

LA CENTRALE HYDRAULIQUE aura une puissance de 175.000 kW (3 groupes) et une productibilité de 530 millions kWh. (La puissance actuellement installée en Côte d'Ivoire est au total de 136.000 kW (168.000 kW en juillet 1970 avec la mise en service de Vridi II), la production 1968 s'étant élevée à 371,6 millions kWh.

Le réseau de transport de force comportera une ligne de 225 KV jusqu'à Abidjan (270 km), une ligne de 90 KV vers Bouaké (120 km) et une ligne de 30 KV vers Yamoussoukro, Toumodi et Dimbokro.

LES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES permettront la culture irriguée intensive du riz, de la banane, de la canne à sucre, des tomates, de l'ananas, des agrumes ... (10.000 ha prévus en avals du barrage).

Le barrage entrainera également le développement de la pisciculture (10.000 à 15.000 T de poissons), l'amélioration de l'alimentation en eau des villes de la périphérie du lac et de Bouaké, la promotion du tourisme et un nouvel essort de l'industrialisation, en particulier à Bouaké.

LES INVESTISSEMENTS pour le barrage, la centrale et le réseau de transport sont évalués à environ 25 milliards Fr CFA.

Le financement provient d'un prêt de l'Export-Import Bank de 35,5 millions de dollars (9.125 millions Fr CFA) signé en avril 1968, un prêt du groupement IMPREGILO, grâce aux concours de l'Instituto mobiliare italiano, de 23 milliards de lires, soit le même montant que le prêt précédent, signé en juillet 1968 et une participation ivoirienne du BSIE de 22.571.000 dollars (5.750 millions Fr CFA).

Les travaux de génie civil sont confiés au groupement IMPREGILO (IMPRESIT-GIROLA, LODIGIANI) par le contrat signé le 4 février 1969, tandis que la fourniture et le montage des installations électriques ont fait l'objet le 12 novembre dernier d'un contrat de plus de 6 milliards Fr CFA avec le groupement italien G.I.E.

LA DUREE DES TRAVAUX est de 4 ans, le remplissage de la retenue devant commencer en mars 1971. La centrale fonctionnera en 1973.

LES DONNEES FINANCIERES ET COMMERCIALES

- *Déclaration de M. Henri KONAN BEDIE sur la politique des revenus et des prix du gouvernement ivoirien* 169

- LES BUDGETS

  - Le budget général de fonctionnement (gestion 1970) 171
  - Le budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE) 175

- LES COMPTES

  - des administrations 1960-1965 175
  - de la Nation 1968 182

- LES ORGANISMES FINANCIERS

  - CAA (1968) 185
  - BNDA (exercice 1968-1969) 189
  - BIDI (exercices 1965-1970) 190

- L'AIDE EXTERIEURE

  - 1960/1966 191
  - 1967/1968 194

- LE COMMERCE EXTERIEUR 1968 196

Déclaration de M. Henri KONAN BEDIE sur la politique des revenus et des prix du gouvernement ivoirien.

LES REVENUS devraient nettement augmenter en 1970 dans les différents secteurs.

En 1969, la masse des salaires africains était estimée à 68.110 millions Fr CFA, dont 14.210 millions (20,9 %) pour les manoeuvres de l'agriculture, 11.620 millions (17,1 %) pour les autres manoeuvres, 15.230 millions (22,4 %) pour les ouvriers spécialisés, 9.650 millions (14,2 %) pour les ouvriers qualifiés, 11.490 millions (16,9 %) pour les employés, 3.670 millions (5,4 %) pour les agents de maitrise et 2.240 millions (3,3 %) pour les cadres.

"La durée réelle du travail est actuellement de 42 heures par semaine, soit 2 heures de plus que la durée minimale. Les primes et gratifications représentent de 10 à 40 % du salaire moyen annuel. Le coût pour l'entreprise d'un salarié africain serait égal à 1,3 fois son salaire et celui d'un salarié expatrié à 2-2,2 fois son salaire. Les salaires représentent 85,6 % de la valeur ajoutée dans le secteur secondaire et environ 11 % du chiffre d'affaires.

Pour 1970, les prévisions ont été établies pour 3 secteurs.

- *Les revenus des planteurs* de café et de cacao pour la campagne 1969-1970 se monteront à plus de 36,5 milliards Fr CFA sur la base de 25.000 T de café à 95 Fr CFA le kg et de 160.000 T de cacao à 80 Fr CFA le kg, soit un supplément de revenu de 7,5 milliards Fr CFA par rapport à 1968-1969. (210.125 T de café et 141.778 T de cacao payés respectivement 90 et 70 Fr CFA le kg).

En 1967-1968, ces revenus s' établissaient à environ 36 milliards Fr CFA (287.760 T de café à 90 Fr CFA, soit près de 26 milliards, et 146.817 T de cacao à 70 Fr CFA, soit plus de 10 milliards).

- *Les traitements et salaires dans le secteur public*, y compris l'augmentation due à l'accroissement naturel des effectifs, devraient progresser au total de 2.970 millions Fr CFA en 1970 à la suite de la revalorisation, intervenue récemment, et du relèvement des indices et de la valeur du point de l'indice.

- *Les salaires du secteur privé*, devraient progresser de plus de 11 milliards Fr CFA en 1970 à la suite du relèvement du SMIG et de l'augmentation dégressive des salaires des catégories hiérarchisées (de 25 à 8 %).

La situation actuelle de l'emploi en Côte d'Ivoire se caractérise par une population jeune, surtout en milieu urbain, une immigration importante et un exode rural dont l'ampleur va en s'accroissant.

- *Le nombre de chômeurs ivoiriens* recensés est de 45.942 pour tout le pays, dont 50,3% dans la zone urbaine d'Abidjan. 75,6 % de ces chômeurs n'ont jamais travaillé. "Plus de 20 % des chômeurs n'ayant jamais travaillé ont effectué des études secondaires ou techniques, ce qui représenterait un investissement de près de 2 milliards non productif actuellement".

- *Les demandes d'emplois à Abidjan* s'accroissent chaque année de 7,3 % alors que les offres d'emploi n'augmentent que de 6,1 %. "La population active salariée représentant 20,5 % de la population, c'est donc environ 6 % de la population d'Abidjan qui est à la recherche d'un emploi et n'en trouvera pas".

LES PRIX devraient augmenter en 1970 "à un rythme sensiblement plus élevé qu'au cours des années précédentes".

L'évolution des prix à Abidjan est calculée à partir de 3 indices.

- L'indice des prix à la consommation familiale africaine (base 100 en février 1960), calculé sur 100 articles pour une famille de 4 à 5 personnes, s'est accru en moyenne de 3,5 % par an, pour atteindre, en moyenne sur les 11 premiers mois de l'année, 137 en 1969 contre 131 en 1968, soit une augmentation de 4,6 %.

"L'indice partiel de l'alimentation (pondération : 51,1 %) est le principal responsable de l'augmentation de l'indice général. On notera que les produits qui sont pris en compte dans l'indice de l'alimentation sont, en grande majorité, des produits d'origine locale et que les prix de ces produits fluctuent dans un intervalle très large, d'une part, parce que les approvisionnements des marchés ne se font pas toujours avec régularité et, d'autre part, parce que les produits ne sont, en général, pas vendus au poids, mais "au tas", ce qui provoque des distorsions".

- L'indice des prix à la consommation familiale européenne (base 100 en 1960), calculé sur 140 articles, a progressé moins rapidement que le précédent, son niveau atteignant 129,7 pour 11 mois de 1969 contre 126,6 pour 11 mois 1968 (2,4 % d'augmentation)

- L'indice des prix de gros des matériaux de construction (base 100 en juin 1956) se situe à 138,6 % depuis octobre 1969.

La politique des prix du gouvernement vise à "maintenir les augmentations dans des limites compatibles avec les impératifs d'un développement harmonieux".

- Avant la dévaluation, le blocage des prix des produits et marchandises avait été décidé au début de 1968 après la majoration du taux des taxes sur le chiffre d'affaires et le blocage des tarifs des prestations de services en juillet 1968 après les hausses de salaires.

- Après la dévaluation, le blocage a été renforcé en étendant ses effets aux marges bénéficiaires à tous les stades.

Mais des dérogations au blocage se sont avérées rapidement indispensables. "A cet effet, ont été créées 2 commissions : une commission paritaire et une commission interministérielle. Les 2 objectifs du gouvernement sont "de faire en sorte que les bénéfices des commerçants ou industriels ne soient pas plus élevés après la dévaluation qu'avant et de maintenir les prix des produits de première nécessité et de grande consommation".

Le niveau des prix à Abidjan ne correspond pas aux affirmations qui en font une des villes les plus chères d'Afrique. "Dans la mesure où la comparaison de systèmes de prix peut être faite, Abidjan est une des villes les moins chères, tant en ce qui concerne les produits importés que les produits locaux. Il apparait même dans de nombreux cas, que la capitale de la Côte d'Ivoire possède un avantage indéniable sur la ville qui est parfois citée en exemple".

Les prévisions pour 1970 doivent tenir compte d'une part, de l'augmentation continue des prix à l'importation, même pour les produits en provenance de la zone franc, d'autre part, d'une libération progressive des prix encore bloqués et, enfin, des conséquences des récentes hausses de salaires (soit environ 2 % dans le secteur industriel et 3,5 % dans le secteur tertiaire)".

"Malgre l'augmentation des coûts de production et malgré le renforcement de la demande intérieure, qui résulteront de la hausse des salaires, nous ne tenons pas pour inévitable le déclenchement d'un processus inflationniste : d'une part, des actions de productivité et, d'autre part, la poursuite de l'africanisation judicieuse de l'appareil productif permettront de stabiliser les coûts de production. Par ailleurs, les prix des produits de lère nécessité seront fermement maintenus". ...

LES BUDGETS 1970

/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT /

Présenté par M. Henri KONAN BEDIE, ministre de l'économie et des finances, et adopté le 18 mars par l'Assemblée nationale, le budget de fonctionnement de la Côte d'Ivoire pour 1970, qui est en accroissement de 22,6 % sur le budget primitif de 1969, atteint le niveau record de 57 milliards Fr CFA.

Le retard du vote du budget et l'adoption de la procédure des douzièmes provisoires sont dûs à l'attente de la réorganisation du gouvernement et de la revalorisation des traitements de la fonction publique.

DE NOUVELLES MESURES FISCALES sont décidées dans l'annexe à la loi de finances qui fixe à 15 milliards Fr CFA le plafond des avals consentis par l'Etat et à 500 millions Fr CFA l'encours total à recouvrer sur les prêts et avances de l'Etat.

La réduction d'impôts sur les bénéfices prévus en cas d'investissement est limitée aux investissements dignes d'intérêt, à l'exclusion de l'achat d'immeubles et de matériel et d'outillages usagés.

Le taux de l'impôt sur les BNC applicable aux intérêts des bons de caisse émis par les banques et les établissements financiers est porté de 9 % à 15 % mais ces intérêts sont exonérés des autres impôts qui les frappaient jusqu'ici (BIC, prelèvement en faveur du FNI, IRVM, ...) afin de retenir en Côte d'Ivoire les capitaux qui cherchent à se placer à court terme.

Les amortissements devront être comptabilisés chaque année, même si les résultats bénéficiaires s'avèrent insuffisants, l'excédent étant inscrit à un compte de passage "amortissement différé" reportable sur les exercices ultérieurs, sans limitation de durée.

La détaxation des intérêts des effets publics et des emprunts émis par la SONAFI est portée de 50 à 90 % afin d'encourager la souscription à ces effets et notamment aux emprunts de la SONAFI. Jusqu'à la réforme fiscale de 1968 ces intérêts étaient passibles d'un taux de 25 % pour les BIC après un abattement de 90 % (soit 2,5 %) et d'un prélèvement FNI de 10 % après un abattement identique (soit 1 %). Or, la réforme de 1968, en supprimant l'IRVM, dont étaient exonérés ces intérêts, avait, en contre-partie, porté le taux de l'impôt sur les BIC à 33 % et réduit l'abattement à 50 % (soit un taux réel de 16,5 % pour les BIC et de 5 % pour le prélèvement FNI).

Les opérations de crédit-bail bénéficient de certains avantages fiscaux. (Les sociétés de crédit-bail ou de leasing, dont les conditions d'activité viennent d'être fixées par un décret du 7 janvier 1970, présentent un intérêt particulier pour l'accélération de l'équipement des industries créées par des ivoiriens).

Un quitus fiscal couvrant la période antérieure au 31 décembre 1969, est accordé aux petites et moyennes entreprises appartenant à des ivoiriens qui ont rencontré des difficultés dans leur période de démarrage du fait de la fiscalité.

Les aménagements fiscaux décidés le 30 décembre 1969 sont ratifiés.

Ces aménagements portaient notamment sur la majoration du taux de la taxe intérieure de consommation frappant l'essence (de 9,25 à 16,75 Fr CFA le litre), le supercarburant (de 9,50 à 17 Fr CFA) et le gas-oil et fuel (de 2,25 à 4 Fr CFA), soit 1,5 milliard Fr CFA au total, afin de fournir des ressources complémentaires au BSIE, privé depuis le 1er janvier 1970 de la contribution nationale sur les tabacs, alcools et cartouches, désormais affectée à la CAA.

La modification du tarif des douanes à l'entrée et à la sortie, décidée le 30 décembre 1969, est également ratifiée.

Cette modification concernait surtout d'une part le relèvement de 11 à 13 % du taux du droit unique de sortie des grumes d'aboudikrou, acajou, assaméla, makoré et sipo et de 0,5 % à 2,5 % du taux sur les exportations de sciages des mêmes essences, mesure qui a finalement paru préférable au contingentement décidé le 4 juillet 1969, d'autre part l'augmentation de 0,5 à 7 % du droit de sortie sur les "plots" (bois sciés longitudinalement seulement sur 2 ou exceptionnelement sur 3 faces) et enfin le rétablissement, au profit du BSIE, du taux de 4 % de majoration du droit de sortie sur les bois en grumes, ramené à 2 % en 1964, et le remplacement de la taxe de reboisement par une taxe de reboisement et de délimitation du domaine forestier, au taux de 3 % (au lieu de 2 %).

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 1969 se monte à 57 milliards Fr CFA, contre 46,5 milliards Fr CFA pour le budget primitif de 1969 et 50 milliards pour le budget remanié en cours d'année, soit la plus forte augmentation enregistrée depuis 1960, la progression en 11 ans étant voisine de 170 %. Ce taux de croissance particulièrement élevé est principalement dû aux effets conjugués d'une bonne conjoncture prévisible et à la hausse des valeurs mercuriales du café, du cacao et des bois, intervenue à la suite de la dévaluation du franc français, auxquels s'ajoute l'effet d'une constante amélioration des modalités d'assiette et de contrôle de la fiscalité.

1960 : 21.208 mil. Fr CFA	1964 : 29.353 mil. Fr CFA	1968 : 43.200 mil. Fr CFA
1961 : 23.550 mil. Fr CFA	1965 : 31.875 mil. Fr CFA	1969 : 46.500 mil. Fr CFA
1962 : 26.771 mil. Fr CFA	1966 : 36.800 mil. Fr CFA	1970 : 57 milliards Fr CFA
1963 : 27.496 mil. Fr CFA	1967 : 39.800 mil. Fr CFA	-

L'évolution des grandes catégories de recettes, qui s'était traduite jusqu'ici par une tendance à une augmentation plus rapide de la part des impôts directs (12,5 % du total en 1965, 17,5 % en 1969) que de celle des impôts indirects (76,6 % en 1962, 76,2 % en 1969) enregistre au contraire en 1969 une régression du pourcentage des impôts directs (15,9 %) et une progression du pourcentage des impôts indirects (78,8 %).

En millions Fr CFA	1962	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Imp. directs	3.349	4.412	4.822	5.120	6.700	7.535	8.170	9.100
Imp. indirects	20.470	21.919	24.180	28.000	29.320	32.100	34.450	44.910
Enregistrement	2.002	1.095	1.185	1.350	1.500	1.100	1.200	1.310
Domaine, services ..		1.047	1.088	1.230	1.260	1.645	1.560	1.590
Contributions	450	350	100	100	120	120	120	140
Recouvrements	500	500	500	500	900	700	-	-
TOTAL	26.771	29.353	31.875	36.300	39.800	43.200	46.500	57.000

- Les impôts directs comprennent essentiellement les impôts proportionnels et progressifs sur le revenu qui passent de 6.570 millions en 1968 à 7.450 millions Fr CFA, l'augmentation étant due notamment, pour les BIC, à l'accroissement de l'activité économique, et, pour l'impôt sur le revenu, à la hausse des traitements et salaires. (Les recettes des exercices antérieurs, évaluées à 1.690 millions, n'entrent pas dans les prévisions 1970).

- Les impôts indirects sont les droits et taxes à l'importation (17.150 millions prévus contre 14.700 millions en 1969), le droit unique de sortie (15.080 millions contre 9.800 millions en 1969, soit une augmentation de 5.280 millions), la taxe sur la valeur ajoutée et les prestations de services (12.680 millions prévus contre 10.950 millions en 1969).

Les prévisions de rendement du droit unique de sortie concernent notamment le café pour 6.600 millions Fr CFA (taux de 22,38 % sur une valeur mercuriale de 140.000 Fr CFA pour une exportation de 210.000 T), le cacao pour 5.330 millions (taux de 22,38 % sur une valeur mercuriale de 190.000 Fr CFA pour une exportation de 125.000 T), le bois pour 2.700 millions Fr CFA et les bananes pour 325 millions (taxe de 12 % sur une valeur mercuriale de 20.000 Fr CFA pour une exportation de 140.000 T).

L'ensemble des ressources du gouvernement pour la réalisation de ses objectifs économiques et sociaux, non compris les budgets des communes, se monte au total à 115,2 milliards Fr CFA, contre 84,5 milliards en 1969 dont :

- 57 milliards pour le budget de fonctionnement (46.500 millions en 1969)
- 44,1 millions pour le BSIE (27.223,9 millions en 1969) (cf. infra)
- 8.100 millions pour les ressources affectées à la gestion de la dette publique par la Caisse autonome d'amortissement (CAA) (5.440 millions en 1969)
- 6.020 millions de recettes propres des budgets annexes (5.419,3 millions en 1969), dont 80 millions pour le wharf de Sassandra, 614 millions pour la direction du matériel des TP, 32 millions pour la Radio télévision ivoirienne (RTI), 12 millions pour l'Agence ivoirienne de presse (AIP), 1.649 millions pour le port d'Abidjan, 36 millions pour le Centre hospitalier universitaire (CHU) et 3.596,8 millions pour les P et T).

Les dépenses du budget de fonctionnement sont groupées en 5 titres (dettes contractuelles, pouvoirs publics, moyens des services, dépenses communes de personnel et d'entretien, transferts et interventions).

(En millions Fr CFA)	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Titre I	300	580	580	600	770	950	1.000
Titres II et III	17.201	19.480	22.675	24.591	25.483	31.458	36.715
Titre IV	5.299	5.288	5.450	6.368	8.383	5.321	8.439
Titre V	6.553	6.527	7.595	8.241	8.564	8.770	10.844
TOTAL	29.353	31.875	36.300	39.800	43.200	46.500	57.000

- La dette publique à la charge du budget de fonctionnement ne comporte, en dehors des pensions et allocations viagères et du fonds de retraite, que les provisions pour avals, qui se montent en 1970 à 546 millions Fr CFA (520 millions en 1969 et 482 millions en 1968), soit le 1/3 des 1.638,7 millions Fr CFA exigibles en 1970, la dette extérieure figurant au bilan de la CAA.

- Les dépenses de personnel, y compris les dépenses communes, se montent à 27.708 millions Fr CFA, soit 48,7 % du budget de fonctionnement, contre respectivement 21.689 millions et 18.526 millions en 1969 et 1968.

Les effectifs du personnel civil rémunéré sur le budget de fonctionnement se montent à 33.563 agents contre 31.542 en 1969 et 29.787 en 1968, y compris 1.737 assistants techniques, 703 contractuels et 6.659 agents temporaires. Par ministère, les plus forts effectifs concernent l'éducation nationale (11.549, soit le tiers du total), l'intérieur (5.463), la santé publique (4.542), l'agriculture (2.441), l'économie et les finances (2.206), les travaux publics et transports (1.077), la justice (915), la construction et l'urbanisme (690), la production animale (665), la jeunesse, l'éducation populaire et les sports (626), le travail et les affaires sociales (504), ...

- Les transferts et interventions, qui progressent de 23,6 % en 1970, comportent notamment la contribution au Fonds d'entraide de l'Entente (500 millions) ; des subventions nouvelles au Fonds de garantie des crédits aux entreprises ivoiriennes (17 millions), à l'Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de Côte d'Ivoire (APPMECI) (15 millions), à l'Autorité de l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB) (300 millions) et à l'Autorité de l'aménagement de la région du sud-ouest (ARSO) (250 millions) ; des ristournes aux communes (490 millions) ; la subvention à l'ASECNA (490 millions), le versement au Fonds routier (1.550 millions), les subventions à l'enseignement privé (940 millions), la participation ivoirienne à la gestion de l'Université (117 millions), les bourses scolaires en Côte d'Ivoire (850 millions) et en dehors de la Côte d'Ivoire (410 millions), les subventions au CHU (200 millions), à la RTI (626 millions) et à l'AIP (130 millions), la participation aux dépenses des organismes internationaux (350 millions).

- La répartition par section des dépenses de fonctionnement, dépenses de transfert incluses et dépenses communes non incluses, fait notamment ressortir l'importance des dépenses de l'éducation nationale et de la santé publique (environ 32,2 % du total avec l'enseignement technique).

(En millions Fr CFA)	1966	1967	1968	1969	1970
Education nationale	6.303	7.169	8.227	9.816	11.647
Santé publique	3.592	4.194	4.511	5.316	6.008
Forces armées	3.291	3.619	3.789	4.100	4.539
Intérieur	2.673	2.954	3.248	3.827	4.095
Travaux publics	2.877	3.003	3.160	3.502	3.718
Présidence	2.635	2.755	2.651	2.991	2.444
Affaires économiques et financ. ...	1.231	1.445	1.653	2.342	3.439
Agriculture	1.539	1.430	1.822	1.857	2.360
Construction et urbanisme	1.524	1.974	2.059	2.150	2.218
Affaires étrangères	870	955	1.085	1.320	1.530

Les dépenses des autres sections sont celles de la justice (960 millions), de l'information (949 millions), de l'Assemblée nationale (800 millions), du nouveau ministère de l'enseignement technique (740 millions), de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (693 millions), de la production animale (566 millions), ...

/ BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT /

Adopté le 20 mars dernier par l'Assemblée nationale, le budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE) pour 1970, en augmentation de 60 % par rapport au BSIE 1969, représente nettement plus du double du BSIE 1968.

4 CARACTERISTIQUES GENERALES DEFINISSENT LE BSIE 1970

Le BSIE progresse plus vite que le budget de fonctionnement.

En 1970, le BSIE représente 76,5 % des dépenses du budget de fonctionnement, qui a pourtant augmenté de 22,6 %, contre 58,5 % en 1969, 46,3 % en 1968, 44 % en 1967, 42 % en 1966 et 37 % en 1965.

Les autorisations de programme (44.433 millions) *sont sensiblement équivalentes aux prévisions d'emplois* (44.100 millions) alors qu'en 1969 elles leur étaient nettement supérieures (19.020 millions de plus), la différence (333 millions) ne concernant que le développement culturel et l'infrastructure.

Le pourcentage des recettes internes par rapport au total des ressources s'accroît nettement en 1970.

Montant en millions Fr CFA	1968		1969		1970 (2)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes fiscales	8.235	41,8	10.079	37	12.131,1	27,8
Versements divers	2.055	10	2.076	7,6	15.000	34,4
Emprunts intérieurs ..	-	-	-	-	1.000	2,3
Ressources internes ...	10.420	51,8	12.155	44,6	28.131,1	64,5
CPD (1)	4.108	20,5	3.431,3	12,6	3.680,4	8,4
Emprunts extérieurs ...	5.474	27,7	11.637,6	42,8	11.808,5	27,1
Ressources extérieures.	9.582	48,2	15.068,9	55,4	15.488,9	35,5
TOTAL	20.002	100	27.223,9	100	43.620,0	100

(1) Conventions à paiement différé.
(2) Chiffres du projet du budget qui seront repris dans l'ensemble de l'article.

- Les recettes fiscales affectées et les impôts indirects ont progressé de 20 % malgré le transfert à la Caisse autonome d'amortissement (CAA) depuis 1969 du produit de la taxe sur les tabacs, les boissons alcoolisées et les carburants (près de 30 % d'accroissement en tenant compte de ce transfert).

Les principales recettes fiscales du BSIE 1970 sont constituées par la taxe sur les carburants (3,9 milliards contre 2,3 milliards en 1969), la taxe sur la valeur ajoutée (3.670 millions Fr CFA contre 2.920 millions Fr CFA), la taxe d'exploitation forestière (1.410 millions Fr CFA contre 825 millions), la taxe de reboisement (321 millions Fr CFA contre 297 millions) et la taxe sur les prestations de services (630 millions Fr CFA en 1969).

.../

- L'importante augmentation des versements divers" provient de la contribution exceptionnelle de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA), qui passe de 2 milliards en 1969 à 13 milliards en 1970, et de celle de la Caisse de prévoyance sociale qui passe de 76 millions à 1 milliard."

Cependant, "il importe dès maintenant de souligner le *caractère aléatoire* pour l'avenir de ces sommes de financement dont, en ce qui concerne la première tout au moins (la CCSSPPA), la possibilité est dûe à la période de haute conjoncture des dernières années en matière de productions agricoles exportées" (rapport de présentation).

- La rubrique "emprunts intérieurs", qui correspond au récent emprunt obligataire émis par la CAA sur le marché intérieur, apparaît *pour la première fois* en recettes.

- Les emprunts extérieurs comprennent notamment des emprunts CCCE de 1.035 millions Fr CFA (Vridi II, capital et prêt SIVENG, P et T), un prêt FAC de 745 millions Fr CFA pour San Pedro, 2 emprunts allemands de 540 millions pour San Pedro et de 113 millions pour le programme rizicole, un emprunt Frankfurter Bank de 555 millions pour l'hôtel Ivoire, un emprunt BFG de 1.780 millions pour l'éducation nationale, 2 emprunts pour Kossou (1.605 millions de l'Eximbank, 1.160 millions de l'Impregilo-GIE), un emprunt IMI de 2.195 millions pour les travaux de routes et San Pedro, et un emprunt AID de 1.234 millions de la BIDI.

Les dépenses pour Kossou et San Pedro, avec un total de 13.754 millions, contre 8.448 millions en 1969, *représentent 31,5 % du montant des prévisions d'emploi*. Ces crédits "englobent non seulement les travaux du barrage et l'infrastructure portuaire mais également l'ensemble des moyens qu'il a été possible de retenir tant pour l'aménagement du Centre Bandama que pour celui de la région du Sud-ouest".

LES CREDITS DU BSIE sont répartis en 8 grands secteurs.

Le développement agricole bénéficie de 5.806 millions Fr CFA de crédits, soit 13,3 % du total du BSIE, contre 4.362 millions Fr CFA en 1969. Les recettes proviennent en quasi totalité des ressources internes, les aides extérieures intervenant seulement pour 208 millions (reliquats emprunts cocotier et riz).

- Le montant réel des crédits de l'agriculture sera supérieur à 7,6 milliards Fr CFA en tenant compte de 1.405 millions inscrits au secteur "transferts et interventions" (Stés d'intervention et BNDA) et de plus de 400 millions Fr CFA qui seront débloqués pour le coton dans le 2ème trimestre sur crédits FED. En outre, les opérations café et cacao continuent d'être financées par la CSSPPA.

- La répartition des crédits du secteur concerne les cultures industrielles pour 2.291 millions Fr CFA, les cultures vivrières pour 954 millions Fr CFA, la mécanisation et les actions agricoles du service civique pour 1.034 millions, les sols et forêts pour 508 millions, l'élevage et la pêche pour 238 millions et le développement des zones intégrées du Centre Bandama et du Sud-ouest respectivement pour 495 millions Fr CFA et 216 millions Fr CFA.

- Les principales opérations sont récapitulées dans le tableau suivant :

M. Fr CFA	Palmier	Cocotier	Coton	Riz	Ananas	MOTORAGRI	Elevage
1968	1.050	305	995	991		500	158
1969	582	406	404	1.723	115	250	177
1970	1.335	174	172	679	244	900	223

L'infrastructure économique bénéficie de 19.928 millions Fr CFA de crédits, soit 45,72 % du total, contre 15.429 millions en 1969.

- La concentration des crédits sur Kossou et San Pedro (près de 60 % des crédits du secteur) constitue "un gage d'efficacité sur le plan économique".

Les 6.363 millions Fr CFA de crédits de l'opération Kossou comprennent 4.881 millions pour le barrage, 290 millions de routes et d'études des routes, 42 millions de projet d'habitat villageois, 1 milliard pour le relogement des personnes déplacées et 150 millions pour le projet d'infrastructure villageoise. Les 5.413 millions Fr CFA de crédits de l'opération San Pedro comprennent 5.169 millions pour le port, 17,5 millions pour l'étude de l'axe routier Man-Duékoué-Soubré-Daloa, 140 millions pour l'édilité, 73 millions pour l'aérodrome et 13 millions pour l'EECI. (Avec les interventions dans les autres secteurs, Kossou bénéficie au total en 1970 de 7.562 millions Fr CFA et San Pedro de 5.738 millions Fr CFA).

- Les autres crédits du secteur intéressent :

- L'édilité pour 4.300 millions Fr CFA , dont notamment 1.780 millions pour l'opération Riviera, 600 millions pour l'aménagement de zones industrielles (200 millions sur emprunt danois).

- Les routes et ponts pour 1.200 millions Fr CFA.

- Les ports et voies lagunaires pour 956 millions Fr CFA, dont notamment 790 millions pour la contruction de 2 nouveaux postes à quai à Abidjan et 155 millions pour le quai de la SIVENG.

Les aérodromes pour 490 millions Fr CFA, dont 360 millions pour l'aérodrome de Yamoussoukro, 92 millions pour l'aménagement du parking de l'aérogare d'Abidjan et 40 millions pour l'allongement de la piste de Gagnoa.

- L'électrification pour 665 millions Fr CFA, dont notamment 585 millions pour la centrale de Vridi.

- Les postes et télécommunications pour 388 millions.

- Les études hydrauliques et les adductions d'eau (Bonoua, Gagnoa, Gouessesso) pour 154 millions.

Le développement culturel bénéficie de 3.088 millions Fr CFA de crédits, soit 7,5 % du BSIE, contre 909 millions en 1969. "Il importe de souligner que le BSIE ne reflète que très imparfaitement les investissements de ce secteur et, à plus forte raison, l'ensemble des ressources consacrées à l'éducation nationale".

"En effet, les organismes d'aide extérieure privilégient généralement les investissements de ce type qui, de ce fait, n'apparaissent pas dans les budgets internes (par exemple l'Université"). En outre, les crédits de fonctionnement sont de plus en plus importants (cf. supra).

Les 3 principaux programmes comprennent l'équipement des lycées et collèges de l'enseignement secondaire pour 1.145 millions Fr CFA, la poursuite du développement de l'enseignement technique pour 728 millions Fr CFA (940 millions d'autorisation de programme) et le début du projet télévisuel (703 millions dont 551 millions sur crédits BIRD).

L'infrastructure sanitaire, qui, par ailleurs, fait l'objet d'aides extérieures non budgétisées, bénéficie de 760 millions Fr CFA de crédits, soit 1,7 % du BSIE, contre 334 millions Fr CFA en 1969.

L'infrastructure sociale bénéficie de 1.388 millions Fr CFA de crédits, soit 3,1 % du total des crédits, contre 76 millions en 1969. Les principaux programmes concernent le reclassement des travailleurs décidé récemment par le gouvernement (1 milliard Fr CFA) et la contrepartie au programme d'aide du PAM pour les personnes déplacées de la région de Kossou (191 millions Fr CFA).

L'infrastructure administrative bénéficie de 3.820 millions Fr CFA de crédits, les moins concentrés du BSIE, soit 8,7 % du total, contre 2.471 millions en 1969. Les principales opérations concernent les échéances 1969 et 1970 de l'équipement en ambassades (740 millions), l'achèvement de la Cité financière (663 millions), l'infrastructure administrative de San Pedro (138 millions), la construction de nouvelles préfectures et sous-préfectures (150 millions).

Les transferts et interventions bénéficient de 7.347 millions Fr CFA, soit 16,8 % du BSIE, contre 1.812 millions en 1969, l'augmentation traduisant l'intervention accrue de l'Etat par l'intermédiaire de sociétés publiques.

- Les prises de participation de l'Etat représentent 3.757 millions Fr CFA, dont notamment 982 millions pour la Sté du palace de Cocody (SPDC), 775 millions pour l'augmentation de capital de la SATMACI, 400 millions pour l'augmentation de capital de la BNDA, 200 millions pour l'augmentation de capital de la SICOGI, 273,8 millions pour PALMINDUSTRIE, 200 millions pour le capital de l'AVB, 100 millions pour le capital de l'ARSO.

2 nouvelles sociétés d'Etat figurent dans ces crédits, SODERIZ (75 millions Fr CFA) et SODEHEVEA (30 millions Fr CFA).

- Les autres crédits concernent notamment les subventions d'équipement pour 716,5 millions Fr CFA, les subventions de fonctionnement pour 263,8 millions (fonds de bonification BNDA et revenu garanti SONAPI), des indemnités pour 500 millions, la ligne de crédit de l'IAD à la BIDI pour 1.234 millions.

Les études et recherches, qui ne comprennent plus en 1970 les dépenses d'assistance technique reportées au budget de fonctionnement (environ 1 milliard Fr CFA), bénéficient de 1.482 millions Fr CFA, soit 4,3 % du BSIE, contre 1.830 millions Fr CFA en 1969, dont 674 millions pour les recherches et prospections minières (514 millions à la SODEMI).

LES COMPTES

LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS 1960-1965

En comptabilité nationale, les administrations sont des entités publiques ou privées nationales ou étrangères, qui, sans but lucratif, rendent à la collectivité et aux individus des services qui ne font pas l'objet d'échanges. Ainsi, les services industriels comme l'Imprimerie nationale ne sont pas rangés dans les administrations, tandi qu'y figurent les Assemblées consulaires ou l'enseignement privé.

LES IMPOTS INDIRECTS globaux, retenus dans la comptabilité nationale, ont évolué différemment.

La taxation de la production locale tend à augmenter en pourcentage du total des impôts indirects.

En millions Fr CFA	1960		1964		1965	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Impôts à l'importation	12.598	55,5	20.784	53,9	20.696	48,2
Impôts à l'exportation	6.148	27,1	8.610	22,3	10.036	23,4
Autres impôts indirects	3.947	17,4	9.156	23,8	12.173	28,4
TOTAL	22.694	100	38.551	100	42.906	100

"TVA et TPS sur production locale, ainsi que les impôts financiers ont été multipliés par 3, la contribution à la charge des employeurs par 4 et les taxes communales par 2"

L'évolution de la répartition par budgets fait surtout apparaître l'importance prise par la Caisse autonome d'amortissement (CAA).

Avant la création en 1962 du budget spécial d'investissements et d'équipement (BSIE), doté de ressources propres, l'ancien budget annexe spécial d'investissements et d'équipement (BASIE) était financé par une ristourne du budget général.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Budget général	22.278	27.612	22.086	25.326	29.477	31.388
BSIE	-	-	4.483	3.195	5.015	6.433
CAA	-	-	-	1.724	3.558	4.229
Communes	415	245	425	629	500	855
TOTAL	22.694	27.857	26.995	30.876	38.551	42.906

LES IMPOTS DIRECTS ont progressé de 176 % de 1960 à 1965.

Leur origine est sensiblement répartie par moitié entre les entreprises (BIC, BA, BNC, ...) et les ménages (IGR, taxes sur salaires, ...).

En 1965, les impôts directs se montaient à 4.868 millions Fr CFA, contre 1.760 millions en 1960.

L'affectation des impôts directs a peu varié depuis 1960, en tenant compte du BSIE.

En millions Fr CFA	1960		1961		1964		1965	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Budget général	1.760	94,4	2.533	93,4	3.543	77	4.016	82,5
BSIE	-	-	-	-	739	16,1	512	10,5
CAA	-	-	-	-	-	-	-	-
Communes	98	5,5	180	6,6	317	6,9	398	7
TOTAL	1.760	100	2.713	100	4.599	100	4.868	100

LES RECETTES DU BSIE (ressources locales et emprunts) et du BASIE ont doublé de 1960 à 1965 en passant de 5.146 millions en 1960 à 10.203 millions en 1965, dont 512,4 millions d'impôts directs, 6.433,7 millions d'impôts indirects, 180 millions d'excédent recettes CAA et 3.005,6 millions de recettes d'ordre au titre des conventions à paiement différé.

Les dépenses du BSIE, selon les normes de la comptabilité publique, se montent en 1965 à 9.452 millions Fr CFA, dont 613 millions d'études générales, 779 millions de matériel militaire, 25 millions pour la CNCMA et le CCCA, 1.644 millions de transferts (Instituts de recherches, SODEMI, subventions aux entreprises publiques), 2.194 millions de biens d'équipement et 1.381,8 millions de financement par l'Etat de la formation brute du capital fixe (FBCF) des entreprises publiques (1.038,4 millions pour le port d'Abidjan, 251 millions pour SODEPALM, 37 millions pour la RAN, 21,6 millions pour l'aérodrome d'Abidjan et l'ASECNA et 33,8 millions pour l'Office des postes et télécommunications).

LES SUBVENTIONS PERCUES PAR LES ADMINISTRATIONS EN COTE D'IVOIRE au titre de la coopération internationale ont progressé de 130 % en 5 ans.

En millions Fr CFA	1960	1961	1962	1963	1965	1966
Fonds solidarité	224	63	295	167	104	-
FAC (investissement) ..	665	846	1.222	1.952	1.260,8	1.095
FAC (Assist. techn). ..	1.650	1.700	1.975	2.120	2.900	2.900
FED (investissement) ..	-	481	1.500	1.210	1.808	1.896
Etat français	-	-	1.052	-	-	46
SORAFOM	45	80	80	60	-	-
US-AID	-	520	325	155	260	190
Instit. rech. (1)	240	70	413	431	454	390
TOTAL	2.825	3.769	6.863	6.095	6.787	6.518

Les dépenses FAC en faveur des investissements comprennent en 1965, en ce qui concerne les paiements effectués réellement par le Trésor ivoirien, essentiellement 158,9 millions Fr CFA d'études générales, 124,8 millions de subventions aux Instituts de recherches (prospection minière, ITIPAT), 145,4 millions de subventions à l'agriculture, 99,8 millions de financement de la FBCF des entreprises publiques, 35,5 millions pour la SATMACI, 530,9 millions pour les P et T, ...

Les dépenses FED réglées par le FED concernent en 1965 la SODEPALM pour 1.211,8 millions Fr CFA, la RAN pour 27,5 millions Fr CFA et divers investissements pour un montant de 657,5 millions Fr CFA.

LES INVESTISSEMENTS DES ADMINISTRATIONS comprennent, d'une part, leurs investissements bruts (construction de routes, de ponts, d'écoles, d'hôpitaux et de lotissements administratifs), qui ont progressé de 65,2 % de 1960 (7.077 millions Fr CFA) à 1965 (11.694 millions Fr CFA), et les investissements de l'Etat pour le compte d'entreprises publiques qui ont plus que triplé de 1960 (1.083 millions) à 1965 (3.645 millions).

De 1960 à 1965, les investissements publics se sont montés à 100,8 milliards Fr CFA, dont 19,1 milliards pour l'infrastructure administrative, 1,3 milliard pour la santé publique, 108 millions pour l'infrastructure sociale, 5,5 milliards pour le développement culturel, 20,5 milliards pour les ponts, routes et bacs, 3,9 milliards pour l'édilité, 2,2 milliards pour l'hydraulique humaine et pastorale, 1,5 milliard pour l'agriculture, 31,6 milliards pour les entreprises publiques, 4,4 milliards pour les études et recherches, 5,5 milliards de participations financières et 4,8 milliards de subventions à l'agriculture.

L'origine des financements de 1960 à 1965 concerne l'autofinancement des entreprises publiques pour 17,5 milliards Fr CFA, le BSIE et la Caisse autonome d'amortissement (CAA) pour 50,7 milliards, le FAC pour 7 milliards, le FED pour 6,9 milliards, le budget général pour 11,1 milliards, la Caisse de stabilisation pour 2,2 milliards, l'IAD pour 1.450 millions et les autres administrations pour 3,8 milliards.

LES COMPTES GLOBAUX DES ADMINISTRATIONS (Etat, 9 communes, Sécurité sociale, Instituts de recherches, administrations privées, administrations étrangères et internationales) sont équilibrés à 62.276 millions Fr CFA en 1965, soit un montant sensiblement double de 1960. (Les opérations effectuées entre les divers agents d'une même catégorie ont été annulées).

Les ressources proviennent essentiellement des impôts indirects (42.906 millions Fr CFA) de la coopération internationale (6.518 millions), des impôts directs (4.869 millions), des opérations extérieures (4.064 millions), des cotisations sociales (1.713 millions), des intérêts et dividendes (492 millions).

Les emplois concernent essentiellement les salaires (23.830 millions), *l'épargne brute (14.607 millions)*, les consommations (9.557 millions), les subventions (5.783 millions), les dépenses d'assistance (2.499 millions), les prestations sociales (2.237 millions), la coopération internationale (1.684 millions), les dépenses extérieures (1.406 millions), les intérêts et dividendes (646 millions).

.../

LES COMPTES DE LA NATION 1968

LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE aux prix du marché (somme des valeurs ajoutées) a progressé, en francs courants de 19,7 % en 1968, contre 6,3 % en 1967 et 8,7 % en 1966. "Pour la période 1965 à 1968, le taux moyen d'accroissement est de 11 %, alors qu'il est de 10,8 % sur la période de 1960 à 1968. Pour la période 1960-1970 il était prévu 8 % d'augmentation en grancs constants. Les réalisations ont donc été globalement conformes aux prévisions jusqu'à cette année". (Les résultats à francs constants sont en cours d'élaboration sur la base de 100 en 1965).

Dans l'optique de la production, l'évolution de la PIB fait notamment ressortir, d'une part, la diminution de la part du secteur primaire dans la sommes des valeurs ajoutées, et plus particulièrement de la production autoconsommée, malgré un accroissement en valeur absolue et en francs courants de respectivement environ 65 % et 32 % depuis 1960 et, d'autre part, la progression du secteur secondaire aussi bien en valeur relative qu'en valeur absolue, la valeur ajoutée pour ce secteur ayant plus que triplé depuis 1960 (et même ayant été multipliée par 3,5 pour celle de la production industrielle).

	V.A. en millions Fr CFA				En % de la PIB			
	1960	1965	1967	1968	1960	1965	1967	1968
Sect. primaire	61.027	84.363	86.780	100.676	46,8	39,4	35	34
Autoconsommation	27.985	36.537	36.450	36.915	21,5	17,1	14,7	12,5
Commercialisation	33.042	47.826	50.330	63.761	25,3	22,3	20,3	21,5
Sect. secondaire	19.877	40.590	53.152	62.375	15,2	19	21,5	21
Pr. indust.	13.779	29.802	39.793	48.328	10,6	13,9	16,1	16,3
Pr. artisa.	6.098	10.788	13.359	14.047	4,6	5,1	5,4	4,7
Sect. tertiaire	49.626	89.022	107.403	133.071	38	41,6	43,5	45
Transp., service	16.225	33.388	39.750	45.483	12,4	15,6	16,1	15,4
Commerce	33.401	55.634	67.653	87.588	25,6	26	27,4	29,6
PIB.....	130.530	213.975	247.335	296.122	100	100	100	100

Dans l'optique de la dépense, l'évolution de la PIB de 1960 à 1968 fait ressortir notamment l'importance de la progression de la FBCF, dont le montant a presque triplé (seulement doublé pour les administrations) et dont la part relative est passée de 14,7 % à 18,3 % de la PIB, ce qui souligne le constant effort d'investissement de la Côte d'Ivoire.

La légère diminution de la part de la consommation des ménages, dont le montant a cependant doublé, est due à la baisse en pourcentage de l'autoconsommation dont le montant en valeur absolue n'a augmenté que de 30 %. Par contre, la consommation commercialisée des ménages a été multipliée par près de 2,5.

	En millions Fr CFA				En % du total			
	1960	1965	1967	1968	1960	1965	1967	1968
Consom. ménages	95.109	152.411	177.973	199.648	72,9	71,2	71,9	67,4
autoconsommation	29.535	38.537	38.650	38.565	22,6	18	15,6	13
cons. commercial.	65.574	113.874	139.323	161.083	50,3	53,2	56,3	54,4
Consom. admin.	5.673	9.558	11.504	14.107	4,3	4,5	4,7	4,8
Consommation I.F.(1)	633	1.261	913	970	0,5	0,6	0,4	0,3
FBCF	19.128	43.641	45.857	54.024	14,7	20,4	18,6	18,3
par entreprises	11.051	27.146	25.013	30.443	8,5	12,7	9,8	10,3
administ.	7.077	11.695	15.344	15.081	5,4	5,5	6,2	5,1
ménages	1.000	4.800	5.500	8.500	0,8	2,2	2,6	2,9
Stocks entreprises	1.322	1.307	1.570	1.526	1	0,6	0,6	0,5
Exp. - Imp.	8.665	5.797	9.518	25.847	6,6	2,7	3,8	8,7
PIB	130.530	213.975	247.335	296.122	100	100	100	100

(1) Institutions financières. (Depuis 1966, les Cies d'assurances sont considérées comme étrangères et non plus intérieures).

Dans l'optique des revenus , l'évolution de 1960 à 1968 fait ressortir la progression des salaires bruts des entreprises et des impôts indirects (nets de subvention) par rapport à une diminution en pourcentage des revenus bruts d'exploitation dont le montant a cependant doublé. Le montant des salaires bruts a été multiplié par environ 2,7 alors que celui des impôts indirects a sensiblement triplé.

	En millions Fr CFA				En % du total			
	1960	1965	1967	1968	1960	1965	1967	1968
Salaires bruts	23.280	44.235	52.437	62.229	17,8	20,7	21,2	21
Impôts indirects	18.383	37.220	45.181	55.163	14,1	17,4	18,3	18,6
Revenus exploit.	85.831	124.842	139.831	167.555	65,8	58,3	56,5	56,6
Opér. répart.	3.036	7.678	9.886	11.175	2,3	3,6	4	3,8
PIB	130.530	213.975	147.335	296.122	100	100	100	100

Avec les salaires versés par les administrations (28.894 millions), par les ménages (1.500 millions) et par les institutions financières (1.315 millions), la masse globale des salaires bruts de la Côte d'Ivoire s'élève à 93.938 millions Fr CFA en 1968.

"*LE PRODUIT INTERIEUR BRUT* a plus que doublé de 1960 à 1968 en francs courants, ce qui donne un taux d'accroissement annuel moyen de 10,9 % qu'il nous faut rapprocher du taux qui avait été prévu par les Perspectives décennales, établi en francs constants, et qui était de 7,9 %. Comme les estimations, grossières il est vrai, des variations de prix donnent environ 3 % d'augmentation annuellement, on peut dire que la Côte d'Ivoire a globalement réalisé le taux de croissance qui avait été prévu".

L'augmentation du PIB (production intérieure brute + salaires versés par les administrations et les ménages) a été de 18,4 % en 1968, contre 6,9 % en 1967 et 7,7 % en 1966.

En millions Fr CFA	1960	1965	1966	1967	1968
Produit int. brut	142.615	239.586	257.975	275.681	326.468
Amortissement	5.400	8.500	9.000	9.500	11.000
Produit int. net	137.215	231.086	248.975	266.181	315.468

Le produit intérieur par tête (aux prix du marché), compte tenu d'un accroissement normal de la population d'environ 3 %, a été multiplié par 1,8 de 1960 à 1968 en passant de 38.183 Fr CFA en 1960 à 55.718 Fr CFA en 1965, 58.234 Fr CFA en 1966, 60.456 Fr CFA en 1967 et 68.514 Fr CFA en 1968. (En dollars, les chiffres correspondants seraient respectivement de 156 dollars, 227 dollars, 238 dollars, 247 dollars et 280 dollars).

LE REVENU NATIONAL a plus que doublé depuis 1960 alors que le revenu national par tête a été multiplié par 1,7.

En millions Fr CFA	1960	1965	1966	1967	1968
Rémunérations salariés	35.307	71.666	77.626	85.558	97.869
Revenus propr. et entrep. (1)	79.348	109.847	120.891	124.992	151.157
" " " (2)	+ 20	- 155	- 277	- 360	- 598
Revenu national	134.675	181.358	198.241	210.190	248.428
Revenu par tête (Fr CFA)	30.703	42.176	44.750	46.094	52.136

(1) allant aux sociétés et aux particuliers - (2) allant aux administrations.

L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS en biens et services s'établissait en 1968 au niveau de 380.591 millions Fr CFA, soit une progression d'environ 130 % par rapport au niveau de 1960.

En millions Fr CFA	1960	1965	1966	1967	1968
Valeur ajoutée	130.530	213.975	232.661	247.335	286.122
Importation	34.123	63.732	67.803	72.209	83.585
Solde services	1.630	1.403	1.967	752	884
Total	166.283	279.110	302.431	320.296	380.591
Consommation	101.415	163.230	174.038	190.390	214.725
FBCF	19.120	43.641	44.641	45.857	54.024
Variation stocks	1.322	1.307	5.493	1.570	1.526
Exportation	44.418	70.932	78.259	82.479	110.316

LES ORGANISMES FINANCIERS

LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA) 1968

LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE a vu ses attributions sans cesse étendues, tandis que les problèmes d'utilisation des emprunts et de service de la dette devenaient chaque année plus complexes.

Les investissements réalisés en 1968 par l'intermédiaire de la CAA se montent à 10.341 millions Fr CFA dont 7.169 millions d'opérations à la charge définitive de la Caisse et 3.171 millions à la charge de tiers (SODEPALM, SATMACI, EECI, P et T). Leur répartition concerne le développement agricole pour 2,9 milliards et l'infrastructure économique pour 4,8 milliards Fr CFA.

Leur financement a été assuré pour 5.838 millions Fr CFA sur emprunts, 3.128 millions sur crédits fournisseurs, 1.231 millions sur ressources propres de la CEE (dont 783 millions à valoir sur des emprunts ou crédits à mobiliser) et 142 millions sur BSIE.

L'évolution de la dette publique gérée par la CAA se maintient dans des limites très acceptables. La dette mobilisée, qui a triplé de fin 1960 à fin 1967, a progressé en moyenne de 16,5 % au cours des 2 derniers exercices. (L'émission en janvier 1968 d'un emprunt obligataire prévu pour 1967 fausse la comparaison des chiffres des 2 derniers exercices considérés isolèment), soit au même rythme moyen que celui observé depuis 1960.

(En fin d'année) En millions Fr CFA	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Emprunts	8.245	9.117	10.377	11.926	11.557	13.708	15.311	16.080	23.031
C.P.D. (1)	416	1.250	1.821	2.271	4.574	7.257	8.774	9.371	8.987
TOTAL	8.661	10.467	12,198	14.197	16.131	20.965	24.085	25.451	32.038

(1) Conventions à paiement différé.

- La tendance à la diminution du montant des conventions à paiement différé s'est confirmée en 1968, mais, en fait, la distinction entre emprunts et conventions perd elle-même de son intérêt du fait qu'un nombre croissant d'opérations (centrale de Vridi, San Pedro par exemple) combinent prêts et crédits fournisseurs et que certaines formes de concours peuvent être assimilées aussi bien à l'une qu'à l'autre catégorie.

"Le taux moyen d'intérêt ... s'établit toujours à 3,50 %, peu d'intérêts ayant été exigibles en 1968 sur les prêts récemment contractés qui ont enregistré l'élévation des taux sur les marchés financiers internationaux".

- La ventilation de la dette entre les différentes catégories d'emprunts et de conventions gérées par la Caisse fait apparaître que l'accroissement est particulièrement sensible pour la dette consolidée et répercutée, dont le pourcentage par rapport à l'ensemble de la dette mobilisée est passé de 9,9 % à la fin de 1966 à 10,3 % fin 1967 et 14 % fin 1968.

"Cette évolution revêt une grande importance : l'équilibre de la gestion de la dette publique sera à l'avenir de plus en plus conditionné par l'acquittement ponctuel des obligations de nos débiteurs".

(En millions Fr CFA)	Dette à fin 1967	Dette à fin 1968
Service sur ressources CAA	22.833	27.548
dont emprunts (1)	14.189	19.314
C.P.D.	8.643	8.233
Dette consolidée	1.415	2.194
dont emprunts (2)	688	1.441
C.P.D.	727	753
Dette répercutée (emprunts) (3)	1.202	2.295
TOTAL	25.451	32.038

(1) Notamment emprunts obligataires émis par la CAA sur le marché financier français, emprunts obligataires de l'ex-AOF, emprunts de la Caisse centrale de coopération économique, de la Kreditanstalt für Wiederaufbau, de l'Agency fort International Development, emprunt en euro-dollars placés en septembre 1968, prêts de banques privées (Development Bank SAL, Bank für Gemeinwirtschaft et Investitions und Handelsbank.

(2) Emprunts de l'Export-Import Bank, de la CCCE et du FAC pour les centrales thermiques d'Abidjan.

(3) Emprunts d'Etat à long terme mis à la disposition de la SONAFI, emprunts CCCE et FAC pour les programmes palmier à huile et cocotier et pour le réseau téléphonique d'Abidjan, emprunt ICIPU pour la construction de 5 rizeries, emprunt AID pour la BIDI.

- L'évolution de la dette par origine confirme le faible pourcentage de la dette intérieure (6,5 % fin 1968) et l'accroissement rapide de la dette extérieure en devises autres que le FF (dollars, DM et lires italiennes).

(En millions Fr CFA)	Dette Fr CFA	Dette FF	Dette Dollar	Dette DM	Dette lit.	TOTAL
Fin 1966	1.590	15.721	6.630	413	-	24.085
Fin 1967	2.390	15.515	6.859	686	-	25.451
Fin 1968	2.081	18.604	9.743	1.133	476	32.038

.../

Les nouveaux engagements contractés en 1968, soit 38,7 milliards, dépassent le montant cumulé de la dette mobilisée et des engagements fin 1967 (33,5 milliards), mais l'importance de ce chiffre doit être appréciée à la lumière des 3 éléments ci-dessous.

- Les 2/3 de ces engagements concernent les 2 opérations de Kossou (18 milliards Fr CFA) et San Pedro (7,5 milliards Fr CFA) dont l'exécution sera étalée dans le temps (respectivement 4 et 6 exercices).

- "Plus de la moitié des engagements nouveaux souscrits en 1968 (54,9 %) correspondent à des opérations consolidées ou répercutées, financièrement rentables et dont la charge définitive incombe à un tiers".

- De nouvelles ressources ont été affectées à la CAA par la loi de finances 1969, notamment un point supplémentaire de la TVA et de la taxe sur les prestations de service à partir de janvier 1969 et le produit de la majoration des taxes sur les boissons, alcools, et cartouches à partir de janvier 1970.

L'augmentation des ressources, résultat de ces mesures, est de l'ordre de 2 milliards Fr CFA correspondant à près de la moitié des ressources fiscales antérieures de la CAA.

Les résultats 1968 sont difficilement comparables avec ceux des exercices précédents du fait que la CAA est passée en 1968 du système comptable de "l'exercice", avec période complémentaire, au système de la "gestion". Dans la pratique ceci s'est traduit par la comptabilisation de 12 mois de dépenses et de 10 à 11 mois de recettes selon la nature des recettes. Si l'on fait abstraction de cet élément, l'année 1968 s'est traduite par un équilibre financier très satisfaisant et supérieur aux prévisions effectuées.

En conclusion, la CAA "peut envisager l'avenir avec confiance, étant en mesure d'assurer avec une ponctualité que près de 10 ans d'expérience n'ont jamais démentie, le service de la dette publique".

LA GESTION DES DEPOTS DE LA CAA est classée comme banque de développement, au sens de la loi du 4 août 1965 portant organisation de la profession bancaire en Côte d'Ivoire.

Les ressources ont atteint un niveau record à la clôture de l'exercice le 30 septembre 1968, essentiellement grâce à l'augmentation des dépôts de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles et de la gestion de la dette publique.

- Leur montant est passé de 16.159 millions au 30 septembre 1966 à 12.130 millions au 30 septembre 1967 et 16.667 millions au 30 septembre 1968 pour 19 déposants publics.

- Les dépôts au 30 septembre 1968 se répartissaient en dépôts à 3 mois pour 10.985 millions (8.132 millions en septembre 1967), en dépôts à vue pour 3.953 millions (2.251 millions en septembre 1967), en dépôts bloqués pour 1.742 millions (1.715 millions en septembre 1967), et en consignation pour 76 millions (50 millions en septembre 1967).

L'encours global des emplois, non comprises les obligations cautionnées, est passé de 3.702 millions au 30 septembre 1966 à 5.006 millions au 30 septembre 1967 et 5.022 millions au 30 septembre 1968. Cette apparente stabilité des chiffres globaux au cours des deux derniers exercices masque en réalité une double évolution.

- L'encours moyen de l'exercice a été nettement plus élevé en 1968 qu'en 1967, le chiffre de 6 milliards ayant été dépassé en février 1968.

- La part relative des crédits à court terme, qui sont le plus souvent des crédits de préfinancement, a diminué, tandis que les prêts à long terme, qui témoignent d'une façon plus significative le rôle que joue la CAA dans le financement du développement ont très nettement progressé.

Au 30 septembre 1968 les crédits à court terme s'élevaient à 1.363 millions, les prêts à moyen terme à 2.576 millions et les prêts à long terme à 1.082 millions (contre respectivement 1.522 millions, 2.716 millions et 768 millions au 30 septembre 1967). En 1968, la CAA a consenti pour la première fois des prêts à long terme dans le secteur de l'agriculture.

- La ventilation par secteur d'utilisation de l'encours fait apparaître un pourcentage de 38 % affecté à la construction (1.903 millions), 21 % à l'agriculture et la pêche (1.045 millions), 16 % aux transports et communications (800 millions).

- La part de la CAA dans la distribution du crédit en Côte d'Ivoire est très importante surtout pour le moyen et le long terme avec , au 30 septembre 1968, 6,6 % des crédits à court terme, 40,8 % des crédits à moyen terme, 25,8 % des prêts à long terme si l'on fait abstraction des prêts de la CCCE, et 10,3 % des prêts à long terme si l'on tient compte des prêts de la CCCE.

Les résultats de l'exercice ressortent à 184 millions contre 160 millions pour l'exercice antérieur.

Le maintien d'un niveau élevé de bénéfices permet de renforcer à nouveau les réserves de la gestion des dépôts, qui sont portées à 814 millions après 9 exercices, permettant ainsi à la Caisse de mieux contribuer au financement des investissements indispensables à la croissance de la Côte d'Ivoire.

LA REALISATION DES GRANDS PROJETS D'EQUIPEMENT (aménagement hydroélectrique de Kossou, port de San Pedro) a nécessité la mise au point de schémas de financement extrêmement complexes, mettant en oeuvre des financements d'origines différentes (Etats-Unis et Italie pour Kossou), (France, Allemagne et Italie pour San Pedro) et de nature différente : emprunts, crédits fournisseurs et quote-part du budget d'équipement ivoirien. La CAA s'est vu confier en 1968 la centralisation de tous les règlements et la coordination financière des opérations de ce type.

LA BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (BNDA) 1968-1969

LE PROBLME DE L'AUGMENTATION DES FONDS PROPRES DE LA BANQUE se pose "avec une acuité certaine" dès la fin de l'exercice de démarrage.

Les ressources permanentes se sont montées à 848 millions Fr CFA, dont notamment 700 millions de capital, 64 millions de dépôts et 84 millions de fonds publics affectés.

Les utilisations, y compris les autorisations non encore débloquées en fin d'exercice, représentent 843 millions de Fr CFA.

"La reconduction en faveur de la BNDA des dispositions du décret de réorganisation de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA), allouant à la CNCA 10 % du bénéfice de ses ressources, permettrait à la Banque de jouer son véritable rôle qui consiste à promouvoir le développement agricole."

L'ACTIVITE DE LA BNDA comporte 2 catégories d'opérations :

Les opérations propres de la BNDA ont porté sur 1.339 millions Fr CFA, répartis en 755 crédits, dont 271,6 millions Fr CFA non encore utilisés en fin d'exercice.

- Les crédits de campagne représentent 65,7 % du total des crédits de la BNDA, contre 23,4 % en crédits de soudure qui couvrent en réalité 2 campagnes (313 millions pour 742 crédits) et 10,9 % en crédits de création et d'équipement.

- Les crédits à court terme sont nettement les plus importants, avec 89,3 % du total. "En raison de la limitation de ses fonds propres, la Banque n'a entrepris qu'une timide tentative dans le financement des opérations de développement dont les amortissements sont le plus souvent à moyen et long terme".

- Par région, à l'exclusion des crédits SATMACI, le sud intervient pour 66,1 % du total des crédits.

- Par objet, "l'encadrement technique dont bénéficient la commercialisation du riz et les groupements de planteurs d'ananas place ces 2 cultures en meilleure position pour obtenir le financement de la BNDA" (respectivement 66,2 % et 31,6 % des crédits totaux, crédits de soudure exclus).

- Par importance, la SATMACI, avec 2 prêts d'au total 677 millions, représente le principal client de la BNDA, devant les sociétés agricoles privées (323 millions, soit 24 %) et les agriculteurs traditionnels (313 millions, soit 23,4 %).

Les opérations pour le compte de l'Etat, en raison du non versement par la CNCA des sommes détenues, ont été limitées à 4,7 millions Fr CFA correspondant à 6 prêts à des groupements de pêcheurs artisanaux en lagune.

Le nombre des agents est passé de 1.175 en 1965 (1.480 millions Fr CFA) à 1.651 en 1966 (2.100 millions) et à 1.900 en 1968, dont 1.135 dans l'enseignement, 111 dans les travaux publics, les mines, la géologie et la navigation aérienne, 94 dans la santé, 102 aux finances et 76 dans l'agriculture, y compris 360 appelés du contingent.

L'assistance technique non gérée par la Coopération a représenté 3,6 milliards Fr CFA, dont 533 millions pour la Régie Abidjan Niger (RAN), 1.303 millions pour l'assistance militaire de 1964 à 1966 et 1.682 millions pour l'assistance technique dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Le ministère de la coopération a géré les effectifs militaires jusqu'en 1963.

L'assistance technique du Trésor français s'est montée à 163 millions Fr CFA pour les bourses d'enseignement supérieur.

Les Volontaires du progrès français (60 en 1965, 70 en 1966) ont représenté une dépense de 107 millions.

Les prêts de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), qui sont en général à 3,5 % et remboursables sur une période 15 à 20 ans, se sont montés à 13,4 milliards Fr CFA de 1960 à 1966, soit une moyenne de près de 2 milliards par an.

Les emprunts obligataires à 5 % sur le marché financier français s'élèvent à 6 milliards Fr CFA pour 2 emprunts : l'un de 4,5 milliards Fr CFA en 3 tranches (1 milliard en 1959, 2 milliards en 1961 et 1,5 milliard en 1963) et l'autre de 1,5 milliard, pour le développement agricole, en 1965.

L'AIDE EUROPEENNE, la deuxième en importance, s'est montée à 19,3 milliards Fr CFA de 1960 à 1966, dont 9,7 milliards pour le 1er FED et 9,1 milliards pour le 2ème FED, y compris 23 millions d'assistance technique, 136 millions de bourses (18 en 1961, 116 en 1965) et 250 millions de prêt de la BEI à la SONACO.

Outre le prêt de 250 millions, la BEI a accordé 2 autres prêts à la Côte d'Ivoire, qui ne sont pas comptabilisés dans la période 1960-1966, un prêt à conditions spéciales de 899,5 millions en 1966 à la SODEPALM (prêt à 23 ans et demi avec différé de 2 ans et demi : taux d'intérêt de 2 %) pour compléter le financement de l'opération 32.000 ha de palmiers, et un prêt de 1.484,2 millions en 1967 pour la modernisation de la section Agboville-Dimbokro de la RAN

L'AIDE DES NATIONS UNIES s'est élevée à 1.576 millions en 7 ans, soit une moyenne d'environ 225 millions par an.

Les 4 projets du Fonds spécial des Nations unies accordés jusqu'en 1968 ont représenté une participation de 1.031 millions Fr CFA dont 308 millions pour le projet d'Ecole normale supérieure (1961 : durée 6 ans), 240 millions pour le projet de prospection minière du sud-ouest (1965 ; durée : 3 ans), 292 millions pour les projets d'étude et mise en valeur de ressources en poissons pélagiques (1967 ; durée : 4 ans) et 190 millions pour un projet, connexe à la Côte d'Ivoire et l'Ethiopie, de circuit pilote de télécommunications entre Addis-Abéba et Abidjan (1967).

L'AIDE DES ETATS-UNIS arrive au 3ème rang des aides extérieures avec un total de 6,6 milliards Fr CFA de 1960 à 1966, soit une moyenne annuelle de près de 1 milliard Fr CFA.

L'aide alimentaire dans le cadre de la Public Law 480 gérée par l'AID s'est montée à 1,8 milliard Fr CFA.

Les prêts et les dons de l'AID de 1961 à 1965 se sont montés respectivement à 1.407 millions Fr CFA et 1.675 millions Fr CFA, soit 3.082 millions Fr CFA au total.

Les principales opérations concernent le prêt de 1.250 millions à la BIDI, des subventions de 486 millions et un prêt de 425 millions pour les transports et télécommunications et des subventions de 242 millions pour l'agriculture.

Les autres aides américaines ont comporté le prêt de l'Export Import Bank of Washington d'un montant de 1.165 millions Fr CFA pour l'achat de matériel électrique (centrales thermiques Westinghouse), des dons de 40 millions de la Fondation Ford, des dépenses estimées de 1963 à 1966 à 217 millions pour le corps des Volontaires de la Paix (44 en 1963, 57 en 1964, 46 en 1965, 72 en 1966 et 73 en 1967).

Un prêt de l'Export Import Bank de 8.942 millions Fr CFA (36,5 millions dollars), remboursable en 15 ans au taux de 6 %, a été accordé en décembre 1967 en faveur du barrage de Kossou.

L'AIDE ALLEMANDE de 1960 à 1966 s'est montée à 2.230 millions Fr CFA, soit une moyenne annuelle légèrement supérieure à 300 millions qui placerait l'Allemagne au 4ème rang des aides extérieures. Mais, en comptant la participation allemande aux opérations du FED et des Nations-Unies, cette aide s'élève en réalité à 8,7 milliards Fr CFA, soit plus que les Etats-Unis.

Le prêt du Kreditanstalt für Wiederaufbau accordé en octobre 1963, d'un montant de 1.852 millions Fr CFA (30 millions DM), est notamment destiné à financer le développement agricole de la région de Korhogo. La durée du prêt est de 20 ans, avec différé de paiement, et le taux d'intérêt de 3 %. Les autres aides comprenaient le coût de l'assistance technique évaluée à environ 172 millions Fr CFA et divers dons des églises catholiques et protestantes (205 millions de 1963 à 1966).

L'AIDE D'ISRAEL, évaluée à 916 millions Fr CFA pour la période 1960-1966, comportait 375 millions de prêt et 541 millions d'assistance technique, notamment en ce qui concerne le service civique. Le coût annuel de l'assistance technique est passé de 40 millions en 1960 à 172 millions en 1966.

L'AIDE DE LA CHINE NATIONALISTE est évaluée à 280 millions Fr CFA, mais son montant annuel a progressé de 12 millions en 1963 à 137 millions en 1967. La mission d'experts rizicoles comprend actuellement 160 membres.

L'AIDE DU CANADA (professeurs, stagiaires, personnel médical) a progressé de 7 millions en 1964 à 32 millions en 1965 et 67 millions en 1966.

LA BANQUE IVOIRIENNE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (BIDI)

BILAN DES 5 PREMIERS EXERCICES DE LA BANQUE IVOIRIENNE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (BIDI)

Créée le 11 février 1965 à Abidjan, la Banque ivoirienne de développement industriel (BIDI) a pour but principal "d'encourager la création et le développement d'entreprises privées de caractère industriel offrant des perspectives raisonnables de rentabilité et de sécurité et de promouvoir la participation de capitaux étrangers et nationaux au développement industriel du pays".

Les ressources de la BIDI sont assurées par un capital social de 700 millions Fr CFA, souscrit à parts égales par le secteur public d'une part et le secteur privé d'autre part, la République de Côte d'Ivoire demeurant le plus gros actionnaire (21 %) ; un prêt sans intérêt de 1.250 millions Fr CFA consenti par la Côte d'Ivoire pour une période de 30 ans ; un prêt de l'US-AID de 5 millions de dollars consenti à long terme à la République de Côte d'Ivoire et rétrocédé à la BIDI ; un emprunt de 700 millions Fr CFA contracté en 1968 auprès du Kreditanstalt für Wiederaufbau.

Au cours de la période 1965-1970 la BIDI a pu dégager un cash-flow de 246,7 millions Fr CFA, les profits nets réalisés s'élèvent à 186,1 millions Fr CFA et les réserves accumulées à 143,9 millions Fr CFA.

200 dossiers, dont 113 ont fait l'objet d'une autorisation du comité exécutif qui s'est réuni à 30 reprises, ont été étudiés par la BIDI au cours de la période.

Les opérations autorisées par le Comité représentent 5.587 millions Fr CFA et les fonds effectivements versés s'élèvent à 3.115 millions Fr CFA.

La moyenne mensuelle des autorisations est passée de 74 millions Fr CFA au cours du 1er exercice à 209 millions Fr CFA au cours du 5ème exercice (soit une progression de 182 %).

Les versements mensuels sont passés de 32 millions Fr CFA au cours du 1er exercice à 126 millions Fr CFA au cours du 5ème exercice (soit une progression de 293 %).

L'objectif pour 1976 porte sur un montant d'intervention de 12.775 millions Fr CFA.

Le personnel employé est passé de 15 personnes durant le 1er exercice à 22 personnes durant le 5ème exercice, le nombre des expatriés passant dans le même temps de 6 à 4 personnes.

La direction générale a été assurée durant les 5 premiers exercices par M. ROHNFELDER, le poste étant assuré désormais par M. Alphonse DIBY.

L'AIDE EXTERIEURE

L'AIDE EXTERIEURE 1960-1966

L'AIDE EXTERIEURE GLOBALE DE 1960 à 1966 s'est élevée à 77,6 milliards Fr CFA, soit une moyenne annuelle d'environ 11 milliards Fr CFA, dont 34,3 milliards sous forme de subventions (44,2 % du total), 25,7 millions (33,1 %) de prêts, 17,4 milliards (22,4 %) d'assistance technique et 196 millions de bourses et aides diverses (0,3 %).

L'AIDE FRANCAISE, de loin la plus importante, s'est montée à 46.604 millions Fr CFA de 1960 à 1966, représentant une moyenne annuelle d'environ 6,6 milliards Fr CFA, soit 60 % du total de l'aide extérieure. *En comptant la part française dans les projets FED (33 %) et des Nations-Unies, cette aide se monterait à 53 milliards Fr CFA, soit 68,2 % du total.*

Le FAC local (programmes de développement des Etats) a représenté 9.746,2 millions Fr CFA de subventions et 147 millions de prêt sans intérêt consenti en 1964 pour l'installation d'un réseau téléphonique.

De 1959 à 1966, les subventions FAC se montent à 10.725 millions Fr CFA, dont essentiellement 2.949 millions pour les cultures et forêts, 2.223 millions pour l'infrastructure sanitaire, 1.349 millions pour le développement culturel, 885 millions pour les mines, 865 millions pour les routes, l'édilité et l'électrification, 450 millions pour les ports et voies lagunaires.

Le FAC général (opérations clés en mains, notamment l'Université d'Abidjan) a représenté 1.390 millions Fr CFA, dont 723 millions de subventions d'investissements et 667 millions de subventions de fonctionnement.

L'aide aux oeuvres privées, essentiellement religieuses, s'est montée à 216 millions Fr CFA. D'autres aides, moins élevées, concernent le Centre culturel d'Abidjan (99,8 millions Fr CFA) et divers organismes (67,5 millions dont 44 millions de bourses aux stagiaires de l'Université africaine et malgache en 1966).

Le financement des Instituts a représenté 2.075 millions Fr CFA.

Les subventions de fonctionnement, d'un total de 1.645 millions, concernent l'ORSTOM, qui depuis 1966 gère l'Institut de recherche océanographique, pour 574 millions, l'IFCC pour 313 millions, l'IRCT pour 151 millions, l'IRHO pour 149 millions, l'IFAC pour 143 millions, le CTFT pour 126 millions, l'IRCA pour 110 millions, l'IEMVT pour 64 millions et l'IRAT pour 12 millions.

L'assistance technique de la Coopération, non compris la contrepartie ivoirienne (65.000 Fr CFA par mois d'expert et le logement), est estimé à 10,5 milliards Fr CFA. "Le budget français n'ayant fait apparaître l'idée de globalisation, la somme (annuelle) de 2,1 milliards ne sera pas dépassée dans les années à venir, seul le recrutement des agents évoluera".

Le nombre des agents est passé de 1.175 en 1965 (1.480 millions Fr CFA) à 1.651 en 1966 (2.100 millions) et à 1.900 en 1968, dont 1.135 dans l'enseignement, 111 dans les travaux publics, les mines, la géologie et la navigation aérienne, 94 dans la santé, 102 aux finances et 76 dans l'agriculture, y compris 360 appelés du contingent.

L'assistance technique non gérée par la Coopération a représenté 3,6 milliards Fr CFA, dont 533 millions pour la Régie Abidjan Niger (RAN), 1.303 millions pour l'assistance militaire de 1964 à 1966 et 1.682 millions pour l'assistance technique dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Le ministère de la coopération a géré les effectifs militaires jusqu'en 1963.

L'assistance technique du Trésor français s'est montée à 163 millions Fr CFA pour les bourses d'enseignement supérieur.

Les Volontaires du progrès français (60 en 1965, 70 en 1966) ont représenté une dépense de 107 millions.

Les prêts de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), qui sont en général à 3,5 % et remboursables sur une période 15 à 20 ans, se sont montés à 13,4 milliards Fr CFA de 1960 à 1966, soit une moyenne de près de 2 milliards par an.

Les emprunts obligataires à 5 % sur le marché financier français s'élèvent à 6 milliards Fr CFA pour 2 emprunts : 1'un de 4,5 milliards Fr CFA en 3 tranches (1 milliard en 1959, 2 milliards en 1961 et 1,5 milliard en 1963) et 1'autre de 1,5 milliard, pour le développement agricole, en 1965.

L'AIDE EUROPEENNE, la deuxième en importance, s'est montée à 19,3 milliards Fr CFA de 1960 à 1966, dont 9,7 milliards pour le 1er FED et 9,1 milliards pour le 2ème FED, y compris 23 millions d'assistance technique, 136 millions de bourses (18 en 1961, 116 en 1965) et 250 millions de prêt de la BEI à la SONACO.

Outre le prêt de 250 millions, la BEI a accordé 2 autres prêts à la Côte d'Ivoire, qui ne sont pas comptabilisés dans la période 1960-1966, un prêt à conditions spéciales de 899,5 millions en 1966 à la SODEPALM (prêt à 23 ans et demi avec différé de 2 ans et demi : taux d'intérêt de 2 %) pour compléter le financement de l'opération 32.000 ha de palmiers, et un prêt de 1.484,2 millions en 1967 pour la modernisation de la section Agboville-Dimbokro de la RAN

L'AIDE DES NATIONS UNIES s'est élevée à 1.576 millions en 7 ans, soit une moyenne d'environ 225 millions par an.

Les 4 projets du Fonds spécial des Nations unies accordés jusqu'en 1968 ont représenté une participation de 1.031 millions Fr CFA dont 308 millions pour le projet d'Ecole normale supérieure (1961 : durée 6 ans), 240 millions pour le projet de prospection minière du sud-ouest (1965 ; durée : 3 ans), 292 millions pour les projets d'étude et mise en valeur de ressources en poissons pélagiques (1967 ; durée : 4 ans) et 190 millions pour un projet, connexe à la Côte d'Ivoire et l'Ethiopie, de circuit pilote de télécommunications entre Addis-Abéba et Abidjan (1967).

L'AIDE DES ETATS-UNIS arrive au 3ème rang des aides extérieures avec un total de 6,6 milliards Fr CFA de 1960 à 1966, soit une moyenne annuelle de près de 1 milliard Fr CFA.

L'aide alimentaire dans le cadre de la Public Law 480 gérée par l'AID s'est montée à 1,8 milliard Fr CFA.

Les prêts et les dons de l'AID de 1961 à 1965 se sont montés respectivement à 1.407 millions Fr CFA et 1.675 millions Fr CFA, soit 3.082 millions Fr CFA au total.

Les principales opérations concernent le prêt de 1.250 millions à la BIDI, des subventions de 486 millions et un prêt de 425 millions pour les transports et télécommunications et des subventions de 242 millions pour l'agriculture.

Les autres aides américaines ont comporté le prêt de l'Export Import Bank of Washington d'un montant de 1.165 millions Fr CFA pour l'achat de matériel électrique (centrales thermiques Westinghouse), des dons de 40 millions de la Fondation Ford, des dépenses estimées de 1963 à 1966 à 217 millions pour le corps des Volontaires de la Paix (44 en 1963, 57 en 1964, 46 en 1965, 72 en 1966 et 75 en 1967).

Un prêt de l'Export Import Bank de 8.942 millions Fr CFA (36,5 millions dollars), remboursable en 15 ans au taux de 6 %, a été accordé en décembre 1967 en faveur du barrage de Kossou.

L'AIDE ALLEMANDE de 1960 à 1966 s'est montée à 2.230 millions Fr CFA, soit une moyenne annuelle légèrement supérieure à 300 millions qui placerait l'Allemagne au 4ème rang des aides extérieures. Mais, en comptant la participation allemande aux opérations du FED et des Nations-Unies, cette aide s'élève en réalité à 8,7 milliards Fr CFA, soit plus que les Etats-Unis.

Le prêt du Kreditanstalt für Wiederaufbau accordé en octobre 1963, d'un montant de 1.852 millions Fr CFA (30 millions DM), est notamment destiné à financer le développement agricole de la région de Korhogo. La durée du prêt est de 20 ans, avec différé de paiement, et le taux d'intérêt de 3 %. Les autres aides comprenaient le coût de l'assistance technique évaluée à environ 172 millions Fr CFA et divers dons des églises catholiques et protestantes (205 millions de 1963 à 1966).

L'AIDE D'ISRAEL, évaluée à 916 millions Fr CFA pour la période 1960-1966, comportait 375 millions de prêt et 541 millions d'assistance technique, notamment en ce qui concerne le service civique. Le coût annuel de l'assistance technique est passé de 40 millions en 1960 à 172 millions en 1966.

L'AIDE DE LA CHINE NATIONALISTE est évaluée à 280 millions Fr CFA, mais son montant annuel a progressé de 12 millions en 1963 à 137 millions en 1967. La mission d'experts rizicoles comprend actuellement 160 membres.

L'AIDE DU CANADA (professeurs, stagiaires, personnel médical) a progressé de 7 millions en 1964 à 32 millions en 1965 et 67 millions en 1966.

L'AIDE EXTERIEURE 1968

L'AIDE GLOBALE FRANCAISE a représenté une moyenne annuelle d'environ 6,6 milliards Fr CFA de 1960 à 1966.

Les crédits ouverts par le Comité directeur du FAC de 1959 à 1967 dans le cadre des programmes de développement représentent une moyenne annuelle de 1,7 milliard Fr CFA.

Par ailleurs, les crédits destinés à financer des opérations d'intérêt général (études, recherches agricoles et minières, action culturelle ou sociale, équipement scolaire) se montent à 101.544.000 F, soit 5.077 millions Fr CFA représentant une moyenne annuelle de 650 millions Fr CFA.

En 1.000 F	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	Total
Prog. dév.	19.580	35.481	20.621	39.306	51.034	21.737	48.223	32.131	25.746	293.859
Op. inté. gén.	4.592	8.309	9.575	9.416	20.696	11.737	9.288	11.130	16.861	101.544

(source : rapport 1967 d'activité de la CCCE).

- Les principaux crédits 1967 pour les programmes de développement des Etats concernent *un prêt* de 1,1 milliard Fr CFA pour les travaux portuaires, d'urbanisme et routiers à San Pedro.

- Les crédits 1968 pour les programmes de développement des Etats se montent à 29.460 000 F, soit 1.473 millions Fr CFA.

Les principales opérations financées concernent *un prêt complémentaire* de 600 millions Fr CFA pour San Pedro, *un prêt* de 400 millions Fr CFA pour la centrale de Vridi II et *un prêt* de 150 millions Fr CFA à la Sté ivoirienne d'engrais (SIVENG).

Les prêts de la CCCE représentaient au 31 décembre 1967, 18.199 millions Fr CFA, dont 1.158 millions Fr CFA en faveur des entreprises privées.

- Une récapitulation portant sur 16,3 milliards Fr CFA concerne l'infrastructure générale pour 5 milliards Fr CFA, l'industrie (SIR, SIVENG, Gonfreville) pour 1 milliard, l'agriculture (palmier, hévéa, coton) pour 650 millions et la construction d'immeubles à bon marché pour 6,5 milliards.

- En octobre dernier, la CCCE a notamment donné son accord pour un total de 2.280 millions Fr CFA destinés au financement des nouveaux programmes palmier et cocotier (420 millions de prêt à la SODEPALM pour le financement partiel de 4.000 ha de plantations industrielles de palmier, 510 millions de prêt à la SODEPALM pour la réalisation partielle de 12.000 ha de plantations villageoises de palmier, 750 millions de prêt à Palmindustrie pour le financement partiel de 6 huileries et 500 millions de prêt à la SODEPALM pour le financement partiel de 3.500 ha de blocs industriels de cocotier et 3.000 ha de plantations villageoises de cototier).

Les emprunts obligataires émis sur le marché financier français se montent au total à 7,5 milliards Fr CFA, dont un emprunt de 4,5 milliards Fr CFA émis en 3 tranches (1 milliard en 1959, 2 milliards en 1961 et 1.500 millions en 1963), un emprunt de 1.500 millions en 1965 pour le développement agricole et un emprunt de 1.500 millions Fr CFA émis en décembre 1966 pour un programme de développement des productions de cacao, d'hévéas et de coton, d'un coût total de 3.290 millions Fr CFA, le solde étant financé par des concours de la CCCE et de la Côte d'Ivoire.

L'AIDE DE LA CEE, non compris la BEI, atteignait 88.808.000 UC au 1er janvier 1969 soit 21.922,5 millions Fr CFA.

Les crédits du 1er FED (dépenses effectives et solde des engagements) se montent à 39.644.000 UC soit près de 9,9 milliards Fr CFA, pour 19 projets.

Les engagements du 2ème FED se montent à 49.164.000 UC au 1er janvier 1969, soit environ 12,2 milliards Fr CFA.

- Les 3 projets d'investissements adoptés concernent la lutte contre l'onchocercose, l'Ecole nationale supérieure d'agronomie (502 millions Fr CFA) et la modernisation de la section Agboville-Dimbokro de la RAN (1.484,2 millions Fr CFA sous forme de *prêt* du FED à conditions spéciales).

- L'aide à la production et à la diversification, concentrée sur la diversification, se monte en prévision à 46,7 millions UC, sur lesquels 39.032.000 UC sont engagés au 1er janvier 1969 pour 4 projets concernant :

- la création de 32.000 ha de palmiers sélectionnés (32.813.000 UC d'engagements, soit 8,1 milliards Fr CFA).
- un complément de financement du projet précédent (3.644.153 UC d'engagements, soit 899,5 millions Fr CFA sous forme de *prêt* FED à conditions spéciales).
- la construction d'un nouveau port de pêche à Abidjan (2.001.000 UC, soit 494 millions Fr CFA).
- la réalisation de 2 exploitations pilotes de 35 ha d'avocatiers (574.000 UC, soit 141,6 millions Fr CFA).

- L'assistance technique liée concerne 6 projets (dont notamment des études sur l'Ecole nationale d'administration et sur les transports et une expertise de la mise en valeur des marais de l'Agneby) et la coopération technique générale 4 projets intéressant la conservation du poisson, l'étude préparatoire à l'établissement d'un plan de transports, l'envoi d'instructeurs à l'Ecole de statistique d'Abidjan et une étude sur les investissements routiers.

- La BEI a consenti 2 *prêts* à la Côte d'Ivoire, l'un de 1.015 millions UC, signé en mai 1965, à la SONACO, qui constituait le 1er prêt de la Banque dans un Etat associé et l'autre de 1 million UC, conclu le 5 novembre 1968 en vue d'un doublement de la capacité de traitement de la Sté des ananas de la Côte d'Ivoire (SALCI). (Le schéma de financement des plans palmier et cocotier prévoit également un prêt de 2 milliards Fr CFA de la BIRD pour la construction des huileries).

Dans un autre domaine, le 1er prêt en euro-dollars consenti à un pays en voie de développement, d'un montant de 10 millions de dollars, a été conclu le 20 avril 1968 avec un groupe de 9 banques américaines, françaises, suisses et allemandes.

L'AIDE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD), consiste jusqu'ici dans un prêt de 408.000 dollars accordé en août 1968 à la SIVENG.

LE COMMERCE EXTERIEUR EN 1968

LES EXPORTATIONS, qui ont progressé de 30 % en 1968, ont *pour la 1ère fois dépassé le seuil des 100 milliards Fr CFA*, leur montant représentant près du double de celui atteint en 1963 et plus du triple de celui de 1958 (31,5 milliards Fr CFA). Parallèlement, les tonnages exportés sont également pour la 1ère fois supérieurs à 3 millions T.

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Q en 1.000 T	1.032	1.463	1.753	2.213	2.312	2.343	2.743	3.273
V en M. Fr CFA ...	38.808	47.693	56.818	74.501	68.418	76.659	80.263	104.881

Les 5 principaux produits d'exportation représentent 88 % du total des ventes contre 83 % en 1967 et 87 % en 1966.

- *Les ventes de café*, non seulement constituent toujours la 1ère exportation de la Côte d'Ivoire avec 34,1 % du total, mais encore sont supérieures de plus de 13 % au niveau record de 1964, grâce à l'excellente campagne 1967-1968 (287.760 T contre 261.150 T en 1963-1964, 272.566 T en 1965-1966 et seulement 130.759 T en 1966-1967). La valeur moyenne de la tonne exportée se situe environ à 167.200 Fr CFA contre 170.000 en 1967, 166.000 en 1966 et 140.000 en 1965.

En outre, les exportations de café soluble se sont montées à 949 millions Fr CFA (732 T) contre 639 millions Fr CFA en 1967 (503 T).

Exportations café vert	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	147.488	142.680	182.074	204.271	185.651	181.460	149.030	214.444
M. Fr CFA	18.680	18.941	24.472	31.724	25.890	30.233	25.423	35.861
% Export. totales	50	39,6	43	42,6	37,8	39,4	31,7	34,1

Les principaux clients ont été la France avec 87.818 T (68.148 T en 1967, 72.763 T en 1966 et 75.186 T en 1965) et les Etats-Unis avec 71.647 T (41.907 T en 1965, 49.122 T en 1966 et 48.402 T en 1965), soit près de 75 % pour les 2 pays comme en 1967. Les autres pays clients ont été le Japon (13.601 T contre 6.451 T en 1967) et l'Algérie, l'Italie et la Pologne.

- *Les ventes de bois tropicaux*, qui ont progressé de plus de 118 % tant en valeur qu'en tonnage, représentent plus du double en valeur du montant des exportations de 1963.

Les ventes de grumes se montent à 21.411 millions Fr CFA (2.004.126 T), contre 17.840 millions Fr CFA (1.680.381 T) en 1967, dont notamment 6.872 millions de sipo (520.867 T), 3.755 millions Fr CFA de samba (428.452 T), 1.414 millions Fr CFA d'aboudikrou (113.728 T), 1.333 millions Fr CFA d'acajou (110.308 T), 1.207 millions Fr CFA de makoré (115.474 T), 1.058 millions Fr CFA de bété (114.340 T)...

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1.000 T	654	915	1.154	1.526	1.566	1.568	1.839	2.175
Millions Fr CFA ..	6.342	9.282	12.447	17.858	18.471	18.592	21.777	25.793
% Export. totales.	17	19,5	22	23,9	27	24,2	27,1	24,6

.../

Les principaux clients ont été en 1968 la France avec 589.926 T (506.707 T en 1967, 460.140 T en 1966 et 517.978 T en 1965), l'Italie avec 475.277 T (429.525 T en 1967, 324.063 T en 1966 et 227.123 T en 1965), l'Allemagne avec 343.445 T (271.475 T en 1967, 219.868 T en 1966, 231.750 T en 1965), les Pays-Bas avec 198.555 T (161.954 T en 1967), le Royaume Uni avec 136.673 T (105.623 T en 1967), l'UEBL avec 104.877 T et l'Espagne avec 101.175 T.

- *Les ventes de cacao en fèves*, qui ont progressé en valeur de près de 40 % et en tonnage de 15,5 %, sont supérieures de 33 % au précédent niveau record en valeur de 1964.

En outre, les ventes de beurre de cacao ont progressé de 978 millions Fr CFA en 1965 (4.980 T) à 1.631 millions Fr CFA en 1966 (6.898 T), 2.082 millions Fr CFA en 1967 (7.117 T) et 2.788 millions Fr CFA en 1968 (7.773 T) tandis que celles de cacao en masse sont passées de 902 millions Fr CFA en 1967 (2.624 T) à 1.464 millions Fr CFA en 1968 (7.848 T).

(Fèves cacao)	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	62.896	101.069	99.728	124.261	126.409	124.288	105.166	121.465
M. Fr CFA ...	8.718	10.553	11.281	14.530	10.915	13.144	13.878	19.417
%Export.tot..	23,4	22,1	19,9	19,5	15,9	17,1	17,3	18,5

Les principaux clients en fèves de cacao ont été les Pays-Bas avec 35.384 T (22.704 T en 1967, 21.841 T en 1966 et 28.575 T en 1965), la France avec 25.337 T (26.789 T en 1967, 35.455 T en 1966, 28.885 T en 1965), l'Allemagne avec 20.612 T (17.715 T en 1967, 14.888 T en 1966, 15.376 T en 1965), les Etats-Unis avec 14.819 T (17.150 T en 1967, 32.435 T en 1966, 31.959 T en 1965), l'Italie avec 11.366 T (9.792 T en 1967), ..

- *Les ventes de bananes*, en légère progression en tonnage et en valeur par rapport à 1967, sont les seules parmi les grands produits d'exportation de la Côte d'Ivoire à ne pas avoir atteint en apparence un niveau record en 1968.

Mais, en tonnage, un niveau record a été atteint en 1968 si l'on tient compte du nouveau mode de conditionnement en mains sous caisses carton, qui représente un coefficient poids réel de 1,24 par rapport à l'ancien conditionnement en régimes sous polyéthylène.

Par comparaison avec les années antérieures à 1965, les ventes de bananes s'éleveraient alors à 133.618 T en 1965, 152.259 T en 1966, 176.185 T en 1967 et environ 182.700 T en 1968, en appliquant ce coefficient de correction.

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes ...	72.620	125.274	133.406	125.930	128.321	131.712	142.573	147.347
M. Fr CFA	1.273	2.895	3.488	3.120	2.796	2.823	3.048	3.134
% Export .	3,4	6	6,1	4,2	4,1	3,7	3,8	2,9

Les principaux clients ont été la France avec 82.553 T (85.011 T en 1967, 85.393 T en 1966, 70.497 T en 1965), l'Italie avec 37.883 T (40.687 T en 1967, 29.635 T en 1966, 26.510 T en 1965), l'Algérie avec 13.020 T (2.539 T en 1967, 8.598 T en 1966 et 24.571 T en 1965) et le Sénégal avec 6.115 T (6.597 T en 1967, 4.336 T en 1966, 4.302 T en 1965).

- *Les ventes d'ananas*, qui ont progressé de 6,7 % en valeur en 1968, représentent 2,5 % du total des exportations avec 2,614 millions Fr CFA, soit un montant double de celui de 1964 et quadruple de celui de 1960. Par contre, les exportations de conserves plafonnent pour la première fois après un accroissement particulièrement rapide.

La répartition en valeur concerne les ananas frais pour 611 millions Fr CFA (441 millions Fr CFA en 1967, 302 millions Fr CFA en 1966, 205 millions Fr CFA en 1965), les conserves pour 1.609 millions Fr CFA (1.625 millions Fr CFA en 1967, 1.288 millions Fr CFA en 1966, 908 millions Fr CFA en 1965) et les jus pour 394 millions Fr CFA (383 millions Fr CFA en 1967, 365 millions Fr CFA en 1966 et 373 millions Fr CFA en 1965).

(En tonnes)	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Ananas frais	3.045	2.382	2.885	4.210	4.591	6.849	9.987	13.736
Conserves	4.202	5.450	7.826	10.747	12.880	19.079	24.158	23.137
Jus	3.769	4.220	5.927	7.265	7.815	7.882	8.331	8.744
Millions Fr CFA	634	753	1.024	1.376	1.486	1.955	2.448	2.614

Les principaux clients ont été pour les fruits frais la France (11.953 T) et l'Italie (1.037 T), pour les jus la France (7.201 T) et pour les conserves la France (10.887 T), l'Allemagne (6.300 T), les Pays-Bas (2.236 T) et l'UEBL (1.575 T).

Les principales autres exportations de produits bruts concernent :

- Le coton égrené avec 1.450 millions Fr CFA pour 11.273 T, contre 887 millions Fr CFA pour 8.581 T en 1967 (3.953 T en 1966, 1.697 T en 1965). La Côte d'Ivoire a en outre vendu 14.852 T de graines de coton pour 257 millions Fr CFA.

- Les noix de cola avec 984 millions Fr CFA pour 24.811 T (1.109 millions Fr CFA pour 26.297 T en 1967).

- Le caoutchouc naturel avec 634 millions Fr CFA pour 6.978 T (555 millions Fr CFA pour 5.811 T en 1967, 5.544 T en 1966, 2.764 T en 1965).

- Le minerai de manganèse avec 416 millions Fr CFA pour 132.990 T (473 millions Fr CFA pour 105.587 T en 1967).

- Les diamants avec 397 millions Fr CFA pour 181.475 carats (405 millions Fr CFA pour 191.285 carats en 1967).

- Les palmistes (366 millions Fr CFA pour 8.675 T), les conserves de poisson (365 millions Fr CFA pour 1.688 T), ...

Les principales exportations de produits finis comprennent, notamment, en plus des produits transformés à partir du café, du cacao, des ananas et des bois :

- Les produits pétroliers avec 1.470 millions Fr CFA pour 41.972 T d'essence, 30.411 T de pétrole lampant, 39.334 T de fuel et 138.690 T de gas-oil.

- Les tissus imprimés avec 366 millions Fr CFA (395 T) et les fils de coton avec 235 millions Fr CFA (490 T).

- Les ciments avec 105 millions Fr CFA (15.460 T contre 10.902 T en 1967).

- Les désinfectants avec 261 millions Fr CFA (1.299 T contre 811 T en 1967).

- Les chaussures avec 167 millions Fr CFA (488 T) contre 134 millions Fr CFA en 1967...

Le rang des principaux clients s'est peu modifié en 1968 en dehors d'un certain chassé-croisé entre l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

- La part de la France a enregistré une nouvelle diminution avec 34,5 % en 1968 contre 37,4 % en 1967, 38,2 % en 1966, 37,7 % en 1965, 35,9 % en 1964, 46,8 % en 1963, 36,4 % en 1962, 51,7 % en 1961 et 52,12 % en 1960.

- La part des Etats-Unis évolue aux environs de 15 % depuis plusieurs années (13,8 % en 1963, 20 % en 1964, 15,5 % en 1965, 17 % en 1966, 13,7 % en 1967 et 15 % en 1968).

- Les achats de la CEE, sans la France, se montent à 29.947 millions Fr CFA (28,5 % au total), contre 21.876 millions en 1967 (27,3 %), 17.183 millions en 1966 (22,4 %), 16.065 millions en 1965 (23,5 %), 17.931 millions en 1964 (24,1 %) et 13.340 millions en 1963 (23,5 %).

Millions Fr CFA	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
France	22.148	26.615	26.720	25.771	29.738	29.981	36.215
USA	6.888	7.812	14.902	10.631	13.005	11.000	15.776
Pays-Bas	2.480	3.755	5.933	4.739	4.624	6.088	10.004
Allemagne	2.600	3.633	5.451	4.534	4.790	6.799	9.107
Italie	3.126	5.107	4.991	6.005	6.657	7.313	8.703

Les principaux autres pays clients en 1968 sont, dans l' ordre, le Royaume Uni (3.164 millions), le Japon (2.567 millions), le Sénégal (2.247 millions), l'UEBL (2.133 millions), l'Espagne (1.232 millions), l'Algérie (1.228 millions), la Haute-Volta (1.148 millions), l'URSS (927 millions), le Maroc (920 millions) ... Au total, 12 pays ont acheté en 1968 pour plus d'un milliard Fr CFA à la Côte d'Ivoire.

.../

LES IMPORTATIONS, qui atteignent un nouveau montant record représentant le double du montant de 1962, se sont accrues de 19,3 %.

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Q en 1.000 T	617	716	726	1.047	1.206	1.499	1.467	1.906
V en M. Fr CFA	32.364	38.534	41.908	58.873	58.343	63.613	65.050	77.627

Les importations d'animaux vivants en provenance des pays du nord, qui ne sont pas comptabilisées dans les statistiques douanières, seraient à ajouter aux chiffres précédents. En 1967, le supplément trimestriel au bulletin mensuel de statistiques les évaluait à 130.000 bovins, soit 2.210 millions Fr CFA, et à 250.000 ovins, soit 625 millions Fr CFA. En outre, "en ce qui concerne les poissons, il n'est pas exagéré de penser que 4.500 T de poissons séchés ont été importées en 1967 pour une valeur de 863 millions Fr CFA et 700 T de thon pour une valeur de 58 millions Fr CFA". Pour 1968, les 1ères évaluations ne portent que sur le nombre des animaux vivants importés, soit environ 158.000 bovins et 250.000 ovins-caprins. Au total, la valeur réelle des importations serait ainsi de l'ordre de 81-82 milliards Fr CFA en 1968.

L'évolution par grands groupes d'importations montre notamment la stabilité des pourcentages des produits finis pour l'industrie aux environs du quart du total et de ceux des produits finis pour la consommation au niveau du tiers du total.

	1965		1966		1967		1968	
	Millions Fr CFA	%	Millions Fr CFA	%	Millions Fr CFA	%	Millions Fr CFA	%
Alimentation	10.361	17,7	12.457	19,8	9.355	14,4	11.829	15,2
Energie	3.428	5,6	3.351	5,3	3.547	5,4	5.930	7,6
Produits bruts	724	1,2	1.112	1,7	1.632	2,5	1.237	1,6
Produits minéraux	225	0,4	297	0,5	301	0,5	1.187	1,5
Demi-produits	9.085	15,6	10.594	16,7	11.878	18,3	12.736	16,4
Produits finis agricoles	526	0,9	392	0,6	459	0,7	542	0,7
Produits finis indust ..	14.471	24,8	15.291	24	15.491	23,8	19.080	24,5
Produits finis consom ..	19.703	33,8	19.989	31,4	22.387	34,4	25.086	32,3
TOTAL	58.343	100	63.613	100	65.050	100	77.627	100

Les principales marchandises importées sont, dans l'ordre des valeurs :

.../

- *Les véhicules automobiles* et les cycles qui représentent environ le 1/8 du total des importations,

	Nombre				Valeurs (millions Fr CFA)			
	1965	1966	1967	1968	1965	1966	1967	1968
Tracteurs	550	665	673	753	1.333	2.065	1.858	2.382
V. tourisme	4.420	4.852	4.979	5.894	1.861	1.873	1.897	2.238
Autocars	45	28	47	28	132	109	217	70
Camions	2.856	2.650	3.072	2.728	1.858	1.806	1.786	1.919
Bicyclettes			2.402	3.312	463	409	14	15
Vélomoteurs			8.977	7.912			230	228
Pièces aut. (T) ...	2.751	2.717	3.298	3.997	1.634	1.695	2.000	2.267
TOTAL					7.281	7.957	8.022	9.119

- *Les machines* et appareils mécaniques avec 6.605 millions Fr CFA, soit environ 1/12 du total, contre 4.906 millions en 1967,

- *Les produits pétroliers*, dont les importations ont, depuis 1965, progressé plus vite en quantités qu'en valeurs en raison de la mise en route de la Sté ivoirienne de raffinage (SIR) qui ne fabrique cependant pas d'essence avion ni d'huiles de graissage,

	Quantités (1.000 T)				Valeurs (millions Fr CFA)			
	1965	1966	1967	1968	1965	1966	1967	1968
Total (1)	465	642	683	970	3.267	3.358	3.541	5.922
(dont pétr. brut)..	(198)	(616)	(661)	(705)	(985)	(2.693)	(2.994)	(3.318)

(1) 289.060 T en 1964.

L'augmentation de 230 % des tonnages depuis 1965 ne s'explique pas seulement par l'accroissement de la consommation ivoirienne et par la substitution de produits bruts à des produits finis. "Une partie importante de la production de la SIR est réexportée soit par des compagnies pétrolières, soit directement par la SIR" (supplément trimestriel au bulletin mensuel de statistiques).

- *Les tissus de coton* avec 5.817 millions Fr CFA, contre 5.412 millions en 1967, 4.407 millions en 1966 et 5.267 millions en 1965, dont 3.398 millions d'imprimés,

- *Les métaux communs* avec 3.291 millions Fr CFA contre 2.911 millions en 1968,

- *Les papiers, cartons et applications* avec 2.553 millions contre 2.527 millions en 1967, 2.232 millions en 1966, 1.585 millions en 1965 et seulement 589 millions en 1960, soit plus qu'un quadruplement en 9 ans, l'accroissement étant surtout sensible en ce qui concerne les papiers et cartons non imprimés.

- *Les produits dérivés de l'industrie parachimique* (autres que peintures, engrais, parfums, plastiques) avec 2.145 millions contre 1.543 millions en 1967.

- *Le riz* dont les importations ont progressé en 1968 (après avoir nettement baissé en 1967 en raison de la production locale) sans toutefois atteindre les niveaux des années précédentes,

	Quantités (tonnes)				Valeurs (millions Fr CFA)			
	1965	1966	1967	1968	1965	1966	1967	1968
Riz	77.911	82.179	24.067	47.226	2.218	3.113	875	1.872
Blé	63.626	112.788	61.720	63.998	1.311	2.317	1.283	1.372

- *Les boissons* avec 1.831 millions contre 1.546 millions en 1967, 1.630 millions en 1966 et 1.642 millions en 1965,

Les vins d'appelation courante représentent, avec 1.092 millions Fr CFA en 1968, environ 60 % des importations de boissons (34.590 T contre 28.018 T en 1967, 33.706 T en 1966 et 32.981 T en 1965).

- *Les fabrications métalliques* diverses avec 1.798 millions en 1968 contre 1.542 millions en 1967.

- *Les produits laitiers*, y compris les oeufs, avec 1.589 millions (13.346 T) contre 1.407 millions (11.542 T) en 1967, 1.228 millions en 1966 et 1.141 millions en 1965,

Les importations de lait représentent environ les 2/3 des importations du chapitre, celles de lait non sucré étant supérieures en Côte d'Ivoire à celles de lait sucré en raison de la fabrication locale de lait homogénéisé à partir de lait en poudre.

- *Les produits pharmaceutiques* avec 1.495 millions contre 1.625 millions en 1967, 1.298 millions en 1966 et 1.039 millions en 1965,

- *Le sucre* raffiné avec 1.417 millions (36.837 T) contre 1.233 millions en 1967 (32.180 T dont 17.775 T de sucre en poudre et 14.405 T de sucre en morceau), 1.207 millions en 1966 et 1.335 millions en 1965. (En 1967, les principaux fournisseurs étaient Madagascar avec 17.341 T, la France avec 3.492 T et le Congo avec 2.823 T).

- *Les pneumatiques* avec 1.305 millions Fr CFA contre 1.052 millions en 1965,

- *Les légumes et fruits* avec 1.195 millions contre 1.202 millions en 1967, dont 745 millions de légumes (environ les 2/3) et fruits (environ le 1/3) frais, soit 14.578 T contre 12.039 T en 1967 et 450 millions de conserves (essentiellement tomates, confitures et jus d'oranges et de tomates) contre 529 millions en 1967,

- *Les ciments et clinkers* dont les importations sont passées de 1.009 millions Fr CFA en 1967 (264.602 T de ciment) à 1.078 millions en 1968, dont 873 millions pour 311.070 T de clinkers et 205 millions pour 27.385 T de ciment,

- *Le mobilier métallique* avec 932 millions (841 millions en 1967),

- *Les chaussures* avec 769 millions (738 millions en 1967),

- *Les produits chimiques* de base avec 746 millions (716 millions en 1967).

L'importance des pays fournisseurs a enregistré certaines variations en 1968.

- La part de la France a diminué de 69 % en 1960 à 50,1 % en 1968 (62,7 % en 1961, 61 % en 1962, 64,7 % en 1963, 63,1 % en 1964, 61,6 % en 1965, 57 % en 1966, 55,2 % en 1967).

- La part des pays de la CEE, moins la France, a progressé de 13,3 % en 1965 (7.789 millions) à 13,7 % en 1966 (8.717 millions), 17 % en 1967 (11.026 millions) et 19,1 % en 1968 (14.838 millions Fr CFA).

En millions Fr CFA	1961	1963	1965	1966	1967	1968
France	26.673	27.662	35.937	36.272	35.934	38.946
Allemagne	1.742	2.176	3.428	4.062	4.372	5.678
Etats-Unis	1.472	2.020	3.161	4.905	4.072	4.742
Italie	729	730	1.882	1.812	1.993	3.696
Pays-Bas	829	732	1.178	1.302	3.115	3.516
Algérie	557	248	921	2.107	2.674	3.383
UEBL	479	561	1.823	1.538	1.540	1.948
Royaume Uni	909	829	1.173	1.454	1.718	1.925
Sénégal	-	38	953	1.314	1.411	1.801
Japon	-	-	269	280	830	1.344

Les autres pays fournisseurs importants sont notamment le Gabon (715 millions Fr CFA), grâce au pétrole, Madagascar (707 millions), grâce au sucre, le Maroc (555 millions), Hong-Kong (508 millions), ... Les chiffres concernant la Haute-Volta (115 millions) n'intéressent pas les achats réels de bétail sur pied.

L'EXCEDENT DE LA BALANCE COMMERCIALE, après une progression de 78 % en 1968, a atteint son plus haut niveau en 1968.

1948	1.316 (1)	1960	6.444 (1)	1965	10.075 (1)
1949	2.575	1961	5.328	1966	13.046
1951	2.109	1962	9.159	1967	15.213
1955	6.580	1963	14.910	1968	27.260
1958	9.665	1964	15.628		

(1) Excédent en millions Fr CFA.

L'évolution par pays ou par zone monétaire fait ressortir en 1968 l'accroissement de la balance commerciale avec la CEE, moins la France, et sur la zone dollar ainsi que la diminution du déficit avec la France.

En millions Fr CFA	France	Reste zone franc	Zone £	USA Canada	CEE (-France)	Pays de l'est
1965	- 10.166	+ 1.697	+ 1.234	+ 7.477	+ 8.276	+ 875
1966	- 6.534	- 327	+ 296	+ 8.252	+ 8.466	+ 286
1967	- 5.670	+ 417	- 21	+ 7.112	+ 10.850	+ 32
1968	- 2.731	- 1.576		+ 11.008	+ 15.109	+ 936 (1)

(1) Pour 1.747 millions d'exportations (543 millions en 1967, 1.459 millions en 1965) et 811 millions d'importations (511 millions en 1967, 584 millions en 1965).

LES DONNEES REGIONALES

- ENQUETES REGIONALES

- LA REGION DE KORHOGO 207
- LA REGION DE DABOU 209
- LA REGION DE BOUAKE 212
- LA REGION DE MAN 216
- LA REGION DU SUD-EST 219
- LA REGION DE DALOA-GAGNOA 222
- LA REGION D'ODIENNE-SEGUELA 226
- LA REGION DU SUD-OUEST (San Pedro) 229

- RAPPORTS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

  - Le département de l'Est 230
  - L'ancien département de l'Ouest 233

LES ENQUETES REGIONALES DECIDEES FIN 1961 PAR LA DIVISION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT DU MINISTERE DU PLAN, ONT ETE REALISEES DE 1962 A 1965.

LA REGION DE KORHOGO

LA REGION ECONOMIQUE DE KORHOGO, qui s'étend sur 32.000 km2, ne coïncide pas avec les limites administratives du département du nord.

La population de la région est de 305.000 habitants, dont 250.000 senoufos et 55.000 dioulas.

Les migrations de jeunes sont très importantes. Ainsi, le "quart de l'effectif de la génération ayant actuellement 20-24 ans est absent".

Les conditions naturelles n'opposent "aucun empêchement majeur au développement agricole de la région".

L'infrastructure des communications (voie ferrée de la RAN et réseau routier suffisamment dense) est satisfaisante.

"Le véritable frein au développement des transports est constitué par l'insuffisance des quantités de produits agricoles à commercialiser par leur faible valeur spécifique, ainsi que par des besoins trop peu différenciés".

La place tenue dans l'économie ivoirienne ne correspond pas à l'importance de la région.

- La production intérieure brute (PIB) de la région est d'environ 5 milliards Fr CFA en 1963, soit 2,7 % de la PIB nationale, alors que la superficie représente 10 % du territoire national et la population 8,2 % de la population ivoirienne. La PIB par tête est de 16.380 Fr CFA, contre 49.750 Fr CFA en 1963 pour la moyenne en Côte d'Ivoire.

- L'autoconsommation représente environ les 2/3 des ressources des budgets des Sénoufos contre 23 % en moyenne pour la Côte d'Ivoire.

"Le développement des spéculations destinées à assurer des revenus monétaires supérieurs aux producteurs ne devra jamais les empêcher de pourvoir en priorité, à leur subsistance".

- Les exportations régionales n'atteignent que 715 millions Fr CFA, en raison de la faiblesse des surplus commercialisables. "La zone de Korhogo végète à l'écart des grands courants économiques nationaux comme une marche frontière isolée".

La production de la région de Korhogo est essentiellement d'origine rurale.

- La production agricole de la région est d'environ 126.800 T d'igname, principale culture, représentant 46 % de la valeur de la production agricole, 37.600 T de maïs, 22.730 T de mil, 2.610 T de sorgho, 11.660 T de riz pluvial, 15.050 T de riz de marais, 2.270 T de coton-graine et 8.235 T d'arachide, ainsi que 450 T de feuilles de tabac, 8.500 T de manioc et patates douces et 600 T de noix de karité.

3 zones homogènes différentes peuvent être distinguées dans la région, la zone mil, faiblement peuplée (4 habitants au km2, 80.000 h au total), la zone igname à l'ouest, moyennement peuplée (10 ha au km2, 85.000 au total) et la plus riche au point de vue agricole, mais peu favorable à l'élevage, et la zone dense (140.000 habitants, y compris Korhogo, soit 60 ha au km2) la plus pauvre au point de vue agricole et au cheptel très important.

- L'artisanat représente environ 15 % de la valeur ajoutée régionale, avec 765 millions Fr CFA (tisserands, forgerons, travail du bois, potiers ...)

- L'industrie, dont la valeur ajoutée est seulement de l'ordre de 3 % de la PIB régionale, ne comporte que 3 rizeries, celles de l'ex-CNCMA à Korhogo (1 T de paddy à l'heure) et Ferkéssédougou (0,3 T à l'heure) et celle des Ets Escarré à Korhogo (capacité 0,8 T/h), soit un potentiel de traitement de 3.400 T, et l'usine d'égrenage du coton des Ets Escarré à Korhogo (capacité : 6.000 T par an).

- Le cheptel est évalué à 150.000 bovins et 150.000 ovins-caprins.

La commercialisation locale de viande atteint 43 % de celle des produits agricoles et l'exportation de bétail 47 % des mêmes produits. "Contrairement à une opinion couramment admise, il n'existe actuellement aucun disponible inemployé dans les troupeaux de bovins".

LES PROPOSITIONS DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT visent à doubler les valeurs ajoutées en 10 ans et à multiplier par 2,5 les revenus monétaires.

2 principes généraux ont été retenus.

- "Paradoxalement, ce ne sont pas les spéculations actuellement les plus rémunératrices qui paraissent devoir faire l'objet des plus importantes propositions de développement", surtout en ce qui concerne l'igname et le maïs.

- L'échelonnement dans le temps prévu comportera 2 périodes avec, de 1966 à 1970, des actions sectorielles relativement autonomes et de 1971 à 1975 des actions intégrées en profondeur touchant l'essentiel des facteurs de production.

3 actions sectorielles seront entreprises durant la 1ère période.

- L'opération riz visera uniquement le développement de l'amélioration de la riziculture dans les bas-fonds, le programme portant sur l'aménagement complet de 12.000 ha de rizières. Les rendements devraient passer de 18 à 30 qx de paddy à l'ha et la production de 15.000 T en 1963 à 36.000 T en 1975. 2 secteurs d'intervention seront nécessaires au départ à Korhogo et Ferkessédougou. Les dépenses d'investissements devraient atteindre 1.079 millions Fr CFA.

L'usinage devant porter sur environ 16.000 T en 1970 et 30.000 T en 1975, le fonctionnemen de 5 rizeries est prévu pour 1975 (extension à 10.000 et 5.000 T des capacités des 2 usines de Korhogo et à 5.000 T de celle de Ferkessédougou et création de 2 rizeries de 5.000 T à Ouangolodougou et Dikodougou). Avec un rendement au décorticage de 65 %, la production de riz devrait atteindre 19.500 T en 1975, d'une valeur de 760 millions Fr CFA, dont 13.000 T exportées.

- L'opération coton, qui vise à développer la culture pure de l'Allen en champs collectifs et hors assolement, devrait faire passer la production de coton-graine de 2.300 T en 1963 (pratiquement, seulement du Mono en culture associée) à 12.500 T en 1970 et à 20.300 T en 1975 (dont seulement 300 T de Mono). Les investissements prévus seraient de 1.029 millions Fr CFA en 10 ans, dont 447 millions pour 1966-1970.

L'extension à 12.000 T de la capacité de l'usine d'égrenage actuelle devra être réalisée pour 1970. Sinon, une 2ème usine serait nécessaire. Pour 1975, 2 usines de 12.000 T chacune deviendront nécessaires. En outre, une huilerie mixte coton-arachide pourra traiter alternativement les graines de coton (850 T d'huile en 1970, 1.870 T en 1975) et d'arachide (1.350 T d'huile en 1970, 4.500 T en 1975). Les investissements pour l'huilerie seraient de l'ordre de 100 millions Fr CFA.

LA REGION DE DABOU

LA REGION DE DABOU est située parallèlement à la Côte, de Grand Lahou à Bimbresso, sur une profondeur de l'ordre de 45 km.

La population est évaluée à 52.329 habitants pour les ethnies autochtones et à 22.000 étrangers, surtout Mossis, dans les plantations.

"Si les émigrations vers Abidjan se poursuivent au même rythme que par le passé, l'effectif total des populations autochtones augmentera très peu ... Par contre, on peut prévoir une augmentation importante des populations étrangères venant du nord pour participer, comme salariés agricoles, à l'exploitation de la région".

La production actuelle est dominée par l'importance du palmier à huile.

- La production vivrière est actuellement le souci principal des paysans de la région qui lui accordent la priorité par rapport aux cultures industrielles qui ne constituent qu'un appoint financier. Les principales productions sont estimées en 1965 à 70.000 T de manioc, base habituelle de l'alimentation, 10.000 T de bananes plantain et 4.000 T d'igname.

"Le développement même de la région risque de poser, à brève échéance, un problème de terrain pour les cultures vivrières".

- Le palmier à huile intéresse environ 25.000 ha de palmeraies naturelles, 8.500 ha de plantations industrielles en 1965 (notamment de l'IRHO à Mopoyem et de la PHCI à Cosrou et Tiébissou), et 1.300 ha de plantations villageoises. Les recherches pédologiques menées par l'IRHO ont déconseillé la création de nouveaux blocs industriels en dehors de ceux des secteurs prévus par le plan palmier.

Environ 30.000 T de régimes ont été produits en 1965. 2 huileries existent dans la région, l'huilerie d'Acobo-Dabou de la CFHP et l'huilerie de Mopoyem de l'IRHO.

- Les plantations d'hévéas qui, selon le rapport, "occupent la totalité des grandes surfaces disponibles de la région, sont des plantations appartenant à la Sté africaine de plantations d'hévéas (SAPH) qui dispose de 5.530 ha à Toupah, à l'ouest de Dabou, à la Cie des caoutchoucs du Pakidié (CCP) qui dispose de 1.405 ha à Pakidié et à l'IRCA qui dispose de 225 ha autour de sa station de Bimbresso.

L'expérience de la plantation de la coopérative d'Attingué (12 ha) ne semble pas avoir donné de résultats encourageants.

- Les plantations de cocotiers qui, en dehors de quelques cocotiers de case, se trouvent sur le littoral alladian, couvrent environ 2.200 ha, dont 1.750 ha en production et 450 ha de jeunes cocotiers. Le rapport souligne que "le cocotier, après des investissements assez lourds et une entrée tardive en production, représente une véritable rente et amène la valorisation de la journée de travail la plus élevée parmi la plupart des activités agricoles ivoiriennes".

La production de coprah, vendue aux Ets Blohorn, est estimée à environ 1.700 T.

- La production de café, qui représente une des principales sources de revenus de la région, est évaluée par le rapport à 3.625 T sur environ 14.000 ha. Aucune usine de conditionnement de café n'existe dans la région, les producteurs utilisant des décortiqueurs individuels.

Cependant, la faiblesse des rendements et la forte pluviométrie, défavorable au séchage et au conditionnement du café, rangent la région de Dabou dans les zones de la reconversion caféière envisagée, qui ne peut toutefois être que partielle.

- La production de cacao est estimée par le rapport à 1.900 T. En fait, 789 T seulement ont été commercialisées en 1965.

La majeure partie des plantations (12.000 ha au total) étant située sur les sables tertiaires où les rendements sont moins bons que sur les schistes, la régénération des cacaoyères de la région doit être poursuivie.

- La production de banane, cultivée sur environ 950 ha, dont 567 ha pour les plantations du Niéky et 383 ha pour les plantations de Dabou (vallée de l'Agneby et route de Dabou-Abidjan), représente près du quart des exportations totales de la Côte d'Ivoire. Le potentiel actuel de la région est estimé à 31.000 T.

Le financement de 640 ha de bananiers dans le bassin de l'Agneby (64 exploitations de 10 ha) a été demandée au FED. Le rendement envisagé est de 35 T à l'ha. Parallèlement, la reconversion des plantations non rentables serait entreprise.

- La production d'ananas frais, réalisée sur 75 ha par une cinquantaine d'exploitations dont l'IFAC, représente environ le 1/3 des exportations en frais de la Côte d'Ivoire. Depuis la cessation d'activité de l'usine de l'Abidjanaise en 1964, la production d'ananas de conserve est abandonnée.

- L'élevage existant dans la région de Dabou, en dehors de quelques élevages industriels de volailles dans le cadre de la COPRAVI, constitue une activité assez réduite dont l'essentiel des produits est consommé sur place. Cependant, la proximité d'Abidjan ouvre des perspectives nouvelles.

Le plan palmier a prévu l'achat d'un troupeau reproducteur pour peupler progressivement les 32.000 ha de plantations, à raison d'une vache par ha. En utilisant les plantations d'hévéas, de cocotiers et la jachère, environ 17.000 ha de pâturages en 1970 et 28.000 ha seraient disponibles.

- La production de la pêche maritime littorale a été évaluée par la SEDES à 4.800 T en 1964, dont 4.000 T par la pêche artisanale modernisée (alladians, ghanéens et dahoméens). Environ 2.400 T sont transformées en poisson fumé.

La pêche lagunaire est en outre estimée à 1.500 T, dont 400 T autoconsommées. La diffusion de fours plus rationnels permet un développement de la production.

- La forêt, qui couvre plus de 80 % de la surface de la région, a été depuis longtemps exploitée en ce qui concerne les essences nobles utilisées comme bois d'oeuvre. Sur une superficie totale de la région de 255.000 ha, la forêt dégradée occupe près de 65.000 ha, la forêt dense 95.000 ha et les différentes savanes 33.500 ha. Le programme de réalisation des différents blocs de plantations industrielles prévus amènera en outre à défricher près de 10.000 ha.

2 exploitations forestières existent dans la région.

- Les ressources minières éventuellement exploitables comprennent le gisement d'ilménite du littoral alladian (200.000 T environ) dont une partie (près d'Addah) fait l'objet d'un projet d'exploitation par la SAREMCI, quelques bancs d'argiles dont le plus important ravitaille la briqueterie de la SACIA et le calcaire coquillier du fonds de la lagune qui pourrait servir de base à une industrie de la chaux.

- Les industries existantes concernent essentiellement l'huilerie de palme (huilerie d'Acobo-Dabou et huilerie IRHO de Mopoyem) et le traitement du latex (usine de la SAPH à Toupah).

Une huilerie de la PHCI commencera à fonctionner à Cosrou en mars 1967. La CPC envisage de créer à Pakidié une 2ème usine de traitement du latex, tandis qu'une autre usine est en cours de construction, sur crédits FAC, pour traiter la production de la plantation IRCA à l'Anguededou.

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT concernentessentiellement le palmier à huile, le cocotier, les bananes, les productions vivrières et maraîchères et l'élevage.

En ce qui concerne le palmier à huile, le programme agricole prévoit 17.765 ha de blocs industriels (savane de Dabou, Cosrou-N'Zida, Yocoboué, Anguédedou), susceptibles de produire 250.000 T de régimes, et 2.540 ha de plantations villageoises.

En dehors des huileries de palme existantes ou en voie de création, le plan FED prévoit 1 huilerie à Cosrou (début des travaux en 1968) et 1 à l'Anguédedou (début en 1969).

En ce qui concerne le cocotier, une amélioration de la production des plantations existantes par l'apport d'engrais et par l'utilisation de fours pour le séchage a déjà été entreprise. En outre, 1.500 à 2.000 ha devraient être plantés avant 1967 et 7.500 ha de 1967 à 1975.

En ce qui concerne les bananes, le projet de l'Agnéby prévoit la mise en valeur de 640 ha financés par le FED (4 récoltes prévues en 3 ans d'au moins 35 T à l'ha).

En ce qui concerne l'élevage, la création d'un élevage bovin, utilisant les 28.000 ha disponibles en 1975, est recommandée, après le choix d'une race résistante. La proximité d'Abidjan légitime également l'élevage industriel et familial de volailles, lapins et porcins.

En ce qui concerne l'hévéa, le programme de plantations prévoit notamment 1.500 ha par la SAPH dans la région de Toupah et la réalisation en 1966, 1967 et 1968 d'un bloc de 1.500 ha à l'Anguédédou.

La fabrication de mousse de latex à Toupah est envisagée par le rapport.

En ce qui concerne la forêt, les travaux de défrichement en vue de la création de blocs industriels de plantations produiront environ 1.500.000 T de bois de chauffe (environ 150 T à l'ha sur 10.000 ha) qui pourraient en partie être absorbées par une petite industrie de carbodistillation du bois, produisant du charbon de bois et du fuméol, utilisables dans la conservation du poisson.

3 productions ne semblent pas promises à un certain développement, d'une part le café, les caféières de la région de Dabou devant être parmi les premières à se reconvertir, d'autre part le cacao pour lequel un effort s'impose en matière de reconversion et enfin l'ananas dont aucune plantation nouvelle n'est prévue.

LA REGION DE BOUAKE

LA REGION DE BOUAKE est sensiblement comprise entre les vallées du Bandama et du Nzi jusqu'au 8ème parallèle nord (sud de Katiola).

La superficie de la région est d'environ 22.300 km2.

Dans l'ensemble, la région de Bouaké correspond à l'échancrure profonde de savanes dans la forêt côtière de la basse vallée du Bandama.

La population de la région, évaluée en 1963 à 630.000 personnes, correspond au coeur du pays Baoulé dont l'aire de dispersion déborde également au sud et à l'est et légèrement à l'ouest.

- La densité de la population, en moyenne de 27 ha au km2, atteint 52 h au km2 au centre et au nord-ouest de la région (Bouaké, Béoumi, Botro).

- La population urbaine et semi-urbaine compte 108.000 habitants répartis en 2 villes Bouaké (68.000 habitants dont 56.500 résidents et une population flottante de 11.500 personnes), et Dimbokro (14.000 habitants) et en 7 centres secondaires : Béoumi (4.900 habitants), Bocanda à la limite de la zone, Botro (5.530 habitants), Mbahiakro (2.640 habitants), Tiebissou (2.140 habitants), Toumodi (5.557 habitants) et Yamoussoukro (2.240 habitants). A la différence de la population rurale, composée pour 99,5 % de Baoulé, la population urbaine ne comprend qu'une minorité de Baoulé.

Les perspectives pour 1975 portent sur une population urbaine de 194.000 personnes (169.000 résidents), dont 126.000 à Bouaké, 20.000 à Dimbokro et 48.000 pour les 7 centres semi-urbains.

- La population rurale, dispersée en 1.223 villages, est estimée à 522.000 personnes.

Les perspectives pour 1975 portent sur une population rurale de 623.000 personnes à raison d'un rythme d'accroissement annuel de 2,2 %.

La production agricole est le fait d'environ 77.000 exploitations cultivant en moyenne chacune 233 ares.

- La production vivrière, autoconsommée dans la proportion de 81 %, comprend essentiellement, semences et pertes non comprises, 360.900 T de féculents, dont 302.800 T d'igname et 46.000 T de manioc, 22.400 T de céréales (maïs et riz), 26.200 T d'oléagineux (18.700 T de régimes de palme et 6.170 T d'arachides), 17.100 T de condiments divers (gombo, piment, aubergine, tomate ...), 10.650 T de fruits et 27.000 T de vin de palme.

La valeur de la production nette est évaluée pour 1963 à environ 4 milliards Fr CFA dont 2.429 millions Fr CFA pour les féculents.

- La production des cultures industrielles est estimée en 1963 à environ 23.000 T de produits divers, dont 15.800 T de café, 2.600 T de cacao, 2.235 T de cola, 1.200 T de tabac, 800 T de coton local et 360 T de coton allen.

La valeur de la production est estimée à 1.510 millions Fr CFA en 1963.

La production industrielle, qui représente plus de 70 % de la production du secteur secondaire, est évaluée à environ 5.815 millions Fr CFA, dont environ le quart en provenance de l'artisanat.

- 3 entreprises, situées à Bouaké, représentent 65 % de la production industrielle du secteur moderne, d'une part les 2 filatures-tissages des Ets Gonfreville, dont la seconde est entrée en fonctionnement en septembre 1965 (production totale au prix producteur : 1.413 millions Fr CFA en 1963), d'autre part la ficellerie-corderie de sisal des Ficelleries de Bouaké (120,4 millions Fr CFA de production en 1963) et enfin la fabrique de cigarettes de la Manufacture de tabacs de Côte d'Ivoire (MTCI) (production 1963 : 1.856,1 millions Fr CFA, y compris 1.249,5 millions Fr CFA d'impôts indirects).

Le secteur textile artisanal représente la plus forte production artisanale avec 332 millions Fr CFA.

- Les 44 autres entreprises industrielles avaient en 1963, une production d'une valeur sensiblement égale à celle de l'artisanat.

La répartition par branche concerne essentiellement le travail des grains et farines avec 117,6 millions Fr CFA pour 6 entreprises, les boissons (embouteillage de bières et boissons gazeuses) et glace avec 109 millions Fr CFA pour l'usine de BRACODI à Bouaké, l'énergie et l'eau avec 160 millions Fr CFA pour l'Energie électrique de Côte d'Ivoire et la Sté de distribution d'eau, les industries du bois avec 101 millions Fr CFA pour 8 entreprises (notamment les scieries des Ets Beuglot frères à Dimbokro, la scierie de Baoulé à Bouaké et les ateliers de Kahankro à Toumodi), la réparation des véhicules avec 217,8 millions Fr CFA pour 10 garages et l'égrenage du coton avec 38 millions Fr CFA.

- Les investissements privés dans le secteur secondaire sont évalués en moyenne annuelle pour la période 1961-1963 à 950 millions Fr CFA, y compris 1.040 millions dans le bâtiment et les TP.

La production intérieure brute (valeur ajoutée) de la région est évaluée en 1963 à 18.971 millions Fr CFA qui se répartissaient à raison de 46,3 % pour le secteur primaire, 21,4 % pour le secondaire et 32,3 % pour le tertiaire, en classant l'artisanat rural et le commerce rural dans le secteur primaire. (La production intérieure brute aux coûts des facteurs, impôts indirects éliminés, se monte à 15.439 millions Fr CFA, dont 54,6 % pour le secteur primaire avec l'artisanat et le commerce rural, et 16 % pour le secteur secondaire).

Le revenu intérieur brut moyen par tête est évalué à 27.180 Fr CFA par an (18.590 Fr CFA de revenu monétaire), soit 16.040 Fr CFA pour les ruraux (5.740 Fr CFA de revenu monétaire) et 82.860 Fr CFA pour les citadins.

DES PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT ont été établies pour la période 1963-1975.

Les 2 objectifs essentiels consistent d'une part dans "l'augmentation aussi forte et aussi rapide que possible du revenu des agriculteurs, qui doit permettre d'éviter un exode massif des campagnes vers des villes insuffisamment équipées pour accueillir les ruraux" et d'autre part "la mise en place dans les délais les plus courts d'une infrastructure satisfaisante et d'un appareil de production secondaire et tertiaire important et moderne afin de créer le maximum d'emplois non agricoles et de réunir les meilleures conditions d'accueil de la population rurale migrante".

	1963	1970	1975
Production intérieure brute			
- Totale (milliards Fr CFA)	19	31,1	45,3
- Commercialisée (en % du total) ...	72	81	87
- Agricole (en % du total)	38	30	27
Revenu monétaire par tête des ménages			
- Agriculteurs (Fr CFA)	9.000	12.500	15.000
- Non agriculteurs (Fr CFA)	50.000	65.000	80.000
Emplois (nombre)			
- Actifs agricoles	267.000	295.000	517.000
- Emplois non agricoles	30.000	40.000	50.000

Ainsi malgré une importante progression absolue (2/3 de 1963 à 1975 pour les agriculteurs et 3/5 pour les non agriculteurs), la disparité entre les revenus monétaires agricoles et les revenus non agricoles restera du même ordre (sensiblement de 1 à 5,5).

Les investissements publics nécessaires sont évalués à 8 milliards Fr CFA pour la période 1963-1970 et à 7 milliards Fr CFA pour la période 1970-1975.

Durant les mêmes périodes, les investissements des entreprises privées sont estimées à respectivement 11 et 14 milliards Fr CFA.

Les perspectives de développement agricole consistent dans une amorce de la mutation du monde rural.

- Sur un plan général, "la période 1963-1975 devra être mise à profit pour créer les conditions psychologiques, techniques et économiques qui permettront, après 1975, d'opérer une révolution complète de l'agriculture régionale par la mécanisation et la motorisation. Toutefois, la période 1970-1975 sera marquée par une opération de défrichement de grande envergure qui devrait aboutir à la création en 1975 de 17.500 fermes modèles. D'autre part, une zone plus restreinte (zone de Brobo) sera soumise à un calendrier semblable avec une avance de 3 à 5 ans sur le reste de la région, les résultats de cette expérience devant permettre de tester les méthodes et les objectifs".

En comptant une exploitation moyenne de 8,6 ha, dont 73 % en jachère, la superficie disponible sur les 1.120.000 ha de superficie estimée utilisable, soit environ 484.000 ha, permettrait d'absorber un taux annuel d'accroissement démographique au taux de 2,2 % pendant 26 ans. "Le système traditionnel de culture peut donc être maintenu pour encore une génération sans porter atteinte à son fondement même, la jachère naturelle. Au-delà, le cycle de l'appauvrissement risque d'être engagé".

- La valeur de la production agricole devrait passer de 4.071 millions Fr CFA en 1963 à 5.240 millions Fr CFA en 1970 et à 6.840 millions Fr CFA en 1975, soit une progression de 68 %, celle des cultures industrielles ou d'exportation de 1.804 millions en 1963 à 2.580 millions en 1970 et 4.200 millions Fr CFA en 1975, soit une progression de 133 %, et celle de l'élevage, de la chasse et de la pêche de 777 millions Fr CFA en 1963 à 920 millions Fr CFA en 1970 et 1.325 millions Fr CFA en 1975.

Les principales progressions envisagées concernent le coton, grâce au programme national de développement de la culture de l'Allen (34 millions en 1963, 870 millions en 1975), le tabac pour cigarettes (23 millions en 1963, 160 millions en 1975), l'arachide

(146 millions en 1963, 310 millions en 1970, 700 millions en 1975) et le cacao (174 millions en 1963, 380 millions en 1975). Par contre la production de café serait stabilisée à environ 1.200 millions Fr CFA. Enfin une production de 540 millions Fr CFA de canne à sucre est prévue vers 1975.

Les perspectives de développement industriel dépendent en particulier de l'action des pouvoirs publics (avantages fiscaux aux entreprises utilisant de la matière première locale comparables à ceux des entreprises prioritaires pour l'importation des matières premières ; amélioration des infrastrutures urbaines et interurbaines ; développement des services publics ...).

La création d'industries basées sur les productions agricoles locales pourrait concerner de 1970 à 1975 le développement des activités existantes, particulièrement du textile et des tabacs, la fabrication de produits alimentaires, à partir du manioc, de la tomate, du piment et du gombo, et celle de sucre de canne, d'huile d'arachide et de coton, ainsi que de savon.

D'autre part les industries plus particulièrement liées au marché régional ou national pourraient concerner de 1963 à 1970, la boulangerie industrielle, la brasserie, la fabrication de yaourts, les matériaux de construction et la briqueterie, la menuiserie et l'ébénisterie, les réparations de véhicules, la fabrication de petit outillage, de piles électriques et accumulateurs, de cartouches et d'objets moulés en matière plastique, l'imprimerie et le bâtiment et les TP, et de 1970 à 1975, en plus du développement des activités précédentes, la biscuiterie, la fabrication de lait reconstitué, la production de peintures, la sacherie et la fabrication de chaussures en matières plastiques.

- La production du secteur secondaire pourrait ainsi progresser de 7.990 millions Fr CFA en 1963 (2.007 millions pour l'artisanat) à 20.418 millions en 1970 (3.128 millions pour l'artisanat) et à 29.692 millions Fr CFA en 1975 (4.387 millions pour l'artisanat).

Production en millions Fr CFA	1963		1970		1975	
	Product.	Emplois	Product.	Emplois	Product.	Emplois
Travail grains et farines	117,6	95	509	293	1.010	455
Tabac et industries alimentaires (1)	1.865,3	176	3.979	287	7.359	949
Energie-eau	160	75	600	125	980	175
Matériaux construction ...	80	150	350	400	700	700
Chimie-parachimie	-	-	-	-	400	105
Industries mécaniques et chimiques	-	-	1.000	300	2.050	525
Textiles	1.571,4	1.825	7.130	4.645	10.855	6.650
Cuirs et chaussures	-	-	-	-	660	200
Corps gras	-	-	-	-	713	125
Caoutchouc et plastiques .	-	-	200	45	300	65
Bâtiment et TP	1.760,3	1.040	2.481	1.465	3.015	1.790
TOTAL secteur secondaire	5.982,3	3.671	17.290,2	8.135	29.692	12.571

(1) autres que le travail des grains et farines, conserveries et boissons.

LA REGION DE MAN

LA REGION DE MAN, qui correspond au département de l'ouest, est comprise entre les fleuves Cavally et Sassandra.

La superficie de la région, comprise entre le 6ème et le 8ème degré de latitude nord, est de 31.000 km2.

Incluse dans la zone forestière, avec passage progressif à la savane dans le nord, la région est séparée en 2 zones par la route Sémien-Danané, avec au sud une pénéplaine légèrement ondulée, inclinée du nord au sud, de 350 à 200 m d'altitude et au nord une zone montagneuse (massif des Dans et du Toura de 600 à 1.000 m et plateaux de Sipilou, d'environ 500 m d'altitude).

La population, évaluée en 1963 à 475.000 habitants répartis en un millier de villages, présente un taux d'accroissement naturel d'environ 1,8 % par an.

La population urbaine est estimée à 50.000 habitants, dont 25.000 à Man et 25.000 dans les 4 autres agglomérations urbaines (Danané, Duékoué, Guiglo et Toulépeu).

L'économie de la région se définit par 3 caractéristiques principales : d'une part la part très importante des produits de cueillette et de chasse ainsi que de l'agriculture vivrière, d'autre part, la présence d'une seule culture spéculative, le café, et, enfin, l'isolement par rapport aux courants d'échanges modernes (Man se situant à environ 600 km d'Abidjan).

- La production intérieure brute de la région (somme des valeurs ajoutées) est évalué en 1963 à 9.468 millions Fr CFA, dont 54,8 % pour le secteur primaire, 11,7 % pour le secteur secondaire et 33,5 % pour le secteur tertiaire.

Les produits de cueillette, chasse et pêche, qui comprennent notamment 35.000 T de vin de palme, 3.500 T d'huile de palme, 7.000 T de viande de chasse et 1.000 T de poissons, représentent 38 % en valeur de la production primaire.

- Le principal produit vivrier est le riz, cultivé sur 64.000 ha sur les 133.000 ha exploités au total dans la région. La production de paddy est estimée à 66.000 T, soit une valeur de près de 1 milliard Fr CFA.

Les autres produits vivriers sont le manioc (55.000 T), le maïs (8.000 T), la banane plantain (40.000 T) et les produits maraîchers (10.000 T).

- La principale production exportée de la région est le café, cultivé seul ou en association sur 66.450 ha. La production, de l'ordre de 21.200 T, représente une valeur d'environ 1.500 millions Fr CFA.

Les 5.100 ha de cacaoyers ne représentent qu'environ 2.000 ha de plantations à densité normale.

- L'exploitation forestière, pour environ 20.000 km2 de forêts, est évaluée en 1963 à 89.000 m3, d'une valeur de 533 millions Fr CFA.

- La valeur ajoutée du secteur secondaire est estimée à 1.110 millions Fr CFA dont 960 millions Fr CFA pour le bâtiment et les travaux publics, 104 millions Fr CFA pour

les menuiseries (notamment 4 entreprises modernes), 65 millions Fr CFA pour les scieries (5.200 m3 en 1963), 80 millions pour les boulangeries (notamment 2 entreprises modernes) et 59 millions Fr CFA pour les garages (notamment 5 entreprises modernes).

Les scieries sont situées à Duékoué pour celle de la Sté Industries et forêts africaines (IFA-Côte d'Ivoire) (3.525 m3 en 1964), à Danané pour la scierie de Danané (978 m3 en 1964) et la scierie de Gouroussé (2.300 m3) et à Zagné pour l'Entreprise forestière des bois africains (EFBA) (capacité : 12.000 m3).

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT tendent à doubler sensiblement la production intérieure brute en 1975 (17.632 millions Fr CFA).

Le projet directeur de modernisation rurale établi pour la période allant jusqu'en 1975, a été conçu sous forme d'opération intégrée.

- L'effort principal sera concentré sur la vulgarisation d'un assolement à base de riz.

L'aménagement du territoire concernera notamment la stabilisation des cultures et la sauvegarde des possibilités d'exploitation rationnelle des zones forestières encore vides pour le moment où une infrastructure améliorée les aura rendues accessibles.

- Les 54 zones d'intervention prévues (d'un rayon d'une dizaine de km et d'une population d'environ 9.000 habitants) prendront appui sur des villages centres qui seront créés en 5 ans.

- Les principales productions envisagées en 1975 concernent le paddy (124.000 T pour une valeur production de 1.884 millions Fr CFA), le café (26.000 T pour une valeur de 1.859 millions Fr CFA), le cacao (14.000 T pour une valeur de 951 millions Fr CFA), le coton (18.000 T pour une valeur de 576 millions Fr CFA), le maïs (40.000 T pour une valeur de 400 millions Fr CFA), les produits maraîchers (16.000 T pour une valeur de 190 millions Fr CFA), le manioc (74.000 T pour une valeur de 170 millions Fr CFA), le tabac (2.000 T pour une valeur de 121 millions Fr CFA) et l'arachide (7.000 T coques pour une valeur de 119 millions Fr CFA).

Le gain de valeur ajoutée dû à l'intervention est de l'ordre de 2,3 milliards Fr CFA.

Des projets industriels sont directement liés au projet directeur de modernisation rurale.

- 8 rizeries d'une capacité totale de 37.500 T de paddy devront être installées d'ici 1975, notamment à Man, Danané et Duékoué, y compris la récente usine de Man de la SATMACI (2.500 T de paddy) pour traiter une partie des 124.000 T de paddy prévues, dont 24.000 T pourraient être exportées.

- Une usine d'égrenage de coton d'une capacité de 12.000 T en 1973 et 18.000 T en 1975 devra être installée, de préférence à Man. En attendant que le seuil de 12.000 T de coton-graine soit atteint, la production pourrait être traitée dans les usines, existantes ou à créer, des départements du centre et du nord.

- Une huilerie mixte coton-arachide d'une capacité de 16.000 T (12.000 T de graines de coton et 4.000 T de graines d'arachide) pourrait être créée vers 1973.

La diffusion de petits matériels de traitement des produits agricoles est également prévue (notamment 290 décortiqueuses à café, 138 batteuses à paddy pour les tonnages absorbés par les rizeries, 1.320 moulins à maïs, 70 décortiqueuses à riz ...) ainsi que l'installation de 24 petits abattoirs.

D'autres projets sans lien direct avec le projet de modernisation rurale peuvent être envisagés.

- La création de 650 ha de plantations industrielles de palmier à huile et de 650 ha de plantations villageoises vers 1967, qui serait rendue possible par l'ouverture d'une voie lourde vers San Pedro, entraînerait la réalisation d'une huilerie d'une capacité d'environ 4.300 T d'huile et de 1.000 T de palmistes.

La région de Danané et la zone située au sud de la route Toulepeu-Guiglo présentent les conditions climatiques les plus favorables au palmier de toute la Côte d'Ivoire.

- Une plantation de 2.000 ha d'hévéa qui pourrait être entreprise en 1968 nécessiterait la réalisation d'une usine de traitement du latex, d'une capacité de 3.000 T de caoutchouc.

"La région de Taï (au sud du département) pourrait faire l'objet d'une colonisation systématique et d'une exploitation très importante au moyen du palmier à huile et de l'hévéa".

- 1 scierie d'une capacité totale de 7.000 m3 de sciages doit être terminée à Guiglo (Ets Thanry et Cie).

La production forestière serait ainsi portée à 123.000 m3 de grumes. En outre, en plus des 180.000 ha attribués aux 2 scieries, des permis de 375.000 ha, non encore utilisés, pourraient être exploités dès l'ouverture d'une voie lourde vers San Pedro.

- Un hôtel dont la création est prévue par suite de la vocation touristique de la région.

Les investissements globaux pour l'ensemble des projets se montent à 10,9 milliards Fr CFA de 1966 à 1974, dont 4.255 millions Fr CFA pour le projet directeur de modernisation rurale, 868 millions Fr CFA pour les projets complémentaires industriels, forestiers et touristiques, et 5.812 millions Fr CFA pour les projets d'infrastructure (notamment 2.610 millions pour les routes et 1.347 millions pour l'enseignement), non compris dans le projet directeur. En outre le coût des options palmier à huile et hévéa est estimé à 1.568 millions Fr CFA.

"La question des liaisons routières avec l'extérieur, et plus généralement le développement à long terme du département, est dominée par l'éventualité d'un débouché direct sur un port moderne à San Pedro ... Quoiqu'il en soit les efforts conjugués des travaux publics et des forestiers aboutiront sûrement à l'établissement avant 1975 d'une liaison permanente et sans bacs vers San Pedro soit via Taï-Guiroutou, soit via Buyo-Soubré, soit même simultanément par les 2 côtés. Une route Soubré-Taï est déjà entreprise par la Sté forestière Johen et Wolf".

Un 2ème stade de développement pourra commencer en 1975, après la modernisation de l'agriculture et l'amélioration des voies de transport intérieures et extérieures.

LA REGION DU SUD-EST

LA REGION DU SUD-EST, d'où est exclue la zone littorale, a une vocation essentiellement agricole et forestière.

Le milieu naturel n'offre "aucun obstacle à une organisation rationnelle de l'espace régional".

- Les cultures riches et variées "peuvent encore être considérablement développées".

Sur une superficie totale de 4.610.000 ha, 620.000 ha seulement sont actuellement cultivés.

- "Un problème de protection et de reboisement se pose actuellement pour la forêt du sud-est". Les plus belles essences (acajou, assaméla, iroko, sipo ...) exploitées intensivement, sont "considérées comme pratiquement épuisées".

- Les ressources minières connues sont assez faibles, sauf en ce qui concerne les matériaux de construction et d'empierrement qui sont abondants (2 gisements de sables de verrerie, près d'Anyama, argile à faïence ou porcelaine, argile à briques ...).

La population de la région tire sa cohérence de son insertion dans la zone de l'ensemble ethnique Akan (22 % d'Agnis, 11 % de Baoulés, 8 % d'Abrons ...).

- Les 687.500 habitants de la région en 1964 (environ 18 % de la population totale de la Côte d'Ivoire), comprennent 573.500 ivoiriens (497.500 autochtones et 76.000 allochtones) et 114.000 étrangers, soit 17 % de l'ensemble, dont 57.000 voltaïques et 43.000 maliens.

En outre, le nombre des manoeuvres temporaires non résidents, aux 2/3 voltaïques, varie entre 115.000 (170.000 avec les familles) à 145.000 (220.000 avec les familles). L'emploi de manoeuvres par 90 % des exploitations familiales constitue une caractéristique de l'agriculture du sud-est.

- L'effectif des citadins, qui a au moins doublé en 10 ans, est passé de 23.700 en 1955 à 72.000 habitants en 1964 pour les 5 villes de plus de 10.000 habitants (18.000 à Agboville, 17.000 à Abengourou et à Adzopé, 10.000 à Anyama et Bonoua) et pourrait atteindre 103.000 habitants en 1970. La population des agglomérations secondaires (entre 5.000 et 10.000 habitants) devrait progresser de 70.000 en 1964 à environ 110.000 en 1970. Le plein emploi de tous les nouveaux citadins ou semi-citadins posera un certain problème.

- D'ici à 1970, près de 50.000 jeunes, dont la plupart entre 15 et 19 ans, quitteront le milieu rural après leur scolarisation.

L'ECONOMIE REGIONALE du sud-est, qui est la plus riche de la Côte d'Ivoire, est fondée essentiellement sur le café et le cacao.

La production intérieure brute de la région est évaluée à 47,7 milliards Fr CFA en 1964, soit 21 % des valeurs ajoutées totales de la Côte d'Ivoire, dont 13,4 milliards Fr CFA pour les seuls café et cacao. Cette prépondérance du café et du cacao, qui se retrouve également dans les exportations, constitue à la fois "la prospérité du sud-est et sa relative fragilité".

- Le secteur primaire représente 55,1 % de la PIB, contre 9 % pour le secteur secondaire et 35,9 % pour le secteur tertiaire.

- Le revenu monétaire per capita des résidents s'établit à 26.000 Fr CFA par an, contre 4.400 Fr CFA dans la région de Korhogo, dont 19.600 Fr CFA (environ 75 %) fournis par les seuls café et cacao.

"Le taux de monétarisation de l'économie régionale est très élevé. Il atteint approximativement 75 %" (45 % à Bouaké et 30 % à Korhogo).

- La rémunération des manoeuvres employés dans les exploitations familiales est d'environ 200 Fr CFA par jour (dont 175 Fr CFA de salaire et 25 Fr CFA d'avantages en nature) contre un salaire minimum agricole garanti de 156 Fr CFA.

"Leur sort apparaît comme plus avantageux que celui des manoeuvres employés sur les blocs de plantations industrielles intensives. Il y a donc là un problème à terme pour ces dernières plantations".

La production du secteur primaire se caractérise en particulier par le faible montant général des dépenses intermédiaires de production (matériel moderne, engrais, pesticides) sauf pour le bois, la banane et l'ananas qui sont les activités les plus industrialisées. "Ce faible montant traduit l'archaïsme des techniques habituellement utilisées sur les plantations traditionnelles".

	S. (ha)	Prod. (T)	M. Fr CFA	%	M. Fr CFA	%
Café	360.000	118.500	10.665	34,1	9.943	37
Produits divers		650.000	6.405	20,5	5.709	21,2
Cacao	230.000	50.400	3.528	11,3	3.451	12,9
Bois		650.000	5.208	16,7	3.158	11,8
Divers (1)			2.230	7,1	2.063	7,7
Banane	3.600	65.200	1.730	5,5	1.193	4,4
Cola		17.000	935	3	935	3,5
Autres cult. indus.(2)			562	1,8	414	1,5
TOTAL			31.263	100	26.866	100

(1) Cueillette, chasse, pêche, élevage.
(2) Dont 205 millions de production et 94 millions de valeur ajoutée pour l'ananas destiné à l'usine de la SALCI (25.000 T).

- En ce qui concerne le café, "on remarque un net recul de cette spéculation qui s'est traduit par une diminution de 50 % des superficies plantées annuellement" (25.000 ha en 1954, 13.000 ha en 1963).

En tenant compte des plantations annuelles, la production devrait se maintenir jusqu'en 1968 au niveau de 110.000-120.000 T avant de diminuer aux alentours de 100.000 T vers 1974-1975 et de 75.000 T vers 1980-1982 (250.000 ha dont 190.000

en production). "Un redressement devrait être opéré en 1970-1971 pour éviter une trop forte chute de production après 1975 ... C'est dès 1968 qu'il faudrait réautoriser les plantations de café (à partir de clônes sélectionnés) pour éviter une chute de la production en 1972".

- En ce qui concerne le cacao, l'augmentation des superficies plantées annuellement est, au contraire, "spectaculaire" (4.000 ha en 1956, près de 16.000 ha en 1963).

En tenant compte des campagnes de régénération entreprises par la SATMACI, et d'une progression des rendements de 300 à 600 kg à l'ha, la production serait d'environ 75.000 T en 1970, 150.000 T en 1975, 175.000 T vers 1980. A ce dernier niveau, "il existe peut-être un risque de surproduction".

- En ce qui concerne la banane, dont la région fournit plus de la moitié de la production exportée par Abidjan, "on envisage actuellement de transférer les plantations mal placées et de les regrouper en des lieux irrigables". La réalisation du projet de l'Agneby, un peu en dehors de l'étude, aura pour conséquence de limiter le développement de la culture bananière dans la région.

- "En ce qui concerne l'ananas, dont la production à usage industriel dépend de la SALCI, les prévisions portent sur 60.000-70.000 T en 1970, dont au moins 45.000 T pour les plantations villageoises, exploitées à 50 % par des étrangers (35 % des exploitants sont des mossis)".

"L'intérêt général commande que l'ananas ait priorité sur toute autre culture dans tout l'espace avoisinant l'usine de la SALCI".

- En ce qui concerne le palmier à huile, "aucun frein écologique au développement n'existe dans la région jusqu'à concurrence de 100.000 ha", le principal obstacle résidant dans la rareté de surfaces d'un seul tenant favorables à l'installation de blocs industriels". D'ici 1970, plus de 25.000 ha auront été réalisés en plantations industrielles à Ehania et à la Toumanguié et entre 5.000 et 10.000 ha de plantations villageoises.

- Dans l'ensemble, "les produits présentant les plus grands avantages pour les producteurs sont le palmier, le cocotier, le cacao intensif et l'hévéa, suivis de la banane et, un peu plus loin, de l'ananas, pour terminer par le café", qui "paraît de loin, la plus mal placée de toutes les spéculations et ceci à cause des temps de travaux très lourds".

La production du secteur secondaire est encore assez faible. "Il y a peu d'établissements de caractère industriel dans le sud-est, mais ceux qui s'y trouvent sont loin d'être négligeables" (conserverie de la SALCI, Ayamé I et II). Par ordre d'importance, le bâtiment moderne et artisanal est suivi par la conserverie d'ananas, la production d'électricité, les scieries, les carrières de pierre et les boulangeries industrielles.

"L'importance de ce secteur s'accroîtra avec l'installation des huileries de palme liées au programme SODEPALM et dont les premières verront le jour près des blocs de la Toumanguié et d'Ehania. L'implantation probable d'une usine de pâte à papier dans la région, l'agrandissement de la SALCI, joueront dans le même sens".

La production du secteur tertiaire est représentée pour 83,7 % par le commerce dont l'importance est considérable dans la région, non seulement dans les centres urbains mais aussi dans la zone rurale où chaque village dispose en moyenne de 4 commerçants sédentaires, soit 1 commerçant pour 100 habitants.

LA REGION DE DALOA-GAGNOA

LA REGION DE DALOA-GAGNOA, qui comprend 54.000 km2, soit environ le sixième de la Côte d'Ivoire, s'étend sur 3 départements, le département du centre-ouest (Vavoua, Daloa, Gregbeu, Issia, Gagnoa, Oumé) à l'ouest du Bandama, le département du centre (Bouaflé, Zuenoula et Sinfra) et le département du sud, du Bandama au Sassandra (Divo, Grand-Lahou, Sassandra ...).

La population est estimée en 1963 à environ 606.200 personnes, dont 466.100 ruraux et 140.100 urbains (26.000 à Daloa, 22.000 à Gagnoa, 17.000 à Divo ...).

En 1975, avec un taux d'accroissement moyen de 3,3 %, la population pourrait atteindre 850.000 habitants (et 1.065.000 en 1980).

L'agriculture de la région est dominée par le café qui couvre 74 % de la surface plantée et 50 % de la surface cultivée et représente, en 1964, 84 % de la valeur ajoutée des plantations.

- Les plantations de café et de cacao couvrent, en 1963, au total 189.062 ha (culture pure et ssociée) dont 139.173 ha pour le café (production 1963 : près de 100.000 T sur une production ivoirienne commercialisée de 261.000 T), 40.752 ha pour le cacao (production 1963 : 19.624 T, sur une production totale de 103.000 T) et 9.138 ha en association café-cacao.

- Le principal produit vivrier est le riz, cultivé sur 72.285 ha (production 196[illegible] : 89.000 T de paddy), soit le quart de la superficie totale cultivée et un peu plus de la moitié des superficies consacrées aux cultures vivrières.

- La valeur de la production agricole totale en 1963 est estimée à 12.261 millions Fr CFA, dont notamment 5.457 millions pour le café, 1.221 millions pour le cacao et 358 millions pour la banane.

- Une des caractéristiques principales de l'agriculture régionale réside dans l'existence d'un surplus économique (après couverture des besoins minima nécessaires) d'environ 4 milliards Fr CFA, soit près de 30 % de la valeur ajoutée.

"L'existence de ce surplus, liée à l'économie des plantations, doit être considérée comme un fait entièrement positif, portant en puissance des possibilités très grandes pour le financement de la croissance. Sa mobilisation dans le sens du développement doit donc retenir l'attention".

L'exploitation forestière de la région, "réservoir entre la zone est, pratiquement épuisée, et la zone ouest dont l'exploitation commence seulement" est la plus importante de la Côte d'Ivoire avec, en 1964, 1.800.000 m3 exploités, soit 80 % du total ivoirien notamment dans le triangle Gagnoa-Daloa-Sassandra (60 % de la production régionale) et dans la zone Oumé-Divo-Gagnoa-Bouaflé (20 %).

L'importance des industries du bois est également grande. En 1965, 19 scieries ont produit 111.251 m3 de sciages (256.000 m3 pour toute la Côte d'Ivoire), et les 2 usines de contreplaqués (des scieries du Bandama à Oumé et de la CIB à Gagnoa), 10.517 m3 de déroulés et contreplaqués (30.000 m3 pour toute la Côte d'Ivoire). L'usine de déroulage de la SIFCI a démarré à Vavoua en juin 1966.

La pêche maritime ou lagunaire, uniquement artisanale, produit environ 12.000/13.000 T par an, dont sensiblement 10.000 T pour la pêche maritime pratiquée surtout par des ghanéens.

La réalisation du barrage de Kossou permettra un ensemencement piscicole de 135.000 ha devant se traduire rapidement par une production de 500 kg de poisson par ha, soit 67.000 T au total.

LES OBJECTIFS SECTORIELS DE DEVELOPPEMENT proposés supposent une mutation des structures techniques accompagnée "d'une mutation des structures mentales". La difficulté d'agir sur l'ensemble de la réalité sociale explique, jusqu'ici, que "la plupart des réformes ou des essais de réforme se soldent le plus souvent par de quasi-échecs", comme pour le mouvement coopératif. (Le plan quinquennal de développement 1971-1975 a précisé que la modernisation rurale exige la poursuite conjointe de l'amélioration des techniques de production et de la transformation des mentalités et des conditions de vie des ruraux).

En ce qui concerne le caféier, "l'objectif est le maintien de la production dans la région".

- Les difficultés actuelles proviennent du vieillissement de la caféière (faible rythme actuel de plantation de 4.000 ha par an), de la trop grande sécheresse de la région nord, du manque d'intérêt économique des variétés Kouilou et mélanges (37.600 ha) et de l'érosion sur les caféières situées en haut de pente.

Avec le rythme actuel de plantation, 62 % de la caféière aurait plus de 25 ans en 1980.

- L'étude recommande d'une part l'abandon de 53.600 ha de caféiers (37.600 ha de Kouilou et de mélanges, 10.700 ha de robusta de plus de 25 ans et 5.000 ha de jeunes robustas situés en haut de pente) et leur remplacement, dans les zones favorables, par 15.000 ha plantés en nouveaux clones de l'IFCC, avec en compensation l'introduction de nouvelles cultures dans les zones d'arrachage, et d'autre part la rénovation complète en 15 ans des autres surfaces de robustas. Les 15.000 ha de plants sélectionnés devraient fournir la même production (environ 29.000 ha) que les 53.600 ha abandonnés.

L'étude signale l'intérêt des recherches entreprises dans le cadre de l'IFCC pour l'obtention de caféiers issus de croisements entre le robusta et l'arabica, qui "bouleverserait totalement la situation actuelle".

- Le plan quinquennal 1971-1975 a prévu une tranche d'urgence de plantation en matériel végétal traditionnel notamment dans les sous-préfectures de Gagnoa, Oumé, Daloa et Divo.

En ce qui concerne le cacao, l'étude recommande d'une part l'amélioration des cacaoyères actuelles présentant des conditions favorables dans le cadre de l'action SATMACI, d'autre part l'abandon d'une vingtaine de milliers d'ha (cultures sur sols gravillonnaires ou à trop forte densité de plantation) et enfin la plantation dans les zones favorables (essentiellement l'axe Soubré-Lakota-Divo) de 2.000 à 2.500 ha par an en cacaoyers hybrides IFCC.

- La production passerait ainsi de 20.000 T en 1963 à environ 56.000 T en 1977-1980, non compris la production des plantations SPRO (environ 1.500 T), dont 16.000 T sur les 27.000 ha conservés et améliorés (rendement : 600 kg à l'ha, contre une moyenne de 402 kg en 1963) et 40.000 T sur les 20.000 ha plantés en cacaoyers hybrides (rendement : 2 T à l'ha).

- Une 2ème usine ivoirienne de fabrique de beurre et de poudre de cacao, et éventuellement de poudre soluble, d'une capacité de l'ordre d'au moins 10.000 T de cacao brut, pourrait être implantée dans la région qui deviendra la plus grosse productrice de fèves de la Côte d'Ivoire, "soit à proximité d'un centre comme Gagnoa ou Daloa, soit à un noeud routier comme celui de N'Douci, ce qui aurait l'avantage de faciliter le drainage de la production de la région elle-même et de celle de la boucle du cacao".

En ce qui concerne le palmier à huile, le problème de son développement n'est pas abordé par l'étude, en raison de la "complexité" du dossier SODEPALM.

Le problème FED de 32.000 ha prévoit 4 plantations intéressant la région étudiée, à Yocoboué (nord de Grand Lahou), Boubo (nord de Guitry), Bolo (nord de Sassandra) et Soubré. Le plan 1971-1975 prévoit 21.000 ha de plantations dans l'ensemble du centre-ouest en 1975 et 29.300 ha en 1980.

En ce qui concerne le cocotier, l'étude, qui n'aborde pas non plus le problème de son développement dans la région, souligne cependant que "l'incidence du plan cocotier devrait être très importante sur le centre-ouest du fait que la région est très favorable à cette plantation".

L'étude d'une implantation autour de Gagnoa, déconseillée par le rapport 1967 de l'IRHO, pourrait être reprise en fonction du problème de la reconversion caféière dans le nord de la région de Daloa-Gagnoa. En effet, si les précipitations sont insuffisantes (au plus 1.400 mm contre un minimum de 1.500 mm), "les sols, par contre, sont favorables".

En ce qui concerne l'hévéa, "la région centre-ouest est très bien placée du fait de son climat et de son sol d'abord mais surtout du fait des grandes ressources en sol libre dont elle dispose encore" ... "Les dernières prospections faisaient état de 2 zones d'environ 3.000 ha chacune".

D'une façon générale, "tant en ce qui concerne les techniques rurales qu'en ce qui concerne les variétés de plants utilisés, la Côte d'Ivoire est maintenant en avance sur la plupart des pays producteurs traditionnels. En outre, les plantations de ces derniers pays sont maintenant trop vieilles et doivent être remplacées".

En ce qui concerne la banane, dont la production en 1962-1963 dans les zones de Sassandra, de Divo et de Tiassalé représentait 27 % de la production ivoirienne, l'étude estime que "la place de la partie centre-ouest semble mauvaise dans ce mouvement général de repli sur des exploitations de grandes tailles, bien situées, bien équipées".

"Il faut donc à notre avis, prévoir une régression régulière et probablement rapide de la production de la banane dans le centre-ouest". (Les travaux préparatoires au plan 1971-1975 envisagent que les exportations de la région de Tiassalé passeront de 13.000 T en 1965 à 15.000 T en 1975 et 1980 et celles de la région de Divo de 7.000 T en 1965 à 3.000 T en 1970 et disparaîtront entre 1970 et 1975).

En ce qui concerne le coton, pour la culture duquel la partie nord de la région présente des conditions favorables, l'étude estime que son développement dépend du résultat des arbitrages entre régions, le coton étant en effet une des rares spéculations agricoles possibles dans les zones de savane de la région nord de la Côte d'Ivoire.

Cependant, dans le cadre de leur reconversion, les régions de Zuenoula et de Vavoua "devraient bénéficier de ces culture de coton puisqu'elles seront touchées par la disparition des caféiers".

En ce qui concerne le riz, l'étude juge que l'importance de la production de la région (36 % de la production totale de riz en 1962) "conduit à mettre en doute l'utilité et le bien-fondé d'un seul développement de la riziculture irriguée dans le nord".

- L'objectif proposé vise une augmentation de production de 20.000 T sans accroissement, à terme, des superficies cultivées.

- L'équipement industriel est actuellement suffisant depuis la mise en service fin mars 1968 de la nouvelle rizerie de Gagnoa, d'une capacité de 4 T à l'heure, l'ancienne usine de 1 T à l'heure ayant été transférée à l'usine de Man pour doubler sa capacité de production.

Une nouvelle rizerie est prévue à Daloa pour 1970 dans le cadre du 2ème programme de la SATMACI.

En ce qui concerne la canne à sucre, une étude a démontré les possibilités de la région d'Oumé pour cette culture.

Le plan quinquennal 1971-1975 envisage la réalisation de 2 blocs agro-industriels de 4.100 ha dont l'un serait implanté dans la région de Bouaflé.

En ce qui concerne les agrumes, les plantations actuelles de la région de Sassandra, ainsi qu'à Soubré et à Guitry, alimentent une production d'huiles essentielles encore modeste (de l'ordre de 20 T d'essences de citron, 1 T d'essence de bigarade et 1 T d'essence de bergamote).

Les rendements en agrumes et la qualité des essences autorisent l'établissement d'un programme de plantations de plusieurs milliers d'ha, conjointement avec la réalisation d'une usine d'extraction (d'une capacité de l'ordre de 100 T d'essence de citron, de plusieurs dizaines de tonnes d'essence de bergamote et de bigaradier, de 1.000 T de jus de citron et de 1.000 T à 2.000 T de marcs citrus pour l'extraction de pectine).

En ce qui concerne les huiles essentielles à partir de plantes à parfums, l'étude estime que "à la production d'huiles essentielles d'agrumes et de marcs de pectine prévue à Sassandra, pourrait venir s'ajouter naturellement celle des huiles essentielles tirées de plantes à parfums".

Le projet envisageant la réalisation de 800 ha de plantations villageoises et de 350 ha de plantations individuelles et la production de 12 T d'essence de vétiver, de 12 T d'essence de patchouli et de 8 T d'essence de géranium, ne pourra se concrétiser qu'après le résultat d'essais agronomiques d'une durée de 3 ans.

LA REGION ODIENNE-SEGUELA

LA REGION ODIENNE-SEGUELA, incluse dans le département du nord et située à l'angle nord-ouest du pays, à plus de 500 km d'Abidjan, représente une superficie de 69.240 km2, soit 21 % de la superficie ivoirienne totale.

La population de la région, estimée à 450.000 habitants, soit 1/8ème de la population ivoirienne, présente 4 caractéristiques essentielles.

- L'hétérogénéité de la zone ressort de la présence de 4 grands groupes ethniques dont 2 principaux, les Malinké (environ 64 % du total) et les Senoufo (environ 26 %) dont le pays est centré sur Korhogo.

Les centres urbains principaux : Séguélé, Odienné, Boundiali, Mankono et Touba sont situés sur le pourtour de la zone dont le centre géographique "apparaît comme étant une région de moindre pression démographique et de moindre importance économique".

- Une importante émigration vers les villes extérieures, et notamment sur Abidjan, porte chaque année sur une dizaine de milliers de personnes, essentiellement des jeunes.

- "La sous qualification de la population active constitue l'élément essentiel du sous-développement". Le taux de la scolarisation de la circonscription d'Odienné est de 16 % alors que le taux moyen en Côte d'Ivoire atteint 45 %.

- "Le niveau de vie de la population est extrêment bas". La production intérieure brute de la région se situe en 1964 à 3,7 milliards Fr CFA, dont 3,5 milliards Fr CFA en provenance du secteur agricole, soit moins de 2 % du total de la Côte d'Ivoire.

"L'autoconsommation absorbe 66 % des ressources" et représente 80 % de la consommation finale des ménages.

La production est essentiellement agricole. En 1964, la valeur de la production de l'agriculture vivrière et de l'élevage est estimée à 3.780 millions, soit 93 % de la valeur de la production totale de la région (4.047 millions).

- La culture du riz s'est développée sous l'action de la SATMACI, surtout depuis 1965, essentiellement dans la région d'Odienné. La production de paddy est estimée par l'enquête à 47.205 T pour 43.243 ha. La création à Séguéla d'une rizerie d'une capacité de 4 T de paddy à l'heure est prévue par la SATMACI en 1969.

Les autres cultures vivrières sont le maïs, culture la plus répandue dans la région dont la production est évaluée à 24.064 T pour 52.614 ha, le mil (7.869 T pour 26.764 ha), le sorgho (5.827 T pour 12.171 ha) et le fonio (5.052 T pour 7.198 ha) en ce qui concerne les céréales, l'igname (177.960 T pour 26.804 ha), le manioc (52.095 T sur 16.158 ha) et la patate (7.199 T sur 3.390 ha) en ce qui concerne les tubercules et enfin l'arachide (7.199 T coque).

- La culture du coton, qui a débuté en 1962-1963, porte en 1968 sur 29.000 ha pour une production de 26.000 T, dont 7.000 ha pour chacune des zones de Mankono, Boundiali et Odienné, 5.500 ha dans la zone de Séguéla et 2.800 ha dans celle de Touba.

La CFDT a récemment mis en service 2 usines d'égrenage de coton d'une capacité de 14.000 T de coton-graine chacune, l'une à Boundiali, en fin 1967 et l'autre à Mankono en décembre 1968. La construction à Séguéla d'une 3ème usine identique, initialement envisagée pour la campagne 1969-1970, est retardée.

- L'élevage rencontre dans la région Odienné-Séguéla des conditions favorables (climat, vastes superficies de savanes disponibles). Le cheptel évalué à 79.136 bovins, soit près du quart du troupeau ivoirien, 41.800 ovins, 75.500 caprins, 2.809 porcins et environ 400.000 volailles.

Le bilan des productions animales portent sur 3.190 T de viande (dont 2.230 T de viande de bovin), 5,9 millions de litres de lait et 10 millions d'oeufs.

La seule exploitation minière est celle des diamants par la SODIAMCI, à 30 km au nord de Séguéla (19.780 carats en 1968, contre 22.308 carats en 1967).

- Le gisement de manganèse de Ziemougoula, à 60 km d'Odienné, renferme des réserves reconnues de 1,2 million de T, et estimées de 3 à 6 millions T, pouvant donner lieu à une production annuelle de 40,100 ou 200 millions T pendant 30 ans. Sa mise en exploitation serait facilitée par la construction du barrage de Kossou pour le traitement du minerai et par la réalisation d'une voie ferrée San-Pedro-Man ou Touba pour l'évacuation des produits.

L'industrie n'est pas représentée dans la région en dehors des usines d'égrenage. Actuellement, 3 centres seulement sont électrifiés : Boundiali (128 kW) ; 186.400 kWh produits en 1968), Odienné (288 kW ; 344.940 kWh produits en 1968) et Séguéla 192 kW ; 252.040 kWh produits en 1968).

"L'infrastructure routière est médiocre". L'armature du réseau routier est constituée par 4 axes reliant les agglomérations les plus importantes aux villes des régions voisines et des pays étrangers : axe Bamako-Boundiali-Séguéla-Daloa ; axe Korhogo-Boundiali-Odienné-Guinée ; axe Man-Touba-Odienné-Mali et axe Bouaké-Séguéla-Man.

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION devraient tendre à "privilégier le secteur agricole et, dans ce secteur, à mettre l'accent sur l'élevage et certaines cultures spécifiques".

Le développement de l'élevage, du fait du déficit en viande de la Côte d'Ivoire, "présente un très grand intérêt pour la région", bien que "l'environnement humain ne soit guère favorable".

- En ce qui concerne l'élevage bovin, les 3 possibilités de développement concernent, en pays Senoufo (Boundiali), l'intégration de l'élevage à l'exploitation agricole, et en pays malinké (Odienné, Mankono), d'une part l'élevage communautaire au niveau du village et d'autre part la création de 2 ou 3 ranches de chacun 50.000 têtes.

"Le développement de l'élevage dans la région pourrait fournir des débouchés à certains produits comme le mil et le maïs qui constituent d'excellents aliments pour le bétail. L'extension de ces cultures, auxquelles viendraient s'ajouter des cultures fourragères, permettrait de prévoir des assolements rationnels".

- En ce qui concerne les autres élevages, l'étude recommande notamment l'extension des ovins, surtout dans les zones montagneuses de Touba et d'Odienné, et des volailles dont le plus grand marché ivoirien se trouve précisément à Tingréla, au nord de Boundiali, ainsi que la création, au nord de l'axe Odienné-Boundiali, d'une vingtaine de milliers de ruches capables de produire 200 T de miel, actuellement importé par la Côte d'Ivoire (marché de 200 à 300 T).

Le problème de l'élevage porcin est plus complexe du fait notamment des obstacles d'ordre religieux chez les Malinké et de la proximité de la région de Korhogo où son développement est activement poursuivi. De toutes façons, "le développement de l'élevage porcin dans la région dépend de l'élargissement des débouchés, notamment à l'exportation (vers les pays de l'Entente), ce qui conduit à envisager alors la création d'une charcuterie industrielle".

Le développement de la production agricole devrait d'abord faire appel à la vulgarisation de la culture attelée, puis d'ici 5 ou 10 ans, à l'introduction éventuelle de motoculteurs et enfin, dans une 3ème phase, à celle de tracteurs.

- Le développement de la culture du coton est envisagé par la CFDT.

Prévisions 1974	Odienné	Boundiali	Séguéla	Mankono	Touba	Total
Superficie (ha)	12.000	14.000	7.700	9.000	5.000	47.700
Production (T)	9.600	12.600	7.250	9.900	4.000	43.350

- Le développement des cultures vivrières existantes devrait porter sur le riz, le maïs, le sorgho, l'arachide (avec la création d'huileries artisanales), la tomate dans la région nord-ouest (avec une usine de transformation produisant des jus et des concentrés), les oignons dans la région de Tingréla, les fruits (manguiers, agrumes) et les cultures maraîchères.

Les nouvelles cultures env sagées sont d'une part le tabac, jadis cultivé avec l'assistance de la Sté Bastos, pour lequel une production de 200 T sur 200 ha peut être réalisée étant donné le peu d'intérêt apporté à cette culture par les cultivateurs de la région de Bouaké, d'autre part l'anacardier dans le nord de la région et enfin la culture florale qui rencontre des conditions extrêmement favorables dans la région de Touba et d'Odienné.

La création de petites usines est également recommandée, notamment une fabrique d'aliments pour le bétail (capacité : entre 5.000 et 20.000 T), un petit abattoir pour le ravitaillement des centres de la région et des villes situées au sud et à l'écart de la voie ferrée, des huileries artisanales, une usine de traitement des mangues (2.000 T de confitures), et une fabrique de jus de fruits (mangues, agrumes) et de concentrés de tomates (800 T de concentrés à 30 %).

LA REGION DU SUD-OUEST (San Pedro)

LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU SUD-OUEST, qui nécessitera de 1969 à 1979 l'immigration de 100.000 à 150.000 personnes, dont environ 20.000 à 40.000 personnes en provenance de la zone du barrage de Kossou, fait l'objet d'un schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest, élaboré par le ministère ivoirien de l'agriculture.

Le but du schéma directeur, est d'assurer la coordination entre le développement agricole et l'infrastructure générale dans le cadre d'une mise en valeur visant l'exploitation des potentialités agricoles d'une région restée jusqu'ici en marge de l'économie du pays et la création de conditions favorables à l'installation d'immigrants.

La population du sud-ouest devrait passer de 120.000 habitants en 1970 (densité : 0,5 habitant au km2 en dessous du 6ème parallèle) à 280.000 habitants en 1980.

3 modes d'agriculture sont envisagés, d'une part un secteur de plantations industrielles avec noyaux de plantations villageoises satellites, d'autre part un secteur d'agriculture familiale moderne, avec encadrement dense, et enfin un secteur d'agriculture traditionnelle non planifiée concernant les immigrants en surnombre.

Les projets de culture envisagés, qui en sont à des stades très variables d'élaboration, n'ont pas encore un caractère définitif. La valeur CAF de l'ensemble des productions envisagées est évaluée entre 20 et 30 milliards Fr CFA.

- La culture du cacao pourrait concerner 27.000 ha en 1975 et 48.000 ha en 1980, surtout le long des axes routiers Toulepleu-Guiglo et Guiglo-Taï. La production, avec un rendement de 1.500 kg à l'ha dès la 7ème année de plantation, pourrait atteindre 20.000 T en 1978, 45.000 T en 1980 et 72.000 T en 1986.

- La culture du riz pluvial pourrait porter sur environ 12.000 ha en 1974 (18.000 T de paddy) et 13.500 ha en 1976 (20.000 T de paddy). La création d'un bloc de riziculture irriguée de 800 à 1.500 ha sur la Néro est également envisagée.

- Les plantations de palmiers à huile pourraient concerner 20.000 ha de blocs industriels de 1972 à 1975 ainsi que 8.000 ha de plantations satellites. La production d'huile progresserait de 2.750 T en 1976 à 22.000 T en 1978, 50.000 T en 1980 et plus de 60.000 T à partir de 1983 et celle de palmistes de 6.000 T en 1978 à 16.000 T en 1983.

- Les plantations villageoises de cocotiers pourraient porter sur 4.000 ha, soit une production de plus de 10.000 T de coprah en régime de croisière.

- La culture d'agrumes pourrait faire l'objet de 1.000 ha de plantations à partir de 1970 soit une production d'environ 90 T d'essence.

- Le programme d'hévéaculture envisage la réalisation de 20.000 ha de blocs industriel et de 10.000 ha de plantations villageoises satellites. Un protocole d'accord signé en mai 1969 confie à la Cie générale des Ets Michelin l'étude d'une plantation de 10.000 ha dans la région de Bereby dont la production serait de 19.000 T d'hévéas en régime de croisière.

- La réalisation d'une usine de pâtes à papier, d'une capacité de 170.000 à 250.000 T de pâte blanchie Kraft, est prévue pour 1974 à partir d'une réserve forestière de 200.000 ha, dont 50.000 ha destinés au reboisement.

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

LE DEPARTEMENT DE L'EST

LE DEPARTEMENT DE L'EST (45.000 km2), inclus dans le département du Sud-Est jusqu'au 3 mars 1963, s'étend sur 500 km entre le Comoé et la frontière ghanéenne.

2 régions naturelles très différenciées doivent être distinguées : au sud la zone forestière de climat équatorial (16.100 km2) et au nord la zone de savanes au climat tropical.

La population est estimée à 305.351 habitants, soit 7 habitants au km2, dont 169.064 pour la zone forestière (densité : 11 au km2) et 136.287 pour la zone de savanes (densité : 4,7 au km2). Les principales villes sont d'une part les 2 anciens chefs-lieux de cercle, Abengourou (environ 25.000 habitants) et Bondoukou (5.174 habitants en 1960, 9.000 habitants en 1967) et d'autre part Agnibilékrou (environ 7.000 habitants), Bouna (environ 5.000 habitants) et Tanda (3.519 habitants).

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE du département se caractérise notamment par "la disparité criante" des niveaux de développement entre le nord et le sud, les revenus par tête d'agriculteur étant estimés respectivement à environ 40.000 Fr CFA et 16.000 Fr CFA, y compris l'autoconsommation évaluée dans ces 2 régions à 13.200 Fr CFA.

Les principales cultures industrielles sont le café et le cacao.

- En ce qui concerne le cacao, le département de l'Est est le 1er producteur de la Côte d'Ivoire (26.782 T en 1963-1964, 37.096 T en 1964-1965, 38.136 T en 1965-1966, 42.282 T en 1967), soit de 25 à 35 % de la production totale ivoirienne, les revenus des planteurs variant de 1,8 à 3 milliards Fr CFA.

L'action de la SATMACI (encadrement de groupements de planteurs pendant 5 ans) s'étant révélée "particulièrement heureuse", "il est à souhaiter que l'encadrement des planteurs soit considéré comme un élément permanent de l'effort de production, et, une fois réalisé, reste en place ... "Il serait sans doute souhaitable que les encadreurs soient polyvalents afin de pouvoir suivre les différentes cultures d'une région".

- En ce qui concerne le café, la production du département varie entre 9 et 12,5 % de la production totale du pays. (29.814 T en 1963-1964, 18.277 T en 1964-1965, 34.017 T en 1965-1966, 11.421 T en 1966-1967). Les revenus des planteurs évoluent entre 1 et 3 milliards Fr CFA.

- En ce qui concerne le coton, "les résultats obtenus par la CFDT sont très décevants. Ce sont les plus bas de toute la Côte d'Ivoire" (moins de 400 kg de coton graine à l'ha). "Pourtant rien ne parait s'opposer à ce que les régions de Bondoukou (sud), Bouna, Téhimi et Nassian (nord) obtiennent des résultats aussi favorables que ceux de Korhogo".

Les cultures vivrières de la région sud sont essentiellement destinées à l'alimentation de la population. Cependant des excédents d'ignames (environ 30.000 T) dans la région de Bondoukou et de bananes plantain (environ 10.000 T) sont commercialisés pour le ravitaillement d'Abidjan.

La production agricole de la région nord, essentiellement axée sur les cultures vivrières, comprend notamment 56.000 T d'ignames (10.000 T commercialisées), 8.000 T de manioc, 2.100 T de maïs, 750 T de paddy, 2.200 T de mils et sorgho, 800 T d'arachides coques et 36 T de coton graine. Au nord de Bouna, existe "une faim de terres, augmentée par l'opposition classique entre les agriculteurs et les éleveurs et le fait que l'immigration des Lobis de Haute-Volta se poursuit encore à l'heure actuell

Le cheptel du département de l'Est est évalué à 72.000 bovins, concentrés dans la zone nord, 140.000 ovins, 160.000 caprins et 3.000 porcins.

Le développement de l'élevage suppose remplie une condition préalable, la fin de la traditionnelle opposition entre agriculteurs et éleveurs.

L'exploitation forestière, qui est ancienne, "tire à sa fin à cause de l'épuisement des chantiers, épuisement dû tant à l'exploitation elle-même qu'aux multiples défrichements pour plantations. Au cours de l'année 1967, 3 exploitants ont cessé leurs activités. Quelque 5 autres ne tiendront que 2 ou 3 ans. Seules, les grandes entreprises qui ont su se faire des réserves à temps survivront peut-être au delà de 5 à 10 ans. La totalité des surfaces exploitables est déjà attribuée. Cette attribution fait l'objet de 339 chantiers de 2.500 ha chacun. Une trentaine d'exploitants forestiers se partagent ces chantiers".

La production forestière "pourrait enregistrer une baisse, surtout en grumes-export" qui handicaperait l'activité des 8 scieries.

En m3	Production	Exportation	Production industrielle			
	Grumes	Grumes	Livraisons	Utilisation	Sciages	Rendement
1964	214.000	150.000	64.000	39.695	14.583	
1965	300.000	230.000	70.000	55.154	23.411	45 %
1966	286.700	215.000	71.700	66.204	25.522	37 %
1967	313.300	235.000	78.300	63.469	24.115	38 %

Le secteur secondaire est encore peu développé.

- L'électrification ne concerne que 4 centres : Abengourou (950 kW) depuis 1961, Bondoukou (300 kW) depuis juillet 1962, Agnibilekrou (128 kW) depuis décembre 1965 et Bouna (224 kW) depuis février 1968.

- L'industrie ne comporte pratiquement que les scieries et la petite rizerie de la SATMACI à Bouna. (Les recherches minières n'ont décelé aucun gisement exploitable).

Le réseau routier du département de l'Est représente 3.998 km, dont 888 km de catégorie A, 697 km de catégorie B et 2.412 km de catégorie C. Le réseau bitumé est long de seulement 38 km.

"Le bitumage de la section Abengourou est d'ores et déjà prévu dans la loi-programme le dossier technique de ces projets a été accepté par la BIRD". "Il serait souhaitable que le bitumage du tronçon Agnibilekrou-Bondoukou soit également exécuté".

"*Le taux de scolarisation* atteint 93 % dans la commune d'Abengourou, alors que celui du nord de la région ne s'élève qu'à 12 % dans la sous-préfecture de Bouna et 5 % dans la sous-préfecture de Téhimi".

"*L'infrastructure sanitaire fixe* est représentée par 4 hôpitaux : un hôpital départemental à Abengourou, 2 hôpitaux de 1ère catégorie à Boundoukou et Bouna et un hôpital de 2ème catégorie à Agnibilekrou".

La capacité hospitalière est de 424 lits, dont 182 lits en maternité.

LES SUGGESTIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL portent notamment sur la diversification des productions agricoles tant dans le sud que dans le nord où "le regroupement préalable des hameaux en communautés rurales plus importantes et plus viables est une condition indispensable de leur développement".

"*La rénovation des plantations de cacao et de café* nécessite un encadrement permanent que l'administration a tendance à supprimer ou à restreindre. Le maintien des résultats acquis et les progrès futurs en dépendent".

"*Le développement de la production de riz* est souhaitable dans la région sud et indispensable dans la région nord". "Le développement de la rizerie de Bouna (0,3 T à l'heure) devra être prévu en fonction de l'augmentation escomptée de la production, ce qui constituera un début d'implantation industrielle".

Le climat de la région nord "doit permettre la réussite de cultures fruitières et maraîchères d'espèces dont la qualité et les rendements sont très décevants en basse côte".

Le développement de la culture du coton dans le nord nécessitera la mise en place d'un encadrement plus dense. "Une usine de défibrage devrait être prévue dès que les quantités produites atteindront le minimum nécessaire".

La culture du soja, dont les rendements, satisfaisants, sont de 1.000 kg/ha à la station de Bouaké, pourrait se développer dans le nord en vue de la production d'huile et de tourteaux et de l'enrichissement des sols en azote.

Dans le sud, la culture du palmier à huile doit être associée à celles du cacao et du café.

L'élevage bovin doit se développer dans le nord sous réserve de la solution apportée au problème de gardiennage. Un ranch est prévu entre Bouna et Bondoukou dans une région peu ou pas peuplée, en vue de distribuer des noyaux d'élevage. Un vaste programme de barrages et de secteurs d'eau est souhaitable.

Dans le sud, "une première expérience consisterait à lancer à grande échelle l'élevage des volailles".

L'exploitation forestière actuelle "n'a pas un grand avenir, car les ressources disponibles tarissent rapidement".

"Une politique de reforestation systématique" s'impose dans ce département qui n'a connu aucune expérience sylvicole d'enrichissement.

En matière industrielle, "le plus important à faire dans l'immédiat, c'est de développer l'artisanat de services : plombiers, menuisiers, maçons, tisserands, forgerons, charrons, mécaniciens, ...

L'ANCIEN DEPARTEMENT DE L'OUEST

L'ANCIEN DEPARTEMENT DE L'OUEST représente une superficie de 31.000 km2 dont certains points dépassent 1.000 m.

2 régions naturelles très différenciées doivent être distinguées : une zone de forêts au sud et au centre et une zone de savane boisée, au nord.

La population est estimée à 520.000 habitants en 1969, soit 11 % de celle du pays (4.600.000), avec une densité relativement élevée de 14 habitants au km2. Les 2 principales villes sont Man, la 4ème ville ivoirienne (30.000 habitants en 1969) et Danané (près de 20.000 habitants).

LA SITUATION ECONOMIQUE ACTUELLE DU DEPARTEMENT en fait "un véritable "Far West" ivoirien, comparé à ce puissant pôle de développement qu'est la région d'Abidjan".

L'agriculture se caractérise par le retard de la mise en valeur, dû en particulier à l'éloignement de la région par rapport à Abidjan et à la mer, par rapport aux possibilités (sols de bonne fertilité, température modérée, forte pluviosité).

- Le café, culture industrielle la plus importante, donne lieu à une production stationnaire oscillant entre 10.000 et 34.000 T par an (10.037 T en 1960-1961, 24.240 T en 1962-1963, 27.739 T en 1963-1964, 18.501 T en 1964-1965, 32.952 T en 1965-1966, 15.400 T en 1966-1967 et 27.285 T en 1967-1968, dont sensiblement la moitié dans la région de Man).

- Le cacao, en dépit de conditions écologiques favorables, est peu développé, la production ayant pour la première fois dépassé 500 T (521 T) en 1967-1968. Mais l'introduction de cette culture est récente (1.300 ha annuels prévus à partir de 1969).

- La production de riz a quadruplé de 1957-1958 (20.800 T de paddy) à 1968-1969 (85.000 T) grâce à l'introduction récente de méthodes nouvelles (cultures inondées et repiquées) et de variétés à haut rendement et à cycle végétatif court. Sur 80.000 ha cultivés en 1968-1969, 9.633 ha (9.427 ha de riz fluvial et 206 ha de riz irrigué, en développement rapide) sont encadrés par la SATMACI et par une mission chinoise.

L'élevage est également insuffisamment développé, les rendements herbagers étant 9 fois plus élevés qu'ailleurs.

- Le cheptel, d'après le recensement de 1967, comprend 7.643 bovins (dont 4.000 pour la sous-préfecture de Biankouma), 47.250 ovins, 41.250 caprins et 27.664 porcins.

- Le 2ème ranch de la Côte d'Ivoire a été créé en 1964 entre Biankouma et Sipilou en vue de la multiplication du bétail pour la distribution de noyaux d'élevage aux paysans. Conçu pour un effectif de 15.000 bêtes sur 9.000 ha, le ranch de Sipilou avait, au 31 mars 1969, un effectif de 947 têtes. "Les résultats déjà obtenus, les meilleurs en Côte d'Ivoire, doivent inciter à l'accélération du développement de ce ranch".

- Les importations ont porté en 1968 sur 4.283 bovins.

L'exploitation forestière, insuffisante par rapport aux possibilités (875.000 ha de forêts, présence de 32 essences exploitables, sur les 33 classées de la Côte d'Ivoire, dont le sipo en voie de disparition), a porté en 1968 sur environ 200.000 m3, contre 650.000 m3 en 1967 pour le département voisin du centre ouest pour 343 permis délivrés à 29 exploitants.

La durée d'exploitation prévisible des chantiers actuels varie entre 2 et 8 ans.

L'industrie est encore faiblement représentée.

- Les scieries produisent environ 25.000 m3 de bois débités, dont 85 % exportés.

Les 5 principales scieries sont la scierie de l'Entreprise forestière des bois africains (EFBA) à Zanié, entrée en service en 1965 (production : 57.000 m3 de grumes, dont 42.000 m3 exportés et 6.650 m3 de sciages dont 6.000 m3 exportés), la scierie du Haut Sassandra (IFA) installée à Duékoué (9.500 m3 de sciages, dont 8.000 m3 exportés), la scierie des Ets Thanry à Guiglo (4.555 m3 de sciages), la scierie de la SCIDA à Danané (2.100 m3 de sciages) et la scierie du Gourum (1.000 m3).

- La rizerie de Man, d'une capacité théorique de 2 T à l'heure et pratique de 1,6 T (environ 10.000 T de paddy par an), a traité seulement 5.000 T de paddy en 1966-1967, 3.000 T en 1967-1968 et 6.000 T en 1968-1969. Cette insuffisance d'approvisionnement semble provenir de la différence trop grande entre le prix d'achat du paddy (20 Fr CFA le kg) et celui de vente au détail du riz usiné (55 Fr CFA le kg). En fait, la plus grande partie du riz de la région est traitée par des moto-décortiqueurs artisanaux.

- Des petites centrales électriques existent à Man depuis 1960 (puissance : 1.200 kW ; production : 2.046.940 kWh en 1968 ; puissance de pointe : 515 kW en 1968) et à Danané depuis 1966 (puissance : 300 kW en 1968, 450 kW prévus en 1969 ; production 1968 : 520.250 kWh).

L'électrification de Duékoué et Guiglo sera réalisée durant le 2ème semestre 1969.

Le réseau routier de l'ancien département comprend environ 3.000 km, dont seulement 22 km bitumés.

LES POSSIBILITES ECONOMIQUES du département, particulièrement soulignées dans les suggestions du Conseil économique et social, pourraient être prochainement développées dans le cadre notamment de la réalisation du port de San Pedro.

La production de café pourrait atteindre au minimum une moyenne annuelle de 34.000 T "par une action vigoureuse portant sur l'entretien et les rendements des plantations existantes ainsi que par l'introduction de nouvelles variétés".

La culture du cacao pourrait être "largement développée".

L'extension du plan palmier au département, refusée jusqu'ici en raison notamment des difficultés d'évacuation, pourra être envisagée grâce à la création du port de San Pedro et à l'amélioration des voies d'évacuation.

Par ailleurs, le Conseil économique souhaite la reprise d'anciennes études sur l'introduction de cultures nouvelles telles que canelle, poivre, girofle, vanille, café et arôme fin et certaines variétés de thé.

La production de la rizerie de Man serait accrue par un relèvement sensible du prix d'achat du paddy aux agriculteurs.

"Des unités d'usinage plus petites installées dans les principales zones de production et décortiquant à façon avec association des producteurs à leur gestion, pourraient avantageusement être envisagées".

Le ranch de Sipilou devrait bénéficier de crédits plus importants.

La survie des scieries, menacées par l'épuisement des chantiers d'approvisionnement en essences commercialisables, pourrait être assurée par l'exploitation d'une dizaine d'essences actuellement connues sur le marché mondial mais assez peu exploitées et par l'extension de l'exploitation.

Le potentiel minier du département pourrait en faire "dans un avenir qui n'est plus lointain, une des régions les plus industrielles de la Côte d'Ivoire".

- Le gisement de fer de Bangolo renferme des réserves de l'ordre de 400 à 500 millions T de minerai d'une teneur de 36 à 42 %, qui nécessitera sa concentration à 65 %. La réalisation du projet est "pratiquement certaine".

Les investissements, financés par la Sté Pickands Mather et par des sociétés sidérurgiques, sont évalués à environ 50 milliards Fr CFA. Le chiffre d'affaires annuel serait compris entre 13 et 15 milliards Fr CFA. L'emploi porterait sur 3.000 à 4.000 personnes (salaires compris entre 1,5 et 1,8 milliard).

- "L'énergie nécessaire à l'exploitation du minerai de fer de Bangolo est estimée à 300-400 millions kWh par an avec la formule d'évacuation par pipe-line et 100 millions kWh par mois pour l'usine de broyage, lavage et concentration si le projet en voie ferrée est retenu".

La mise à jour des études sur les possibilités hydroélectriques du Bafing,du Drou et du Cavally a été demandée à EDF.

- D'autres possibilités minières semblent également exister avec les formations manganifères de la région de Taï, les recherches de cuivre et de molybdène par le BRGM dans la région de Toulepleu et de Zouan-Hounien, et le gisement d'or filonien d'Ithy (environ 12 T d'or avec une concentration de 16 à 17 g par tonne).

L'amélioration des voies de communication est une nécessité.

- En ce qui concerne la voie d'évacuation du fer de Bangolo, le Conseil économique et social préfère le chemin de fer (voie San Pedro-Buyo-Guiglo-Bangolo-Man) au pipe-line envisagé et "émet le voeu que le gouvernement mette le concessionnaire en position d'indifférence vis-à-vis d'un quelconque moyen de transport du minerai et finance, le cas échéant, la différence des coûts d'équipement".

- En ce qui concerne le réseau routier, le Conseil économique et social demande d'une part le bitumage de l'axe Daloa-Man (220 véhicules par jour) et d'autre part l'amélioration de l'axe Danané-Sanniquellie (Liberia).

LES DONNEES SECTORIELLES

- LA REGION SUBURBAINE D'ABIDJAN 239

- L'INVENTAIRE FORESTIER 242

- LES RESSOURCES FORESTIERES DE LA REGION DU SUD-OUEST 245

- LES PROBLEMES DE L'EMPLOI 248

LA REGION SUBURBAINE D'ABIDJAN

LA ZONE INTERESSEE par l'étude concerne le territoire des 2 sous-préfectures d'Anyama et de Bingerville et de l'agglomération d'Adiopo-Doumé, non compris le marais de l'Agnéby à l'ouest, soit environ 148.000 ha.

La population de la zone est évaluée en 1965 à environ 60.000 habitants, dont plus de la moitié non originaire de la région.

L'économie de la région est actuellement essentiellement agricole. En particulier, les plantations industrielles, existantes ou en projet, occupent 13 % de la superficie totale, "proportion qui est certainement la plus élevée par rapport aux autres régions de la Côte d'Ivoire".

- Les 95 plantations de la zone, y compris les extensions, occupent 18.970 ha, dont notamment 4.025 ha pour 4 plantations de palmier, 1.525 ha pour les 2 plantations d'hévéa de la Cie des caoutchoucs de Pakidié (CCP) et de l'IRCA à Bimbresso et 5.400 ha pour 65 plantations de bananes.

- Les productions des plantations s'élèvent en 1965 à 16.000 T de régimes de palmes (essentiellement plantations de la Sté de plantation et huilerie de Bingerville (SPHB) et de l'IRHO à La Mé), 55.000 T de bananes, 2.500 T d'ananas et 480 T de latex

Les autres productions, y compris celles des 16 plantations de café et de cacao, comprennent notamment 3.000 T de café, 2.100 T de cacao, 18.500 T de manioc, 6.100 T d'igname, 2.600 T de bananes plantain, 2.850 T de maïs, 580 T de produits maraîchers, 6.900 T de régimes de palmes et 8.300 T de noix de cola.

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT de la zone intéressée s'appliquent à "l'horizon de l'an 2.000". "Se placer dans une perspective de 20 ou 40 ans n'a, en effet, rien d'inutilement intellectuel quand il s'agit de décider d'investissements urbains qui dureront souvent bien plus d'un demi-siècle et du sort des plantations agricoles dont le cycle de renouvellement est précisément de l'ordre de 30 ou 40 ans".

Le développement prévisible de l'agglomération abidjanaise est très rapide.

- La population devrait progresser de 350.000 habitants en 1965 à 900.000 en 1975, 1.400.000 en 1980, 1.700.000 en 1985 et 3 millions en l'an 2.000.

3 raisons expliquent notamment l'importance de la progression. D'une part le site d'Abidjan est "éminement favorable au développement d'une grande métropole économique administrative et culturelle". D'autre part, le port offre "non seulement des possibilités quasi illimitées d'extension, jusqu'au niveau des plus grands ports naturels où transitent 50 millions T, mais aussi, à proximité des futurs quais ou postes d'accostage, de très vastes terrains industriels". Enfin, l'hinterland d'Abidjan devrait englober en l'an 2.000 une vingtaine de millions d'habitants, contre 9 à 10 millions actuellement, dont 7,2 millions en Côte d'Ivoire et 12,4 millions au Mali et en

Haute-Volta. (L'hinterland du futur port de San Pedro semble limité, en raison notamment du relief tourmenté de son arrière pays, à l'ouest par la frontière libérienne et au nord et à l'est par une ligne Touba-Daloa-Gagnoa).

- Le trafic du port d'Abidjan, qui s'est élevé à 3,6 millions T en 1965 (1.405.000 T au débarquement et 2.198.000 T à l'embarquement), pourrait s'élever à 20,2 millions T en l'an 2.000 (dont notamment 9 millions T d'hydrocarbures, la moitié étant consommée à Abidjan, 1 million T de ciment et 500.000 T de poissons), la consommation d'Abidjan se situant à environ 10,8 millions T.

Les installations portuaires ou en cours d'extension auront, à leur pleine utilisation, une capacité totale de l'ordre de 10 millions de T "sans véritables possiblités de dépassement".

- Les besoins en énergie s'établiraient en l'an 2.000 à 7,6 millions MWh, dont 5 millions pour Abidjan, correspondant à une puissance de pointe de 1.400 MW.

Les prévisions de l'EECI pour 1980, y compris l'interconnexion de Bouaké, qui font état d'une puissance de pointe appelée de 350 MW et d'une consommation de 1,9 million MWh, comportent l'utilisation des chutes de Kossou, sur le Bandama (126 MW) et d'Attakro, sur le Comoë (99 MW) ainsi que l'amorce d'une importante usine thermique. "D'où la nécessité de prévoir, dans les plans de la ville, la place non négligeable nécessaire à l'implantation d'une ou 2 centrales thermiques pouvant être équipées de 750 à 1.000 MW".

- Le développement des activtés industrielles nécessitera des superficies estimées à 300 ha en 1970, 630 ha en 1985, et 1.100 ha en l'an 2.000, dont environ 550 ha à bord de quai, soit un décuplement en 35 ans.

Les principales surfaces exigées par l'industrie en l'an 2.000 concernent notamment 2 raffineries de pétrole (180 ha ; 9.000.000 T), la sidérurgie intégrée (120 ha ; 2.000.000 T), les entreprises de construction et de réparation navales (30 ha ; 10 milliards Fr CFA de production), une unité de pétrochimie (10 ha), 2 minoteries (12 ha : 320.000 T de blé traité), 6 brasseries (29 ha : 10 milliards Fr CFA de production), 5 biscuiteries (10 ha ; 30.000 T de biscuits), 4 conserveries de thon (10 ha ; 100.000 T), ...

Plusieurs sujétions devront être prises en considération.

- Le site urbain d'Abidjan est cloisonné par 2 coupures, "toutes deux partie intégrante de la fonction portuaire, d'une part la coupure est-ouest de la lagune Ebrié, et d'autre part la coupure nord-sud du canal de Vridi, de la lagune de la baie du Banco et du parc national de la vallée du Banco".

- Une certaine spécialisation des quartiers existe déjà avec une séparation très nette entre les activités et les fonctions du Plateau de Cocody, centre politique, administratif et commercial, et celles de Petit Bassam, Port-Bouët et Vridi-est, zone portuaire et industrielle.

- Une certaine stabilisation des revenus urbains (250 dollars actuellement par tête à Abidjan) par rapport aux revenus du reste de la Côte d'Ivoire, qui devraient progresser de 125 dollars en 1965 à 225 dollars en 1985, pourrait résulter d'un important afflux de population et motiver un large recours à l'habitat traditionnel (environ 75 à 80 % de l'habitat total) pendant encore une assez longue période.

La zone à urbaniser serait donc assez importante, de l'ordre de 300 km2, soit jusqu'à 20 ou 25 km du centre suivant les axes privilégiés (Anyama, Adiopo-Doumé) et 5 à 10 km dans les autres directions. Cette zone "représente au total une superficie équivalente à celle de l'agglomération parisienne où sont concentrés près de 8 millions d'habitants".

Les 2 problèmes capitaux à résoudre sont l'installation de nouvelles populations urbaines et la reconversion urbaine des ruraux des zones à urbaniser.

"Pour toute la superficie qui sera probablement urbanisée, il semblerait indiqué d'interdire les investissements agricoles dont la rentabilité et l'amortissement ne pourraient être assurés avant de faire place aux extensions urbaines", notamment les plantations arbustives, auxquelles pourraient se substituer temporairement des cultures vivrières. (Le ravitaillement d'une ville de 3 millions d'habitants en manioc, igname, maïs, et bananes plantain nécessiterait, avec l'emploi généralisé d'engrais et de fumure, un peu plus de 90.000 ha).

LES PROPOSITIONS DE L'ETUDE portent en particulier sur 2 plans.

Une organisation polycentrique de la zone suburbaine (de l'est d'Adiopo-Doumé à Anyama et à l'ouest de Bingerville) favorisera son développement grâce à la constitution de centres relativement autonomes assurant une certaine proximité de l'habitat et du travail).

- 3 nouveaux centres urbains seront à aménager en plus des 2 centres existants (centre des grands services du Plateau et de Cocody, avec l'environnement résidentiel notamment d'Adjamé, et centre portuaire et industriel) :

- Un 2ème centre portuaire et industriel dans l'ouest (lagune, presqu'île du Banco), sur une profondeur de 3 à 6 km à partir de la berge,
- un centre portuaire et industriel (industries lourdes comme 2ème raffinerie, pétrochimie, sidérurgie intégrée) dans l'Île Boulay.
- un centre de distribution à Abodo-Anyama au nord (complexe atelier-dépôt-triage de chemin de fer, marché central et annexes : abattoir, frigorifique ...).

- La zone de contact et de transition entre ville et campagne devrait avoir une largeur moyenne de 5 à 6 km et engloberait notamment Bingerville.

L'échéancier proposé des réalisations des centres concerne le centre de distribution nord qui "devrait être démarré sans délai", la zone portuaire et industrielle de l'ouest dont "la phase initiale se situerait vraisemblablement à quelques 5 ou 10 ans" et la zone des industries lourdes dont "la réalisation ne devrait pas intervenir avant une vingtaine d'années".

4 sortes d'action sont à entreprendre à court terme sur le plan de l'urbanisme, indépendamment des problèmes fonciers, agricoles et administratifs :

- l'adoption d'un plan directeur dans une perspective de 30 à 40 ans, éventuellement révisable dans 10 ans,
- l'adoption d'un plan d'urbanisme pour les 10 premières années, révisable dans 5 ans,
- la mise en route de diverses études particulières (installations portuaires de l'ouest, aménagement des axes routiers principaux et des ouvrages correspondants, des voies ferrées et installations annexes, d'une zone industrielle nord importante),
- l'amplification de l'effort d'établissement de plans de lotissement (objectifs annuel de plus de 500 ha, la population d'Abidjan augmentant actuellement de plus de 40.000 personnes par an, soit 400 ha de quartiers d'habitation à raison de 100 h/ha).

L'INVENTAIRE FORESTIER

LA ZONE FORESTIERE ETUDIEE, limitée au nord par la ligne générale de séparation entre les forêts denses et les savanes, soit sensiblement le parallèle Man-Séguéla-Bondoukou avec le triangle de savanes Séguéla-Vavoua-Bouaflé-Tiassalé-Dimbokro-MBayakro, couvre une superficie totale légèrement inférieure à 13, 1 millions d'ha.

La répartition de la superficie de la zone forestière concerne 7 millions ha, soit 54 % du total, pour les massifs forestiers de plus de 10 ha, 5,2 millions ha, soit 39,4 % pour la forêt dégradée (défrichements avec petits massifs forestiers, cultures, jachères, brousses secondaires) et 0,8 million ha, soit 6,6 % pour les savanes, agglomérations, routes, ...

Les 7 millions ha de massifs forestiers sont constitués par 6,45 millions ha, soit 50 % de la surface totale, en massifs forestiers de plus de 500 ha et par 0,55 million ha, soit 4 % en massifs de 10 à 500 ha, "ce qui n'est pas négligeable, mais constitue une réserve forestière menacée de destruction à plus ou moins longue échéance".

Les défrichements dans la zone forestière s'effectuent à une cadence annuelle de 280.000 ha par an. En effet, depuis 1956, 2.800.000 ha, soit 28 % de la surface totale d'alors des massifs de plus de 10 ha, ont été défrichés en 10 ans.

- "Les régions les plus touchées par l'agriculture itinérante sont celles de Man et de Bouaké-est".

- Une très lourde perte de bois d'oeuvre exploitable, d'un ordre de grandeur du million de m3 pour les essences les plus commercialisées, résulte de ces défrichements.

LE POTENTIEL DE LA FORET DENSE est estimé à la date de décembre 1966.

Le potentiel brut de la forêt ivoirienne montre l'importance des bois blancs (samba, fromagers, ...).

- En ce qui concerne les "arbres moyens", "le potentiel brut réduit (massifs de plus de 500 ha susceptibles d'exploitation) s'élève à 227 millions m3, mais les essences intéressantes ne représentent qu'un pourcentage assez réduit (5 % de bois rouges, 9,5 % de samba, 13,5 % de bois blancs de déroulage), mis à part les bois de tranchage (31 millions m3, soit 13,6 %, dont 22 millions m3 de bêté).

- En ce qui concerne les "arbres gros et très gros", "le volume total des arbres contenus dans les massifs de forêt dense de surface supérieure à 500 ha (ou potentiel brut réduit) s'élève à 433 millions m3, dont 24 millions m3, soit 6 % du total, de bois rouges principaux (acajou, makoré, aboudikrou, sipo, niangon), 9 millions m3 de bois rouges secondaires (bossé, kosipo, tiama), 16,8 millions m3 de bois de tranchage (avodiré, bêté, dibetou, amazakoué), 106 millions m3, soit 24 %,de samba, 12,8 millions m3 d'iroko, 0,7 million m3 d'assaméla, 112 millions m3, soit 26 % de bois blancs autres que le samba (framiré, ilomba, fromager, ...), 3 millions m3 de bois du type doussié (lengue, azodan), 71 millions m3 de bois divers très peu commercialisés (fraké, ...) et 77 millions m3 de bois durs (azobé, ...).

"Cette répartition montre que le potentiel brut réduit des essences actuellement commercialisées sur le marché d'exportation ou le marché intérieur est essentiellement composé de bois blancs (plus de 218 millions m3), dont 49 % de samba et 28 % de fromagers.

Le potentiel exploitable et commercialisable de la forêt dense dans les conditions actuelles a été évalué par groupes d'essences. En effet, "le placement des bois rouges est très différent de celui des bois blancs et, par voie de conséquence, il ne saurait être question d' additionner les potentiels respectifs de ces groupes de façon à calculer un potentiel total" (qui serait de l'ordre de 120 millions m3). Les volumes ont été calculés "avec écorce" et sont donc "légèrement surestimés". Par contre, "les coefficients de commercialisation qui ont servi à calculer les volumes tiennent compte des conditions d'exploitation actuelles : celle-ci peuvent évoluer dans le sens d'un meilleur rendement dans l'utilisation du volume sur pied. Les 2 erreurs ainsi acceptées sont de signe différent et du même ordre de grandeur (5 % environ).

- Le groupe I (bois rouges principaux), dont l'essentiel des réserves se trouve dans la région de Daloa-sud et dans les départements du sud et de l'ouest, présente un potentiel sur pied commercialisable de 15 millions m3 (1.405.000 m3 produit en 1966) dont 5,8 millions m3 de sipo (875.000 m3 produits en 1966 ; 574.553 m3 de grumes exportées en 1966 et 636.344 m3 en 1965), 2,7 millions m3 d'acajou (180.000 m3 produits en 1966, 106.000 m3 de grumes exportées en 1966 et 125.245 m3 en 1965), 2,7 millions m3 de sapelli-aboudikrou (160.000 m3 produits en 1966, 85.784 m3 de grumes exportées en 1966 et 98.226 m3 en 1965), 2,5 millions m3 de niangon (40.000 m3 produits en 1966, 28.000 m3 de grumes exportées en 1966 et 39.401 m3 en 1965), et 1,55 million m3 de makoré (150.000 m3 produits en 1966, 102.498 m3 de grumes exportées en 1966 et 126.224 m3 en 1965).

L'importance du département du sud pour l'acajou, le sapelli, le makoré, et le niangon "provient des importants massifs forestiers qui restent dans l'ouest du département et surtout de la superficie considérable du département qui contient 40 % de la forêt dense intacte de la zone étudiée. Ramené à l'ha moyen, le potentiel est de 2 m3 seulement pour l'ensemble du groupe I".

- Le groupe II (bois rouges secondaires), dont l'essentiel des réserves se situe dans les mêmes régions, présente un potentiel sur pied exploitable de 4,85 millions m3 (150.000 m3 seulement de production en 1966), dont 2,7 millions de tiama (110.000 m3 produits en 1966, 88.337 m3 de grumes exportées en 1966 et 105.064 m3 en 1965), 1,8 million m3 de bossé (20.000 m3 produits en 1966, 13.800 m3 de grumes exportées en 1966 et 15.014 m3 en 1965) et 1,35 million m3 de kosipo (20.000 m3 produits en 1966).

"Ramené à l'ha, le potentiel est inférieur à 1 m3 en moyenne. Ceci montre bien que le groupe II n'est exploitable que s'il vient s'ajouter à d'autres essences et est d'autant plus vrai que les prix pratiqués ne sont pas élevés".

- Le groupe III (essences fréquemment utilisées en tranchages) présente un potentiel sur pied exploitable de 9,35 millions m3 (150.000 m3 seulement produits en 1966), dont 6,15 millions m3 de bêté (100.000 m3 produits en 1966, 93.362 m3 de grumes exportées en 1966 et 64.682 m3 en 1965), 1,6 million m3 d'amazakoué (5.000 m3 produits en 1966) 1,15 million m3 d'avodiré (10.000 m3 produits en 1966, 5.194 m3 de grumes exportées

en 1966 et 4.610 m3 en 1965) et 0,45 million m3 de dibétou (35.000 m3 produits en 1966, 30.500 m3 de grumes exportées en 1966 et 37.800 m3 en 1965).

- Le potentiel sur pied exploitable de samba correspond à l'essence commerciale la plus abondante en Côte d'Ivoire, avec 28,55 millions m3 (550.000 m3 produits en 1966, 450.421 m3 exportés en 1966 et 416.820 m3 en 1965).

"Mais l'abondance de défauts importants fréquents (surtout dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire) fait que 28 % seulement du potentiel brut sur pied est commercialisable. "Dans de nombreux passifs, l'exploitation de samba sera dans un proche avenir limitée beaucoup plus par la difficulté de placer les bois que par le volume disponible sur pied".

- Le potentiel d'iroko est évalué à 6,35 millions m3 (70.000 m3 produits en 1966, 45.739 m3 exportés en 1966 et 65.122 m3 en 1965). Des difficultés de placement existent.

- Le potentiel d'assaméla est très réduit (350.000 m3), surtout par rapport aux volumes actuellement exploités (110.000 m3 produits en 1966, 69.363 m3 exportés en 1966 et 54.382 m3 en 1965).

- Le potentiel des bois blancs autres que le samba est d'environ 46 millions m3, dont notamment 30 millions m3 de fromager (10.572 m3 exportés en 1966), 7,4 millions m3 d'ilomba (206 m3 exportés en 1966), 4,5 millions m3 d'ako, 1,8 million m3 de koto et 950.000 m3 de framiré (25.000 m3 produits en 1966, 20.838 m3 exportés en 1966 et 20.528 m3 en 1965).

"Ce sont les possibilités de placement des produits qui limiteront pour longtemps l'utilisation du potentiel du groupe IV".

- Le potentiel commercialisable des autres bois n'a pas été évalué, sauf pour le kotibé (6,4 millions m3). Les potentiels bruts sont cependant importants avec 30 millions m3 pour le fraké, très difficile à commercialiser (arbres creux, coeurs noirs), comme le dabéma (28 millions m3).

Les exportations de sciages, qui s'ajouteraient aux chiffres présentés ci-dessus pour les bois en grumes, portent en 1966 sur un total de 181.995 m3 dont notamment 78.019 m3 de sipo, 20.021 m3 d'aboudikro, 18.930 m3 d'acajou, 15.640 m3 d'assaméla, 10.876 m3 de samba, 8.262 m3 d'iroko, 6.186 m3 de tiama, 4.808 m3 de makoré, 3.209 m3 de dibétou, ...

En conclusion, les réserves sur pied sont d'importance inégale suivant les essences quand on les compare aux niveaux d'exploitation actuels. "Parmi les grandes essences commerciales, quelques unes (sipo, assaméla, makoré, dibétou) verront leur production amorcer une courbe descendante dans un avenir proche, pour d'autres les cadences d'exploitation peuvent se maintenir ou augmenter".

LE POTENTIEL DE LA FORET DEGRADEE est important mais malheureusement dispersé sur de grandes surfaces.

"La présence de gros volumes bruts de samba (19 millions m3), de fromager (17 millions m3), d'iroko (5 millions m3) et de framiré (3 millions m3) justifiera sans doute qu'une solution soit un jour trouvée, permettant de récupérer ce matériau".

LES RESSOURCES FORESTIERES DE LA REGION DU SUD-OUEST

"L'inventaire met en évidence le fait que les bois de la région du sud-ouest occupent une position favorable par rapport à ceux d'autres pays d'Afrique occidentale, particulièrement en ce qui concerne les volumes exportables".

LA REGION DU SUD-OUEST étudiée est comprise entre le Cavally à l'ouest, le Sassandra à l'est et le parallèle 6°30' au nord, soit sensiblement la ligne Toulepleuguiglo.

La haute forêt couvre 1.909.000 ha, soit 73,9 % de la superficie totale de la région (2.582.000 ha).

- La forêt classée, interdite à la culture temporaire, couvre 672.800 ha (642.000 ha en haute futaie), soit le 1/3 de la superficie de la haute forêt, dont 425.000 ha pour la réserve de flore et de faune de Taï qui s'allonge du nord de San-Pedro à Taï entre les exploitations actuelles, 73.800 ha pour la forêt classée de Nohoua, au nord ouest de Sassandra, 60.000 ha pour celle de la Haute-Dodo, au nord de Tabou, 80.000 ha pour celle de Cavally, au nord-est de Taï, et 34.000 ha pour celle de la Goin, au nord-est de la précédente. (Dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire compte 2,8 millions d'ha de forêts classées et 5,5 millions ha de forêts protégées).

La réserve de Taï représente 22 % de la superficie boisée de la région et le quart du matériel ligneux sur pied. La Development Resources Corporation propose de convertir cette réserve en forêt classée pour son exploitation, ainsi que les forêts classées de Nohoua et de Haute-Dodo en forêts protégées. La forêt classée de Cavally étant transformée en réserve intégrale de flore et de faune, d'une superficie portée à 125.000 ha, le patrimoine forestier de la région passerait de 672.800 ha actuellement dont 425.000 ha de réserve intégrale (Taï) à 714.000 ha, dont seulement 125.000 ha de réserves (Cavally).

Le bilan des ressources forestières de la région du sud-ouest porte sur un volume total brut de peuplement sur pied de 333,5 millions m3, dont 84 millions m3 pour la réserve de Taï, soit un volume moyen de 175 m3 à 1'ha.

- Les bois de sciage (diamètre supérieur à 43 cm) représentent 260 millions m3, dont 66,3 millions m3 pour la réserve de Taï, soit un volume moyen de 136 m3 à 1'ha.

- Les bois de sciage de qualité commercialisable représentent 131,4 millions m3.

La répartition par catégories des bois de sciage concerne 36,8 millions m3 de catégorie I (aboudikrou, niangon, sipo, makoré, ...), dont 11,4 millions pour la réserve de Taï, 34,9 millions m3 de catégorie II (samba, frake, framiré, ...), dont 6,8 millions pour la réserve de Taï, 59,7 millions m3 de catégorie III (dameba, azobé, ...) et 128,7 millions m3 de catégorie IV, actuellement non commercialisables, dont 32,7 millions pour la réserve de Taï.

- Par classe de volume à 1'ha, les peuplements forestiers comportant au moins 300 m3 à 1'ha de matériel ligneux sur pied occupent environ 18 % de la superficie totale de la haute futaie et ceux compris entre 200 et 300 m3 à 1'ha 26 % de cette surface.

- Les volumes exportables (arbres d'au moins 70 cm de diamètre des catégories I, II, III) s'élèvent à 47,8 millions m3, soit 60 % du volume net (79,6 millions m3) pour tenir compte de l'écorce et des défauts, sont 12,3 millions pour la catégorie I, 13,3 millions pour la catégorie II et 22,1 millions pour la catégorie III. Pour la catégorie I, le volume net à l'ha se situe à 11,5 m3.

A l'ha, le volume moyen net des catégories exportables est en moyenne de 38 m3 (49 m3 pour les forêts semi-décidues et intermédiaires et 19 m3 pour les forêts sempervirentes).

- La régénération est actuellement satisfaisante sur 890.400 ha, soit 46,6 % de la superficie des forêts.

La Development and Resources Corporation propose d'ajouter au domaine forestier permanent 130.000 ha pour le reboisement et l'extension de la régénération en cours, dont 45.000 ha à Djakotéti, 45.000 ha à Nigbi et 40.000 ha à Débé.

L'exploitation actuelle peut être developpée.

- Les 23 permis forestiers accordés dans la région par le décret du 17 février 1967 couvrent 1.282.500 ha.

Les 3 principaux détenteurs de permis sont la SIBOIS, l'EFBA et la SCAF, qui détiennent entre elles la moitié du nombre total des chantiers, c'est à dire plus de la moitié de la superficie dite commerciale ... La plupart des autres titulaires de permis ne s'occupent que de la production de grumes.

- En 1966, selon la direction des eaux et forêts, les exploitants ont enlevé 150.000 m3. "A raison de 5 m3 à l'ha et de 20 km de route par chantier, l'enlèvement de ce volume correspond à 30.000 ha et 240 km de routes". Un arbre exploitable fournissant en moyenne 8,5 m3, "il semblerait que moins d'un arbre à l'ha soit abattu".

"Les routes de vidange principales coûtent environ 500.000 Fr CFA le km et constituent un important élément dans les dépenses de livraison des grumes à une installation industrielle de transformation ou à quai pour la vente à l'étranger.

- Les 9 scieries répertoriées dans l'étude et les 2 usines de placage de la région auraient une capacité totale de l'ordre de 200.000 m3 par an de bois ronds.

Les 9 scieries sont celles de l'Entreprise forestière des bois africains (EFBA) dont les usines ont une capacité de 12.000 m3 à Zagué et de 3.000 m3 à Boubélé, de SIBOIS à Grand Béréby (capacité 28.000 m3 de bois ronds selon l'étude), des Scieries du Bandama-Georges Jacob à Gueyo (capacité 20.000 m3), de la SPTR à Niegre (capacité 12.000 m3 de bois ronds selon l'étude), de la scierie de Lobo, absorbée en 1966 par Thomas et Cie à Soubré (capacité 5.000 m3 de bois débités), de la Sté de constructions Giraudel frères (SOCOGIF) à Sassandra et de Deneuve-Villarosa à Sassandra (capacité 13.000 T de bois ronds selon l'étude). Une 10ème usine, non recensée dans l'étude, la scierie de Sassandra de la SA Porte et Cie a une capacité de 7.200 m3 de débités. Les 2 usines de placage sont celles de SIBOIS à Grand Béréby (capacité 25.000 m3 de placages) et des Scieries du Bandama à Gueyo (capacité 2.500 m3 de placages).

LES RECOMMANDATIONS proposées par l'étude de la Development and Resources Corporation en dehors d'un nouveau classement des forêts boisées (cf. supra), concernent notamment le développement industriel.

En ce qui concerne les scieries, l'Etat peut exercer une influence décisive en développant les marchés intérieurs et étrangers et en adoptant une politique "destinée à exploiter toutes les possibilités d'utilisation des bois", la rentabilité d'une scierie étant très souvent fonction de sa capacité d'écouler sur le marché local toute production non exportable. Des recherches concernant les qualités techniques et la commercialisation des bois ivoiriens "devraient porter sur la préservation, le séchage, le classement des bois, et sur les facteurs culturels qui déterminent les choix de matériaux de construction".

Un projet d'institut pour former des menuisiers-charpentiers et financer de petites entreprises utilisant notamment les produits de scieries non exportables est en cours d'élaboration en vue d'être soumis au PNUD.

En ce qui concerne les placages et contreplaqués, l'étude leur accorde "la première priorité" dans le développement des industries forestières de la région en raison notamment :

- du développement rapide du marché européen,
- des possibilités d'utilisation des essences de 2ème, 3ème et 4ème catégories que l'Etat désire développer
- des perfectionnements possibles "qui accroissent la productivité de la main-d'oeuvre et du matériel, en assurant une augmentation continue de la valeur pour un volume de bois donné",
- de l'indépendance des produits fabriqués par rapport aux marchés locaux, "la presque totalité de la production pouvant être écoulée sur les marchés étrangers, alors que les scieries fabriquent nécessairement des produits qui sont perdus s'ils ne peuvent être vendus sur le marché local".

En ce qui concerne une industrie de la pâte à papier, "la justification économique d'une fabrique implantée à San Pedro repose tant sur les ventes du marché intérieur (de l'ordre de 30.000 T par an de papier d'emballage fort et de carton) que sur la prévision d'un déficit de bois à pâte de 46,5 millions m3 en Europe dès 1980".

"Dans un rayon de 100 km autour de San-Pedro, on trouve un million d'ha de forêts dont le volume brut moyen de matériel ligneux sur pied, y compris les bois à pâte, est de 184 m3 à l'ha. Une production de 150.000 T de pâte par an exigera 500.000 m3, soit le rendement en bois d'environ 4 chantiers. Lorsque les routes ont déjà été construites pour la vidange, le bois livré ne coûtera qu'environ 8 dollars le m3. En Scandinavie, les usines de pâte paient environ le double de ce prix. Cette abondance en matière première bon marché est très importante pour la fabrication et la vente de pâte de la qualité obtenue à partir de bois feuillus".

En ce qui concerne le développement industriel en général, l'étude propose d'employer les photographies aériennes, pour réduire les frais et les délais de prospection, pour établir à l'avance des programmes d'abattages précis, et pour permettre aux industriels les décisions d'investissements en connaissance de cause.

"Par exemple, la SCAF hésite à construire une scierie et une usine de contreplaqués à San Pedro, car elle n'est pas assurée de ressources forestières suffisantes".

L'EMPLOI

L'IMPORTANCE DU PROBLEME DE L'EMPLOI EN COTE D'IVOIRE a été soulignée dans le discours prononcé par M. Philippe YACE le 1er octobre 1969 devant l'Assemblée nationale quelques jours après les incidents de Treichville entre "sans travail" ivoiriens et travailleurs étrangers, notamment voltaïques.

L'EMPLOI EN COTE D'IVOIRE se caractérise par l'existence d'un double secteur (activités modernes et traditionnelles) et par "la prépondérance numérique, aux 2 extrémités de l'échelle de qualification, des salariés non-ivoiriens".

Les effectifs de salariés, y compris la fonction publique, sont d'environ 450.000 personnes en 1965.

	Secteur moderne				Secteur traditionnel			Total général
	Ivoir	Afric.	Non Afric.	Total	Ivoir	Afric.	Total	
Primaire	11.600	31.750	950	44.300	70.200	150.800	221.000	265.300
Secondaire	23.130	22.270	2.700	48.100	11.850	11.350	23.200	71.300
Tertiaire	24.400	25.450	4.150	54.000	10.100	12.200	22.300	76.300
Fonct.pub.	25.500	6.000	2.500	34.000	-			34.000
TOTAL	84.630	79.470	10.300	180.000	92.150	174.350	266.500	446.900

- La répartition par secteur économique, les mines étant incluses dans le secondaire, concerne le secteur primaire pour 59 % du total, le secondaire pour 16 %, le tertiaire pour 17 % et la fonction publique pour 8 %.

- "Les ivoiriens ne représentent que la moitié de la force de travail utilisée dans le secteur moderne et un peu plus du tiers de celle qui est employée dans le secteur traditionnel". Sans la fonction publique, les ivoiriens ne représentent que 40 % des salariés du secteur moderne.

- Les salariés étrangers, surtout nombreux dans le secteur primaire, interviennent pour plus des 4/5ème dans le secteur moderne agricole (4.600 salariés ivoiriens pour 20.540 autres africains et 360 européens) et pour plus des 2/3 dans le secteur traditionnel agricole (70.000 ivoiriens pour 150.000 autres africains).

"Une premire constation s'impose donc, la répugnance des ivoiriens pour le salariat agricole".

La masse salariale était de l'ordre de 70 milliards Fr CFA en 1965.

Millions Fr CFA	Secteur moderne				Secteur traditionnel			
	Ivoir	Afric.	Non Afric.	Total	Ivoir	Afric.	Total	Total général
Primaire	1.560	3.025	2.225	6.810	1.490	3.560	5.050	11.860
Secondaire	4.750	2.950	4.500	12.200	1.050	900	1.950	14.150
Tertiaire	6.140	4.115	9.000	19.255	1.480	1.850	3.330	22.585
Fonct. pub.	15.400	2.500	2.500	20.400	-	-	-	20.400
TOTAL	27.850	12.590	18.225	58.665	4.020	6.310	10.330	68.995

- La répartition par secteur de la masse salariale concerne le primaire pour 17,2 % seulement, malgré l'importance de ses effectifs, le secondaire pour 20,5 %, le tertiaire pour 32,7 % et la fonction publique pour 29,6 %.

- Plus des 4/5ème de la masse salariale seraient distribués en milieu urbain.

- "Le secteur public et para-public fournit 40 % environ de la masse salariale totale, la rétribution des fonctionnaires couvrant, à elle seule, 30 % de la masse totale".

Les salaires mensuels moyens du secteur moderne s'élèvent à 41.400 Fr CFA dans la fonction publique, contre 15.000 Fr CFA pour les non ivoiriens du secteur privé et 20.750 Fr CFA pour les ivoiriens du secteur privé.

- La part des ivoiriens dans la masse salariale totale n'est que de 46,2 %. Dans le seul secteur privé, la répartition de la masse salariale concerne les ivoiriens pour 34 %, les autres africains pour 34 % et les non africains pour 32 %.

La répartition des salariés selon le niveau de qualification et l'origine nationale aboutit à 2 remarques essentielles.

- Le nombre de cadres ivoiriens est assez faible (environ 25 % des cadres moyens et 16 % des cadres supérieurs contre 60 % d'employés qualifiés et 69 % d'ouvriers qualifiés).

"Pour modifier les proportions, il est indispensable de mettre en place des organismes nouveaux de formation professionnelle".

- Les ivoiriens fournissent seulement 35 % de la main d'oeuvre banale."Pour transformer cette situation, il conviendrait de transformer l'attitude des jeunes par rapport au travail manuel".

La repartition géographique de l'emploi dans le secteur moderne fait ressortir notamment l'importance de la ville d'Abidjan (38 % des emplois totaux, 48 % des emplois du secondaire et du tertiaire). Avec sa zone périphérique, à forte densité d'agriculture industrielle (plus de la moitié des emplois du secteur primaire), "près des 3/5 des emplois du secteur moderne sont aujourd'hui localisés dans une zone qui ne présente que 14,5 % de la population et environ 3,5 % de la superficie du pays".

LES PERSPECTIVES DE L'EMPLOI démontrent "l'impérieuse nécessité de maintenir et d'accentuer une grande mobilité verticale parmi les salariés, ce qui implique comme instrument indispensable l'organisation d'un système exceptionnelement important de formation professionnelle".

En matière d'effectifs dans le milieu rural, "l'ampleur du programme de production se conjugue avec l'exode rural pour aboutir à un déficit très sensible".

- En savane, le déficit de la main d'oeuvre devrait constamment s'accentuer. "En 1980, pour une force de travail moindre qu'en 1965, les besoins seront presque le double".

"Les objectifs de production agricole retenus pour la savane ne sont pas compatibles, dans les conditions actuelles d'exploitation, avec les perspectives démographiques retenues ... Il apparaît donc que seule une véritable mutation des techniques agricoles, et, pour parler clairement, seule une mécanisation progressive, peut, dans cette zone, permettre la réalisation des objectifs retenus dans le plan".

- En zone forestière, "le bilan parait plus "rassurant", malgré la diminution de la contribution des femmes aux tâches agricoles, grâce aux possibilités d'augmentation des effectifs de manoeuvres étrangers (environ 50.000 étrangers nouveaux en 1980).

En matière d'effectifs en milieu urbain, au contraire, "l'excédent de la demande d'emploi ne cessera de s'accentuer malgré la création de plus de 200.000 emplois".

	Situation 1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	Situation 1980
Emplois	174.000	+ 63.000	+ 84.000	+ 81.000	402.000
Actifs masculins	296.000	+ 130.000	+ 167.000	+ 204.000	797.000

En ce qui concerne les cadres moyens et les travailleurs qualifiés du secteur privé, les effectifs devront passer de 6.000 en 1965 à 18.000 en 1980 pour les cadres et de 22.500 travailleurs qualifiés en 1965 à plus de 53.000 en 1980.

- Les moyens de formation actuels pourraient permettre au mieux la formation d'environ 1.000 à 1.500 cadres moyens entre 1971 et 1975 et 2.000 entre 1976 et 1980. Pour les travailleurs qualifiés, seulement 1.200 CAP pourraient être distribués.

- 2 propositions pour atténuer le déficit en 1980 en cadres moyens (15.000 avec le secteur public) et en travailleurs qualifiés (au moins 40.000) concernent la récupération des déperditions scolaires et la promotion au sein des entreprises.

En ce qui concerne les cadres supérieurs, les besoins devraient passer, services publics compris, de 4.400 en 1965 à 10.200 en 1980 (+ 5.800).

- L'effectif actuel des bacheliers devant croître de 200 en 1968 à 800 en 1975 et 1.500 en 1980, les promotions de cadres africains pourraient être de 500 en 1965 à 1970, 1.100 de 1971 à 1975 et 2.500 de 1976 à 1980, soit au total 4.100.

Malgré une légère augmentation des cadres supérieurs étrangers en 1980 par rapport à 1965, leur pourcentage devrait aller en diminuant de 84 % en 1965 à 45 % en 1980. Mais, "c'est durant la période 1980-1985 que l'effort d'africanisation porterait vraiment ses fruits à ce niveau de qualification".

- Les recommandations portent sur 3 points : "ne pas chercher à former en Côte d'Ivoire même les cadres supérieurs très spécialisés dont les besoins n'excèdent pas quelques unités par an ; utiliser au maximum les organismes existants, en particulier l'enseignement supérieur (sans oublier les stages de perfectionnement et les cours du soir pour les cadres moyens) ; encourager, voire rendre obligatoire, la formation par le cadre supérieur étranger de son éventuel remplaçant".

LES DONNEES PROSPECTIVES

- LA LOI PLAN QUADRIENNALE 1967-1970

  - Le contenu de la loi plan 253

  - Le bilan provisoire d'exécution de la loi plan 267

- LA LOI PROGRAMME TRIENNALE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (1970-1972) 268

- LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE 1965 à 1980 279

LA LOI-PLAN QUADRIENNALE 1967-1970

LE CONTENU DE LA LOI-PLAN

L'exposé des motifs de la loi-plan, adoptée par l'Assemblée nationale le 8 juillet 1967, reprend les idées exprimées dans le discours du 12 mai 1967 de M. Mohamed DIAWARA, ministre délégué au plan.

LE PLAN QUADRIENNAL, "cadre des programmes d'investissements publics" et "instrument d'orientation de la croissance économique et du progrès social pour la période 1967-1970", prévoit une croissance du revenu par habitant de 4,8 % par an.

Le plan quadriennal comprend les 5 annexes sur les perspectives décennales de développement 1960-1970, les équilibres démographiques et économiques généraux, les investissements et leurs financements, la formation et la promotion, et les problèmes d'équilibre et de programmation régionaux.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS (BUDGET D'EQUIPEMENT ET ENTREPRISES PUBLIQUES) sont évalués, aux conditions économiques de 1965, à 116 milliards Fr CFA, répartis, pour tenir compte de l'évolution des possibilités de financement, en un "noyau garanti" de 101 millions Fr CFA et "une tranche optionnelle" de 15 milliards Fr CFA.

Une loi-programme triennale des investissements publics, corrigée chaque année, détaillera les enveloppes financières globales de la loi-plan.

PLUSIEURS MESURES PARTICULIERES sont décidées.

Sur le plan financier, tout élargissement de l'assiette et toute augmentation des taux d'imposition seront affectés au financement des investissements publics.

Sur le plan du contrôle de l'exécution du plan, une commission de surveillance du plan qui établira au moins un rapport par an, "proposera les mesures qui lui paraissent nécessaires pour ajuster les actions aux objectifs".

Sur le plan de l'ivoirisation de l'économie, un Office national de promotion de la petite et moyenne entreprise ivoirienne sera créé.

Une loi-cadre concernant l'enseignement général, l'enseignement agricole et l'enseignement professionnel sera présentée avant le 31 décembre prochain.

Sur le plan de la régionalisation de l'économie, le ministre délégué au plan établira dans le cadre de la préparation du plan quinquennal 1971-1975, "un ensemble de programmes de développement régional couvrant la totalité du territoire national, à raison d'un programme par département".

Sur le plan de la préparation du plan quinquennal 1971-1975, le ministre délégué au plan soumettra au gouvernement avant le 30 juin 1968, les principaux objectifs et moyens de développement. Six commissions de planification spécialisées seront créées.

LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE en 1965 se caractérise essentiellement par la faiblesse relative du réseau des centres semi-urbains par rapport aux centres proprement urbains, par la concentration des villes dans le département du sud (9 villes sur 21), et par l'existence de larges zones où la densité tombe au dessous de 5 habitants au km2).

La population est passée de 3.400.000 habitants en 1960 à 3.980.000 en 1965, non compris environ 350.000 maoeuvres étrangers et leurs familles, soit une moyenne de 12,5 habitants au km2. Avec 2.040.000 habitants, le sud représente plus de 50 % de la population totale, malgré les faibles densités du sud-ouest.

La population africaine de droit née à l'étranger est de 357.000 personnes, soit 9 % du total, dont 82.000 à Abidjan et 106.000 dans le reste du milieu urbain.

La population urbaine et semi-urbaine intervient pour 23,5 % de la population totale, dont 308.000 habitants à Abidjan, 378.000 dans les 20 agglomérations de plus de 20.000 habitants et 260.000 dans les localités semi-urbaines.

La population active est évaluée à 2.114.000 personnes, dont 182.000 à Abidjan, 360.000 dans le reste du milieu urbain et semi-urbain et 1.572.000 dans le milieu rural.

A côté des chômeurs déclarés (environ 7,5 % de la population masculine à Abidjan), une partie de la population urbaine est, au moins périodiquement, sous-employée. Par ailleurs, "75 % des emplois commerciaux sont occupés par des africains nés à l'extérieur"

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES POUR 1970 sont fondées sur l'hypothèse d'un taux d'accroissement annuel passant de 2 à 2,2 % et d'un excédent annuel d'immigration de 40.000 personnes.

La population de droit atteindrait 4.620.000 habitants en 1971 (soit avec les manoeuvres environ 5 millions de personnes), dont 2.494.000 pour le sud, y compris les 500.000 habitants d'Abidjan.

La population africaine née à l'étranger, sans les manoeuvres, atteindrait 560.000 personnes environ et, avec les enfants nés en Côte d'Ivoire, environ 1 million.

L'urbanisation progressera de 480.000 personnes (160.000 seulement pour le milieu rural), dont 135.000 par croissance naturelle, 115.000 par immigration étrangère et 230.000 par exode rural national, surtout des jeunes actifs de 15 à 24 ans au terme ou au cours de leur scolarité.

L'offre sur le marché urbain du travail par les seuls actifs masculins augmentera de 135.000 travailleurs de 1966 à 1970, dont au moins 50.000 à Abidjan. "Même en admettant une africanisation totale, actuellement hors de portée, le gain serait seulement de l'ordre de quelques milliers d'emplois et le problème serait loin d'être résolu. On peut en dire autant des postes de maîtrise et d'ouvriers qualifiés ... La concentration en milieu urbain de jeunes classes actives, pléthoriques et sans formation professionnelle, représente plutôt une entrave au développement et pose, de ce fait, un problème d'une gravité et d'une urgence exceptionnelle".

LE PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB), qui a progressé de 8 % par an de 1960 à 1965, en prix 1965 constants, devrait s'accroître de 7,7 % de 1965 à 1970.

En prix constants 1965	1960		1965		1970		% accroissement annuel		
	Milliards	%	Milliards	%	Milliards	%	1960-70	1960-65	1965-70
Primaire ...	71,8	42,8	91,3	36,9	110,4	30,7	4,4	5 (1)	3,8
Secondaire .	20,9	12,5	38,9	15,7	79,6	22,1	14,2	13,2	15,4
Tertiaire ..	58,6	34,9	92,4	37,3	136	37,8	8,8	9,5(2)	8
Administration	16,3	9,8	25,1	10,1	34	9,4	7,6	9	6,3
TOTAL	167,8	100	247,9	100	360,1	100	71,9	8,1	7,7

(1) progression annuelle de 2,8 % pour l'agriculture vivrière, de 5,3 % pour l'agriculture industrielle et d'explcitation et de près de 20 % pour la forêt.
(2) Taux de progression "peut-être un peu rapide pour l'équilibre économique futur de la Côte d'Ivoire".

La progression de la part du secteur secondaire dans le PIB constitue une importante transformation de l'appareil de production ivoirien, la forte diminution corrélative de la part du secteur primaire représentant un signe indiscutable de la modernisatio de l'économie ivoirienne.

LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE devrait passer, en prix constants 1965, de 23,4 m liards Fr CFA en 1960 à 43,9 milliards Fr CFA en 1965 à 67 milliards Fr CFA en 1970, y compris 4 milliards Fr CFA d'investissements des ménages, soit un accroissement nnuel de 9,6 % de 1965 à 1970 et 10,9 % de 1960 à 1970.

Le pourcentage des investissements par rapport aux ressources totales ivoiriennes, y compris l'excédent des exportations sur les importations, est passé de 15 % en 1960 18 % en 1965. En 1970, il devrait se situer aux environs de 19 %.

"Il ne paraît pas possible de faire en sorte que la valeur des investissements dépasse 20 % du produit intérieur brut".

La progression des investissements publics (33 milliards Fr CFA en 1970) sera légèrement plus rapide que celles des investissements privés (34 milliards Fr CFA en 1970, dont 4 milliards Fr CFA pour les ménages).

En 1970, les investissements comprendront 35 milliards Fr CFA de bâtiments et travau publics et 32 milliards Fr CFA de véhicules et outillages.

L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR doit se caractériser essentiellement par le dévelo pement des exportations de produits industriels (conserves de fruits, sciages et placages, textiles), qui devraient passer de 17,3 % du total des ventes extérieures de la Côte d'Ivoire à 35,2 % en 1970.

Millions Fr CFA (prix 1965)	Importations			Exportations		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
Primaire	3.339	5.683	5.315	40.566	60.881	63.588
Secondaire	35.272	57.578	74.803	5.264	13.094	34.895
Tertiaire	2.475	2.450	4.300	880	1.400	3.460
TOTAL	41.086	65.711	84.418	46.710	75.375	101.943
Excédent				5.624	9.644	17.525

Dans l'ensemble, "pour permettre l'équipement indispensable du pays, la Côte d'Ivoire devra accroître ses exportations de 35 % d'ici 1970 ... Pendant la même période, les importations croîtront de 28,4 %, mais la part destinée à l'équipement et à la consommation intermédiaire des entreprises sera en 1970 nettement plus importante qu'en 1965".

LE REVENU NATIONAL par habitant devrait passer, en francs constants 1965, de 38.340 Fr CFA en 1960 et 38.470 Fr CFA en 1965 à 60.714 Fr CFA en 1970, soit un taux annuel d'accroissement de 4,8 % de 1965 à 1970.

La rémunération des salariés devrait passer de 39,6 milliards Fr CFA en 1960 à 60,8 milliards en 1965 et 92,7 milliards en 1970, soit une progression annuelle de 8,8 % de 1965 à 1970.

"Evalué à 170.000 en 1960, le nombre des salariés est estimé à 215.000 en 1965, soit un accroissement de 26,5 %. En 1970, les besoins seront de l'ordre de 300.000 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 7 % par an en moyenne. En dépit du mouvement d'industrialisation, le volume le plus condérable d'emplois salariés proviendra de l'agriculture dont les grandes opérations de plantations exigeront d'ici 1970 le recrutement d'environ 30.000 personnes. L'industrie procurera 20.000 emplois nouveaux, mais encore suscitera une activité accrue dans le bâtiment, les travaux publics et les services, permettant ainsi la création de 20.000 autres emplois".

Les revenus des entreprises et de la propriété devraient passer de 105 milliards Fr CFA en 1960 à 150 milliards en 1965 à 210 milliards en 1970, soit une progression de 7,4 % de 1960 à 1965 et de 7 % de 1965 à 1970.

LA CONSOMMATION DES MENAGES (114 milliards en 1960, 160 milliards en 1965 et 226 milliards en 1970) devrait progresser de 7,1 % de 1965 à 1970 (6,1 % de 1960 à 1965), soit, compte tenu de la croissance démographique, d'environ 4 % par an.

"Cette amélioration de niveau de vie entraînera une modification sensible de la structure de la consommation. Celle-ci se portera davantage vers des produits élaborés".

LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS subira un ralentissement sensible dans sa progression de 1965 à 1970, l'objectif étant un accroissement de 6,6 % par an contre un taux de 8,4 % de 1960 à 1965.

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS a été établi en fonction de la réalisation des objectifs des Perspectives décennales pour 1960-1970, compte tenu des informations récentes sur l'évolution des différents secteurs et des financements effectifs de la période septennale 1960-1966.

Les investissements publics de la période 1960-1966 se sont montés à 93,2 milliards Fr CFA, soit environ 13,3 milliards Fr CFA par an.

Des retards particulièrement importants ont été enregistrés surtout en matière de développement agricole et d'infrastructure sanitaire, le secteur de l'infrastructure administrative représentant le seul secteur en avance sur les prévisions. Cependant, en ce qui concerne l'agriculture, "les importants programmes concernant les cultures industrielles et d'exportation, dont le démarrage avait demandé une mise au point minutieuse, sont à présent passés à la phase active de réalisation. Dès 1965-66, s'est dessiné un mouvement de rattrapage que la mise en oeuvre de nouveaux programmes (cocotier, coton, régénération cacaoyère) devrait confirmer, ce qui laisse bien augurer de l'avenir dans ce secteur essentiel de l'économie ivoirienne".

Les investissements publics de la période quadriennale 1967-1970 devront s'élever à 116 milliards Fr CFA pour atteindre les 209,2 milliards Fr CFA prévus pour 1960-1970, soit une moyenne annuelle de 29 milliards Fr CFA, plus de deux fois supérieure à celle de 1960-1966.

En millions Fr CFA	Prévis. 1966-70	Réalis. 1960-66	Prévisions 1967-70			
			Total	%	Garanti	Optionnel
Dévelop. agricole ...	45.620	11.140	34.480	29,7	28.680	5.800
Infrastr. économique.	88.400	42.950	45.450	39,18	40.950	4.500
Dévelop. culturel ...	16.700	8.150	8.550	7,37	5.550	3.000
Infrastr. sanitaire .	7.730	1.880	5.850	5,04	4.850	1.000
Infrastr. sociale ..	1.010	340	670	0,58	670	-
Infrastr. administr..	25.510	16.710	8.800	7,58	8.100	-
Participations	14.000	6.650	7.350	6,33	7.350	-
Etudes et recherches.	10.230	5.380	4.850	4,18	4.850	-
TOTAL	209.200	93.200	116.000	100	101.000	15.000

LA REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS PAR SECTEURS a été effectuée en vue "d'une part de corriger dans la mesure du possible les distorsions constatées et d'autre part d'assurer la continuation du développement à un rythme satisfaisant".

La priorité est accordée à l'agriculture et à la formation.

L'agriculture bénéficiera de 30.750 millions Fr CFA d'investissements, soit 3 fois plus que pour la période 1960-66 (9.645 millions Fr CFA).

- "Les cultures vivrières doivent satisfaire, dès que possible, la plus grande part des besoins intérieurs et verront, selon toute vraisemblance, leurs objectifs atteints bien que, pour le riz, l'on ait initialement surestimé les résultats (2 récoltes par an, rendements très élevés) et sous-estimés le développement de la consommation".

- Les cultures industrielles "doivent bénéficier d'un effort notablement accru, malgré les risques de retard, notamment en ce qui concerne l'hévéaculture", pour laquelle les études en cours permettront de définir la politique du gouvernement. 20 milliards Fr CFA d'investissements sont prévus en 4 ans.

Les objectifs de production retenus pour 1970 "qui demeurent pour la majorité des produits ceux fixés par les Perspectives décennales", sont fixés à 200.000 T de cacao, à 203.000 T de régimes de palme pour 28.000 ha en rapport (76.000 ha plantés), à 13.300 T de coprah pour 9.000 ha en rapport (28.000 ha plantés), à 165.000-190.000 T de bananes, selon les possibilités du marché d'exportation, à 125.000 T d'ananas, à 50.000 T de coton-graine, à 6.000 T de tabac et à 176.000 T de cannes à sucre (17.600 T de sucre) pour 2.200 ha récoltés sur 3.000 ha en culture. "Une opération kénaf sera lancée d'ici 1970 avec un objectif minimum de production de 16.000 T de fibres". En ce qui concerne l'hévéa, "des études en cours permettront de définir la politique du gouvernement".

Le secteur des sols et forêts bénéficiera de 1.650 millions Fr CFA d'investissements (790 millions pour 1960-66).

"La reforestation, secteur relativement négligé jusqu'à présent, va désormais, grâce aux nouvelles structures mises en place, entrer dans une phase dynamique, aidée en cela par des ressources affectées. Parallèlement, une politique de sauvegarde de la forêt doit être élaborée et mise en oeuvre rapidement".

L'élevage bénéficiera de 1.600 millions Fr CFA d'investissements, soit près de 4 fois plus que pendant la période septennale 1960-66 (455 millions Fr CFA).

Les objectifs fixés sont "la mise en place de structures d'accueil, la réorganisation des professionnels de la boucherie, la poursuite de l'action entreprise pour lutter contre les maladies du bétail (notamment création du laboratoire de pathologie animale), la politique de développement de la production de viande et de lait et la vulgarisation de l'élevage des bovins et de l'aviculture".

La pêche bénéficiera de 480 millions Fr CFA d'investissements (250 millions Fr CFA pour 1960-66).

"Les importants programmes de recherche et l'assistance accrue à la profession, notamment aux artisans de la pêche lagunaire, font bien augurer l'avenir".

L'infrastructure économique est subordonnée au rythme d'expansion.

- Les routes et ponts, dont les objectifs initiaux ont dû être revus en baisse, bénéficieront de 12.220 millions Fr CFA d'investissements (16.235 millions en 1960-66).

"Le plan de transport doit être achevé fin 1969. Les conclusions n'en seront donc tirées que tout à fait en fin de période. D'ici là, en plus des opérations déjà lancées et qui se poursuivront sur la période, un certain nombre d'opérations précises seront effectuées dont l'amélioration de l'axe Abidjan-Agnibilékrou, la première tranche du réseau du sud-ouest, le bitumage de la route Dabou-Toupa et celui de la route d'Agboville".

- Les ports et voies lagunaires bénéficieront de 6.500 millions Fr CFA d'investissements, notamment en faveur du port de San Pedro, alors que ceux de la période 1960-66 (5.160 millions Fr CFA) avaient surtout été consacrés au port d'Abidjan.

- Les aérodromes bénéficieront de 1.700 millions Fr CFA d'investissements, contre 1.300 millions en 1960-66 (achèvement de l'aérodrome de Yamoussoukro, création de l'aérodrome de San Pedro, construction de la nouvelle aérogare d'Abidjan-Port Bouet).

- Les voies ferrées, dont le rythme des réalisations a été satisfaisant, bénéficieront de 4.450 millions Fr CFA d'investissements (5 milliards pour 1960-66).

Un prêt à conditions spéciales de 1.484 millions Fr CFA a été accordé par le FED le 23 mai dernier pour la modernisation de l'axe ferré Agboville-Dimbokro. "Le déplacement des ateliers de la RAN à Abidjan (plus de 2 milliards Fr CFA) n'interviendra pas avant 1970. En revanche d'importantes études doivent être lancées dans le cadre de la desserte de la région d'Abidjan".

- L'électrification bénéficiera de 7.200 millions Fr CFA d'investissements (6.280 millions pour 1960-66).

"La période 1967-70 comportera un ensemble de réalisations qui, s'il n'atteint pas l'ampleur du projet de barrage de Kossou comportera la construction de la centrale de Vridi, tranches 1 et 2, de nombreuses électrifications de centres ruraux et l'extension et le renforcement des réseaux de transport et de distribution, avec, en principe, le début des travaux de la liaison HT Abidjan-Bouaké".

- Les autres financements en matière d'infrastructure économique concernent l'édilité avec 8.080 millions Fr CFA (3.685 millions en 1960-66), l'hydraulique, dont le programme a été revu en baisse, avec 1.700 millions (1.875 millions en 1960-66) et les postes et télécommunications avec 3.600 millions (2.965 millions en 1960-66).

L'expansion rapide des centres urbains, notamment d'Abidjan, impose des sujétions importantes et nouvelles par rapport aux prévisions décennales. "Des formules souples et efficaces seront proposées pour le financement des opérations d'édilité, comme par exemple des Caisses d'équipement alimentées en grande partie par des contributions foncières".

Les investissements culturels représentent 7,4 % du total.

- L'enseignement primaire bénéficiera de 1.950 millions Fr CFA d'investissements (1.185 millions en 1960-66).

"L'effort au cours des prochaines années portera sur la création de centres d'animation et de formation pédagogique, notamment à l'intérieur du pays, et sur la création de nouvelles classes primaires pour la construction desquelles les populations apporteront leurs concours".

- L'enseignement secondaire, dont les prévisions ont été largement respectées en 1960-66 du fait de la construction en 1966 de 13 nouveaux collèges sur crédits locaux, bénéficiera de 2.700 millions Fr CFA d'investissements (3.175 millions Fr CFA pour 1960-1966).

- L'enseignement supérieur, dont les prévisions ont été réalisées de façon satisfaisante, bénéficiera de 1.150 millions Fr CFA d'investissements (1.575 millions Fr CFA pour 1960-66).

- L'enseignement technique, qui a pris "un retard considérable sur les prévisions elles-mêmes modérées", bénéficiera de 1.100 millions Fr CFA d'investissements (410 millions Fr CFA pour 1960-66).

"La création récente de l'Office national de formation professionnelle va permettre de rattraper une partie du retard accumulé".

- L'enseignement agricole bénéficiera de 1.000 millions Fr CFA d'investissements (890 millions pour 1960-66).

"La contruction de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie doit se révéler un facteur déterminant du développement agricole. Un effort est demandé pour le développement du second cycle agricole et la période 1967-70 amorcera une nouvelle politique concernant le 1er cycle".

Les investissements d'infrastructure sanitaire vont s'accélerer très nettement entre 1967 et 1970, en passant de 1.880 millions Fr CFA pour 1960-66 à 5.850 millions pour 1967-70.

"Les opérations importantes suivantes constituent les principales étapes du programme : Institut national de la santé publique, Institut Pasteur, Centre hospitalier universitaire, hôpitaux du nord, centre hospitalier rural de Daloa, poursuite des aménagements à l'hôpital de Treichville et à l'hôpital psychiatrique de Bingerville".

Les participations de l'Etat (7.350 millions Fr CFA), qui viseront en priorité la diversification de la production et le démarrage des industries de base, sont légèrement supérieures au montant atteint en 1960-66 (6.650 millions Fr CFA).

"L'Etat participera activement à la formation de la petite et moyenne entreprise ivoirienne afin de constituer une nouvelle classe d'entrepreneurs. Des crédits sont réservés dans ce but (de l'ordre de 300 millions Fr CFA)".

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS pourrait être moins aisé durant la période 1967-1970 qu'en 1960-66, l'effort de diversification de la production agricole n'ayant pas encore porté ses fruits alors que les charges de l'Etat s'accroitront et que les exportations agricoles ne pourront maintenir leur rythme de progression de 1960-65.

Le financement des investissements publics pendant la période 1960-65, qui a été pour l'économie ivoirienne une période d'expansion brillante et "en quelque sorte spontanée", n'a pas rencontré de difficultés majeures. "Les dépenses de fonctionnement ayant été globalement contenues à l'intérieur des limites prévues, une épargne budgétaire substantielle a pu être dégagée qui a permis à la Côte d'Ivoire d'autofinancer son développement dans une proportion exceptionnellement élevée".

("Si l'on rapproche la somme de l'épargne publique (60,9 milliards Fr CFA courants) et de l'aide extérieure reçue (13,6 milliards Fr CFA courants) des investissements réalisés sur fonds publics (82,2 milliards Fr CFA), on met en évidence un besoin de financement de 7,7 milliards Fr CFA à demander à l'endettement extérieur ou intérieur ce qui est relativement modeste".

Le financement des investissements publics pendant la période 1967-70 nécessitera l'adoption de certaines mesures.

- Les besoins durant le plan quadriennal se monteront à 146,9 milliards Fr CFA, dont 116 milliards Fr CFA d'investissements publics proprement dits (108,5 milliards sur le budget d'équipement et 7,5 milliards pour les entreprises publiques), 6 milliards de financement du budget général, 2,5 milliards du financement des autres entreprises et 22,4 milliards de charges de la dette.

- L'épargne budgétaire est évaluée à 76,1 milliards Fr CFA en 4 ans.

- L'aide extérieure, sous forme de subvention, est estimée à 16,5 milliards Fr CFA pour les 4 années du plan, soit un niveau plus élevé que celui de la période précédente, en raison notamment de la réalisation du plan palmier à huile.

- Les autres sources de financement local peuvent être estimées à 14,8 milliards Fr CFA, dont 10 milliards pour l'épargne des autres administrations et 4,8 milliards pour l'épargne locale : Par ailleurs les ressources des entreprises publiques (sauf les dotations et les subventions) sont évaluées à 7,5 milliards Fr CFA.

- Le solde du financement nécessaire se situe donc à 32 milliards Fr CFA qui pourraient être couverts pour moitié par des emprunts et pour moitié par des conventions à paiement différé.

Les mesures décidées ou envisagées pour permettre le financement des investissements publics concernent notamment la distinction de 2 catégories d'investissements (noyau garanti et tranche optionnelle), l'affectation au financement des investissements de toute augmentation des taux d'imposition ou de tout élargissement de l'assiette, la limitation à 4,3 % du taux de croissance des dépenses de fonctionnement autres que celles de la santé et de l'éducation technique, de façon à dégager 5 milliards de ressources nouvelles pour ces ministères ...

LA REALISATION DES INVESTISSEMENTS PRIVES ENVISAGES DURANT LA PERIODE QUINQUENNALE 1960-1965 a dépassé les prévisions, contrairement au financement public. (Les investissements réalisés par les ménages ne sont pas compris dans les estimations).

Les prévisions portaient sur 80 milliards d'investissements privés, dont 18,5 milliards dans l'industrie, 25,5 milliards dans le bâtiment, les travaux publics et les services, 4 milliards dans les plantations industrielles et 32 milliards pour le renouvellement.

Les réalisations ont porté sur 95 milliards Fr CFA, soit environ 16 milliards Fr CFA par an, dont 24 milliards pour l'industrie, 35,5 milliards pour le bâtiment et les services, 4,5 milliards pour les plantations industrielles et 31 milliards pour le renouvellement.

- Les suppléments d'investissements industriels enregistrés "proviennent davantage d'une sous-estimation initiale du coût des installations que de la réalisation d'opérations non prévues".

"Quelques retards apparaissent toutefois dans les secteurs des matériaux de construction, des textiles et du caoutchouc et plastiques".

- La structure de l'industrie ivoirienne n'a pas été sensiblement modifiée", malgré "les progrès considérables au cours des dernières années sur le plan quantitatif".

Géographiquement concentrée dans la zone d'Abidjan, l'industrie ivoirienne "reste actuellement principalement orientée vers la satisfaction des besoins locaux de produits de consommation courante", "les efforts ayant été particulièrement poussés dans le domaine des industries productrices de biens de consommation souvent fabriqués à partir de matières premières ou de semi-produits importés et les progrès étant beaucoup plus lents en ce qui concerne les industries valorisant les ressources naturelles locales".

LES OBJECTIFS DE LA PERIODE 1967-1970 portent sur un montant d'investissements privés de 108 milliards Fr CFA, soit une moyenne de 27 milliards par an contre environ 20 milliards durant les 3 dernières années. (Les Perspectives décennales prévoyaient 188 milliards d'investissements privés de 1960 à 1970, dont 80 milliards pour 1960-1965 et 108 milliards pour 1965-1970, ce dernier montant étant réévalué à 131 milliards en 1966, dont 23 milliards Fr CFA (estimation) déjà effectivement réalisés en 1966).

Les investissements industriels nouveaux sont évalués à 39 milliards Fr CFA, soit 9,75 milliards Fr CFA par an, alors que les Perspectives décennales prévoyaient 41 milliards de 1965 à 1969, dont 14 milliards réalisés en 1965 et 1966.

L'effort principal portera sur la création d'industries de valorisation des ressources locales. Les prévisions concernent notamment 6 milliards pour une usine de kraft et de papier à partir des bois locaux, plus de 2 milliards dans les industries du bois, environ 4 milliards dans le domaine des industries textiles (usine d'impression de wax, 1 complexe textile filature-tissage-impression, extensions importantes des Ets Gonfreville), plus de 3 milliards dans les industries alimentaires valorisant les produits locaux (conserverie ananas, beurre et poudre de cacao ...) et près de 1 milliard pour le développement des industries minières.

La promotion d'une industrie diversifiée fera l'objet d'une politique cohérente d'industrialisation, dotée de moyens efficaces.

- Une politique sélective de participations industrielles "permettra d'associer un capital ivoirien aux apports étrangers, lorsque les promoteurs le désireront" et, éventuellement, de "constituer un relais dans le cas où les parts acquises par l'Etat seraient ultérieurement rétrocédées à des ivoiriens".

"En outre, elle donnera à l'Etat la possibilité de prendre les initiatives nécessaires en cas de carence des investisseurs privés dans des domaines jugés essentiels pour le développement du pays".

- Des moyens institutionnels d'incitation au développement industriel devront être mis en place, notamment en ce qui concerne la progression et la mobilisation sur place de l'épargne locale et des revenus des entreprises, ainsi que l'instauration d'un dialogue permanent entre l'Etat, les investisseurs locaux, les industriels étrangers et, en vue d'une harmonisation de l'industrie africaine, les représentants publics ou privés des secteurs industriels des Etats voisins.

Pour développer un climat favorable aux investissements étrangers, "la liberté totale des transferts doit rester un axiome intangible de la politique économique ivoirienne. De plus, le perfectionnement de la législation sur les investissements constitue une nécessité absolue. La loi du 3 septembre 1959 a permis d'obtenir des résultats substantiels, mais il reste certain que son efficacité n'est pas illimitée et que des instruments complémentaires, adaptés à de nouveaux types d'investissements devront être forgés".

Afin de promouvoir au maximum la participation la plus étroite possible de la popula-
tion ivoirienne au développement du pays, 3 séries d'actions sont privilégiées dans l
plan.

LES ACTIONS DE FORMATION, exprimées en termes généraux, "devront recevoir une formu-
lation concrète au cours de l'année 1967 et être traduites en opérations individuelle

La situation actuelle risquerait, en se prolongeant, de freiner le progrès économique
à partir de 1970.

- En ce qui concerne les entreprises privées, les besoins en cadres moyens et supé-
rieurs n'ont été satisfaits en 1960-1965 que dans les proportions de 20 % dans les
postes de direction, de 10 % dans les postes de cadres et techniciens, et de 35 %
dans les postes de cadres moyens et de maintien.

En ce qui concerne les ouvriers et employés qualifiés, le taux d'ivoirisation se
maintient à 70 % depuis 1960. La qualification, "souvent hâtivement acquise sur le
tas", est "fréquemment insuffisante".

- En ce qui concerne la fonction publique, le déficit actuel en cadres A et 3 "est te
que le maintien de l'assistance technique, voire son accroissement dans certains sec-
teurs comme l'enseignement, doit être envisagé pour 1970, et peut-être même pour 197

En conclusion, les déficits actuels en cadres moyens et africains devront être consi-
dérés comme incompressibles d'ici 1970. La tâche essentielle au cours de la période
1967-1970 devra donc être la mise en place de moyens nouveaux de formation si l'on ne
veut pas se trouver devant une situation aggravée en 1975.

L'orientation des actions éducatives devra "s'articuler autour de 3 lignes de force"
développement quantitatif, mais surtout qualitatif de l'appareil éducatif, de façon à
atteindre "un taux de scolarisation et un rendement suffisants pour que les besoins
essentiels de l'économie soient couverts au moindre coût" ; développement ajusté aux
besoins de la formation et de la promotion professionnelle à tous les niveaux et
développement des moyens d'information, d'orientation et de sélection.

- Dans l'enseignement primaire, les objectifs à réaliser résident dans une homogénéis
tion croissante des taux régionaux de scolarisation, dans la formation, dans de nou-
veaux centres d'éducation et de formation pédagogique, de 3.000 maîtres qualifiés d'i
1970, "aptes à réaliser la ruralisation de l'enseignement primaire", et dans l'accroi
sement du taux général de scolarisation.

"La participation des instituteurs aux campagnes d'animation rurale, et, en sens
inverse, la prise en compte de la scolarisation primaire dans les objectifs de
cette orientation devront être une préoccupation constante des responsables".

- Dans l'enseignement secondaire, les effectifs devraient passer de 27.200 en octobre
1967 (dont 2.200 en 2ème cycle) à 38.300 en octobre 1989 (dont 3.300 en 2ème cycle)
et les diplômes de bacheliers de 115 en 1966 (au lieu de 170 prévus) à 250 en 1969
(au lieu de 440 escomptés primitivement) avec un objectif de 800 bacheliers en 1972.

.../

Les moyens envisagés concernent notamment l'extension des collèges récemment construits l'étude de la création de nouveaux établissements, la transformation de certains cours complémentaires en établissements d'enseignement agricole du 1er cycle ...

- Dans l'enseignement supérieur, le déficit en cadres pour l'économie non agricole pour la période 1967-1970 est évalué à 1.200 unités (besoins estimés à 2.400 et ressources possibles de 1.200).

- Dans la formation professionnelle et l'enseignement technique, les déficits sont évalués pour la période quadriennale à 3.000 ouvriers qualifiés (besoins : 4.000), 3.000 employés qualifiés (besoins : 4.700), 1.600 employés supérieurs (besoins : 2000) et 800 cadres de maîtrise (besoins : 1.400). Durant cette période, devront être formés 700 CAP industriels supplémentaires (ressources actuelles : 700), 2.000 CAP commerciaux supplémentaires (ressources : 1.400) et 400 brevets d'enseignement industriel supplémentaires (ressources : 500).

"Un Office de formation professionnelle est chargé d'étudier, de coordonner et d'assister l'ensemble des actions de formation professionnelle et d'enseignement technique".

- Dans l'ensemble agricole, les besoins sont estimés à 300 ingénieurs, 500 cadres moyens (conducteurs) et 1.600 conseillers, alors que seulement 120 conducteurs et 60 ingénieurs pourront être trouvés localement.

La loi-plan prévoit notamment la création de 2 établissements spécialisés d'enseignement agricole du 2ème cycle à l'intérieur du pays, et celle de sections de formation pédagogique agricole dans certains établissements d'enseignement agricole, comme les centres d'orientation et de formation pédagogique des maîtres de l'enseignement primaire et même l'Ecole normale supérieure. Un réseau de formation et d'éducation coopératives sera également mis en place.

- Dans le domaine sélection et de l'orientation, le plan prévoit une direction centrale de l'orientation scolaire au sein du ministère de l'éducation nationale et un service de sélection professionnelle à l'Office de la main d'oeuvre.

LA PROMOTION DE LA PETITE ENTREPRISE IVOIRIENNE sera assurée par le nouvel Office national de promotion de la petite et moyenne entreprise ivoirienne, dont les ressources proviendront de subventions publiques sur recettes affectées et, éventuellement d'aides extérieures.

L'Office, qui s'attachera également à l'organisation collective des professions dans le cadre de groupements d'entreprises par branche d'activités, pourra notamment apporter aux entreprises des prestations de conseillers pour l'organisation administrative et technique, des avis juridiques, une assistance commerciale en matière d'études de marchés et des solutions adaptées aux besoins en matière de formation et de perfectionnement professionnels, le plus souvent possible dans le cadre même de l'entreprise.

LA PROMOTION DU MONDE RURAL fera l'objet, dans le cadre du plan, d'actions expérimentales dont les résultats permettront de mieux orienter les efforts ultérieurs et qui porteront notamment sur l'accentuation de la polyvalence de l'encadrement par la création d'un véritable corps de conseillers ruraux, sur l'aide à l'installation d'artisans ruraux, sur la création de villages-centres pilotes ...

LE DESEQUILIBRE REGIONAL ACTUEL, qui aurait plutôt tendance à s'aggraver pendant le plan quadriennal, se définit notamment par 4 caractéristiques.

La progression de l'urbanisation concerne toutes les régions, la population urbanisée devant progresser de 1965 à 1970 de 20 à 25 % dans le sud (Abidjan non compris dont la population s'accroîtra de plus de 60 %), de 16 à 21 % dans le centre et de 13 à 18 % dans le nord, soit pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire de 24 à 31 %.

	1965				1970			
	Rural	Semi-urbain	Urbain	Total	Rural	Semi-urbain	Urbain	Total
Abidjan	-	-	308	308	-	-	500	500
Sud	1.385	127	220	1.732	1.495	149	350	1.994
Centre	947	71	112	1.130	980	114	150	1.244
Nord	702	62	46	810	720	78	84	882
Total	3.034	260	686	3.980	3.195	341	1.084	4.260

Un glissement nord-sud de la population aura également lieu. Le nord et le centre qui abritaient en 1965 près de 50 % de la population ivoirienne n'en conserveraient plus en 1970 que 46 %.

Le taux de scolarisation se situe en 1965 à 65 % à Abidjan, 45 % dans la région sud, 40 % dans la région centre et 15 % dans la région nord.

Le revenu intérieur net de l'abidjanais est en 1965 supérieur de 11 fois à celui de l'habitant du nord, de 5,8 fois à celui de l'habitant du centre et de 4,2 fois à celui de l'habitant du sud.

Les différences sont encore plus sensibles en considérant le seul revenu monétaire par habitant qui est 37 fois plus élevé à Abidjan que dans le nord, 8,3 fois plus élevé que dans le centre et 5,4 fois plus élevé que dans le sud.

	Nord	Centre	Sud	Abidjan	Total
PIB (milliards Fr CFA) 1965	15,3	46,5	95	91,1	247,9
1970	18,4	53,8	121,9	166	360,1
Revenu net par tête (Fr CFA)					
1965	18.600	35.600	49.000	205.000	51.200
1970	20.600	37.200	52.300	231.000	63.700
Revenu monétaire par tête					
1965	5.400	24.300	37.500	201.000	39.900
1970	7.600	23.800	41.900	249.200	52.900

Aucun rééquilibre n'apparait en 1970, malgré une progression générale, entre Abidjan et les autres régions. Le revenu net par tête sera alors à Abidjan 12 fois plus élevé que celui du nord, 6,7 fois plus élevé que celui du centre et 4,8 fois plus élevé que celui du sud, et le revenu monétaire par tête à Abidjan supérieur de 10,5 fois à celui du centre et de 5,9 fois à celui du sud. Seul l'écart entre revenus monétaires par tête à Abidjan et dans le nord aura légèrement baissé (32,8 fois au lieu de 37 fois) en raison des actions récemment lancées dans la région.

LA CORRECTION DU DESEQUILIBRE sera nécessairement longue en raison des inerties et des interdépendances complexes.

"La seule voie réaliste consiste à organiser le développement des régions à la fois par l'industrialisation des villes de l'intérieur, par l'équipement des centres semi-urbains et par la mise en place d'actions de développement rural".

En effet, "tout effort tendant à freiner autoritairement l'exode rural et la croissance trop rapide de la population de certaines régions est inévitablement vouée à l'échec, à moins que le nécessaire ne soit parallèlement fait pour rendre acceptable ce maintien dans les lieux".

La mise en place de structures institutionnelles régionales, chargées de promouvoir et de contrôler les investissements régionaux, permettra de remédier aux défauts de coordination constatés, notamment en matières d'actions de promotion des cultures, de vulgarisation agricole et de programmes d'assistance technique, et d'obtenir la participation des intéressés à l'action entreprise.

- Les structures institutionnelles de droit commun, qui comporteront dans chaque département une commission de développement économique régional animée par un échelon régional du ministère du plan, seront mises en place dès 1967, dans le centre et dans le nord. Dans une 1ère étape, la tâche essentielle des nouvelles institutions sera de faire des propositions à la Commission de régionalisation du plan en vue d'établir une programmation régionale cohérente.

"La région disposera à la fois d'une enveloppe financière qui lui sera déléguée pour couvrir ses besoins d'investissements et du potentiel d'activité des services administratifs, des Stés d'économie mixte et des Stés de produits".

- La commission interministérielle pour le développement de la région d'Abidjan, créée le 26 avril 1966 et présidée par le ministre délégué au plan, préparera en 1967 la mise en place pour 1968 d'un organisme régional d'études et de réalisation.

D'ici 1971, sur 200.000 nouveaux habitants africains à Abidjan, une centaine de milliers pourront trouver place dans les lotissements actuels, notamment à Petit-Bassam, alors que les autres devront être installés sur des extensions à créer à la périphérie de la ville soit sur le plateau d'Abobo, soit sur le plateau du Banco. "Quel que soit le choix retenu, l'extension et l'amélioration de la ville poseront un problème de financement. 1.100 ha devront être ouverts à l'urbanisation d'ici 1971, ce qui représente une dépense de plus de 8 milliards Fr CFA, cependant que plus de 3 milliards devront être dépensés dans les quartiers déjà existants. C'est pourquoi il est proposé la fondation d'une Caisse d'équipement des terrains, alimentée notamment par la vente des terrains équipés et éventuellement par des taxes foncières".

- La région du sud-ouest sera dotée, dès 1967, d'un organisme régional d'intervention dont le statut sera celui d'un établissement public et qui constituera "une innovation à caractère expérimental dont l'avenir permettra de juger l'efficacité".

"Outre les tâches assignées aux commissions régionales, cet organisme devra, en priorité, assumer la programmation et la mise en place des infrastructures de toutes natures, liées à la création du port de San Pedro, y compris la réalisation du port lui-même".

.../

LE BILAN D'EXECUTION DE LA LOI-PLAN

Etablie dans le rapport de présentation du projet du BSIE 1970, une comparaison entre les prévisions de la loi-plan 1967-1970 de Côte d'Ivoire et l'ensemble des investissements pouvant actuellement être recensés montre que *les investissements de la période 1967-1970 dépassent les montants envisagés pour la période quadriennale.*

LES SEULS INVESTISSEMENTS DU BSIE (réalisation 1967, 1968 et 1969 et prévisions 1970) couvrent à 107 % les prévisions de la loi-plan 1967-1970 en ce qui concerne le noyau garanti (NG).

Millions Fr CFA	Prévisions 1967-1970			BSIE			% réalisation NG
	Garanti	Optionnel	Total	1967-69	1970	Total	
Dév. agricole ..	28.680	5.800	34.480	14.128	5.806	19.934	70 %
Infrast. écon. .	40.950	4.500	45.450	28.957	19.928	48.885	119 %
Dév. culturel ..	5.550	3.000	8.550	2.974	3.088	6.062	109 %
Infrast. sanit..	4.850	1.000	5.850	1.386	760	2.146	44 %
Infrast. sociale	670	-	670	179	1.388	1.567	233 %
Infrast. adm. ..	8.100	-	8.800	8.018	3.820	11.838	146 %
Interventions ..	7.350	-	7.350	4.810	7.348	12.158	165 %
Etudes	4.850	-	4.850	4.389	1.482	5.871	121 %
TOTAL	101.000	15.000	116.000	64.841	43.620	108.461	107 %

LES AUTRES INVESTISSEMENTS PUBLICS, non budgétisés, qui ne peuvent encore être chiffrés en totalité avec certitude, représentent au moins 35 milliards Fr CFA.

Les investissements publics locaux autres que le BSIE, sont évalués à environ 12 milliards Fr CFA, dont 5.010 millions pour le Fonds d'entretien routier, 696 millions pour la direction du matériel des TP, 120 millions pour la RTI, 2.920 millions pour le port d'Abidjan et 3.226 millions pour les P et T.

Les subventions extérieures recensées s'élèvent à 6.810 millions Fr CFA dont 2.462 millions de prévisions pour 1970 (1.544 millions d'aides multilatérales et 918 millions d'aides bilatérales).

Les prêts extérieurs de la période s'élèvent à un montant minimum de 17 milliards Fr CFA, dont 7.017 millions pour le développement agricole (95 % consacrés au palmier et au cocotier) et 9.979 millions pour le développement industriel et l'infrastructure économique (RAN, SOGEFIHA, EECI, PALMINDUSTRIE, PALMIVOIRE ...).

LE TOTAL DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DE LA PERIODE 1967-1970 s'élève ainsi à environ 144 milliards Fr CFA, soit 124 % des prévisions de la loi-plan 1967-1970, tranche optionnelle comprise.

LES MODALITES DE LA LOI-PROGRAMME TRIENNALE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (1970-1971-1972)

La planification ivoirienne comprend les Perspectives décennales (1960-fin 1969), la loi-plan 1967-1970 et la loi-programme des investissements publics 1968-1970, cette loi-programme ayant été définie comme "une loi triennale conjoncturelle et glissante", intervenant tous les ans, prenant en compte les investissements effectivement réalisés, intégrant une année nouvelle et procédant aux ajustements rendus nécessaires, compte tenu de la conjoncture. "Malheureusement, pour des raisons circonstancielles et pour respecter sa nature de loi de directives, le projet de loi-programme 1969-1971 n'a pas été voté".

GENERALITES

L'élaboration de la loi "a inauguré une forme nouvelle de collaboration très positive entre le ministère du plan et le ministère des affaires économiques et financières. Grâce à cette collaboration, le plan de financement de l'année 1970 a été établi avec le maximum de rigueur et de réalisme, dans le souci de clarifier la situation financière, évitant ainsi de léguer un lourd héritage au plan 1971-975".

Les ministres du plan et des affaires économiques et financières sont respectivement MM. Mohamed DIAWARA et Henri KONAN BEDIE.

Les prévisions pour 1970, qui programment 45,4 milliards Fr CFA d'investissements publics, portent à 130,6 milliards l'ensemble des investissements de la période 1967-1970 (52,1 milliards pour les 2 premières années, 78,5 milliards pour les 2 dernières années), contre 116 milliards d'investissements publics envisagés par la loi-plan 1967-1970. Le rythme annuel est cependant différent des prévisions de cette loi-plan, qui portaient sur 25.464 millions en 1967, 32.872 millions en 1968, 31.635 millions en 1969 et 26.029 millions en 1970.

"Si l'hypothèse d'une augmentation de prix de 3 % par an est admise, l'équivalent de 116 milliards de francs 1965 serait de l'ordre de 130,5 milliards de francs courants, ce qui montre que, quant au volume, la loi-programme sera réalisée".

Les prévisions pour 1971 et 1972 ne peuvent être qu'indicatives. "En effet, elles portent sur les 2 premières années de la loi-plan quinquennale 1971-1975 dont la mise au point définitive n'est pas encore achevée. Par ailleurs, sur le plan de la programmation, il faudra avoir une idée plus précise de la réalisation de la loi-plan 1967-1970".

"Aussi, à défaut de ces 2 éléments, la programmation des années 1971 et 1972 vise essentiellement à poursuivre les opérations engagées dans la période antérieure, rattraper dans certains secteurs le retard pris dans la période 1967-1970, engager, ou procéder à leur étude, certaines opérations importantes et déjà considérées comme certaines pour la période 1971-1975".

L'ensemble de la loi-programme révèle "l'importance exceptionnelle" accordée par le gouvernement aux opérations Kossou (16,7 % des investissements totaux) et du sud-ouest (18,8 % des investissements totaux).

Le volume global des opérations autres que Kossou et San Pedro, en effet, "se maintient à peine au niveau de 1969".

Le total des crédits du programme triennal 1970-1972, soit 139.065 millions Fr CFA est supérieur à la fois aux prévisions quadriennales de la loi-plan 1967-1970, soit 116 milliards, et aux réalisations (compte tenu des prévisions 1970), soit 130,6 milliards Fr CFA.

La répartition par secteurs des investissements de la période 1970-1972 privilégie l'infrastructure économique, le développement culturel et l'infrastructure sociale par rapport aux prévisions de la loi-plan 1967-1970.

Millions Fr CFA	Loi-plan 1970	Prévisions	1970	Programme triennal 1970-1972				
	1967-70	1969		1971	1972	Total	Bandama	Sud-ouest
Dvt agricole ...	34.480	9.021	10.518	10.375	12.349	33.243	3.288	3.395
Inf. économique.	45.450	15.406	23.541	23.064	19.813	66.958	20.480	17.094
Dvt. culturel ..	8.550	2.349	3.532	5.451	5.195	14.179	275	562
Inf. santé	5.850	883	1.197	1.676	1.695	4.569	723	319
Inf. sociale ...	670	168	1.272	308	333	1.914	428	82
Inf. adm.	8.800	2.128	1.546	2.842	2.918	7.407	-	887
Intervent.	7.350	1.552	1.850	1.888	2.000	5.738	-	240
Etudes	4.850	1.567	1.846	1.708	1.500	5.055	933	702
TOTAL	116.000	33.075	45.404	47.885	45.805	139.065	26.127	23.282

LE DEVELOPPEMENT RURAL

2 OBJECTIFS GENERAUX sont poursuivis en matière de développement rural par la nouvelle loi-programme.

L'achèvement de la loi-plan 1967-70 impose un effort particulier en 1970 où les investissements totaux atteindront 10.518 millions Fr CFA contre 9.021 millions en 1969, en raison de l'apparition des grands projets agricoles liés aux 2 grands aménagements de Kossou (1.033 millions de prévisions d'investissements en 1970) et de San Pedro (972 millions en 1970), les dépenses prévues dans le reste du pays étant sensiblement équivalentes en 1969 (8.854 millions) et en 1970 (8.513 millions).

Les investissements agricoles réalisés pendant les 4 années 1967-1970 atteindront 33.300 millions Fr CFA, soit un taux de réalisation de 95 % de la loi-plan 1967-1970.

La mise en oeuvre des programmes 1971-1975 présente 2 caractéristiques générales.

- Le développement du Sud-ouest concernera les programmes palmier, cocotier et hévéa, les zones intégrées à base de café et cacao et le programme agro-industriel de pâte à papier.

Les projets intégrés dans le Sud-ouest (au total 1.266,9 millions de 1970 à 1972) comprendront, en dehors du projet Fresco (150 millions), la réalisation des 4 périmètres San Pedro nord (311 millions sur crédits BSIE), forêt de la Nonoua (155,9 millions sur crédits BSIE 1970), moyenne Sassandra (450 millions sur crédits FED) et zone de Taï-Guiglo (200 millions en 1972 sur aide allemande).

- Le développement des zones de savanes comportera notamment un important programme rizicole, la mise en oeuvre de 3 zones de modernisation agricole (opérations intégrées) et des aménagements liés au barrage de Kossou, le développement du ranching et la poursuite du programme coton.

5 opérations intégrées débuteront durant la période triennale, d'une part, en ce qui concerne le département du nord, dans la zone de Mankono-Teningboue (3 sous-préfectures) et dans les aires de dégagement de la zone dense de Korhogo (installation de 5.000 habitants sur 61.000 ha), d'autre part, en ce qui concerne le département du centre, dans la zone de Brobo-Diabo (12.000 ha, 71 villages) et dans les zones liées à l'aménagement du Bandama, et enfin en ce qui concerne le département du Centre-ouest, l'extension des "terroirs" dans 17 villages des sous-préfectures de Gagnoa, Soubré, Issia et Daloa.

LE PALMIER A HUILE bénéficie de 7.063 millions de crédits durant la période triennale, dont 2.880 millions en 1970, qui permettront l'achèvement du programme en cours de 76.000 ha, le lancement, à partir de 1972, d'un nouveau programme localisé exclusivement dans le sud-ouest (20.000 ha au total), et la réalisation des huileries de Tiegba et Bolo (567 millions en 1970) et de Boubo et de Soubré (189 millions en 1970).

Le programme du Sud-ouest porte sur 346,4 millions Fr CFA, dont notamment 102 millions, en 1970 et 1971, pour la prospection sur crédits FAC des zones plantables et le début de la réalisation de 13.000 ha de blocs industriels (147 millions sur crédits BIRD).

Le programme des autres régions porte sur 6.717 millions Fr CFA (2.781 millions en 1970, 1.918 millions en 1971, 2.017 millions en 1972), dont 2.627 millions pour les usines (289 millions pour les huileries d'Eloka et la Toumanguié sur crédits de la CAA, 242 millions essentiellement en 1972 pour l'huilerie d'Ehania sur prêt BIRD, 1.347 millions pour les huileries de Tiegba et Bolo sur prêt BEI et 442 millions pour les huileries de Boubo et Soubré sur prêt CCCE).

- Les programmes de plantations concernent le programme 32.000 ha + 2.200 ha de blocs industriels sur crédits FED (892 millions pour la période triennale) avec complément BSIE de 264 millions ; le programme de 3.000 ha de plantations villageoises sur prêt de la CCCE, qui sera terminé en 1971 (98 millions durant la période) ; le programme de 16.000 ha pour la période 1971-1975, dont 4.000 ha pour le bloc industriel d'Ehania sur prêts BIRD (267 millions) et CCCE (261 millions) et 12.000 ha de plantations villageoises sur crédits BIRD (373 millions) et CCCE (292 millions), et enfin un programme de 3.500 ha de plantations villageoises, sur crédits divers, à partir de 1971 (298 millions).

- La progression des plantations villageoises doit se maintenir au rythme actuel de 3.000 ha par an.

L'évolution du plan palmier à huile a suscité des inquiétudes de la part de la Commission des affaires économiques et financières élargie. Le Commissaire du gouvernement a répondu que "si le plan marque quelque ralentissement, l'objectif fixé pour l'année 1970 en surfaces cultivées n'ayant pas été atteint, la raison essentielle en est le manque de capitaux propres et la nécessité de recourir à des sources de financement extérieures. Cette situation conditionne d'autre part le choix des zones d'implantation des opérations-palmier, les organismes financiers exigeant une rentabilité maximale que seuls les sables tertiaires du sud peuvent assurer. La question de l'éloignement du port a, elle aussi, une incidence non négligeable sur le choix des zones utilisées pour la réalisation du plan palmier" (rapport de M. Aimé BAROU).

LE COCOTIER bénéficie de 1.602 millions Fr CFA de crédits durant la période triennale dont 329 millions pour le sud-ouest.

Les opérations envisagées comportent la prospection en 1970 et la réalisation en 1971 et 1972 de 4.000 ha de plantations dans le sud-ouest, la mise en place dans le sud de 3.500 ha de blocs industriels et de 3.000 ha de plantations villageoises, sur crédits BIRD-CCCE, la prospection en 1970 et le début de la réalisation de 12.000 ha de blocs industriels et plantations villageoises, le bloc semencier de 500 ha de l'IRHO et le traitement des fibres de coco (unité expérimentale en 1971, usine en 1972).

L'HEVEA, qui fait l'objet d'un effort particulier, bénéficie de 807 millions Fr CFA de crédits, dont 515 millions pour le sud-ouest (435 millions pour la prospection en 1970 et le début de la réalisation des 10.000 ha Michelin, 80 millions pour la prospection de 5.000 ha en 1971 et le début de la réalisation en 1972 de 2.500 ha sur un programme de 13.500 ha Goodyear).

Dans les autres régions, les opérations prévues comportent notamment un programme de 3.000 ha de plantations villageoises et de 3.500 ha de blocs industriels, à partir de 1971, et la construction de la 2ème tranche de l'usine d'Anguédégou (40 millions).

LE COTON bénéficie de 2.314 millions Fr CFA de crédits (1.697 millions du FED) durant la période triennale (573 millions en 1970, 737 millions en 1971, 1.004 millions en 1972), dont 249 millions pour les égreneuses et une usine d'égrenage, et 215 millions pour la contruction de hangars de stockage.

La production de coton-graine devrait progresser en 3 ans de 42.000 T à 91.000 T.

"Le gouvernement entend remédier par l'amélioration des structures existantes au découragement qui se manifeste chez les paysans à l'endroit de la rentabilité de cette culture. En fait, il apparaît que la baisse de production enregistrée en 1969 est le résultat d'une mauvaise campagne. Cependant, les objectifs demeurent et sont même renforcés puisque le gouvernement se propose d'étendre la culture du coton dans toute la région du nord de la Côte d'Ivoire d'une frontière à l'autre". (rapport de M. Aimé BAROU).

LE CAFE bénéficie de 1.532 millions Fr CFA de crédits durant la période triennale (382 millions en 1970, 300 millions en 1971 et 850 millions en 1972).

"La reconversion variétale du café permettra, tout en maintenant la production caféière au niveau souhaité (300.000 T), d'améliorer la qualité de la production. Par ailleurs, un programme important d'usines à café doit débuter en 1972 (480 millions). Il en résultera une normalisation des circuits de production et un gain notable sur la qualité dont bénéficieront à la fois l'Etat et les planteurs".

LE CACAO bénéficie de 2.058 millions Fr CFA de crédits durant la période triennale (643 millions en 1970, 685 millions en 1971 et 730 millions en 1972), dont 1.314 millions pour la régénération cacaoyère.

"Les programmes de plantation de cacao vont se poursuivre de façon à atteindre en 1975 les 600.000 ha nécessaires pour pouvoir disposer d'une production de 340.000 T en 1980" (744 millions inscrits au programme triennal).

L'ANANAS bénéficie de 668 millions de crédits durant la période triennale (228 millions en 1970), 210 millions en 1971, 230 millions en 1972), dont 398 millions d'assistance technique SODEFEL.

"Le programme d'ananas de conserve a été notablement modifié en hausse avec la création de la SOCABO dont la production atteindra 45.000 T en 1972. Un programme nouveau de 20.000 T d'ananas frais (pour l'exportation) est également prévu" (240 millions d'investissements de 1970 à 1972).

LE RIZ bénéficie de 3.203 millions Fr CFA de crédits durant la période triennale (1.095 millions en 1970, 815 millions en 1971, 1.293 millions en 1972), dont 478 millions pour la culture de la zone Bandama-Solomougou, 1.086 millions pour les zones traditionnelles, 60 millions pour la formation des encadreurs, 1.130 millions pour l'encadrement et les aménagements de la riziculture des bas-fonds, 442 millions pour les rizeries nouvelles en 1970 et 1971 (853 millions en 1969) et 7 millions pour l'étude en 1970 d'un projet de casier rizicole à Kossou.

"La politique en matière de riziculture sera très sensiblement modifiée pour tenir compte de 2 éléments nouveaux : la nécessité d'approvisionner les 8 rizeries qui seront en place en 1971, et un accroissement notable de la production rizicole dans le nord. En ce qui concerne ce dernier point, l'aide du FED sera demandée pour pouvoir étendre le programme d'aménagements hydro-agricoles commencé dans la zone dense de Korhogo. D'importants aménagements sont également prévus dans la région d'Odienné". Le problème de la concurrence entre rizeries et décortiqueuses devra être résolu.

LES AUTRES CULTURES bénéficieront de 195 millions Fr CFA pour la banane (poursuite du programme actuel de reconversion), de 50 millions pour la canne à sucre (financement de l'expérimentation IRAT), "la réalisation des 4.000 ha de plantations de cannes prévus devant être confiée à des investisseurs privés"), 58 millions pour le kénaf (expérimentation IRCT, plantations villageoises de 3.000 ha envisagées), 121 millions pour l'arboriculture fruitière (pépinières régionales, assistance technique SODEFEL, études et réalisation concernant l'anarcadier, SOPRODAV) et 143 millions pour les cultures maraîchères (notamment 100 millions pour la réalisation en 1971 d'un périmètre de 100 ha dans le nord, sur aide allemande).

En ce qui concerne la canne à sucre, "les projets qui auraient dû se réaliser dans la région de Bouaflé sont maintenant transférés dans la zone de Ferkessésougou qui, sur le plan de l'écologie, présente de meilleures caractéristiques pour le dévelop-

pement de cette culture. De plus, dans le souci de réduire au maximum les distorsions régionales, il a été tenu compte du fait que la région de Bouaflé bénéficie pleinement de l'impulsion économique créée par le programme de l'AVB" (rapport de M. Aimé BAROU).

LES OPERATIONS D'ENSEMBLE portent sur 8.180 millions Fr CFA de prévisions d'investissements.

- Les zones intégrées bénéficient de 6.621 millions Fr CFA de crédits (cf. supra).

"L'intérêt des opérations intégrées, auxquelles le gouvernement entend réserver une place de plus en plus large, est de concentrer sur un périmètre donné un ensemble d'investissements afin de les rendre productifs dans un court terme. De ce procédé résultent la non-dispersion des efforts financiers de l'Etat, dont la rentabilité reste à établir, et la possibilité d'étendre rapidement ce procédé par vagues successives au niveau de la nation. En effet, une zone intégrée est en mesure de s'autofinancer dans les meilleurs délais" (rapport de M. Aimé BAROU).

- La motorisation fait l'objet de 818 millions Fr CFA de crédits, dont 750 millions pour MOTORAGRI.

LES SOLS ET FORETS bénéficient de 2.611 millions Fr CFA de crédits pour la période triennale (771 millions en 1970, 1.040 millions en 1971 et 800 millions en 1972), dont 333 millions pour le sud-ouest et 380 millions pour Kossou.

Les principales opérations concernent la reforestation par la SODEFOR (1.011 millions Fr CFA), "la délimitation précise des forêts domaniales qui serait financée par une taxe supplémentaire sur l'exploitation des bois à grumes" (855 millions dont 52 millions dans le sud-ouest), les études nécessaires à la réalisation d'une usine de pâte à papier dans le sud-ouest, dont la production atteindra 250.000 T à partir de 1977 et la prospection de détail de 50.000 ha, 1ère tranche d'un défrichement de 6.000 ha dans la région de Kossou ...

L'ELEVAGE bénéficie de 2.064 millions Fr CFA de crédits durant la période quadriennale.

"Les actions d'amélioration de l'état sanitaire du cheptel et de sélection des races se poursuivront normalement mais un effort particulier sera fait pour créer réellement un troupeau ivoirien sélectionné. La réalisation d'un important programme de ranching dans le nord, qui comportera la mise en place de 3 unités de 15.000 têtes réparties sur 150.000 ha, permettra d'atteindre ce nouvel objectif" (357 millions prévus à cet effet). Les principales autres opérations concernent le laboratoire de pathologie animale (283 millions) l'abattoir d'Abidjan (500 millions), l'étude et la réalisation de l'abattoir de Bouaké (108 millions), d'abattoirs secondaires (56 millions) et d'abattoirs de brousse (22 millions).

LA PECHE bénéficie de 538 millions Fr CFA de crédits durant la période triennale, dont 281 millions pour le sud-ouest.

Les principales opérations concernent l'étude du programme sardinelles (120 millions), l'étude de la conservation du poisson par irradiation (23 millions) et d'une cité de fumage (55 millions en 1972), l'étude et la réalisation d'un port de pêche dans le sud-ouest (247 millions), le frigorifique de San Pedro (34 millions), l'étude de la création d'un élevage expérimental de crevettes japonaises en lagune et les recherches sur la biologie de crevettes locales.

L'INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE

LES CREDITS GLOBAUX POUR LE SECTEUR DE L'INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE se montent à 66.598 millions Fr CFA, dont 20.480 millions pour Kossou, 17.094 millions pour San Pedro, et 29.384 millions pour les autres régions.

(En millions Fr CFA)	1969	1970	1971	1972	1970-1972
Kossou	3.995	6.457	8.521	5.502	20.480
San Pedro	2.998	6.830	5.326	4.938	17.094
Total Kossou SO	6.993	13.287	13.487	10.440	37.574
Routes	1.805	1.508	874	1.210	3.592
Edilité	1.481	1.612	1.305	1.437	4.354
Voies ferrées	624	1.823	1.992	1.330	5.145
Ports, lagunes	804	1.863	1.509	1.200	4.572
Aérodromes	160	179	287	450	916
Hydraulique	85	303	381	440	1.124
P et T	1.049	1.079	961	896	2.886
Electrification	2.405	1.887	2.448	2.410	6.745
Total autres régions	8.413	10.254	9.757	9.373	29.384
TOTAL GENERAL	15.413	23.541	23.604	19.813	66.958

Les routes bénéficient au total de 11.473 millions Fr CFA de crédits, dont 5.931 millions pour le sud-ouest (routes principales et pistes) et 1.950 millions pour Kossou.

En dehors des zones privilégiées, les principales opérations concernent l'achèvement en 1971 du bitumage du tronçon Abengourou-Agnibilékrou (70 km) et en 1970 de Yamoussoukro-Daloa (140 km) et l'engagement des opérations les plus urgentes et les plus rentables dégagées par l'étude du plan du transport, dont les travaux ne se termineront qu'à la fin de 1970 (Bouaké-Katiola en 1971, Abidjan-Sikensi en 1971, Tabayo-Duékoué-Guiglo en 1972 et Ouangolodougou-frontière du Mali en 1971). "Il apparait comme probable que toutes les opérations préconisées par le plan de transport ne pourront être engagées dès le début de la nouvelle période quinquennale, mais devront davantage être étalées dans le temps du fait de la prise en compte de programmes de routes en terre".

L'édilité bénéficie au total de 13.135 millions Fr CFA de crédits, dont 5.408 millions pour l'opération San Pedro (3.075 millions pour une ville de 25.000 habitants et 1.200 millions pour l'édilité de l'intérieur) et 3.316 millions pour l'opération Kossou (410 millions d'infrastructure des villages et 2.800 millions de construction de maisons).

Les crédits pour les zones industrielles d'Abidjan, dont les besoins sont évalués à 50 ha par an, se montent à 1.339 millions pour l'équipement des zones de Vridi, Banco, Koumassi et Abobo. "La prise en charge de l'équipement des zones industrielles par les pouvoirs publics, apportera de plus en plus de sujétions au gouvernemen dans l'avenir et lui impose de trouver rapidement des formules souples pour le financement des opérations d'édilité que le BSIE pourrait difficilement encore supporte".

Le programme d'investissements des voies ferrées n'a été réalisé en 1969 que pour le renouvellement du matériel (624 millions), le financement prévu pour la modernisation du tronçon Agboville-Dimbokro, qui s'étalera sur 2 ans (2.304 millions), s'étant avéré insuffisant. En 1972, devrait commencer la modernisation de la voie au nord de Dimbokro (630 millions). Le renouvellement du matériel de 1970 à 1972 porte sur 1.407 millions.

"Le raccordement ferroviaire des industries en cours d'installation sur la digue et la presqu'île de Vridi est prévu en 2 tanches. Une étude du renforcement de la traversée d'Abidjan devra se réaliser en 1970, la voie ayant atteint un degré de saturation extrême entre Anyama et Abidjan. La desserte du plateau du Banco entrerait dans le cadre de la même étude".

Les ports et voies lagunaires bénéficient au total de 8.472 millions Fr CFA, dont 3.900 millions pour le port de San Pedro (quai du port à bois en 1970, quais nos 3 et 4 en 1971 et 1972, ...) et 4.572 millions pour le port d'Abidjan, dont l'essentiel pour la mise en service des quais 16 et 17, ainsi que les installations annexes, qui ont pris un an de retard en 1969, et la mise en chantier de 2 autres quais. L'extension du port de pêche (200 millions) sera achevée en 1970.

Les aérodromes bénéficient de 1.234 millions de crédits, dont 318 millions pour l'aérodrome de San Pedro et 916 millions pour les aérodromes de Yamoussoukro (236 millions), Abidjan (200 millions), Sassandra (120 millions), Bereby, Man et Tabou. "Divers aménagements sur les aérodromes non desservis par Air Ivoire et qu'il y aura lieu de préciser, seront entrepris en 1971 et 1972 (300 millions).

Les opérations d'hydraulique comprennent notamment l'adduction d'eau de San Pedro, Agboville, Anyama, Sinfra, Korhogo, Jacqueville, Gouessesso, Katiola, Séguéla, Lakola, Mankono, Tiébissou, Oumé, Soubré, Touba.

En ce qui concerne l'hydraulique villageoise, "les retards sont immenses dans ce dommaine. La Côte d'Ivoire est dotée de 1.150 points d'eau modernes pour un nombre de villages supérieurs à 100 habit ants égal à 6.000. Depuis les derniers programmes financés par le FED, peu de réalisations ont vu le jour". 268 millions sont prévus pour la réalisation en 5 ans d'un projet de 1.000 puits.

Le programme des postes et télécommunications (3.456 millions, dont 510 millions pour le complexe de San Pedro) prévoit la poursuite de l'effort d'extension et de modernisation du réseau d'Abidjan (1.100 millions pour le réseau téléphonique) et des réseaux de l'intérieur.

La bretelle Bouaflé-Bouaké (faisceau hertzien) s'achèvera en 1970 et le faisceau hertzien Abidjan-Agboville sera mis en place au cours de 1971 et de 1972. Le nouveau centre de chèques postaux d'Abidjan (300 millions) devrait débuter en 1970.

L'électrification bénéficie de 22.124 millions Fr CFA de crédits, dont 15.214 millions pour Kossou et 165 millions pour San Pedro.

La 2ème tranche de Vridi II (30 MW) sera terminée en 1970 (600 millions). L'électrification de l'intérieur fait l'objet de 4.594 millions de crédits, (1.320 millions pour une ligne de transport 90 KV entre Kossou et Gagnoa en 1971 et 1972, 1.425 millions pour l'électrification de nouveaux centres).

LES AUTRES SECTEURS

LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR CULTUREL, qui se montent à 14.179 millions Fr CFA, dont 275 millions pour Kossou et 562 millions pour San Pedro, visent d'une part à "poursuivre les objectifs de la loi plan 1967-1970 qui, constatant les déficits en cadres moyens et supérieurs, définissait comme tâche essentielle pour cette période la mise en place de moyens nouveaux de formation" et d'autre part à "amorcer l'exécution du programme de développement de l'éducation et de la formation 1971-1975 conçu pour assurer la formation de cadres ivoiriens occupant, dans les meilleurs délais, les emplois créés pour le développement".

"Ce programme bénéficie d'une coopération internationale, bilatérale et multilatérale, importante et croissante. La part du financement extérieur sera de 44 % en 1970, 64,5 % en 1971 et 69 % en 1972". 5.022 millions Fr CFA sont prévus pour l'enseignement technique et la formation professionnelle et 1.728 millions pour l'éducation télévisuelle, contre 691 millions pour le primaire, 1.843 millions pour le secondaire et 1.879 millions pour le supérieur, cette relative disproportion s'expliquant par l'avance de ces sous-secteurs en matière d'infrastructure.

LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'INFRASTRUCTURE SANITAIRE, dont près de 23 % sont affectés aux opérations Kossou et San Pedro, ont pour objet d'améliorer les équipements, de former le personnel sanitaire et de réduire les disparités entre régions, entre milieu urbain et milieu rural et entre catégories professionnelles.

"La démarche fondamentale qui marquera la période de la loi programme 1970-1972 sera l'élaboration d'une loi cadre de la santé publique incluse dans le plan 1971-1975. Cependant, "près de 75 % des crédits seront employés pour solder le financement des différentes opérations en cours, notamment les infrastructures à vocation nationale" (Institut Pasteur, CHU, Centre national de transfusion sanguine, hôpital psychiatrique de Bingerville, Centre hospitalier de Treichville, ...). Mais, dès 1971, de nouvelles actions seront entreprises en conformité avec la loi-cadre de la santé publique, en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne le développement des bases de secteurs intégrés de la médecine sociale.

LES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE SOCIALE concernent d'une part les services du travail et de la main-d'oeuvre qui poursuivront leur politique de décentralisation vers l'intérieur du pays (3 délégations départementales, 5 bureaux de contrôle, 4 bourses de travail, 1 centre d'accueil des travailleurs de la région nord du pays) et d'autre part le service des affaires sociales (réalisation à titre expérimental de 4 centres sociaux, 7 crèches et pouponnières, équipements collectifs divers à San Pedro et Kossou).

En 1970, un crédit de 1 milliard a été inscrit pour amorcer un programme d'action de promotion du plein emploi de la population.

LES INVESTISSEMENTS ADMINISTRATIFS ont pris une avance considérable sur les programmes prévus dans les Perspectives décennales pour permettre à certains services de faire face à des besoins urgents. (9.725 millions réalisés pour 7.200 millions prévus par la loi plan 1967-1970). "Le point d'application des efforts principaux s'est déplacé de la représentation nationale, pour laquelle les programmes initiaux sont d'ores et déjà achevés, vers l'installation des services centraux des ministères, qui se poursuit à un rythme trop élevé, non seulement au détriment de l'équipement administratif

de l'intérieur, mais de façon générale en disproportion avec la part des financements publics consacrés à des investissements plus directement productifs".

Les prévisions pour 1970-1972 constituent donc "le plafond des investissements à réaliser dans ce secteur, sous peine de voir s'installer un appareil administratif hypertrophié, tant en ce qui concerne son parc immobilier que son personnel, et avec une répercussion trop lourde sur les charges de fonctionnement prises en compte par le budget général".

Les crédits pour l'information se montent à 1.948 millions, dont 1.048 millions pour la radio (construction de la Maison de la radio, à partir de 1971 ; mise en place en 1970 d'installations utilisant la modulation de fréquence).

"La majeure partie du territoire sera couverte fin 1970 par le réseau national de télévision". En 1971 et 1972 seront réalisées les infrastructures des faisceaux hertziens Digo-Sassandra-San Pedro puis Bouaflé-Bouaké-mont Niangbo, ce dernier visant à la desserte de la région de Korhogo.

LES TRANSFERTS ET INTERVENTIONS devraient s'élever à 5.738 millions Fr CFA, dont 240 millions pour le sud-ouest.

La participation au développement du secteur privé durant la loi-plan 1967-1970 se montera à 7.203 millions (1.850 millions en 1970), soit sensiblement les prévisions en ce domaine de la loi-plan (7.350 millions) qui avait envisagé 108 milliards Fr CFA d'investissements privés.

Le domaine des interventions de l'Etat comprend :

- "La mise en place et le renforcement des Stés de développement agricole (SATMACI, SODEPALM, SODEFEL) et des Stés de valorisation de ces produits (PALMINDUSTRIE, PALMIVOIRE).

- "L'animation de secteurs industriels jugés indispensables pour la poursuite de la croissance économique du pays (SOTEXI, SIVENG).

- "Le développement de l'infrastructure économique (Fonds d'électrification rurale, augmentation du capital de l'ERCI).

- "La promotion d'une industrie spécifiquement ivoirienne (Caisse de garantie des petites entreprises, participation aux petites entreprises).

- "Le développement du secteur financier (participations à la BIDI, à la BAD, prises de participation de la SONAFI dont l'influence sur le développement du secteur industriel est déterminante").

Les principales opérations envisagées de 1970 à 1972 concernant en dehors des prévisions pour participations (2.440 millions), la BNDA (600 millions pour l'augmentation du capital), la Sté du palace de Cocody (SPDC) (427 millions), PALMINDUSTRIE (425 millions), la SODERIZ (400 millions), l'ERCI (350 millions), l'ARSO (200 millions), la SICOGI (200 millions), la Sté de télécommunications (139,5 millions), la CIMAO (103 millions), la SIETHO (100 millions), la SOGEFIHA (77 millions), [illegible] (50 millions), la Caisse de garantie des petites entreprises (30 millions), le complexe agro-industriel de Sassandra (40 millions), la SODEMURA (30 millions).

LES CREDITS POUR LES ETUDES ET RECHERCHES se monteront à 5.055 millions durant la période triennale, dont 933 millions pour Kossou et 702 millions pour le sud-ouest (5.592 millions pour la période 1967-1970, non compris 600 millions pris en charge en 1970 par le budget général pour les experts permanents, contre 4.850 millions prévus par la loi-plan 1967-1970).

Les principales opérations concernent le budget de la SODEMI (850 millions), les contreparties à l'assistance technique du PNUD (614 millions), les études financières (600 millions), les études de développement industriel sur BSIE (315 millions), la recherche minière dans le sud-ouest (315 millions), les recherches alimentaires de l'ITIPAT (310 millions), les études générales de planification (304 millions), la cartographie (246 millions), les études d'aménagements touristiques(241 millions).

/ RECAPITULATION DES PROGRAMMES SUD-OUEST ET CENTRE BANDAMA /

Les crédits globaux pour les programmes Sud-Ouest et Centre Bandama peuvent se résumer par secteurs, selon le tableau ci-dessous.

En millions Fr CFA	1969	1970	1971	1972	1970-72
PROGRAMMES SUD-OUEST	/3.226/	/8.546/	/7.264/	/7.472/	/23.282/
dont Dvt agricole	162	971	994	1.428	3.395
Infrast.économique ...	2.998	6.830	5.326	4.938	17.094
Dvt culturel	-	56	96	410	562
Infrast. sanitaire ...	-	74	115	130	319
Infrast. sociale	1	-	22	60	82
Infrast. admin.	-	170	389	328	887
Transferts, interv. ...	-	140	50	50	240
Etudes, recherches. ...	166	303	270	127	702
PROGRAMMES CENTRE-BANDAMA ..	/4.613/	/8.260/	/10.523/	/7.344/	/26.127/
dont Dvt agricole	5	1.033	1.220	1.035	3.288
Infrast. économique ...	3.995	6.457	8.521	5.502	20.480
Dvt culturel	-	111	103	61	275
Infrast. sanitaire	-	132	235	356	723
Infrast. sociale	-	161	142	125	428
Infrast. admin.	-	-	-	-	-
Transferts, interv. ...	200	-	-	-	-
Etudes, recherches	413	366	302	265	933

.../.

LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE 1965 A 1980

(Texte d'après la 1ère esquisse du plan quinquennal 1971-75)

"La méthode employée pour les prospections économiques est celle des Perspectives décennales, c'est-à-dire que l'inventaire des actions possibles ou souhaitables a été fait et que les cohérences au niveau des équilibres en biens et services, de la répartition et du financement ont été recherchées dans le cadre des tableaux de la comptabilité nationale pour les années 1970, 75 et 1980" (M. Mohamed DIAWARA).

"En leur état actuel, ces perspectives 1976-1980 laissent percevoir les difficultés propres de cette période et les obstacles qu'il faudra surmonter pour maintenir la croissance. Elles montrent toutefois que, moyennant des efforts appropriés, l'expansion en cours depuis 1960 devrait continuer au-delà de la période 1971-75, confirmant l'entrée de l'économie ivoirienne dans la phase de décollage".

L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE de la Côte d'Ivoire devrait présenter 3 caractéristiques principales :

La croissance démographique devrait continuer, à un rythme rapide, de plus de 3 % par an en tenant compte de l'immigration étrangère (25.000 à 30.000 voltaïques, maliens,... par an).

- La population de 1965 représentait environ 4,3 millions d'habitants, y compris 30.000 personnes en séjour temporaire, dont un million d'origine étrangère. La population européenne est d'environ 30.000 personnes.

La population urbaine (980.000 habitants, dont 330.000 à Abidjan) regroupe 23 % de la population totale. La population rurale, en négligeant les manoeuvres saisonniers installés surtout dans le sud, est sensiblement partagée par moitié entre la savane (1.460.000 au total) et la forêt (1.860.000 au total).

- Les prévisions de population globale portent sur 5 millions d'habitants en 1970, 5,8 millions en 1975 et 6,7 millions en 1980.

La croissance de la population urbaine, qui atteindra 2.640.000 habitants en 1980, soit près de 40 % du total, sera plus rapide que celle de la population rurale.

La population d'Abidjan devrait atteindre 500.000 habitants en 1970, 820.000 en 1975 et 1.100.000 en 1980.

Un glissement vers le sud de la population rurale se produira.

La population rurale de la savane demeurera staionnaire (1.460.000 personnes en 1980 comme en 1965) tandis que celle de la zone forestière progressera de 40 % en 15 ans (2.600.000 personnes en 1980 contre 1.860.000 en 1965).

.../

LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE devrait passer, en prix 1965, de 142 milliards Fr CFA en 1960 et 214 milliards en 1965 à 317 milliards en 1970, 470 milliards en 1975 et 636 milliards en 1980.

Le taux de croissance (8,6 % de 1961 à 1965) devrait atteindre 8,2 % en 1966-70 et en 1971-75 et 6,2 % en 1976-80 au moins.

Le ralentissement du rythme de croissance envisagé pour la dernière période quinquennale est "dû pour partie à l'imprécision actuelle d'un bon nombre d'objectifs de développement industriel. Une meilleure connaissance des possibilités réelles dans ce domaine devrait permettre de réviser en hausse, au cours des prochaines années, ce taux global de croissance".

Le "rôle moteur du secteur secondaire" se maintiendra durant la période 1961-1980.

Les taux annuels de croissance par secteur ne devraient pas dépasser 5 % pour le secteur primaire (taux global de 8,2 % jusqu'en 1975), alors qu'ils devraient atteindre 13,1 % de 1961 à 1975 pour le secteur secondaire.

Une importante transformation de l'appareil de production se produira de 1970 à 1975 en Côte d'Ivoire qui "cessera d'être avant tout un fournisseur de matières premières", à la suite du développement du secteur secondaire dont la part dans la PIB ne cessera de croître au détriment du secteur primaire.

	PIB en milliards Fr CFA				Répartition de la PIB par secteurs en %			
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Secteur primaire ...	84,3	106,4	133,9	168,1	39,4	33,5	28,6	26,5
Secteur secondaire .	40,4	77,3	142,5	205,2	18,9	24,4	30,3	32,2
Secteur tertiaire ..	89,2	133,6	193,3	262,8	41,7	42,1	41,1	41,3
TOTAL	213,9	317,3	469,8	636,1	100	100	100	100

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES FORETS variera sensiblement suivant les activités.

L'importance relative de l'agriculture vivrière et de l'élevage diminuera de plus de moitié de 1961 à 1980, leur part dans la PIB passant de 25,5 % en 1960 (36 milliards Fr CFA) à 15,7 % en 1970, 11,8 % en 1975 et 11,1 % en 1980 (70 milliards Fr CFA), malgré un doublement en 20 ans de leur valeur ajoutée.

- Le taux de croissance moyen se situe à 3,4 %, soit légèrement au-dessus du taux de la croissance démographique.

"Sa faiblesse relative est déterminée par les débouchés offerts aux produits vivriers, mais aussi par les difficultés de développer l'élevage en Côte d'Ivoire. La production animale n'augmentera que de 77 % en 20 ans. La création de ranches industriels ne pourra produire des effets importants qu'au-delà de la période 1976-80".

.../

- De fortes augmentations de production seront cependant enregistrées, notamment en ce qui concerne le riz (250.000 T de paddy en 1965, 395.000 T en 1970, 613.000 T en 1975 et 750.000 T en 1980) et le maïs (180.000 T en 1965, 329.000 T en 1980).

L'importance relative de l'agriculture industrielle et d'exportation dans la PIB diminuera seulement légèrement (14,6 % de la PIB en 1965, 12,1 % en 1980), grâce aux fortes augmentations de production prévues.

- Le taux de croissance moyen annuel, assez élevé, sera d'environ 6,7 % (21 milliards de valeur ajoutée en 1960, 31 milliards en 1965, 42 milliards en 1970, 56 milliards en 1975 et 77 milliards en 1980). La valeur de la production passera de 22,3 milliards Fr CFA en 1960 à 33,2 milliards en 1965 à 85,7 milliards en 1980.

- La structure de la production de la branche des cultures industrielles et d'exportation sera modifiée par les efforts de diversification. Malgré les augmentations envisagées de production du café (230.000 T en 1970, 360.000 T en 1980), du cacao (194.000 en 1970, 340.000 T en 1980), de la banane (150.000 T en 1970, 200.000 T en 1980), et des ananas (114.000 T en 1970, 175.000 T en 1980), la part du groupe café-cacao dans la production de la branche passera de 77,7 % en 1965 à 65,6 % en 1980 et celle du groupe banane-ananas-colas de 12,6 % en 1965 à 8,1 % en 1980.

Par contre, la part de 2 autres groupes devrait s'accroître très nettement, celle des oléagineux qui passera de 6,4 % en 1965 à 13,9 % en 1966 à la suite notamment du développement du palmier à huile (329.000 T de régimes en 1965, 1.850.000 T prévues en 1980) et celle du groupe coton-tabac-canne à sucre-latex-divers qui passera de 3,3 % à 12,4 % grâce à la progression des productions de coton-graine (69.000 T en 1970, 130.000 T en 1980) et de latex (3.550 T en 1965, 19.000 T en 1975, 36.000 T en 1980) et à l'implantation de la canne à sucre (60.000 T de sucre en 1980).

L'évolution des secteurs de la forêt et de la pêche est divergente.

- Le taux de croissance de la production forestière, qui avait été de 17 % entre 1960 et 1965, baissera à 4,8 % pour 1966-70, 1,9 % pour 1971-1975 et 2,2 % pour 1976-80 en raison de "l'épuisement des ressources forestières et de l'obligation de réglementer l'exploitation".

L'exploitation devrait porter sur 2.950.000 m3 en 1970, 3.300.000 m3 en 1975 et 3.600.000 m3 en 1980.

- Le taux de croissance de la production de la pêche, qui se montait seulement à 3,6 de 1961 à 1965, atteindra 9,3 % pour 1966-70, 12,1 % pour 1971-75 et 5,5 % pour 1976-8

La production totale devrait progresser de 64.000 T en 1965 à 93.000 T en 1970, 155.000 T en 1975 et 205.000 T en 1980.

LA PROGRESSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE dépendra de secteurs variables durant les 4 quinquennats 1960-80. (L'importance relative de l'artisanat ne cessera de décroître, passant de 5,1 % de la PIB en 1960 à 3,1 % en 1980).

.../

Le taux de croissance de la production industrielle sera de 12,6 % pour la période 1961-80.

	V.A. en milliards Fr CFA				Taux croissance annuel en %			
	1965	1970	1975	1980	1961-65	1966-70	1971-75	1976-80
Artisanat	9,1	12,9	16,1	19,6	4,7	7,1	4,6	4
Ind. alimentaires.	4,2	9,1	16,3	23,1	16,6	16,8	10,2	5,9
Mines, énergies ..	4,5	10	28,1	44,7	19,3	17,5	23	9,7
Autres industries.	11,1	29,3	57,5	87,7	16,7	23	14	8,8

Les entreprises motrices, qui avaient été de 1960 à 1965 les industries alimentaires, l'énergie et l'eau, les industries du bois et le montage et réparation de véhicules, seront :

- pour la période 1966-70 encore les industries alimentaires et l'énergie et également les industries des métaux et matériaux de construction, les engrais et produits chimiques, les industries mécaniques et électriques, les industries textiles, du cuir et de la chaussure et les corps gras.

- pour la période 1971-80, toujours l'énergie, les corps gras et les engrais et produits chimiques et également les activités extractives et le groupe articles en caoutchouc et matières plastiques - pâtes à papier-divers.

En se maintenant à 13,3 % de croissance annuelle de 1971 à 1975, la production industrielle et artisanale permettra à la PIB de croître au même taux (8,2 %) qu'au cours du quinquennat précédent. Mais, pour que ce résultat puisse être obtenu, il faut qu'un petit nombre de projets importants soit réalisé : exploitation du gisement de fer de Bongolo, usines de pâte à papier, fabrique de pneus automobiles, dont l'ensemble représente près de 74 milliards Fr CFA d'investissements entre 1971 et 1980, sur 201 milliards d'investissements industriels durant la même période. De efforts spéciaux devront donc être faits pour promouvoir la réalisation de ces projets qui constitueront pour le pays le début d'une industrie lourde. Il importe également de trouver au cours des prochaines années d'autres projets susceptibles d' être réalisés de 1976 à 1980 pour relever le taux de la croissance industrielle durant ce quinquennat".

L'EXPANSION DU COMMERCE EXTERIEUR devrait s'accompagner d'un accroissement de la balance commerciale (de l'ordre de 6 milliards en 1965, 20 milliards en 1970, 38 milliards en 1975 et 59 milliards en 1980, montants exprimés en francs 1965).

Les exportations, dont le taux d'expansion 1960-80 serait de 8 %, devraient passer de 73 milliards en 1965 à 160 milliards en 1975 et 220 milliards en 1980, soit 4,7 fois plus qu'en 1960.

- Les produits primaires (produits bruts), qui représentent plus de 86 % des exportations en 1960 et 77,7 % en 1965, n'en fourniront plus que 53 % en 1975 et 48,5 % en 1980.

.../

Les exportations de produits agricoles, d'élevage et de pêche devraient passer de 42 milliards en 1965 à 59 milliards en 1970, 69 milliards en 1975 et 91 milliards en 1980, tandis que celles de grumes stagneraient au niveau de 15 milliards Fr CFA.

- Les produits industriels, qui représentaient seulement 11,2 % du total des exportations en 1960 (5 milliards Fr CFA et 18,9 % en 1965) en fourniront 28,2 % en 1970, 44,6 % en 1975 et 49,5 % en 1980 (109 milliards Fr CFA).

Les principales exportations en 1980 seront celles de produits alimentaires avec 30 milliards (21 milliards en 1975), d'huile raffinée avec 19 milliards (10 milliards en 1975), de minerais avec 15 milliards (9,8 milliards en 1975), de produits textiles avec 13 milliards (10 milliards en 1975), de pâte à papier avec 9,4 milliards, des industries du bois avec 6,3 milliards.

Les importations, dont le taux d'expansion 1960-80 serait de 7,1 % devraient passer de 67 milliards en 1965 à 88 milliards en 1970, 122 milliards en 1975 et 161 milliards en 1980, soit un quintuplement depuis 1960.

"Dans l'ensemble, les importations destinées à la demande finale diminueront en valeur relative cédant la place à des productions locales", à l'exception des importations de blé, de bétail et de poisson fumé-séché.

LES EFFETS DE LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION SUR LE NIVEAU DE VIE peuvent être rapidement examinés sur différents plans.

Le revenu intérieur par tête devrait presque doubler de 1965 à 1980 en passant de 44.843 Fr CFA (183 dollars) à 54.560 Fr CFA (223 dollars) en 1970, 69.600 Fr CFA (284 dollars) en 1975 et 81.500 Fr CFA (333 dollars) en 1980.

L'emploi salarié devrait passer de 232.400 personnes en 1965 à 595.000 personnes en 1980, soit 362.600 emplois nouveaux créés en 15 ans.

	1965	1970	1975	1980	Accroissement 1965-80
Agriculture, forêt,pêche ..	118.000	173.000	246.000	281.000	163.000
Industrie	26.900	43.400	70.000	93.900	67.000
Bâtiment, TP	15.400	26.200	36.200	41.800	26.400
Transports	19.000	25.100	34.600	43.300	24.300
Commerce et services	22.600	33.200	44.800	58.300	35.700
Administration	30.500	42.400	57.700	76.700	46.200
TOTAL	232.400	343.300	489.300	595.000	362.600

.../

Les ressources des ménages, qui devraient doubler de 1970 à 1980 (183 milliards en 1965, 254 milliards en 1970, 368 milliards en 1975 et 495 milliards en 1980) seront de plus en plus constituées par les salaires (37,1 % des ressources totales en 1965, 43,3 % en 1980).

Les salaires nets versés aux ménages devraient tripler en 15 ans (67,9 milliards en 2965 ; 107,2 milliards en 1970 ; 155,6 milliards en 1975 ; 214,3 milliards en 1980). Les salaires versés par les entreprises seront multipliés par 3,5 en 15 ans (42 milliards en 1965, 71 milliards en 1970, 106 milliards en 1975 et 149 milliards en 1980), les traitements payés par l'administration devant passer de 23,8 milliards en 1965 à 60,8 milliards en 1980.

La consommation des ménages devrait presque tripler en 15 ans, en passant de 153 milliards en 1965 à 219 milliards en 1970, 320 milliards en 1975 et 438 milliards en 1980.

- L'autoconsommation, qui devrait progresser au rythme d'accroissement de la population rurale, atteindrait 50 milliards en 1980 contre 43 milliards en 1975, 41 milliards en 1970 et 38 milliards en 1965.

Le pourcentage de l'autoconsommation dans la consommation globale des ménages devrait ainsi diminuer de 25 % en 1960 à 18,7 % en 1970, 13,7 % en 1975 et 11,5 % en 1980.

- La consommation commercialisée fera plus que tripler globalement aux prix de 1965 (114 milliards en 1965 ; 387 milliards en 1980), tandis que, par tête, elle sera multipliée par 2,2, soit un taux annuel moyen de croissance de 5,3 %.

	Consommation (1) par tête (Fr CFA)				Consommation globale (1)			
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Africains urbains ..	69.596	77.410	88.500	97.100	52,2	90,1	154	225,7
Non afric.urbains ..	701.333	788.000	897.500	985.300	21	27,5	35,9	44,3
Total villes	93.894	98.130	106.700	113.900	73,2	117,7	189,9	270
Consommat. rurale ..	11.814	15.850	21.700	27.100	41,6	60,2	87,1	117,4
Total consommation .	26.711	35.600	47.800	57.800	114,8	178	277	387,4

(1) commercialisée.

BIBLIOGRAPHIE

- *PRINCIPALES SOURCES DE DOCUMENTATION* -

I) DOCUMENTS GENERAUX :

Publications Ediafric-la Documentation Africaine :

- Bulletin de l'Afrique noire.
- Hommes et organisation d'Afrique noire.
- Afrique Industrie.
- l'Agriculture africaine
- l'Industrie africaine en 1969.
- Sociétés et fournisseurs d'Afrique noire et de Madagascar 1969.
- Mémento de l'économie et de la planification africaine 1968.
- Mémento statistique de l'économie africaine 1969.

Editions Moreux :

- Marchés tropicaux
- Industries et travaux d'outre-mer.

Autres publications :

- Revue Oléagineux.
- Rapport annuel de la CFDT et de l'IRHO.
- Notes d'informations et statistiques de la BCEAO.

Publications ivoiriennes :

- Bulletin de l'Agence ivoirienne de presse.
- Fraternité-matin.
- Fraternité-hebdo.
- Bulletin de la Chambre d'industrie.
- Bulletin de la Chambre de commerce.
- Bulletin mensuel de statistiques.
- Perspectives décennales de développement économique, social et culturel (1960-1970).
- Loi plan (1967-1970).
- lère esquisse du plan quinquennal de développement (1971-1975) (document de travail).
- Les Comptes de la Nation.

II) DOCUMENTS SPECIFIQUES :

Chapitre des données économiques

L'agriculture, la forêt, l'élevage et les pêches :

- Rapport annuel de la direction des produits (ministère de l'agriculture).
- Rapport annuel de la SODEPALM.
- Rapport annuel du Syndicat des producteurs forestiers de Côte d'Ivoire
- Rapport annuel de la SODEFOR.

.../

- Rapport annuel de la direction des productions de l'élevage.
- Etude de la SEDES sur l'approvisionnement en viande de l'Afrique centre-ouest.
- Rapport annuel de la direction des pêches maritimes et lagunaires.

L'industrie, l'énergie et les mines :

- Rapport d'activité de l'EECI.
- Rapport annuel de la direction des mines et de la géologie.
- Rapport annuel de la SODEMI.

L'infrastructure et les transports :

- Rapport annuel du port d'Abidjan.
- Rapport annuel de la RAN.

Chapitre des données financières et commerciales

- Rapport de présentation du projet de loi de finances 1970.
- Documents budgétaires (ministère des finances et des affaires économiques).
- les Comptes des administrations (ministère du plan).
- Rapport annuel de la CAA.
- Rapport annuel de la BNDA.
- Rapport annuel de la BIDI.
- Documents du FAC, du FED, du PNUD, ...

Chapitre des données régionales

- Etude socio-économique de la SEDES sur la région de Korhogo (1966).
- Etude socio-économique du Bureau de conception, de coordination et d'exploitation des études régionales de la Rép. de Côte d'Ivoire (Ministère du plan) sur la région de Bouaké (1966).
- Etude socio-économique du BDPA sur la région de Man (1967).
- Etude socio-économique de la SEDES sur la région du sud-est (1968).
- Etude socio-économique de la SEC-OBM sur la région de Daloa-Gagnoa (1968).
- Etude socio-économique de l'IDET-CEGOS sur la région d'Odienné-Seguéla (1969).
- Etude socio-économique du BNETD sur la région du sud-ouest (Port de San Pedro).

Chapitre des données sectorielles

- Etude socio-économique de la SEMA sur la zone suburbaine d'Abidjan.
- Inventaire forestier de la Côte d'Ivoire (sauf le sud-ouest) par le CTFT 1967 et synthèses des services du plan.
- Etude de la Development and Ressources Corp. (DRC) sur les ressources forestières de la région du sud-ouest.
- Etude du ministère du plan sur l'emploi (1965).

Chapitre des données prospectives

- Documents déjà cités du Ministère du plan.
- Lois programmes des investissements publics (1968 à 1973 et 1970 à 1972) (Ministère du plan).